

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:
- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

8

Can. Saint-Pierre, Silésie

HISTOIRE
DES
CANADIENS
DU MICHIGAN
ET
DU COMTÉ D'ESSEX, ONTARIO

PAR
T. ST-PIERRE

MONTREAL:
TYPOGRAPHIE DE LA "GAZETTE"

1895

182793

R5 25

18 2

18 2

Enregistré conformément à l'acte du Parlement, en 1895, par
T. ST-PIERRE.

PRÉFACE.

JE publie ce livre pour remplir une promesse que je fis il y a quelques années devant plusieurs sociétés canadiennes du Michigan. Cette promesse, donnée témérairement, je l'exécute aussi bien que les circonstances me le permettent.

Ma tâche était de réunir en un seul ouvrage le récit des exploits et des travaux de nos compatriotes dans une région où ils ont continuellement exercé leur influence depuis plus de deux cent cinquante ans. Cette partie de notre histoire n'avait pas encore été l'objet d'aucune étude spéciale. Je me suis donc surtout efforcé de faire connaître les faits. De là une abondance de matière par suite de laquelle j'ai été obligé de couper court aux dissertations sur les mérites de nos compatriotes. Les faits parleront par eux-mêmes ; et la hardiesse, la grandeur et l'utilité de l'œuvre accomplie par les Canadiens apparaîtront évidentes à tous les yeux.

Je n'ai pas surchargé le tableau de belles couleurs ; on pourra peut-être même m'accuser d'avoir trop insister sur les défauts de nos ancêtres et sur les échecs qu'ils ont subis. J'ai voulu indiquer combien nous devons avoir confiance dans l'avenir, en faisant voir que ceux qui nous ont conquis un si beau patrimoine, n'étaient pas des demi-dieux, mais des hommes exposés à toutes ces misères, dont nous sommes portés à exagérer l'importance aujourd'hui. La force de nos pères, c'est qu'ils furent des hommes de foi et de courage ; ils ne doutèrent jamais de la patrie ni de ses droits. Imitons-les en cela.

T. SAINT-PIERRE.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Les premiers explorateurs.....	1
La France prend possession du Michigan.....	13
Les Missions des Jésuites.....	25
Les Coureurs-de-bois.....	37
De Lamothe-Cadillac.....	59
La Fondation de Detroit.....	75
Cadillac devient seigneur.....	89
La guerre des Renards.....	103
Alphonse de Tonti.....	113
Formation de colonies agricoles.....	121
La fin d'un régime.....	131
Les ancêtres.....	145
Le Régime Anglais.....	173
Le Régime Américain.....	191
Période Critique.....	215
Un mouvement Annexioniste.....	233
Sociétés Nationales.....	247
Organisation Paroissiale.....	261
Quelques Contemporains.....	273
Conclusions.....	305
Appendice—Les Conventions Canadiennes aux Etats-Unis...	323

LES CANADIENS DU MICHIGAN.

CHAPITRE I.

LES PREMIERS EXPLORATEURS.

C'est à Jean Nicolet que revient l'honneur d'avoir été le premier européen qui ait mis le pied sur le sol du Michigan. Originaire des environs de Cherbourg, Normandie, où les Nicolet sont encore fort nombreux, Jean Nicolet était venu au Canada en 1618, étant encore jeune. Il fut d'abord employé par Champlain comme interprète ; puis, en 1620, il se rendit chez les Algonquins de l'Ottawa et du lac Nipissing, où il resta treize ans.

Ce long séjour parmi les Sauvages l'avait bien préparé pour les voyages d'exploration ; et en 1634 il fut désigné pour aller ouvrir des négociations avec les tribus de l'Ouest, qu'il rencontra à Green Bay. Dans ce voyage il dut explorer toute la côte sud de la péninsule supérieure du Michigan.

De retour au Canada, Nicolet s'établit à Trois-Rivières, où il vécut paisiblement pendant une dizaine d'années encore. Il y rencontrait souvent des missionnaires de la Compagnie de Jésus, et il se plaisait à leur raconter ses lointains voyages.¹

Il n'en fallait pas davantage pour attirer sur l'Ouest l'attention de ces zélés apôtres. Le père Vimont, un de ceux qui avaient connu Nicolet à Trois-Rivières, devenu supérieur des missions du Canada, écrivait en France en 1640 :

¹ M. Benjamin Sulte est l'historien qui s'est le plus occupé de Jean Nicolet ; pour tout ce qui concerne cet explorateur voir ses ouvrages.

“ Mais je dirai en passant que nous avons de grandes probabilités qu'on peut descendre par le second grand lac des Hurons (le lac Michigan) et par les peuples que nous avons nommés dans cette mer (du Sud). Le sieur Nicolet qui a le plus avant pénétré dans ces pays si éloignés, m'a assuré que s'il eût vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort de ce lac, qu'il aurait trouvé la mer ; or j'ai de fortes conjectures que c'est la mer qui répond au Nord de la nouvelle Mexique, et que de cette mer on aurait entrée vers le Japon et vers la Chine ; néanmoins, comme on ne sait pas où tire ce grand lac, ou cette mer douce, ce serait une entreprise d'aller découvrir ces contrées. Nos pères qui sont aux Hurons, invités par quelques Algonquins, sont sur le point de donner jusqu'à ces gens de l'autre mer dont j'ai parlé ci-dessus ; peut-être que ce voyage se réservera pour l'un de nous qui avons quelque petite connaissance de la langue algonquine.”¹

En réponse à l'invitation mentionnée par le P. Vimont, les PP. Raymbault et Jogues se rendirent au saut Sainte-Marie durant le mois d'août 1641. Ils y rencontrèrent plus de deux mille Sauvages. Les Sauteurs, tribu vivant dans les environs, les supplièrent de rester avec eux. “ Nous vous embrasserons comme des frères,” leur dirent-ils, “ nous profiterons de vos paroles.” Mais les missionnaires ne pouvaient se rendre à cette demande ; il leur fallait passer continuellement de tribu en tribu, afin d'entretenir dans le cœur de ces catéchumènes inconstants les bonnes dispositions qu'ils y avaient fait naître. Cependant, avant de partir, ils firent ériger une grande croix en commémoration de leur visite.

Les Jésuites espéraient alors qu'ils seraient capables avant longtemps d'établir une mission sur le lac Supérieur. De terribles désastres vinrent déjouer leur espérance. Le père

¹ Vimont, Relation 1640.

Raymbault mourut quelque temps après sa visite au saut Sainte-Marie, le père Jogues commença cette série de pénibles aventures qui se termina par son martyre, enfin les missions huronnes, base de leurs opérations dans l'Ouest, furent complètement ruinées par les Iroquois.

Néanmoins, les bons Pères n'oublièrent pas l'Ouest et ses habitants. L'auteur de la Relation de 1654 dit :

“ Ils y sont en grand nombre et plus peuplés que n'ont été tous ces pays, dont plusieurs ont diverses langues qui nous sont inconnues ; faut-ils qu'ils connaissent Dieu et que nous leur annoncions quelque jour ses grandeurs.

.....
“ Un autre (père) dit que dans les îles du lac des gens de mer, que quelques-uns appellent mal-à-propos les Puants (la baie Verte), il y a quantité de peuples dont la langue a grand rapport avec l'algonquine ; qu'il n'y a que neuf jours de chemin depuis ce grand lac jusqu'à la mer qui sépare l'Amérique de la Chine, et que s'il se trouvait une personne qui voulût envoyer trente Français dans ce pays-là, non-seulement on gagnerait beaucoup d'âmes à Dieu, mais on retirerait encore un profit qui surpasserait les dépenses qu'on ferait pour l'entretien des Français qu'on y enverrait ; pource que les meilleures pelleteries viennent plus abondamment de ces quartiers là.”

On voit que les missionnaires comptaient sur le commerce pour avancer les affaires de la religion. En effet, c'est à l'esprit commercial que l'on doit la reprise des voyages dans l'Ouest.

Dans l'été de 1654 une nombreuse flotte de canots d'écorce, portant plusieurs centaines d'Outaouas des bords du lac Michigan, parut devant les Trois-Rivières. Ces peuples entretenaient un commerce avec les tribus plus éloignées et ils apportaient aux Français les fruits de ce commerce et de leur propre chasse. L'arrivée des Outaouas, suivant M. Sulte, prend l'importance d'un événement dans l'histoire

du Canada. Ils étaient en quelque sorte des ambassadeurs envoyés vers les Français pour les inviter à étendre leurs opérations commerciales dans les lointaines régions du lac Michigan. C'est dire que cet événement devait préparer la colonisation des pays dont nous écrivons l'histoire.

Pour le moment, il ne se trouva que deux Français qui voulurent accepter l'invitation des Outaouas.

“ Le 6ème jour d'août de l'année 1654, ” nous dit la Relation de 1656, “ deux jeunes Français pleins de courage, ayant eu permission de Mons. le Gouverneur du pays de s'embarquer avec quelques-uns de ces peuples qui étaient descendus jusqu'à nos habitations françaises, firent un voyage de plus de cinq cents lieues sous la conduite de ces Argonautes.....

“ Ces deux pèlerins pensaient bien revenir au printemps de l'an 1655 ; mais ces peuples ne les ont ramenés que sur la fin du mois d'août de cette année 1656. Leur arrivée a causé une joie universelle à tout le pays ; car ils étaient accompagnés de cinquante canots chargés de marchandises, que les Français vont chercher en ce bout du monde.....

“ Ayant mis pied à terre au bruit étonnant des canons, et ayant bâti en un moment leurs maisons volantes, les Capitaines montèrent au fort St-Louis pour aller saluer Mons. notre Gouverneur, portant leur parole en la main ; c'étaient deux présents qui passent pour des paroles parmi ces peuples. L'un de ces deux présents demandait des Français pour aller passer l'hiver en leur pays ; et l'autre demandait des Pères de notre Compagnie pour enseigner le chemin du Ciel à toutes les nations de ces grandes contrées. On leur répondit à leur mode, par des présents, leur accordant très volontiers tout ce qu'ils demandaient.”

L'entente était parfaite ; tout le monde se réjouissait dans Québec ; les marchands songeaient à l'augmentation du commerce, les dévots au nombre d'âmes sauvées des ténèbres éternelles, le gouverneur et l'intendant, un peu à tout

cela, car tout cela signifiait l'extension de la domination française. La joie fut de courte durée.

Une trentaine de Français, parmi lesquels les PP. Druillettes et Gareau, étaient partis avec les Outaouas. Mais, dégoûtés par la brutalité de ces barbares, la plupart abandonnèrent l'expédition dès les premiers jours. Les missionnaires cependant voulaient persévérer jusqu'à la fin. Ils comptaient sans les terribles Iroquois qui se présentèrent tout à coup sur le lac Saint-Pierre. Les Outaouas ne se virent pas plus tôt attaqués qu'ils s'enfuirent pêle-mêle, laissant les Français à la merci des assaillants. Le père Gareau fut blessé à mort, et ses compagnons durent renoncer à toutes leurs espérances.

Trois ans plus tard, dans l'automne de 1659, deux Français à la recherche d'aventures se rendirent sur le lac Supérieur. Durant l'hiver ils parcoururent tous les pays environnants pour engager les Sauvages à descendre à Québec le printemps suivant. Chemin faisant ils baptisaient les enfants en danger de mort et expliquaient les vérités élémentaires du christianisme. Sur le bord d'une rivière du nord du Wisconsin ils retrouvèrent quelques débris de la nation huronne. Ces pauvres vaincus erraient depuis la dévastation de leur patrie par les Iroquois dans la crainte continuelle de trouver sur leur route leurs implacables ennemis. Au printemps, soixante canots, portant près de trois cents Algonquins, prirent la route du Canada.

A Québec, les Sauvages demandèrent de nouveau des missionnaires. Les Jésuites n'hésitèrent pas à se rendre à leur demande. "Il est vrai," écrivaient les Pères, "que le chemin que nous sommes obligés de tenir est encore teint de notre sang, mais c'est ce sang qui nous augmente le courage..... et la gloire qu'ont ceux qui sont morts pour Jésus-Christ en cette expédition nous rend jaloux plutôt que timides."

Le père Ménard, un vieillard blanchi sous le joug, fut

choisi pour cette dure et périlleuse mission. ¹ René Ménard était né en 1604 ; et depuis 1640 il était employé dans les missions du Canada. Chez les Hurons il avait été le compagnon de Brébœuf, de Jogues et de Daniel, qui avaient depuis trouvé la couronne du martyre. Plus tard il avait travaillé à la conversion des farouches Iroquois. Il était à Trois-Rivières quand il apprit qu'il devait partir pour l'Ouest. Il eut un terrible pressentiment, et dans une lettre qu'il écrivit alors à un ami il disait :

“ Je vous écris probablement le dernier mot, que je souhaite être le sceau de notre amitié jusqu'à l'éternité..... Nous avons été un peu surpris pour ne pouvoir pas nous pourvoir d'habits et d'autres choses ; mais Celui qui nourrit les petits oiseaux et habille les lys des champs, aura soin de ses serviteurs, et quand il nous arriverait de mourir de misère, ce me serait un grand bonheur.”

Il faut se rappeler que ces paroles touchantes ne venaient pas d'un jeune enthousiaste, mais d'un vieillard qui avait appris par une dure et longue expérience tout ce qu'il y avait de souffrances et de dangers dans un pareil voyage. Ménard savait qu'il aurait à vivre pendant des mois et des années dans un dénûment presque complet de toutes choses, exposé aux intempéries des saisons sous un climat rigoureux, aux mauvais traitements et aux injures des peuples qu'il voulait convertir. Mais son sacrifice-était fait depuis longtemps.

Le père Ménard, accompagné de huit autres Français, partit de Trois-Rivières le 28 août 1660. Le Sauvage qui l'avait pris dans son canot ne souffrit pas qu'il restât longtemps inactif. Durant tout ce voyage de trois cent lieues, le vieux missionnaire dut porter sa part des fardeaux ou manier l'aviron. Pour comble de malheur, quand il fut arrivé au lac Supérieur un arbre en tombant brisa le canot

¹ Relation de 1660.

dans lequel il voyageait ; lui et trois Sauvages, ses compagnons, se virent ainsi obligés d'attendre qu'un des rares passants eût pitié d'eux. Pendant six jours ils n'eurent pour toute nourriture que ce qu'ils purent tirer de la végétation chétive de ces parages. Le septième jour on vint les chercher pour les amener au rendez-vous de la tribu, sur une baie, du côté sud du lac Supérieur—probablement la baie Keweenaw.

Ici le père Ménard eut la consolation de célébrer la messe. Quelques âmes bien disposées à recevoir l'Évangile lui causèrent de grandes jouissances. Il ne jugea pas à propos de baptiser plus d'une cinquantaine d'adultes, qu'il choisit parmi les plus pieux. "Je n'en ai pas voulu admettre un plus grand nombre," écrit-il, "me contentant de ceux que j'ai jugés devoir persévérer constamment dans la foi pendant mon absence."

Ménard, dans ses lettres, parle surtout de ses chers néophytes ; il ne dit que quelques mots des misères qu'il eut à endurer pendant l'hiver. En arrivant au campement des Sauvages, il s'était rendu chez un chef, "homme superbe et très vicieux," qui avait quatre ou cinq femmes. Ce potentat traita fort mal le pauvre missionnaire et enfin le chassa de sa cabane, l'obligeant à se construire une chaumière de branches de sapin. C'est dans ce réduit sylvain qu'il passa les longues et froides nuits de l'hiver. La nourriture fournie par les Sauvages, indigents et peu charitables, n'était guère supérieure au logement.

Durant l'été suivant les Français firent meilleure chère. La chasse et la pêche leur fournissaient une nourriture passable. Le deuxième hiver ils résolurent aussi de suivre les Sauvages à la pêche ; et bien que la tâche ne fût pas douce ni le produit abondant, ils purent vivre un peu mieux que l'année précédente.

Cependant les Outaouas se montraient toujours, pour la plupart, très mal disposés à accepter la religion dans la-

quelle ils avaient eux-mêmes demandé d'être instruits. Ceci décida le père Ménard à se rendre chez une tribu huronne, établie à une centaine de lieues de l'endroit où il se trouvait. Il savait qu'il trouverait dans cette tribu plusieurs anciens catéchumènes qui seraient heureux d'entendre la parole de Dieu. Cependant avant d'entreprendre le voyage, il envoya trois des Français qui l'accompagnaient pour explorer le chemin et préparer les Hurons pour sa visite. Ces délégués rapportèrent qu'ils avaient bien trouvé les Hurons, mais que la famine était dans leur village et que c'était s'exposer à mourir de faim que d'y aller. Le père Ménard leur répondit : " Je ne saurais souffrir que des âmes périssent sous prétexte de conserver la vie du corps à un chétif homme que je suis." Il se mit en route le 11 juin 1662, accompagné d'un Français nommé Jean Guérin et de quelques Hurons. Ces derniers l'abandonnèrent à mi-chemin en disant qu'ils couraient avertir leurs gens pour revenir ensuite à sa rencontre. Le Père attendit une quinzaine de jours ; puis, voyant que les Hurons ne paraissaient pas et que ses vivres s'épuisaient, il résolut de pousser en avant. Un jour que Guérin était occupé à traîner leur canot d'une rivière à une autre, le père Ménard disparut subitement, et on ne le revit plus.

Il est probable que le vénérable apôtre fut rencontré par quelque Sauvage affamé qui l'assassina pour le dépouiller. On retrouva plus tard son sac entre les mains d'un Sauvage qui refusa d'en expliquer la provenance.¹ Quoiqu'il en soit, le père Ménard mourut victime de son zèle pour le salut des âmes et on doit le classer parmi les martyrs du Canada.

Des Français qui vinrent au lac Supérieur avec le père Ménard, sept retournèrent au Canada en 1663. Le huitième, Jean Guérin, était mort vers la fin de l'année précédente. Il avait été pendant vingt ans un des serviteurs les plus dévoués des Jésuites.

¹ Relation de 1664 ; Perrot, Mémoires.

En face du résultat négatif de tous les sacrifices qu'ils avaient faits pour évangéliser les peuplades de l'Ouest, il était bien permis aux Jésuites de renoncer à leur entreprise; mais aucun obstacle ne pouvait les décourager, ni aucun péril les faire reculer. C'était l'œuvre de Dieu; et ils s'estimaient heureux de pouvoir se sacrifier pour cette cause divine. On a dit que leur énergie aurait pu être employée dans des champs plus fertiles; on a regretté tant de sang, de labeur dépensés sans résultats apparents. Mais le sang des martyrs n'a-t-il pas été de tous temps la semence de la foi?

..... Mais n'est-ce pas la destinée humaine,
N'est-ce pas là toujours l'éternel phénomène
Qui veut que tout s'enfante et vienne dans les pleurs ?
Le froment naît du sol que l'on déchire; les fleurs
Les plus douces peut-être éclosent sur les tombes;
L'Eglise a pris racine au fond des catacombes :
Pas une œuvre où le doigt divin s'est fait sentir,
Qui n'ait un peu germé dans le sang d'un martyr!

Dès l'année 1664 la Compagnie de Jésus désigna le père Claude Allouez pour aller remplacer le père Ménard. Ce missionnaire était venu en Canada en 1658, étant alors âgé de 38. Il étudiait depuis six ans les langues sauvages quand il fut choisi pour les missions de l'Ouest.

Allouez partit sans retard pour Montréal où il devait rejoindre les Outaouas descendus pour la traite, mais quand il y arriva les Sauvages étaient déjà retournés dans leur pays. Il hiverna à Montréal, et vers la fin de juillet il eut le plaisir de voir arriver, nous disent les fidèles Relations des Jésuites, "une centaine de canots des Outaouaks et de quelques autres Sauvages nos alliés, qui venaient des quartiers du Lac Supérieur, à quatre et cinq cents lieues d'ici, pour faire leur commerce ordinaire, et se fournir de leurs besoins, en nous donnant pour échange leurs peaux de Castor, qu'ils ont chez eux en très grande abondance."

Les Outaouas se hâtèrent de terminer leur traite; et le 8

août ils étaient prêts à retourner dans leur pays. Le père Allouez et six marchands déclarèrent alors leur intention de les accompagner. Les Sauvages consentirent aussitôt à amener les commerçants, mais ils ne voulaient pas d'Allouez ni d'aucun autre missionnaire ; ils les considéraient comme des gens inutiles et même comme des sorciers qui faisaient mourir leurs enfants par le baptême. Ce n'est qu'en les menaçant de la colère du gouverneur que le R. Père pût les faire consentir à l'amener. Aussi le traitèrent-ils comme un compagnon dont on veut se débarrasser.

Allouez nous dit, dans le récit qu'il a laissé de son voyage, que le diable n'ayant pas réussi à l'empêcher de monter, s'attaqua à une petite boîte contenant quelques médicaments qui devaient lui être d'une grande utilité. " Il plut à Dieu," ajoute-t-il, " de se servir du plus grand jongleur de ces quartiers, homme de six femmes, et d'une vie débordée, pour me la conserver. Il me la mit entre les mains lorsque je n'y pensais plus, me disant que le thériaque et quelques autres médicaments, avec les images qui étaient dedans, étaient autant de Manitous, ou de démons, qui le feraient périr s'il osait y toucher."

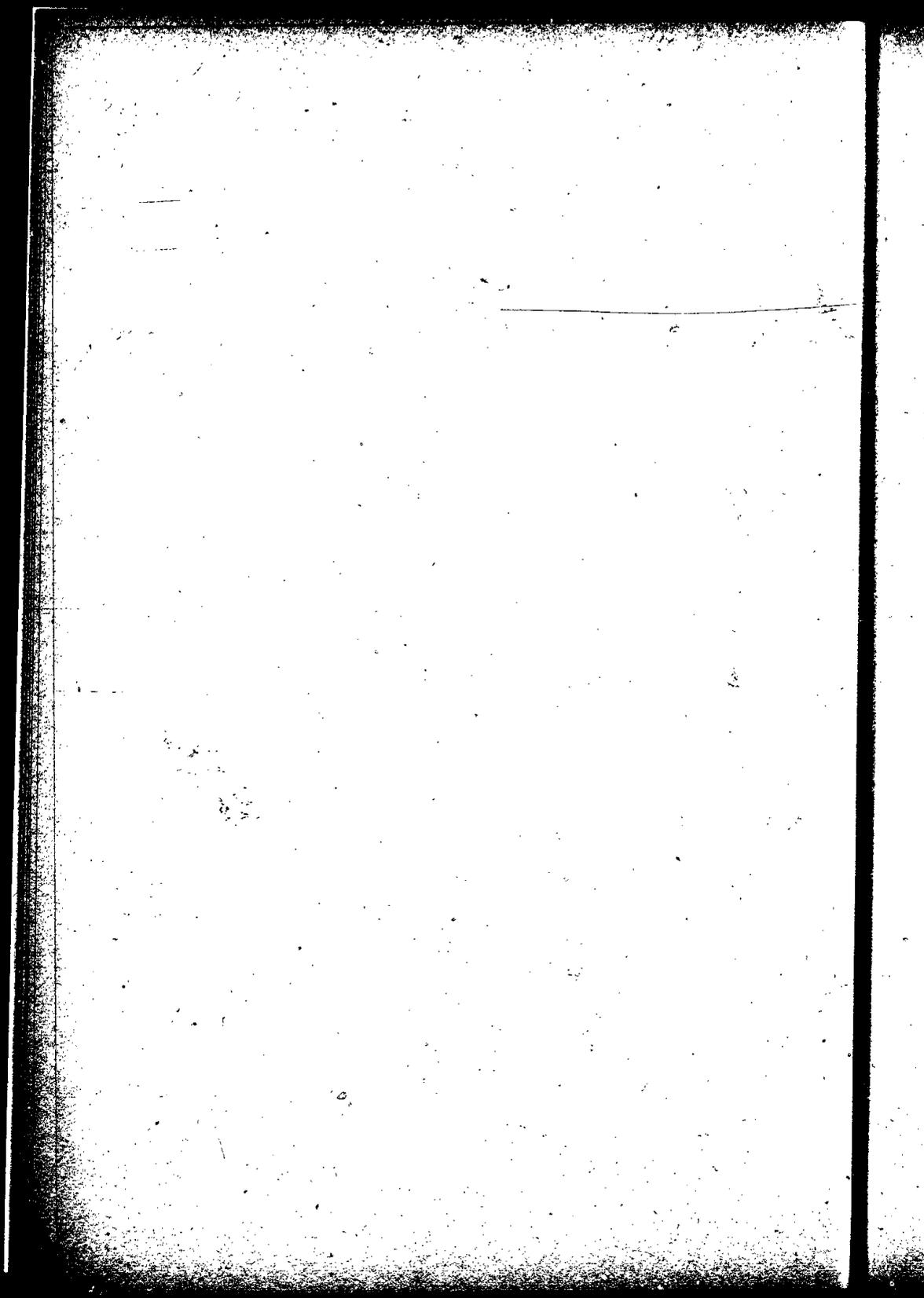
Le premier jour de septembre, la flottille arriva au saut Sainte-Marie. Ici le R. Père se sépara des Sauvages, et pendant un mois il explora la rive sud du lac Supérieur. Sur la baie Sainte-Thérèse, scène des travaux de Ménard, il trouva deux Sauvageuses qui " avaient toujours conservé la foi, et brillaient comme deux astres au milieu de la nuit universelle de cette infidélité."

Le premier octobre, Allouez arriva au rendez-vous des tribus, sur la baie Chegouamegon, où il établit la mission du Saint-Esprit. En cet endroit, il vint en contact avec presque tous les peuples de l'Ouest. Tout son temps était consacré à deux objets : recueillir des renseignements sur les régions encore inexplorées et inculquer quelques notions du christianisme à ces peuples. Il obtint sur la géographie du pays

de précieuses indications qui amenèrent plus tard la découverte du Mississipi ; mais ses travaux d'évangélisation n'eurent qu'un succès relatif. La polygamie, le libertinage et l'inconstance des Sauvages étaient des obstacles difficiles à vaincre.

Au mois d'août 1667 Allouez descendit à Montréal pour obtenir des secours. Son expérience lui avait démontré qu'il était nécessaire d'avoir sur les lieux plusieurs serviteurs Français pour pourvoir aux besoins des missionnaires. Après un séjour de quarante-huit heures seulement, il reprit le chemin de ses missions, amenant avec lui le R. Père Nicolas et six engagés. A Montréal toutefois les Sauvages ne voulurent pas prendre plus d'un des engagés, de sorte que les autres durent attendre jusqu'à l'année suivante.

C'était là un fâcheux contretemps ; mais le moment approchait où Allouez aurait de nombreux compagnons. La fièvre de l'Ouest allait s'emparer de toute la Nouvelle-France. Jusqu'ici les missionnaires ont occupé presque tout le tableau, mais désormais nous allons voir les traités ; l'intendant, le gouverneur et même le roi travailler, à leur manière, à développer les ressources de ces contrées pour la plus grande gloire de la France et du christianisme.



CHAPITRE II

LA FRANCE PREND POSSESSION DU MICHIGAN

En 1665 la Nouvelle-France, jusqu'alors négligée par les compagnies de traite qui s'étaient engagées à la coloniser, et troublée par les divisions qui existaient entre les autorités civiles et religieuses, reçut des renforts considérables tant de colons que de soldats, et, ce qui valait mieux encore, des administrateurs capables et désireux de remettre l'ordre dans les affaires et d'assurer la paix aux habitants. Le nouvel intendant, Jean Talon, comprit que la colonie qui lui était confiée était susceptible de devenir l'un des plus beaux joyaux de la couronne de France. Prévoyant l'importance future des immenses régions de l'Ouest, il voulut en assurer la possession à sa patrie.

Le grand Colbert comprenait la valeur des colonies mieux que la plupart de ses contemporains ; pourtant il ne vit pas sans inquiétude les projets grandioses de son disciple au Canada. Le 5 avril 1666 il écrivait à Talon :

“ Le Roi a approuvé que vous ayez fait poser ses armes aux extrémités de l'étendue du Canada, et que vous vous prépariez en même temps à dresser aussi des procès-verbaux de prise de possession, parce que c'est toujours étendre sa souveraineté, ne doutant pas que vous n'avez en cette occasion fait réflexion, avec M. de Tracy et les autres officiers, qu'il vaudrait mieux se restreindre à un espace de terre que la colonie sera elle-même en état de maintenir, que d'en embrasser une trop grande quantité, dont peut-être on serait un jour obligé d'abandonner une partie avec

quelque diminution de la réputation de Sa Majesté et de cette couronne.”¹

Chaque génération depuis le dix-septième siècle a produit des sages qui ont mis le peuple canadien en garde contre les dangers d'une trop grande extension, mais l'expérience n'a pas encore justifié leurs alarmes. La vieille France, dans un moment de faiblesse honteuse, nous a retiré la protection de son drapeau, mais nous sommes restés sur les territoires dont nous avons pris possession, poursuivant toujours notre mission. Talon était devenu Canadien en touchant le sol de la Nouvelle-France. Loin de se laisser détourner de ses projets par les conseils du ministre, il lui répondit quelque temps après qu'il allait continuer de faire apposer les armes du roi partout où cela serait possible, car il était convaincu que si la chose n'était pas utile pour le présent elle le serait pour l'avenir. Il ajoute que si ce n'est pas rendre les médailles du roi trop communes d'en donner à ceux qui s'illustrent par de grandes découvertes, il désirerait en distribuer une douzaine à des personnes pour lesquelles ces sortes de récompenses sont plus précieuses que l'argent.

Voici du reste comment Talon s'expliquait sur ses plans :

“Ce pays,” écrit-il dans un mémoire de 1670, “est disposé de manière que par le fleuve on peut remonter partout à la faveur des lacs. Ouvrant le chemin du Nord et du Sud, c'est par ce même fleuve qu'on peut espérer de trouver quelque jour l'ouverture au Mexique, et c'est aux premières de ces découvertes que nous avons envoyé M. de Courcelles et moi, M. de la Salle, qui a bien de la chaleur pour ces entreprises, tandis que, par un autre endroit, j'ai fait partir le sieur de Saint-Lusson, pour pousser vers l'Ouest tant qu'il trouvera de quoi subsister, avec ordre de rechercher soigneusement, s'il y a par lacs ou par rivières quelque

¹ Margry, vol. I, pp. 77-78.

communication avec la mer du Sud qui sépare ce continent de la Chine ; après cependant qu'il aura donné sa première application à la découverte des mines de cuivre qui fait le principal sujet de sa mission et qu'il aura vérifié les mémoires qui lui ont été remis à cet effet."

La recherche de mines de cuivre et d'argent était en effet le principal but des Français qui allaient vers les lacs Huron et Supérieur à cette époque, et celui qui se recommandait le mieux à Colbert. Ce ministre écrivait à Talon en 1671 :

"La principale chose à laquelle vous devriez vous appliquer dans ces sortes de découvertes est de faire rechercher les mines de cuivre, ce qui serait un moyen assuré pour attirer plusieurs Français de l'ancienne dans la Nouvelle-France, si une fois cette mine avait été trouvée et que l'utilité en fût sensible."

L'existence de ces mines de cuivre était connue depuis longtemps, par des morceaux du métal qui étaient tombés entre les mains des voyageurs qui avaient visité cette région. Le frère Gabriel Sagard, dans un livre publié à Paris en 1636, dit qu'il avait vu un lingot de cuivre dans les mains de l'interprète Etienne Brulé et qu'il existait des mines susceptibles d'être exploitées avec profit. Pierre Boucher, dans son ouvrage sur la Nouvelle-France, parle aussi des mines du lac Supérieur et les Relations des Jésuites en font souvent mention après 1659.

Les missionnaires interrogeaient les Sauvages à chaque occasion pour savoir où se trouvaient les mines, mais ceux-ci évitaient soigneusement de répondre. Ils avaient une vénération superstitieuse pour le cuivre et craignaient d'offenser les dieux en le livrant aux Français. Cependant les Jésuites réussirent à mettre la main sur quelques gros morceaux qui ne laissèrent pas de doute sur la pureté et l'abondance du métal. En 1670 les missionnaires du saut Sainte-Marie se servaient d'une enclume de cuivre qui pesait au delà de cent livres. Plus tard, un des Pères, qui avait été

orfèvre, recueillit assez de ce métal pour en faire des chandeliers et autres ornements d'église.

En 1669 les sieurs Joliet et Péré furent envoyés par Talon pour reconnaître ces mines. Le roi n'en eut pas pour son argent, car les explorateurs se heurtèrent aux mêmes obstacles qu'avaient déjà rencontrés les missionnaires: ils ne purent engager les Sauvages à les aider dans leurs recherches. Dans sa lettre du 10 novembre 1670 Talon s'étonne de ne pas avoir reçu les "éclaircissements qu'il attendait du sieur Péré." Cet homme ne lui écrit, dit-il, "que fort obscurément, ce qui donne lieu de douter qu'on n'ait retardé la connaissance qu'il devait prendre de cette mine et empêché qu'il ne communiquât ses lumières dans leur pureté." Les paroles de Talon indiquent qu'il soupçonnait les Jésuites de contrecarrer ses plans de découverte. Ces soupçons étaient injustes, puisque les Jésuites publiaient les premiers tout ce qu'ils pouvaient apprendre touchant ces pays.

Bientôt après l'intendant renonça à l'idée de payer des explorateurs pour faire découvrir les mines. "Il faut," écrit-il dans l'automne de 1671, "espérer des fréquents voyages des Sauvages et des Français, qui commencent à prendre ces routes la découverte du lieu qui fait des productions si pures sans qu'il en coûte au Roi." Peut-être Talon commençait-il à comprendre que la découverte des mines ne serait après tout qu'un maigre avantage pour la colonie en raison de la difficulté qu'on éprouverait à en transporter le produit en France. Toujours est-il qu'il n'en est plus question dans sa correspondance.

Les superstitions des Sauvages au sujet des mines résistèrent pendant longtemps à l'influence de la civilisation. Un demi-siècle après la fondation du premier établissement français sur le lac Supérieur, Antoine Raudot écrivait à ce sujet :

"Tous les Sauvages croient que s'ils montraient une mine

à une autre personne, ils mourraient dans l'année ; ils en sont si persuadés qu'il est quasi impossible de leur en faire découvrir, et c'est ce qui fait qu'on ne connaît que celles dont ils ne peuvent absolument cacher la connaissance." Charlevoix, dix ans plus tard, dit que les Sauvages considèrent les morceaux de cuivre qu'ils trouvent sous l'eau comme des présents des dieux qui habitent sous le lac et qu'ils les conservent sans en faire aucun usage.

Il paraîtrait qu'à une époque très reculée, bien longtemps avant que les blancs eussent fait leur apparition sur les bords du grand lac, quatre guerriers, s'étant égarés sur l'eau par une journée brumeuse, allèrent atterrir sur l'île Michipicoton, sans avoir reconnu le lieu. Dans ces temps là, l'île était habitée par des lièvres, des lynx et autres bêtes de proportions gigantesques ; et on assurait qu'elle flottait à la dérive au gré des vents, tantôt s'approchant de la terre ferme et tantôt s'en éloignant à perte de vue. Les quatre guerriers ayant faim, prirent quelques pierres sur la grève et, les ayant fait rougir au feu, ils les jetèrent dans un grand vase fait d'écorce afin de faire bouillir l'eau qu'il contenait : c'était leur manière de faire cuire la viande. Ils remarquèrent bien que les pierres qu'ils faisaient rougir se composaient en grande partie de cuivre, mais ils ne s'en préoccupèrent pas davantage. Ayant achevé leur repas et ayant reconnu où ils étaient, les quatre braves se hâtèrent de se rembarquer. Toutefois ils ne purent résister au désir de prendre sur la grève quelques cailloux et quelques feuilles de cuivre qu'ils admiraient beaucoup. Comme ils s'éloignaient de l'île mystérieuse, une voix terrible de colère se fit entendre, disant : "Quels sont ces voleurs qui emportent les jouets de mes enfants." Les quatre guerriers furent grandement consternés. Un d'eux dit : "C'est le tonnerre ;" mais les autres reprurent : "Non, c'est Missibizi, le dieu des eaux, qui est courrodé parce que nous avons violé sa retraite." Les pauvres voyageurs, poursuivis par

la colère du dieu indigné, moururent tous en peu de temps ; un seul réussit à se rendre jusqu'au camp de la tribu pour raconter leur aventure et pour expirer dans les bras des siens. Le souvenir du sort de ces malheureux se perpétua de père en fils ; et depuis aucun Sauvage n'osait s'approcher de l'île Michipicoton. Telles étaient les légendes qui empêchaient les indigènes d'aider les Français dans la recherche des mines.

Nous avons vu que l'intendant avait envoyé le sieur de La Salle, en 1669, pour explorer les lacs et les rivières conduisant vers le Sud. Le futur explorateur du Mississipi partit de Montréal en compagnie des abbés François Dollier de Casson et de Gallinée, deux prêtres de Saint-Sulpice, qui devaient le suivre jusqu'au terme de son voyage. Néanmoins, à mi-chemin les deux prêtres décidèrent de se séparer de l'expédition et de poursuivre leur voyage par le lac Erié, tandis que de La Salle marchait vers la rivière Ohio.

A la tête du lac Ontario, Dollier et de Gallinée rencontrèrent Louis Joliet, qui revenait du lac Supérieur. Il leur fit voir une carte¹ du pays qu'il avait visité et leur parla des Poutéouatamis et autres Sauvages qui désiraient vivement la visite d'un missionnaire. Le zèle des deux prêtres redoubla et ils poursuivirent leur voyage avec vigueur. Cependant, lorsqu'ils furent rendus à l'embouchure de la Grande rivière, sur le lac Erié, ils s'aperçurent qu'ils ne pourraient pas aller beaucoup plus loin avant les froids et ils décidèrent d'hiverner en cet endroit. Leur premier soin fut de prendre possession du pays au nom du roi de France.

Le texte de ces actes de prise de possession mérite d'être connu : ce sont nos titres de noblesse. Voici celui que rédigèrent les abbés Dollier et Gallinée :

“ Nous icy soubsignez, certifions avoir veu afficher sur les

¹ Cette carte a été publiée ; voir Revue de la géographie, Paris, février 1880.

terres du lac nommé Erié les armes du Roy de France au pied d'une croix, avec cette inscription : "L'an de salut
" 1669, Clément IX estant assis dans la chaire de saint
" Pierre, Louis XIV règnant en France, Monsieur de Cour-
" celles estant gouverneur de la Nouvelle-France et Mon-
" sieur Talon y estant intendant pour le Roy, sont arrivez
" en ce lieu deux missionnaires du Séminaire de Montréal,
" accompagnez de sept autres François, qui les premiers de
" tous les peuples Européens ont hyverné en ce lac, dont ils
" ont pris possession au nom de leur Roy, comme terre non
" occupée, par apposition de ses armes, qu'ils ont attachées
" au pied de cette croix. En foy de quoy nous avons signé
" le présent certificat."

Signé,

FRANÇOIS DOLLIER,

Prestre du diocèse de Nantes en Bretagne,

DE GALLINÉE,

Diacre du diocèse de Rennes en Bretagne."

Aussitôt le printemps revenu les deux missionnaires lancèrent de nouveau leur canot, et, poursuivant leur route vers l'Ouest, ils furent bientôt dans la rivière Détroit. Leur description de cette rivière est la plus ancienne que nous connaissions.

"Au bout de six lieues," disent ces voyageurs, " nous trouvâmes un endroit fort remarquable et fort en vénération à tous les Sauvages de ces contrées à cause d'une idole de pierre que la nature y a formée, à qui ils disent devoir le bonheur de leur navigation sur le lac d'Erié lorsqu'ils l'ont passé sans accident, et qu'ils apaisent par des sacrifices, des présents de peaux, des vivres, etc., lorsqu'ils veulent s'y embarquer. Ce lieu était plein de cabanages de ceux qui étaient venus rendre leur hommage à cette pierre qui n'avait autre rapport avec la figure d'un homme que celui que l'imagination lui voulait bien donner. Cependant elle était toute peinte et on lui avait formé une espèce de visage avec

du vermillon. Je vous laisse à penser si nous vengeâmes sur cette idole, que les Iroquois nous avaient fort recommandé d'honorer, la perte de notre chapelle. Nous lui attribuâmes même la disette où nous avons été de vivres jusqu'ici. Enfin il n'y avait personne dont elle n'eut attiré la haine. Je consacrai une de mes haches pour casser ce dieu de pierre, et puis ayant accosté nos canots ensemble, nous portâmes les plus gros morceaux aux milieu de la rivière et jetâmes aussi tout le reste à l'eau, afin qu'on n'en entendit jamais parler. Dieu nous récompensa aussitôt de cette bonne action, car nous tuâmes dans cette même journée un chevreuil et un ours."

Les deux Sulpiciens se rendirent à la mission des Jésuites, au saut Sainte-Marie. Ils y arrivèrent le 25 mai, jour de la Pentecôte, et en repartirent trois jours plus tard pour retourner à Montréal par la route de l'Ottawa.

Au mois de mai 1671 arriva au saut Sainte-Marie "Simon-François Daumont, sieur de Saint-Lusson, commissaire sub-délégué de Mgr. l'intendant de la Nouvelle-France pour la recherche de la mine de cuivre au pays des Outaouacs, Nez-Percez, Illinois et autres nations sauvages découvertes et à découvrir en l'Amérique septentrionale, du costé du lac Supérieur ou Mer Douce." Il avait alors terminé ses explorations, et voulait couronner sa mission en prenant officiellement possession du pays au nom de sa Majesté très-chrétienne, le roi de France et de Navarre, et en présence de tous les peuples environnants.

Le 14 juin, jour fixé pour la cérémonie, étant arrivé, quatorze tribus, les unes fort éloignées, se trouvèrent représentées. Saint-Lusson commença par lire la commission qu'il tenait de l'intendant, la faisant traduire dans toutes les langues par le célèbre interprète Nicolas Perrot afin que personne n'en pût ignorer; et ensuite il fit élever une croix et un poteau de cèdre auquel étaient attachées les armes de France. Alors il proclama à haute voix et par

trois fois qu'il prenait possession du dit lieu, ainsi que des lacs Huron et Supérieur et de toutes les contrées adjacentes jusqu'aux mers du Nord, de l'Ouest et du Sud, à chaque fois prenant un morceau de terre dans sa main et criant : "Vive le roi," ce que toute l'assemblée répétait. De plus il déclara "aux dites nations ci-dessus que dorénavant, comme dès à présent, elles étaient relevantes de sa Majesté, sujettes à subir ses lois et suivre ses coutumes, leur promettant toute protection et secours de sa part contre l'incurse ou invasion de leurs ennemis, déclarant à tous autres potentats, princes, souverains, tant Etats que Républiques, eux ou leurs sujets, qu'ils ne peuvent ni ne doivent s'habituer en aucun lieu de ce dit pays, que sous le bon plaisir de Sa dite Majesté très-Chrétienne et de celui qui gouvernera le pays de sa part, à peine d'en encourir sa haine et les efforts de ses armes."

Saint-Lusson ayant maintenant rempli sa mission, le R. P. Allouez fut prié de faire connaître aux Sauvages celui qui étendait désormais jusqu'à eux sa bienveillante protection ; et, nous dit l'auteur de la Relation de 1671, "comme il est bien versé en leur langue et en leurs façons de faire, il sut si bien s'accomoder à leur portée, qu'il leur donna une idée de la grandeur de notre incomparable Monarque, telle qu'ils avouent qu'ils n'ont point de parole pour énoncer ce qu'ils en pensent." Voici du reste cet extraordinaire panégyrique de Louis XIV :

"Il demeure au delà de la mer, et est le Capitaine des plus grands Capitaines, et n'a point son pareil au monde : tous les Capitaines que vous avez jamais vus et dont vous avez entendu parler ne sont que des enfants auprès de lui : il est comme un grand arbre, et eux ne sont que comme de petites plantes qu'on foule aux pieds en marchant. Vous connaissez Onontio,¹ ce célèbre Capitaine de Québec, vous

¹ Nom donné par les Sauvages à tous les gouverneurs de la Nouvelle-France et qui signifiait "grande montagne." C'était la traduction du nom de M. de Montmagny.

savez et vous expérimentez qu'il est la terreur des Iroquois, et son nom seul les fait trembler depuis qu'il a désolé leur pays et qu'il a porté le feu dans leurs bourgades ; il y a au delà de la mer dix mille Onontios comme celui-là, qui ne sont que des soldats de ce Grand Capitaine, notre grand roi dont je vous parle. Quand il dit le mot : Je vas en guerre, tout le monde obéit, ses dix mille Capitaines levant des Compagnies de cent soldats chacun et par mer et par terre : les uns s'embarquent en des navires au nombre de cent et de deux cents, tels que vous en avez vu à Québec ; vos canots ne portent que quatre à cinq hommes, et dix ou douze au plus : nos navires de France en portent quatre ou cinq cents, et même jusqu'à mille. Les autres vont en guerre par terre, mais en si grand nombre qu'étant en file deux à deux, ils tiendraient plus de place qu'il n'y a d'ici à Mississaquenk, quoique nous y comptions plus de vingt lieues. Quand il attaque il est plus redoutable que le tonnerre, la terre tremble, l'air et la mer sont en feu par la décharge de ses canons, on l'a vu au milieu des escadrons tout couvert du sang de ses ennemis, dont il a passé si grand nombre par le fil de l'épée, qu'il ne compte pas les chevelures, mais les ruisseaux de sang qu'il fait couler ; il emmène si grand nombre de prisonniers de guerre, qu'il n'en fait aucun cas, mais les laisse aller là où ils veulent, pour montrer qu'il ne les craint pas : personne n'ose présentement lui faire la guerre, tous ceux d'au delà de la mer lui ont demandé la paix avec toutes les parties de la terre pour l'écouter et pour l'admirer. C'est lui seul qui décide toutes les affaires du monde. Que dirai-je de ses richesses ? Vous vous estimez riches quand vous avez dix ou douze sacs de blé, quelques haches, rassades, chaudières, ou autres choses semblables. Il a des villes à lui plus que vous n'êtes d'hommes dans tous ces pays, à cinq cents lieues à la ronde ; dans chaque ville il a des magasins, où l'on trouverait des haches assez pour couper tous vos bois, des chaudières pour

cuire tous vos originaux, et de la rassade pour remplir toutes vos cabanes ; sa maison est plus longue qu'il n'y a d'ici au haut du Saut, c'est-à-dire plus d'une demi-lieue, plus haute que le plus grand de vos arbres, et elle contient plus de familles que la plus grande de vos Bourgades n'en peut comprendre."

Le R. P. Allouez ayant terminé sa harangue, toute l'assemblée entonna le "Te Deum"; puis les guerriers et les sachems des tribus s'enfoncèrent dans les bois, pour aller répandre au loin la renommée du Roi-Soleil et rêver aux avantages qu'ils attendaient de la protection qu'il venait de leur promettre.

En quelques heures Saint-Lusson venait de doter sa patrie d'un territoire si vaste que les gouvernants de la France n'en ont jamais connu l'étendue. L'intendant Talon seul eut une faible idée de l'importance de cet événement. Les lignes suivantes, écrites après le retour de son sub-délégué, démontrent la grande prévoyance de cet homme d'état :

"Je ne suis pas homme de cour et je ne dis pas, par la seule passion de plaire au roi et sans un juste fondement, que cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand. Ce que j'en découvre de près me le fait préjuger, et ces parties des nations étrangères qui bordent la mer, si bien établies, tremblent déjà d'effroi à la vue de ce que Sa Majesté a fait ici dans les terres depuis sept ans. Les mesures qu'on a prises pour les resserrer dans de très étroites limites par les prises de possession que j'ai fait faire ne souffrent pas qu'elles s'étendent, qu'en même temps elles ne donnent droit de les traiter en usurpateurs et leur faire la guerre. Et c'est en vérité ce que par toutes leurs actions elles témoignent beaucoup craindre. Elles connaissent déjà que le nom du Roi est si répandu dans toutes ces contrées parmi les Sauvages que seul il est regardé comme l'arbitre de la paix et de la guerre. Toutes se détachent insensiblement des autres Européens, et, à l'exception des Iroquois,

dont je ne suis pas encore assuré, on peut presque se promettre de faire prendre les armes aux autres quand on le désirera."

Si le programme tracé dans ces lignes n'est pas aujourd'hui une réalité, c'est à la cour de Versailles seule qu'il faut en demander compte.

CHAPITRE III

LES MISSIONS DES JÉSUITES.

En 1668 le père Jacques Marquette et le frère le Boême avaient été envoyés au pays des Outaouas. Les Sauvages s'étant montrés mieux disposés envers la religion durant cette année, il fut aussi décidé de mettre ces missions sous le contrôle d'un supérieur résidant sur les lieux. Le père Claude Dablon fut désigné pour ce poste, et au printemps de 1669 il alla se fixer au pied des rapides, sur le côté sud de la rivière par laquelle le lac Supérieur se décharge dans le lac Huron. Il nomma cette mission Sainte-Marie du Saut. Les Sulpiciens Dollier et Gallinée, qui la visitèrent au mois de mai 1670, en parlent en ces termes :

“.....Sainte-Marie du Saut.....est le lieu où les RR. PP. Jésuites ont fait leur principal établissement pour les missions des Outaouacs et des peuples voisins. Ils ont depuis l'an passé deux hommes à leur service, qui leur ont bâti un fort joli fort, c'est-à-dire un carré de pieux de cèdres de douze pieds de haut avec une chapelle et une maison au dedans de ce fort, en sorte qu'ils se voient à présent en état de ne dépendre des Sauvages en aucune manière. Ils ont un fort grand désert bien semé où ils doivent recueillir une bonne partie de leur nourriture ; ils espèrent même y manger du pain avant qu'il soit deux ans d'ici.....

“ Le fruit que font ici ces Pères est plus pour les Français, qui y sont souvent au nombre de 20 ou 25, que pour les Sauvages ; car quoiqu'il y en ait quelques-uns de baptisés, il n'y en a pourtant pas d'assez bon. Catholique pour

pouvoir assister à l'office divin qui s'y fait pour les Français qui chantent la grande messe et vêpres les fêtes et dimanche."

Ce fut aussi en 1669 que le père Allouez laissa la mission du Saint-Esprit au père Marquette, pour aller fonder celle de Saint-François-Xavier à la baie Verte. L'année suivante la mission du Saint-Esprit fut abandonnée parce que les Hurons, ayant été assez téméraires pour provoquer les Sioux, durent chercher leur salut dans la fuite. Ces Sauvages retournèrent alors à l'île Michilimackinac, qu'ils avaient déjà habitée après la défaite de leur nation par les Iroquois. Le père Marquette les suivit et donna à cette nouvelle mission le nom de Saint-Ignace.

En 1672 ou 1673 la mission de Saint-Ignace fut transportée sur la rive nord du détroit de Mackinaw, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le village qui porte le nom de Pointe Saint-Ignace. Le site était des mieux choisis. Située au confluent des eaux qui conduisaient, d'un côté, les Sauvages à Montréal, et de l'autre, les Français vers les pays des Illinois, des Renards et des Sioux, la nouvelle mission devait devenir le rendez-vous des trafiquants de fourrures. Aussi les Sauvages attirés par le commerce, vinrent-ils s'y établir en nombre considérable. A côté du village des Hurons se formèrent deux nouveaux villages l'un d'Outaouas et l'autre d'Algonquins; et il fallut ériger des chapelles pour chacun de ces peuples.

En 1672 le père Dablon retourna à Québec et devint supérieur de toutes les missions du Canada. Il envoya aussitôt le père Henri Nouvel pour le remplacer aux Outaouas. Le nouveau supérieur ne se fixa pas au saut Sainte-Marie, mais alla de mission en mission, passant une forte partie de son temps à Saint-Ignace.

C'est de Saint-Ignace que, le 15 mai 1673, le père Marquette et Louis Joliet partirent pour aller à la découverte du Mississipi. Marquette ne devait jamais revoir la mis-

sion qu'il avait fondée. Après avoir fait le grand voyage qui a immortalisé son nom, il entreprit de fonder une nouvelle église parmi les Illinois, mais la maladie le minait déjà. Au printemps de 1675 il revenait à Saint-Ignace en longeant la côte ouest du Michigan, quand il sentit sa dernière heure approcher.

Le 18 mai, se trouvant à l'embouchure de la rivière qui porte son nom, près du site de la ville de Ludington, le saint missionnaire dit à ses compagnons qu'il voulait être enterré là. Quelques heures plus tard il rendait le dernier soupir.

Deux ans après sa mort les Hurons de Saint-Ignace, qui avaient gardé sa mémoire en grande vénération, allèrent chercher ses os et les déposèrent avec beaucoup de pompe dans un caveau qui avait été préparé au milieu de la petite chapelle. Ce caveau a été retrouvé le 4 mai 1877, et les cendres de Marquette sont maintenant au collège des Jésuites, à Milwaukee. Les citoyens de Saint-Ignace ont élevé un monument à la mémoire de celui qu'ils considèrent comme le fondateur de leur ville.

Les contemporains de Marquette parlent avec admiration de sa douceur, qui le rendait aimable à tout le monde, de sa candeur d'enfant, de sa chasteté angélique, de son union continuelle avec Dieu, de sa dévotion particulière à Marie. Pour l'historien il constituera toujours, avec Ménard et Allouez, le type de l'apôtre-explorateur, l'un des plus beaux que l'on puisse rêver. Ces hommes réunissaient dans leur âme deux éléments : ils avaient la soif des vastes horizons de l'inconnu, et, répudiant toutes les jouissances de ce monde, ils brûlaient de se sacrifier pour la gloire de Dieu. Arrivés ici quand l'Ouest n'était encore qu'un immense désert dont nul ne connaissait le secret, ils cherchèrent à gagner de plus en plus dans l'intérieur, à la recherche d'âmes à sauver, de pays à conquérir à la Foi. Ils s'adaptaient autant que possible aux idées, aux usages, à la nour-

riture des indigènes, et ne revenaient que passagèrement à la civilisation, quand c'était nécessaire. Ils n'avaient qu'une seule préoccupation pour le temporel, celle d'étendre la domination de la France, et encore était-ce parce que le nom de leur patrie était synonyme de catholicisme, parce que son agrandissement offrait le moyen le plus efficace de combattre l'influence anglo-protestante. Seuls et sans appui ils ont traversé les premiers une région aussi large que l'Europe, ne semant partout chez les indigènes que des paroles de paix et d'amour. Comment peut-on trouver des mots pour faire dignement leur éloge quand des hommes qui s'enfoncent dans l'Afrique avec des bataillons pour escorte et qui soulèvent la haine et la guerre sur leur passage nous sont aujourd'hui désignés comme des prodiges de hardiesse, comme les plus nobles soldats de la civilisation !

Le père Philippe Pierson succéda à Marquette à Saint-Ignace. Cette mission reçut aussi le père Pierre Bailloquet en 1675.

Le père Nouvel profita de ce secours pour aller hiverner vers le Sud, région qui avait été négligée jusque là. Il partit le 8 novembre 1675, accompagné de deux serviteurs français. En suivant la côte de la péninsule inférieure du Michigan, il arriva à l'embouchure de la rivière Saginaw. Par cette rivière et un de ses affluents, la Chippewa, il pénétra jusqu'à centre de l'état. Il érigea sa chapelle quelque part dans les limites de ce qui est aujourd'hui le comté d'Isabella ; et dans cette hutte—le premier temple élevé par des chrétiens sur le sol du Bas-Michigan—il célébra la fête de Noël avec tout l'éclat possible.

“Ayant fait une petite crèche à côté de notre autel,” dit-il, “nos chrétiens y vinrent à minuit et pendant le jour y faire retentir ces forêts de leurs cantiques à l'honneur de Jésus nouveau-né. Quelle joie pour nous, et pendant la messe de minuit et pendant celle du jour, de voir l'enfant Jésus reconnu par les Sauvages en ce pays où le démon avait si longtemps régné.”

La péninsule inférieure du Michigan n'était habitée alors que par un nombre très restreint de Sauvages, qui y menaient une vie errante. Au mois de mars le père Nouvel revint à Saint-Ignace. Il s'y trouvait encore en 1680, mais nous voyons que quatre ans plus tard il était à la baie Verte. En 1677 le père Bonneault vint assister le père Druillettes qui se trouvait seul à Sainte-Marie du Saut. Le père Jean Enjalran vint aussi à Saint-Ignace en 1678.

Le nombre des Sauvages à Saint-Ignace était généralement de quinze à seize cents. La mission des Hurons était la mieux organisée de l'Ouest.

“ Je suis d'abord obligé de dire,” écrit l'auteur de la dernière Relation, “ que j'ai trouvé dans cette mission quelque chose qui m'a surpris, y voyant une copie si approchante de ces belles missions huronnes et iroquoises, qui sont au voisinage des habitations françaises à Notre-Dame de Lorette et au Saut St-François-Xavier, ce qui est d'autant plus admirable qu'on n'a ici aucune aide de celles qu'on a du côté de Québec et de Montréal, et qu'on y trouve de grands obstacles pour l'établissement du christianisme.

“ Ils ont grand respect pour les jours destinés à la prière comme sont les dimanches et les fêtes qu'ils observent ponctuellement. En ces jours les chrétiens et les catéchumènes s'assemblent fort exactement et en grand nombre dans l'église. Il y a un fervent chrétien qui est officier perpétuel destiné pour avertir des jours qu'on doit s'assembler. C'est lui qui prend aussi la parole après que le père leur a expliqué quelque point de notre créance, et qui fait merveilleusement bien l'office de prédicateur. Il est appelé communément l'officier de la foi. Outre cet officier, il y a deux chrétiennes qui sont officiers trimestres, et qui ont soin de tout ce qui regarde les assemblées de la prière, et qui sont distinctes de deux autres qui doivent faire la prière tout haut dans l'église. Il n'est pas possible de voir rien

de plus exact que ces officiers qui viennent trois ou quatre fois à la maison pour savoir l'heure où ils doivent faire leurs fonctions. Ils courent par toutes les cabannes pour porter les ordres, et on leur obéit fort ponctuellement. Dans ces assemblées le Père après avoir invoqué le Saint-Esprit, en chantant le "Veni creator" en leur langue, et après quelques autres prières leur fait une instruction après laquelle les Catéchumènes sortent et les Chrétiens demeurent pour entendre la messe, où les officiers de la prière et deux autres qui sont nommés pour avoir soin du chant font passer le temps dans l'exercice continu de la dévotion.

"Les Chrétiens présentent par tour, tous les dimanches, le pain béni à la messe avec 33 grains de porcelaine pour joindre leur offrande à celle que J.-C. a faite, et celle qui a présenté le pain béni va ensuite présenter à tous les assistants un de leurs plats d'écorce où l'on donne quelques grains de porcelaine ou de rassade, chacun selon ses moyens et sa dévotion. "On admet pas dans ces assemblées les scandaleux, ce qui en fait corriger plusieurs. Les Chrétiens s'assemblent deux autres fois durant le jour. En une de ces heures là on fait chanter une espèce de vêpres où le chant est interrompu par de petites instructions. Les non-Chrétiens assistent à ces vêpres ; il y a aussi un temps particulier pour assembler les enfants. Tous les Chrétiens s'assemblent tous les jeudis au soir pour recevoir la bénédiction du St-Sacrement. Dans cette cérémonie il se fait une alternative de chant entre les Français et les Sauvages hurons qui a quelque chose de bien dévot.

"Ils viennent pareillement tous les samedis pour le salut qui se fait régulièrement à l'honneur de la Ste-Vierge, où ils chantent aussi alternativement avec les Français, les litanies, et dans toutes ces dévotions, on n'omet jamais la prière pour notre très grand monarque. Voilà l'ordre de toutes les semaines pendant tout le cours de l'année.

"De plus ils redoublent leur dévotion selon les différentes

occasions qui se présentent. Il y a toujours un nombre de chrétiens choisis qui se confessent aux fêtes de tous les saints, de Noël, de Pâques, et quelques uns y communient avec grande dévotion.

“ Dans le St-temps du Carême, outre les exercices ordinaires, les chrétiens et les non-chrétiens s'assemblent les vendredis au matin pour entendre des discours et des réflexions morales sur la passion de Jésus-Christ que le Père accompagne de quelque représentation propre du mystère sur lequel il discourt, et à la fin les chrétiens entendent la Messe. Pour la semaine sainte, c'est véritablement la semaine sainte pour eux ; et les divertissements et les jeux publics que quelques Algonquins infidèles firent pour lors nonobstant nos oppositions, ne diminuèrent rien de la dévotion de nos chrétiens hurons.....

“ Tous nos sauvages, mais particulièrement les Hurons, font paraître qu'ils ont une estime fort particulière pour le mystère tout aimable de la naissance de Notre Seigneur J.-C. J'en ai vu donner de bonnes preuves à ceci. Ils exhortaient eux-mêmes le Père, longtemps avant la fête, de disposer toutes choses pour la faire célébrer le plus solennellement qu'on pourrait. Ils envoyèrent leurs enfants pour chercher ce qui pourrait servir à faire une grotte, où l'on devait faire une représentation du mystère, et je pris plaisir d'entendre une petite fille qui ayant apporté avec grand soin un beau gazon, dit qu'elle l'avait fait dans la pensée et l'espérance que l'on coucherait sur ce gazon le petit enfant Jésus.

“ La grotte, qui était fort dévote, fut incessamment visitée, et ce serait une chose fort longue mais très belle, d'exprimer leurs sentiments comme ils les expriment eux-mêmes parlant au divin enfant. Pour le comble de leur dévotion, ils souhaitaient que l'enfant Jésus leur fit la grâce de leur rendre visite, étant porté par leur village ; mais comme ils croyaient s'en être rendus indignes par quelque chose qui

s'était passé, ils tinrent de grands conseils, et prirent de grandes précautions pour obtenir cette faveur de leur missionnaire. La chose fut accordée, et on l'exécuta le jour de l'Epiphanie d'une manière qui me paraît digne d'être écrite ; pour moi j'en fus fort touché. Ils voulurent donc, pour l'exécution de leur dessein, imiter ce qu'avaient fait autrefois les trois grands capitaines étrangers qui vinrent reconnaître et adorer Jésus Christ dans la crèche et l'allèrent ensuite prêcher dans leur pays. Tous les Hurons, et les chrétiens et les non-chrétiens, se divisèrent en trois bandes selon les différentes nations qui forment leur village, et ayant choisi leurs chefs chacun de sa nation, ils leur fournirent la porcelaine dont ils devaient faire un présent à l'enfant Jésus. Tout le monde s'ajusta le mieux qu'il pût. Ces trois capitaines avaient chacun un sceptre en main où était attaché le présent, et un beau tour de tête qui lui servait de couronne. Chaque bande prit un poste différent. Le signal de la marche leur ayant donné au son de la trompette, ils écoutèrent ce son comme une voix qui les invitait d'aller voir et adorer un enfant Dieu nouvellement né. Et d'abord la première bande se mit en marche, conduite par une étoile attachée sur un grand étendard de couleur de bleu céleste, et ayant en tête leur capitaine devant qui on portait la bannière. La deuxième troupe voyant marcher la première leur demandèrent tout haut quel était le dessein de leur voyage, et l'ayant appris, ils se joignirent à eux, ayant aussi pareillement leur chef en tête avec sa bannière. La troisième troupe, plus avancée sur le chemin, fit comme la deuxième, et l'une à la file de l'autre s'en vinrent et entrèrent dans notre église, l'étoile s'étant arrêtée à la porte, et les trois chefs s'étant d'abord prosternés et ayant mis leurs couronnes et leurs sceptres au pied de la crèche de l'enfant Jésus, ils firent leurs compliments et leurs présents à leur Sauveur, faisant une protestation publique de la soumission et de l'obéissance qu'ils voulaient lui rendre, deman-

dant la foi pour ceux qui ne l'avaient pas, la protection pour toute la nation, et pour toute cette terre, et enfin le priant d'agréer qu'on le portât dans leur village, dont ils voulaient qu'il fût le maître.

“ Nos Hurons sortirent de l'église dans le même ordre qu'ils y étaient venus, je venais après eux, portant la petite statue, précédé de deux Français portant un grand étendard, où était représenté l'enfant Jésus avec sa Sainte Mère. Tous les Algonquins, et particulièrement les chrétiens qui avaient été invités pour assister à cette action de piété, venaient après et accompagnaient l'enfant Jésus. On marcha donc dans cet ordre vers le village, chantant les litanies de la Vierge, et on alla dans une cabane de nos Hurons, où l'on avait préparé un logement à Jésus avec le plus de décence qu'on pût. Là, on fit des actions de grâces et des prières conformément à leur dévotion, et le divin enfant fut reconduit à l'Église et mis dans la grotte.”¹

Ces scènes primitives se déroulant sur le paysage grandiose qui entoure Saint-Ignace, devaient bien surpasser en dévotion et pittoresque toutes les somptueuses cérémonies de nos temples modernes.

En 1680 le père Druillettes retourna à Québec. Ce saint vieillard durant sa longue carrière avait parcouru le continent depuis la Nouvelle-Angleterre jusqu'à la baie d'Hudson. Il mourut à Québec en 1681, étant âgé de 87 ans. Le père Bailloquet fut son successeur au Saut.

Le 1^{er} octobre 1686 le gouverneur Denonville concéda au père Dablon, supérieur des Jésuites à Québec, vingt arpents de terre sur la rivière Saint-Joseph, près du lac Michigan, sur vingt arpents de profondeur, pour y ériger une chapelle et une demeure pour les missionnaires. Cette concession fut confirmée par le roi le 19 mai 1689. Le père Claude Allouez est mentionné dans l'acte de concession comme

¹ Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable, etc., les années 1673 à 1679, New York, 1860.

étant fixé dans cette région, c'est-à-dire dans ce qui est aujourd'hui le comté de Berrien. Charlevoix dit que ce célèbre missionnaire mourut sur la rivière Saint-Joseph ; et M. J. G. Shea fixe la date de sa mort au mois d'août 1690.

En 1687 le père Jean Enjalran était supérieur des missions des pays d'en haut. Cette même année il accompagna les volontaires de l'Ouest dans l'expédition contre les Iroquois. Il y fut grièvement blessé. Il se rétablit cependant ; nous le retrouvons à Saint-Ignace en 1688. M. de Denonville avait beaucoup d'estime pour ce missionnaire. En 1690 l'évêque de Québec lui accorda les pouvoirs de grand-vicaire. Il fut même question d'ériger les missions de l'Ouest en vicariat apostolique, mais le roi s'opposa à ce projet qui fut abandonné.¹

Vers cette époque les pères Albanel, Marest, Bailloquet, Claude Aveneau, Etienne de Carheil et Nicolas Potier sont mentionnés comme étant à Saint-Ignace ou dans les missions qui en dépendaient.

Mais une ère de décadence allait s'ouvrir pour ces missions. Les Sauvages en devenant plus familiers avec les Français avaient perdu beaucoup de la vénération superstitieuse qu'ils entretenaient pour eux et pour tout ce qui venait d'eux. La religion, comme le reste, baissa considérablement dans leur estime. La mission du saut Sainte-Marie fut abandonnée par les missionnaires ; et Antoine Raudot pouvait dire en 1710 : "La première mission qu'on a faite aux Outaouais a été ce Saut : c'est même celle qui a donné lieu à toutes les autres ; mais elle a été la première à se moquer de nos mystères, si bien qu'elle est à présent abandonnée."

Cependant il n'entrait pas dans l'habitude des Sauvages de se moquer ouvertement de la religion. Attendant toujours quelque chose de la protection des missionnaires

¹ Mandements des évêques de Québec.

ils s'efforçaient de leur plaire en demandant le baptême. Le plus souvent les Pères refusaient les postulants, tellement leur duplicité était évidente. Souvent aussi le désir de participer aux cérémonies du culte poussait les Sauvages à embrasser la foi quand ils n'étaient nullement disposés à en observer les règles. Une sorte de politesse, qui n'était pas de l'hypocrisie, poussait encore les Sauvages à tromper les missionnaires. "La dissimulation qui est naturelle à ces Sauvages, et une certaine condescendance dans laquelle on élève en ce pays-là les enfants," dit la Relation de 1669, "leur fait approuver tout ce que l'on dit, et les empêche de témoigner jamais rien de contraire aux sentiments d'autrui, quand même ils sauraient que ce qu'on leur dit n'est pas véritable." Un jour qu'un Père venait de raconter devant une tribu l'histoire de la création du monde et de la rédemption de l'homme, un des chefs s'approcha de lui et se mit à lui réciter à son tour les traditions de sa nation. Et comme le Père l'interrompait pour lui démontrer l'absurdité de ses croyances, le vieux sage s'écria d'un air fort surpris : "Je t'ai eru ; pourquoi ne me crois-tu pas également."

Ainsi, la grande difficulté n'était pas de faire accepter la foi aux Sauvages, mais de les faire renoncer à leur vie désordonnée et à leurs superstitions, qui étaient d'autant mieux enracinées qu'elles leur étaient inculquées dès leur bas âge. En effet, l'enfant avait à peine dix ou douze ans que ses parents lui faisaient se choisir un dieu ou manitou qu'il devait révéler durant le reste de ses jours comme l'auteur de tout le bien qui lui arrivait. Pour se préparer pour cet acte important de la vie, l'enfant devait jeûner plusieurs jours, jusqu'à ce que son esprit affaibli et surexcité par les exhortations des parents eût entrevu en songe un objet ou un être quelconque. La chose vue devenait son manitou ; il commençait dès lors à invoquer son secours en toutes circonstances et en portait l'image

tatouée sur sa personne. Une foule de coïncidences ne manquaient jamais de le confirmer dans sa foi : devenu vieux le Sauvage n'aurait voulu pour rien au monde mettre en doute la puissance de son fétiche.

En outre de leur culte pour ces fétiches particuliers, les Sauvages adoraient très généralement le soleil. Souvent les Pères apprenaient que tel de leurs chrétiens avait sacrifié un chien à l'astre du jour.

En un mot il y avait, à quelques exceptions près, un défaut d'accord éclatant entre la foi et la pratique des Sauvages convertis. Nous constatons un fait, nous ne voulons en aucune manière déprécier les efforts des Jésuites dont le zèle et l'habileté sont incontestables. Leur insuccès est dû en partie à une barbarie native des mœurs dont le christianisme exigeait trop de perfection, et en partie à un affaissement de l'intelligence qui empêchait les Sauvages de comprendre des dogmes trop profonds et trop spirituels. Ce sont, du reste, des obstacles que le christianisme rencontre chez tous les peuples et qu'il ne réussit à vaincre complètement que par une action constante de plusieurs siècles. Les circonstances n'ont pas permis aux Jésuites d'exercer cette action continue sur les indigènes de l'Ouest américain, c'est pourquoi leurs missions n'ont pas donné les résultats qu'ils étaient en droit d'en attendre. Les catholiques ne mesureront jamais le mérite de ces missionnaires par les résultats qu'ils ont obtenus.

CHAPITRE IV.

LES COUREURS-DE-BOIS.

Les personnes suivantes étaient au Saut Sainte-Marie en mars 1671 et signèrent au procès-verbal de la prise de possession par de Saint-Lusson : les révérends pères Claude Allouz, Gabrielle Druillettes, Claude Dablon et André, Jésuites ; Nicolas Perrot, interprète pour sa Majesté en cette partie ; le sieur Joliet et Jacques Magras, de Trois-Rivières ; Pierre Moreau, sieur de la Toupine, soldat de la garnison de Québec ; Denis Masse ; François de Chavigny, sieur de la Chevrotière ; Jacques Bagillier, Jean Mayseré, Nicolas Dupuis, François Bibaud, Jacques Joviel, Pierre Porteret, Robert Duprat, Vital Driol et Guillaume Bonhomme. Le nombre des Français qui fréquentaient les régions du lac Supérieur était donc des lors relativement considérable.

Pourtant les autorités de la colonie s'opposaient vivement à l'émigration de la jeunesse du Canada vers l'Ouest. Colbert et Louis XIV, nous l'avons déjà vu, voulaient que la colonie se fortifiât avant de s'étendre d'avantage. Comme tous les habitants du pays, ils attachaient une grande importance à la traite qui se faisait avec les tribus éloignées, mais ils voulaient que cette traite se fit sur le Saint-Laurent. Afin d'obliger les Sauvages d'apporter leurs pelleteries à Montréal, ils commencèrent par faire défendre tout établissement au-dessus de cette ville. En 1674 la Compagnie des Indes, qui avait eu jusque là le contrôle exclusif de la traite, renonça à son privilège ; et cette même année le gou-

verneur fit défense à toute personne de s'absenter de son habitation, sous prétexte d'aller à la chasse, pour plus de vingt-quatre heures sous peine de mort, d'amendes ou d'autres châtimens. En 1678 la traite dans les bois fut de nouveau défendue.¹

Néanmoins les Relations des Jésuites nous apprennent que plusieurs Français étaient à Michilimakinac de 1674 à 1678. Le fait est que les plus hardis parmi la jeunesse canadienne, attirés par l'appât de profits énormes et d'une vie indépendante, se jetèrent en masse dans les bois en dépit de tous les édits du roi et de ses représentants. Souvent même ils étaient assurés de la protection d'hommes influents qui ne dédaignaient pas une part des bénéfices de leur commerce illicite.

Cette sorte de brigands fut bientôt si nombreuse qu'elle forma une classe à part dans la colonie, avec laquelle il fallut compter. On donna aux déserteurs le nom de coureurs-de-bois. L'intendant Duchesneau estimait leur nombre à huit cents en 1677, dans une lettre au ministre.

La vie des coureurs-de-bois avait de grands charmes mais aussi de grands risques. Perdus au sein des bois, hors de la protection des lois de toute société civilisée comme hors de leur atteinte, ils allaient de tribu en tribu, tantôt rassemblés en bandes d'une vingtaine et vivant dans quelque petit fort érigé par leurs mains et tantôt divisés par couple et se dispersant en tous sens, un jour en grande amitié avec leurs hôtes sauvages et l'autre se faisant respecter d'eux par leur hardiesse ou laissant leur chevelure, sinon leur vie, dans quelque bagarre. Le populaire historien américain, M. Parkman, qui s'est plu à reconstituer la physionomie de ces hardis commerçants, dit :

“ Il n'est pas étonnant qu'une année où deux de cette vie n'enlevassent tous les traits de la civilisation à ceux qui la

¹ Jugemens et délibérations du Conseil, vol. 1 et II.

pratiquaient. Sans être un personnage considérable de la société, ce coureur-de-bois, qui était comme une épine au flanc des chefs et des autorités, avait sa valeur, au moins au point de vue pittoresque. Sa physionomie étrange, sauvage, empreinte d'une intrépidité vraiment diabolique, était en même temps d'une gaieté pleine d'entrain et d'insouciance. Cette image sera toujours unie au souvenir de ce vaste monde de la forêt que le dix-neuvième siècle, avec sa civilisation, a presque entièrement anéanti."

Le coureur-de-bois valait mieux et plus que n'a l'air de croire cet historien. Il avait peu de respect pour les édits arbitraires du roi, mais il n'en était pas moins dévoué à sa patrie; quand on a eu besoin de soldats pour chasser les Iroquois ou combattre l'invasion anglaise il a toujours noblement répondu. C'est lui aussi qui, en dépit de l'opposition des gouvernants, avait si bien consolidé l'influence française dans l'Ouest que l'on ne songeait plus à disputer ce précieux domaine à la France quand la politique des courtisans de Versailles remit tout en jeu. Durant son séjour dans le bois il menait sans doute la vie qu'on pouvait attendre d'un jeune homme plein de fougue au milieu de peuplades sans moralité et sans lois; mais, arrivé à l'âge mûr, il se retirait généralement dans un des établissements de l'Ouest ou retournait dans sa paroisse natale et devenait un des plus paisibles habitants, tandis que son expérience le rendait des plus utiles.

Même durant son séjour dans la forêt le coureur-de-bois rencontrait souvent le missionnaire; et il se faisait généralement un bonheur d'accomplir ses devoirs religieux. La sollicitude de l'Eglise s'étendait du reste jusqu'à lui. Dès 1667, Mgr. de Laval écrivait au père Allouez:—"Sur l'avis que nous avons eu du désordre dans vos missions au regard des Français qui y vont trafiquer, qui ne font point de difficulté d'assister à tous les festins profanes qui s'y font par les payens, nous vous enjoignons de tenir la main à ce

qu'ils n'y assistent point lorsque ces festins seront manifestement idolâtres." Et Monseigneur prononçait la censure contre ceux qui désobéiraient aussi bien que contre "ceux qui seraient extraordinairement atteints d'impureté scandaleuse."¹ Ces défenses avaient toujours leur influence sur le grand nombre.

Daniel Grezolon du Lhut était à cette époque l'homme le plus remarquable parmi les coureurs-de-bois. Il passa en Canada étant jeune encore. Ayant entendu parler de la nation puissante connue sous le nom des Nadouesioux ou Sioux, qui était réputée entretenir des rapports avec les habitants des côtes du Pacifique, il forma le projet de la visiter. Avant de pouvoir mettre ce projet à exécution cependant, il lui fallut repasser en France, où il fit la campagne de 1674. Il se trouvait à la bataille de Sénéf en qualité de gendarme de la garde du roi et d'écuyer du marquis de Lassay. Aussitôt ses affaires réglées, du Lhut revint à Québec et se prépara à reprendre ses projets d'exploration. Le 1 septembre 1678 il partait de Montréal avec sept compagnons français et trois sauvages, dans le but avoué de visiter les Sioux et de faire la paix entre eux et les nations alliées aux Français. Ceci, dit-il, n'était pas contraire aux édits qui défendaient seulement la traite, qu'il ne fit jamais, poussant même le scrupule jusqu'à refuser les présents qui lui étaient jetés par les Sauvages.² La tâche entreprise par du Lhut ne promettait pas d'être facile. En 1674 les Sioux avaient envoyé des ambassadeurs à Saint-Ignace pour traiter de la paix avec les Outaouas. Au milieu d'une bagarre ces envoyés avaient été massacrés dans la maison des Jésuites, et depuis une haine implacable existait entre les deux tribus.

Notre explorateur se rendit au Saut Saint-Marie et établit

¹ Mandement des Evêques de Québec.

² Mémoire du sieur Grezolon du Lhut adressé à monsieur le marquis de Seignelay, dans Margry.

son camp pour l'hiver dans un bois voisin. De là il écrit au comte de Frontenac une lettre où on reconnaît facilement sa nature chevaleresque et un peu excentrique. Après avoir expliqué ses plans, du Lhut demande des ordres du gouverneur, afin que la paix qu'il va conclure soit plus autorisée et plus forte. Il démontre qu'il va faire de grandes dépenses, "plus pour le public que pour moi-même," puis il ajoute : "... nonobstant tout cela, j'aurai travaillé pour l'hydre, car, s'il y en a un de content, quatre-vingt-dix-neuf se plaindront. Mais les plaintes ou la reconnaissance des uns et des autres me sont peu sensibles, pourvu que je sois assez heureux, Monseigneur, de ne vous pas déplaire.... "Pour toute conclusion, Monseigneur, ni les dangers ni la fatigue ne m'empêcheront point d'exécuter ce que je vous mande, ou tout au moins de périr pour me transporter sur les lieux, car je suis du sentiment de ceux qui croient que la mort n'est pas si à craindre que l'on nous le veut persuader, puisque le courage la préfère au moindre des affronts, que la douleur l'appelle à son aide, que le désespoir la cherche et que l'honneur y aspire."

Animé par ces nobles sentiments, du Lhut se rendit chez les Sioux, se gagna leur amitié, et, le 2 juillet 1679, fit élever les armées de la France dans leur principal village. Dans l'automne de la même année il assembla les tribus du Nord-Ouest en un grand conseil à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'ambitiense cité qui porte son nom, et la paix fut solennellement conclue entre elles. Pour mieux assurer la durée de cette paix, du Lhut arrangea plusieurs mariages entre membres de différentes tribus, et suivit les guerriers à la chasse durant tout l'hiver. Au printemps il leur fit même des présents, assure-t-il, pour les engager à porter leurs pelleteries à Montréal.

En juin 1680 du Lhut partit pour faire de nouvelles découvertes. Ayant remonté la petite rivière qui se décharge à la tête du lac Supérieur, il arriva, après un court portage,

aux eaux qui conduisent au Mississippi. Peu après, comme il descendait le grand fleuve, il rejoignit une bande de Sioux qui tenaient prisonnier le récollet Hennepin. Ce Père ayant voulu explorer le Mississippi pour de La Salle, avait été pris et réduit en esclavage par ces Sauvages. Du Lhut exigea à l'instant la libération du missionnaire, et laissa avec lui les Sioux, après leur avoir vivement reproché leur manque de foi, croyant, dit-il, "que ce serait porter un coup à la nation française, dans une nouvelle découverte, de souffrir une insulte de cette nature, sans en témoigner du ressentiment." Cet acte de mâle courage prouve à quel point il était soucieux de l'honneur de la France en face de l'étranger.

Du Lhut et Hennepin vinrent hiverner à la mission des Jésuites, à Michilimackinac. Hennepin était un bon vivant et il fut bientôt en grande amitié avec le père Pier-son. Durant le long hiver il se délassèrent souvent en allant patiner sur le lac "ainsi qu'on le fait en Hollande." Mais le bon Récollet se souvenait aussi qu'il était prêtre, et comme il y avait une cinquantaine de Français qui hivernaient à Saint-Ignace, il put former une confrérie assez forte.

Du Lhut ayant appris que, loin de lui avoir de la reconnaissance d'exposer sa vie et de dépenser son bien pour le service du roi, on l'accusait d'être en révolte contre les autorités, il partit de Michilimackinac le 29 mars 1681, faisant traîner son canot sur les glaces, afin d'arriver plus tôt à Québec. Ce n'était réellement pas la peine, car l'intendant Duchesneau le reçut fort mal, puis le fit mettre en prison, où il resta jusqu'à l'arrivée par les navires de France de l'amnistie accordée par le roi aux coureurs-de-bois, trois mois plus tard.

Aussitôt rendu à la liberté, du Lhut repassa en France pour plaider sa cause auprès de la cour, et pour demander, comme récompense de ses découvertes, le privilège d'établir un poste chez les Sioux avec droits seigneuriaux, sous la restriction de ne faire aucun commerce.

Cette version des aventures de du Lhut est celle qu'il nous a laissée ; et elle est en quelque sorte confirmée par sa conduite subséquente. Cependant de La Salle prétend qu'il quitta la colonie "en publiant partout qu'à la tête de ses braves il ne craignait point le Grand Prévost et qu'il se ferait donner amnistie de force," et que tandis qu'il négociait la paix avec les Sioux, "ses camarades négociaient bien mieux le castor." Nous voulons bien croire que du Lhut n'a pas toujours, quoiqu'il en dise, résisté à la tentation de faire un commerce avantageux, mais aussi, il nous paraît évident que son accusateur exagérait tout de parti-pris afin de le ruiner dans l'estime des autorités. La Nouvelle-France était alors déchirée par les luttes que se faisaient les partis pour obtenir le monopole du commerce. Les plus hauts dignitaires s'accusaient réciproquement de faire un commerce secret, et les missionnaires mêmes ont été enveloppés dans ces accusations, qui du reste ne sont pas graves, puisqu'il y avait bien assez de place dans l'Amérique du Nord pour permettre à une poignée de Français de traiter librement. Néanmoins, La Salle devait voir dans l'explorateur du pays des Sioux un rival redoutable, car il se préparait de son côté à cette époque pour aller s'établir sur le Mississipi. Dans ce dessein, il avait fait construire à Niagara le premier bateau qui ait flotté sur les Grands Lacs.

Le Griffon—c'était le nom de la barque de La Salle—fut lancé sur le lac Erié le 7 août 1679, et partit aussitôt pour Michilimackinac, ayant à bord son propriétaire et le père Hennepin, qui fut le chroniqueur de l'expédition. Favorisé par le vent, le Griffon entra le 10 août dans la rivière Détroit. Hennepin fut enchanté du paysage, et il conseilla même à La Salle d'y établir un poste.

Le Griffon n'était pas destiné à une longue carrière. Le 2 septembre il repartait de Michilimackinac pour la baie Verte, où l'attendait une cargaison de pelleteries. Là, de La Salle le laissa aux soins de son pilot, auquel il or-

donna de se rendre à Niagara. Quelques heures après le Griffon, penché sous ses voiles, disparaissait sous l'horizon. Jamais Européen ne le revit, ni aucun de ceux qui composaient son équipage. Quelques Sauvages affirmèrent l'avoir vu sombrer sur le lac Michigan.

La Salle cependant poursuivait sa route vers le pays des Illinois, en longeant la rive ouest du lac Michigan. Il contourna l'extrémité sud de ce lac, et le 1 novembre il se trouva à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph ou des Miamis, à l'endroit appelé Benton Harbor. Il s'attendait à y trouver une vingtaine de ses hommes, qui devaient monter de Michilimackinac par la rive est du lac, mais ils n'étaient pas arrivés. Il résolut alors de les attendre sur les lieux ; et pour donner du travail à ses compagnons, il fit ériger une redoute de quarante pieds de longueur sur trente de largeur. Ce fort—le premier érigé par des européens sur le sol de la péninsule inférieure du Michigan—se trouvait sur une éminence, près de l'embouchure de la rivière Saint-Joseph. La Salle y passa le mois de novembre. Les pères Hennepin et Gabriel, qui l'accompagnaient, s'étaient fait construire une chapelle en écorce, dans laquelle ils dirent la messe pendant ce temps et prêchèrent les dimanches. Le 3 décembre, les hommes qu'il attendait étant arrivés, avec le chevalier de Tonti, La Salle reprit son voyage.¹

Le grand explorateur arriva enfin au pays des Illinois, mais les obstacles se multipliaient sous ses pas, et au commencement de 1680 il prit le parti de retourner en Canada pour régler ses affaires. Le 24 mars il se retrouvait à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph. Les fortifications qu'il avait fait élever l'automne précédent étaient encore en bon état. Il y rencontra deux de ses hommes, qui étaient partis de Michilimackinac le 28 décembre. L'intention de

¹ Hennepin, Description de la Louisiane.

La Salle était de traverser la péninsule du Michigan pour atteindre la tête du lac Erié. Cette région était alors le champ de bataille de plusieurs tribus qui se la disputaient. La Salle et ses compagnons furent suivis pendant plusieurs jours par des Sauvages qui, lorsqu'ils les eurent atteints et reconnus, leur dirent qu'ils les avaient pris pour des Iroquois et s'en allèrent sans les molester. Néanmoins, pour empêcher toute surprise, les Français étaient souvent obligés de se coucher sans avoir allumé de feu ; le matin ils trouvaient leurs hardes trempées la veille, raides de glace. C'était là, du reste, les inconvénients ordinaires du voyage dans ces temps reculés.

Enfin les voyageurs arrivèrent à la rivière Détroit. La Salle chargea deux de ses hommes d'aller à Michilimackinac prendre des nouvelles du Griffon, qu'il ne croyait pas encore perdu ; lui-même continua son voyage.

La Salle réussit en peu de temps à trouver de nouvelles ressources. Le 10 août il repartait de Montréal avec le sieur de Laforest et une vingtaine d'hommes pour aller au secours du chevalier de Tonti. En passant à Michilimackinac il laissa la moitié de son monde sous les ordres de Laforest. Le 4 novembre il arriva au fort de la rivière Saint-Joseph. Il y laissa encore quelques hommes, et marcha en toute hâte du côté du Mississipi. Ce n'était que pour apprendre qu'un nouveau malheur l'avait frappé : les terribles Iroquois avaient envahi le pays, et le chevalier de Tonti était disparu. Il ne lui restait plus qu'à revenir sur ses pas. Il trouva sur la rivière Saint-Joseph le sieur de Laforest et ses hommes, qui avaient commencé à défricher la terre et à couper du bois pour construire une nouvelle barque. Toute la compagnie hiverna en cet endroit.

Au printemps La Salle voulut visiter de nouveau le pays des Illinois. En route il apprit que le chevalier de Tonti avait fui par la rivière des Illinois et qu'il s'était rendu à Michilimackinac. Il dépêcha aussitôt le sieur de Laforest

à ce poste pour lui dire de l'attendre, et lui-même se mit en route pour le rejoindre. L'indomptable explorateur se trouva donc réuni à tout son monde à Michilimackinac. Après deux ans de travail constant, de périls, de misères et de sacrifices, il se trouvait moins avancé qu'au début. Cependant il ne songeait pas à abandonner la partie. Il se rendit immédiatement en Canada, équipa une nouvelle expédition, et dans l'automne de cette même année 1681, retourna au fort de la rivière Saint-Joseph. Après s'être reposé pendant quelque temps des fatigues de ce voyage de quinze cents milles, La Salle repartit à la fin de décembre et, cette fois, réussit à se rendre aux bouches du Mississipi.

Il était de retour à Michilimackinac au mois de juillet 1682 et se préparait à passer en France pour aviser aux moyens de tirer profit de sa découverte. quand la guerre des Iroquois le rappela dans sa colonie des Illinois. L'année suivante il repassa à Michilimackinac, en route pour la France.

Ce grand voyageur ne devait plus revoir le Michigan. La Salle avait de grands défauts, mais sa constance, son activité incomparable, et ses explorations, qui ont définitivement attiré l'attention de l'Europe sur la vallée du Mississipi, lui assurent une place éminente parmi les grands hommes du Nouveau-Monde.¹

Le fort de la rivière Saint-Joseph ne fut pas abandonné après le départ de La Salle pour l'Europe. Le chevalier de Tonti y laissa une garnison de dix hommes,² et cette garnison fut probablement maintenue jusqu'à l'arrivée des Jésuites sur les lieux, vers 1687.

Cependant la question des coureurs-de-bois préoccupait

¹ Lettre de La Salle à un associé, 28 septembre 1680, et Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle dans Margry; Leccroq, Etablissement de la foi.

² Tonti. Nouvelles Découvertes dans l'Amérique septentrionale.

toujours les autorités de la colonie. L'intendant Duchesneau accusait le gouverneur de Frontenac d'être en ligue avec les rebelles, et il écrivait au ministère qu'il n'avait pu s'empêcher de lui déclarer que c'était une véritable honte de voir les ordres d'un monarque qui avait l'Europe à ses pieds méprisés aussi ouvertement dans une colonie qui avait reçu tant de preuves de sa bonté et de sa tendresse paternelle. Néanmoins, l'année suivante Duchesneau se voyait dans l'obligation de recommander au roi d'accorder l'amnistie aux coureurs-de-bois, sous la condition de revenir dans la colonie.¹

On apprenait en effet à Québec que Péré et autres célèbres trappeurs étaient rendus chez les Hollandais de la Nouvelle-York et que les autorités de cette colonie se proposaient de les employer pour s'établir chez les Outaouas.² D'autre part les coureurs-de-bois répandirent le bruit durant l'hiver de 1680-81 que les marchandises étaient empoisonnées à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières et que la peste était dans ces lieux, empêchant ainsi les Sauvages d'y descendre pour faire leur trafic.³

Voyant qu'il était impossible d'empêcher le commerce dans les bois, le roi entreprit de le contrôler. A cette fin il accorda une amnistie à tous les coureurs-de-bois et décida qu'à l'avenir on accorderait chaque année vingt-cinq congés ou licences pour la traite des Outaouas.⁴

Ces congés furent souvent supprimés et les privilèges qui s'y rattachaient aussi souvent modifiés. Cependant ils autorisaient généralement le départ d'un ou deux canots chargés de marchandises et des hommes nécessaires pour les conduire. Ils étaient destinés à être vendus pour le bénéfice du gouvernement, mais le plus souvent on les distribuait

¹ Duchesneau au ministre, 6 novembre 1679, *ibid.*, 13 novembre 1680.

² Frontenac au roi, 6 novembre 1679.

³ Jugements et délibérations du conseil, 18 août 1681.

⁴ Ordres du roi au sujet de la traite du Canada, 1681.

aux seigneurs pauvres ou à leurs fils, à des veuves d'officiers, aux hôpitaux et parfois aussi aux favoris du gouverneur ou de l'intendant. Par une clause spéciale il était défendu de porter de l'eau-de-vie aux Sauvages.

Afin de surveiller les porteurs de ces congés et de tenir les Sauvages en respect une garnison fut envoyée vers ce temps à Michilimackinac. Dans l'été de 1683 il y avait une quantité considérable de marchandises à ce poste et un officier y fut envoyé avec des hommes pour agrandir et renforcer les fortifications. ¹ Cette même année 1683 un convoi de plus de cent canots monta au lac Supérieur,— ce qui permet d'évaluer à trois ou quatre cents le nombre des Français qui hivernèrent dans les pays d'en haut.

Les Sauvages, toujours jaloux de leur liberté, virent l'arrivée de ces renforts d'un mauvais œil. Ne se sentant pas capables de soutenir une guerre ouverte, ils se vengeaient sur les traiteurs qu'ils rencontraient isolés. C'est ainsi que deux Français furent assassinés dans l'été de 1683. Du Lhut, revenu de France, et chargé d'aller établir un poste au lac des Bois, était à Michilimackinac quand la nouvelle de ce crime y fut apportée. Il apprit en même temps que les auteurs vivaient tranquilles au Saut Sainte-Marie, les Français n'étant pas assez nombreux en cet endroit pour les châtier. Le découvreur des Sioux comprit que pour prévenir de nouveaux et peut-être de plus graves attentats il fallait immédiatement tirer vengeance de celui-ci : sa résolution fut bientôt prise. Accompagné d'une poignée de Français, il se rendit au Saut, fit arrêter les coupables et leur fit leur procès devant tous les Sauvages. La culpabilité des prisonniers étant admise de tous, il en condamna deux à mort et pardonna à un troisième en lui ordonnant d'aller annoncer partout la faveur dont il avait été l'objet. Les sentences furent exécutées sur l'heure. Les

¹ La Barre au ministre, 4 novembre 1683.

quatre cents Sauvages qui furent témoins de tout ne crurent qu'au dernier instant que les menaces de du Lhut devaient se réaliser, et à cet instant, domptés par tant de hardiesse, ils laissèrent les choses s'accomplir sans mot dire. Le sieur Péré, ce coureur-de-bois qui avait été accusé de conspirer pour les Anglais, se distingua en cette occasion par son courage et son sang-froid.¹

Sur ces entrefaites Olivier Morel, sieur de Ladurantaye, fut nommé commandant de Michilimackinac et des pays d'en haut. Cet officier, originaire de la Bretagne, où il était né en 1644, était venu jeune en Canada. Après sept ans de service à Michilimackinac il retourna à Québec où nous le retrouvons propriétaire d'une ferme à Grandpré et capitaine du régiment de Carignan. Ayant pris parti pour M. de Vaudreuil dans certaines difficultés que celui-ci eût avec M. de Callières, Ladurantaye passa en France lorsque ce dernier fut nommé gouverneur. Il fut alors appelé à faire partie du conseil souverain de Québec. Un de ses fils, Louis-Joseph, habitait Détroit durant les dernières années de la domination française.²

Au printemps de 1684, Ladurantaye reçut ordre du gouverneur-général de rassembler, de concert avec du Luth, autant de Français et de Sauvages qu'il pourrait pour une expédition contre les Iroquois. Les Sauvages étaient peu disposés à lever la hache pour les Français, mais les embaucheurs et particulièrement l'interprète Nicolas Perrot, qui vivait au milieu des tribus de l'Ouest depuis vingt ans, déployèrent tant d'artifices qu'ils engagèrent 500 guerriers à se joindre à 150 coureurs-de-bois que Ladurantaye avait rassemblés.³ Arrivée au rendez-vous, cette petite armée était remplie d'ardeur : ce fut un coup d'indignation quand

¹ Lettre de du Lhut, 12 avril 1684.

² Gédéon de Catalogne, Recueil; Jugements et délibérations du conseil; Tanguay, Dictionnaire.

³ Mémoire de M. de la Barre.

elle apprit que le gouverneur de la Barre avait déjà conclu une paix honteuse.

Les Outaouas croyant le pouvoir des Français à jamais brisé tendirent la main aux Iroquois. Par contre-coup la guerre éclata au sein même des tribus alliées à la France. Le printemps suivant Nicolas Perrot fut envoyé avec une quantité considérable de présents pour ramener les rebelles. L'année 1685 se passa en négociations. Un certain parti représentait toujours les coureurs-de-bois comme la cause des difficultés. La vérité est que, d'un côté, les coureurs-de-bois par leur présence imposaient le respect aux Sauvages qui, libres, se seraient vendus aux Anglais, et de l'autre, que ces hommes par leur conduite déréglée et par le commerce de l'eau-de-vie faisaient naître toutes sortes de désordres. Le marquis de Denonville, le nouveau gouverneur-général, entra dans une grande indignation sur les rapports qu'on lui fit de la situation.

“Je ne puis me taire encore,” écrivait-il, “sur l'avarice de ceux qui ont entraîné la meilleure partie de nos Canadiens dans les bois, sans nulle précaution de la part de ceux qui avaient l'autorité du roi en main pour retenir les libertins, qui par la license qu'ils ont prise contre la défense du roi de porter en une année seule cent barriques d'eau-de-vie à Michilimackinac, se sont plongés dans les désordres et libertinages qui ont été à une telle extrémité que c'est merveille que les Sauvages ne les aient pas assommés pour se garantir des violences qu'ils ont reçues des Français, et jusqu'à leur ôter leurs filles et leurs femmes.”¹

La “merveille” s'explique facilement: les Outaouas, d'ailleurs peu sévères sur l'article de l'honneur, étaient trop lâches pour assommer les Français. Les Anglais travaillaient cependant pour leur donner du courage. Quelques traiteurs de cette nation, encouragés par le gouverneur

¹ Denonville au ministre, 12 juin 1686.

Dongan, de la Nouvelle York, se rendirent à Michilimackinac dans l'été de 1686, y firent un bon trafic, et furent invités par les Sauvages à recommencer.¹

Dongan se hâta de conclure de ce bon commencement que la partie était gagnée. Quand M. de Denonville voulut protester contre cet empiètement sur le territoire français, il répondit hardiment : " Je crois qu'il est aussi légal pour la nation anglaise que pour la nation française de trafiquer là, vu que nous sommes plus proches de plusieurs lieues que vous." Et de nouveau, quelques mois plus tard : " Quant à ces nations éloignées, je suppose que le commerce avec elles est libre et commun à nous tous, jusqu'à ce que les lignes et limites soient déterminées, quoique, en vérité, la position de ces régions indique que le roi d'Angleterre y a un plus grand droit que le roi de France."²

Au mois de novembre 1686, le père Lambreville, qui était chez les Iroquois, écrivit à Québec que le colonel Dongan avait réuni les Cinq Nations à New York, pour leur faire part de son intention d'envoyer un détachement prendre possession de Michilimackinac et qu'il leur avait demandé leur concours.³

Le marquis de Denonville, ainsi averti des desseins des Anglais, ordonna à du Lhut de prendre trente hommes et de se fortifier sur le Détroit, entre le lac Erié et le lac Huron.

¹ L'abbé de Belmont, qui a écrit son " Histoire du Canada " vers ce temps rapporte cette visite ainsi :

" Sept Anglois allèrent le printemps en traite à Missilimackinac, et firent 200 robes; ils furent pris par des Miamis à leur retour; lesquels Miamis furent repris par les Iroquois qui ensuite attaquèrent le village des Miamis en l'absence des hommes et y prirent 200 femmes et enfans. Les Iroquois firent leurs cruautés ordinaires, rôtirent les enfans, les firent manger à leurs mères; brûlèrent une fille à la broche,—sa mère la défendit en désespérée. Les guerriers des Miamis, réunis et avertis, poursuivirent les Iroquois, en tuèrent 127 et reprirent partie des captifs."

² Dongan to Denonville, Oct. 1, 1686; Ibid., June 20, 1687.

³ Broadhead, Doc. Hist. of N. Y., vol. I.

L'on espérait que le nouvel établissement aurait le double avantage de couper le chemin aux Anglais et de faciliter nos rapports avec les Illinois.¹ Conformément à l'ordre qu'il en avait reçu, du Lhut alla s'établir, dans l'automne de 1686, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Fort Gratiot, sur la rivière Sainte-Claire; il donna à son poste le nom de fort Saint-Joseph.

Dans le même temps que M. de Denonville se préparait ainsi à barrer le passage aux Anglais, Nicolas Perrot s'employait chez les Sauvages de l'Ouest à raviver leur haine de l'Iroquois pour les engager à se joindre de nouveau aux Français dans une expédition contre les cinq cantons. Il parla tant et si bien que le printemps suivant plusieurs centaines de guerriers le suivirent à Michilimackinac. Quand ils arrivèrent à ce rendez-vous, Ladurantaye en était déjà parti.

Voici ce qui s'était passé. Le colonel Dongan et les marchands d'Albany, poursuivant leur projet de s'établir dans le Nord-Ouest, avaient équipé une expédition considérable, se composant de deux flottilles, l'une sous les ordres d'un nommé Rooseboom, et l'autre commandée par le colonel Gregory. Soudainement on vint dire à Ladurantaye que les Anglais approchaient. La situation était critique. Les Outaouas, qui comptaient plusieurs centaines de guerriers, avaient constamment refusé de se joindre aux Français; il était évident qu'ils n'attendaient que l'occasion de tourner leurs armes contre eux. Ladurantaye donna l'ordre d'aller à la rencontre des envahisseurs. Les Sauvages suivirent à distance. Quand ils virent que les Anglais se rendaient sans coup férir, ils se précipitèrent en avant pour participer aux dépouilles. La flotille ainsi capturée était celle de Rooseboom. Ladurantaye était parti aussitôt après cette victoire.

¹ Denonville à du Lhut, 6 juin 1686.

Après avoir vainement essayé d'entraîner les Outaouas, Nicolas Perrot se remit en route et rejoignit Ladurantaye et du Lhut à l'entrée du lac Erié, sur la rive canadienne. Le 7 juin le commandant des pays d'en haut réitéra la prise de possession des pays environnants et donna l'ordre d'ériger en ce lieu plusieurs logements pour l'établissement des Français et des Sauvages.¹

Les forces de l'Ouest étant toutes réunies, Ladurantaye partit pour Niagara. Comme il s'avancait sur le lac Erié il tomba sur le deuxième corps de l'expédition anglaise. Le colonel Gregory se laissa prendre aussi facilement que Rooseboom, et tous deux, avec leur suite furent conduits prisonniers à Niagara.

Le colonel Dongan ne prit pas sa défaite en bonne part. "C'est une chose bien dure," écrivait-il, "que tout le pays que traverse un Français en Amérique appartienne au Canada."² Mais si dure que fut la chose il fallut se soumettre. Les coureurs-de-bois avaient conservé à la France la meilleure partie du continent.

L'expédition de Denonville contre les Iroquois obtint un succès relatif. Les quatre cents Français et les six cents Sauvages que Ladurantaye conduisit s'acquittèrent convenablement de leur tâche. La campagne terminée, ils reprirent la route de l'Ouest, accompagnés cette fois d'un détachement de soldats sous les ordres du baron de Lahontan, lequel venait prendre possession du fort Saint-Joseph sur la rivière Ste-Claire. Le 14 septembre il était rendu à ce poste, où du Lhut et Tonti voulurent se reposer quelques jours avant de passer outre.

Les coureurs-de-bois qui avaient tenu garnison dans ce fort depuis son érection étaient à la solde de du Lhut.

¹ Prise de possession, dans Margry; Tonti, *Nouvelles découvertes*: Louisiana Historical Collection.

² N. Y. Col. Doc., v. III et IX.

Ayant remis le fort à Lahontan, ils se dispersèrent pour la traite. Leur chef, du Lhut, fut peu de temps après commandant du fort Frontenac; il mourut durant l'hiver de 1709-10.

Lahontan envoya aussi une partie de ses soldats pour faire la traite. Ils revinrent au mois de novembre, amenant avec eux le père Aveneau, jésuite, qui se trouvait dans ces parages. Les vivres étaient rares dans le fort Saint-Joseph. En décembre, une bande de Hurons, revenant de la guerre contre les Iroquois, s'y arrêtèrent, et il fallut les régaler pendant une quinzaine de jours. Comme conséquence, Lahontan fut obligé de partir le 1er avril pour aller chercher des provisions à Michilimackinac. Mais là aussi il y avait disette. Ladurantaye était absent; M. de Juchereau commandait par interim; les coureurs-de-bois étaient en petit nombre, les congés ayant été supprimés.

Voyant qu'il ne pouvait s'approvisionner en cet endroit, Lahontan se rendit au Saut Sainte-Marie, d'où il repartit le 13 juin, ayant obtenu une certaine quantité de maïs. Il était escorté par une bande de Sauteurs ou Outaouas qui allaient en guerre contre les Iroquois. Chemin faisant, il se décida à les accompagner dans leur expédition. La campagne fut heureuse; et le 24 août, Français et Sauvages rentraient au fort Saint-Joseph, ramenant triomphalement un Miamis qu'ils avaient repris aux Iroquois. Il y avait justement à ce moment au fort Saint-Joseph près d'une centaine de Sauvages Miamis, qui célébrèrent longuement et bruyamment l'heureux retour de leur frère.

Cette scène fut l'une des dernières de l'existence du fort Saint-Joseph. Ayant appris que le fort Niagara avait été abandonné et que la paix serait bientôt conclue, Lahontan mit le feu aux fortifications le 27 novembre 1688 et se rendit à Michilimackinac, où il trouva des lettres de Denonville lui enjoignant de revenir en Canada. ¹

¹ Lahontan, Voyages.

Ladurantaye avait repris le commandement à Michilimackinac. Ce poste avait perdu beaucoup de son importance par suite de la suppression des congés. Les congés furent cependant rétablis en 1688, et le 14 juillet 1690, le roi écrivit à Frontenac que les dépenses faites pour le poste de Michilimackinac seraient remboursées par la vente des congés, suivant l'ordre de Sa Majesté ; mais la guerre avec les Iroquois paralysait le commerce.

Les Français de Michilimackinac apprirent en 1689 que toutes les tribus qui les entouraient s'étaient entendues avec les Cinq Nations sur les conditions d'un traité qui devait être solennellement ratifié le printemps suivant. Cette paix, c'était la ruine de la Nouvelle-France. Si elle était maintenue, les Français allaient être obligés d'abandonner l'Ouest ; les belles pelleteries prendraient la route d'Albany et la colonie se trouverait privée de l'article qui constituait presque la totalité de ses exportations. Comprenant toute la gravité de la situation, de Ladurantaye dépêcha Zacharie Joliet au gouverneur pour le renseigner et rapporter ses ordres. Ce messager n'arriva à Québec qu'à la fin de décembre ; quand il entreprit de revenir, avec les ordres du gouverneur, les Iroquois lui barrèrent le passage.

C'est alors que de Frontenac décida d'envoyer de Louvigny pour commander à Michilimackinac. Louis de la Porte, sieur de Louvigny, était un jeune officier venu de France en 1687. Après avoir servi pendant plus de vingt-cinq ans dans l'Ouest, il passa en Acadie ; et en 1723 il fut envoyé en France pour renseigner la cour sur les affaires de ce pays. Pendant qu'il était en France il fut nommé gouverneur des Trois-Rivières. Il revenait au Canada sur le "Chameau" quand il périt dans le naufrage de ce navire le 25 août 1725. C'était un homme actif et intelligent. Il fit le premier des efforts pour engager le gouvernement à reprendre les explorations de La Salle.

Louvigny partit de Montréal le 22 mai 1690, ayant sous

ses ordres 143 hommes, sans compter 30 soldats qui l'escortèrent au-delà des passages les plus menacés. Il était aussi accompagné de Nicolas Perrot qui était chargé des négociations et des présents pour les Sauvages. En route l'expédition rencontra un parti d'Iroquois. Un combat s'engagea, et les Français, victorieux, levèrent plusieurs chevelures et firent un prisonnier. Quand ils parurent devant Michilimackinac, étalant leurs sanglants trophées, les Outaouas et les Hurons, déjà fort ébranlés par les discours de Ladurantaye et les pères Jésuites, oublièrent leurs résolutions de réconciliation et acceptèrent avec une joie farouche le prisonnier iroquois, qu'ils soumièrent à toutes les tortures que leur imagination cruelle pût inventer. Perrot les convoqua ensuite à un grand conseil et, réveillant dans leur cœur la haine et l'ambition, leur rappelant les trahisons des Iroquois dans le passé, faisant appel aux vieilles amitiés, assaisonnant ses arguments de cadeaux, de promesses et de menaces, il les décida tous à descendre à Montréal.

Le 18 août les Outaouas paraissaient sur le Saint-Laurent. Les habitants de cette ville, pour lesquels leur arrivée était un bonheur inespéré, leur firent une réception enthousiaste. Le premier soin des Outaouas fut de demander une réduction dans le prix des marchandises. Le Barron, un chef huron, montra qu'il avait des idées plus nobles : il demanda qu'on fit la guerre aux Iroquois aussi bien qu'aux Anglais. Ce fut M. de Frontenac qui leur répondit. Sa harangue terminée, il prit la hache et la mit dans la main de ses alliés, entraînant les principaux Français avec lui dans la danse de guerre. Un vieux coureur-de-bois n'eut pas fait mieux. "L'on eut dit, Monsieur, que ces acteurs étaient des possédés par les jesses et les contorsions qu'ils faisaient. Les *Sassakouez*, ou les cris et les hurlements que M. de Frontenac était obligé de faire pour se conformer à leur manière, augmentait encore la fureur bachique."¹ Les Ou-

¹ La Potherie, III, p. 97.

taouas et les Hurons furent gagnés d'enthousiasme. On scella la réconciliation par un grand festin. Deux bœufs, six gros chiens, deux barriques de vin et une quantité fabuleuse de prunes et de tabac y furent consommés. "Ce fut plutôt un pillage qu'un repas," nous assure un des témoins.¹

Hurons et Outaouas étaient satisfaits pour le moment. Durant l'hiver suivant ils organisèrent plusieurs bandes de guerriers qui harcelèrent les Iroquois continuellement.

Afin d'encourager ses alliés et pour donner à leurs efforts une direction plus intelligente, Frontenac envoya en 1691 le sieur de Courtemanche établir un poste sur la rivière Saint-Joseph des Miamis. Le gouverneur estime que les tribus, "se sentant appuyées par les Français et excitées par les présents qu'elles recevront, se porteront plus volontiers à faire la guerre, quand elles verront qu'elles n'auront pas besoin de songer à aller à la chasse pour avoir de quoi acheter des munitions pour le faire et des hardes pour se couvrir."²

Le plan des Français était d'engager par des présents les Sauvages qui leur étaient alliés à faire aux Iroquois une guerre incessante d'ambuscade et de surprises afin de retenir dans leur pays ces barbares qu'ils n'étaient pas capables de détruire. Ce plan était certainement excellent pour assurer la tranquillité des paroisses sur le Saint-Laurent, mais il ne donnait pas satisfaction aux alliés, qui craignaient que les Français ne finissent par les abandonner à la vengeance des Iroquois. Ce ne fut qu'à force de hardiesse et de vigilance que de Louvigny, Perrot et Courtemanche purent les maintenir dans l'alliance.

De 1691 à 1693 les rapports furent peu fréquents entre le Canada et Michilimackinac. Les Iroquois étaient sur

¹ Relation de ce qui s'est passé, 1689-0; Mémoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre, 1690; Frontenac au ministre, 9 et 12 nov. 1690.

² Frontenac au ministre, 20 octobre 1691.

tous les chemins, et les gardiens de cet avant-poste de la civilisation se trouvaient comme exilés sur un flot au milieu d'un océan de barbarie. Cependant les pelleteries s'accumulaient dans les magasins. En 1693 les coureurs-de-bois se rassemblèrent et conduisirent ces richesses à Montréal.

L'année suivante Louvigny abandonnait son commandement. Il eut pour successeur Antoine de Lamothe-Cadillac, l'homme le plus remarquable que la France ait envoyé au Michigan, tant par les événements auxquels il a pris part que par ses ambitions, ses qualités et ses défauts.

CHAPITRE V

DE LAMOTHE-CADILLAC:

Antoine Laumet de Lamothe-Cadillac naquit le 5 mars 1658, à Saint-Nicolas-de-la-Grave, gros bourg sis au bord de la Garonne, près de Castelsarrasin.¹ Les Laumet appartenaient à la noblesse de robe. Le nom de Cadillac, orthographié successivement Cardalhac, Cardaillac et Cardillac, était avantagement connu dès le temps des croisades. Jean Laumet, le père d'Antoine, était avocat, et son rêve était sans doute de voir son fils marcher sur ses traces, car il lui fit donner une bonne éducation.

Mais de grâce, admirez l'étrange ingratitude,
Au lieu de se donner tout à fait à l'étude,
Pour plaire à ce bon père et plaider doctement,
Il ne fut au palais qu'une fois seulement.

Plein de fougue, avide de gloire, le jeune Laumet ne voulait pas de la vie prosaïque d'un magistrat de province, au milieu de cultures plates, des terres basses et unies de sa patrie. Il fallait à son ardeur des horizons plus vastes et plus accidentés. Laisant là l'étude des coutumes et des

¹ On ignorait jusqu'à ces dernières années la date et le lieu de la naissance de Cadillac, aussi bien que ceux de sa mort. Le curé de Saint-Pie, province de Québec, ayant trouvé dans les archives de sa paroisse un acte de la vente faite par la veuve de Cadillac en 1738 de certaines propriétés situées à Détroit, l'envoya à M. Levi Bishop de cette ville. Par ce document on apprit que Cadillac, mort avant 1733, avait été conseiller du roi et gouverneur de Castelsarrasin. Ces indices mirent les chercheurs sur la piste; et en 1885 M. Sillas Farmer publiait dans son livre "The History of Detroit" des détails assez complets sur l'origine de Cadillac et sur sa vie en France.

édits, il entra au service du roi, et quelque temps après il passait au Canada. Nous ne connaissons pas la date exacte de son arrivée à Québec. Il est possible qu'il ait été attiré en Amérique par l'abbé Fénélon, frère de l'auteur de *Télémaque*, qui devait être son parent.¹

Quoiqu'il en soit, le 25 juin 1687 Cadillac épousait Marie-Thérèse Guyon à Québec.² Il paraîtrait qu'il alla s'établir en Acadie immédiatement après. Le 23 juillet 1688 le gouverneur et l'intendant lui concédèrent "deux lieues de front sur le bord de la mer, sur deux lieues de profondeur dans les terres, la rivière Douaque, [aujourd'hui nommée Union, dans le Maine] séparant par moitié les dits deux lieues de profondeur, savoir, une lieue du côté de l'Ouest et une lieue de l'autre côté de la dite rivière, avec l'île de Mont Désert et autres qui sont dans la devanture des dites deux lieues, pour la tenir en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, désirant faire faire un établissement et défricher la dite terre pour la mettre en valeur." En effet, Cadillac commença aussitôt un établissement sur sa seigneurie.

Mais l'ambition du digne Gascon n'était pas satisfaite. Il fit proposer à la cour un plan pour s'emparer de la Nouvelle-Angleterre et passa en France pour en démontrer tous les avantages. L'idée était excellente si le gouvernement français avait été disposé à faire les frais nécessaires pour la réaliser, mais les affaires européennes demandaient alors toute son attention. Ce furent les Anglais qui, durant son absence, ruinèrent l'établissement de Cadillac.³

Le 11 juillet 1689, Cadillac était de retour à Québec et

¹ On sait qu'en effet les Fénélon portaient aussi le nom de Lamothe, et que leur famille était alliée aux Cadillac.

² Tanquay, Dictionnaire géométrique.

³ Projet d'entreprise sur Boston et Manhatte, par M. de Lagny; le roi à Frontenac, 7 avril 1690.

intentaient un procès à un parent au sujet de la succession de son beau-père.¹

En 1692 il passa de nouveau en France, pour renseigner la cour sur l'état de la guerre en Amérique. Il était fortement recommandé par Frontenac. Il proposa au roi d'avoir des bateaux légers et bien armés pour croiser sur les lacs et les rivières par lesquels les Anglais et les Iroquois étaient obligés de passer. L'idée fut approuvée, et le roi écrivit à Frontenac que les plans de ces bateaux seraient envoyés de Rochefort, ainsi que toutes les choses nécessaires à leur construction, excepté le bois. Sa Majesté ajoutait que le commandement de cette flotte pourrait être donné à Cadillac. Le projet paraît en être resté là.²

En 1693 Cadillac fut nommé commandant d'une compagnie par Frontenac : et le 5 avril 1694 le ministre lui adressa un brevet d'enseigne de vaisseau. Ce fut le 16 septembre de cette même année qu'il obtint sa commission de commandant de Michilimackinac et de tous les pays d'en haut.

Cadillac avait dès lors montré ce qu'il devait être toute sa vie : une victime des grandes ambitions. Jusqu'à la fin son rêve est de se faufiler chez les grands, de leur donner des conseils, de leur soumettre des réformes où Cadillac trouve son compte. Pour se faire écouter il sait tour à tour déployer l'effronterie, l'humilité, la souplesse. Il sait donner à ses projets d'agrandissement les plus belles couleurs ; il mêle sans cesse à ses spéculations les intérêts de l'Etat et du genre humain, le patriotisme et la philanthropie. Au fond, il est peut-être sincère, car il est fat et visionnaire ; il s'imagine volontiers que la raison même est la base de ses plans. Il s'estime un esprit très rassis, lui le chimérique,

¹ Jugements et délibérations du conseil.

² Mémoire à M. le comte de Frontenac, avril 1692 ; le roi à Frontenac et Champigny, 28 juin 1693.

l'aventureux par excellence. Toujours en lutte, il peut dire avec autant de vérité que le roi : Il me semble qu'il n'y a que moi qui ait toujours raison. Il a de l'intelligence, mais il manque de jugement. Il voit tout à travers le prisme de ses illusions ; il ne sait pas compter avec les circonstances ; le sens du possible lui fait défaut. Il a parfois des vues justes, mais il se laisse emporter par ses facultés d'imagination, qu'il a trop vives et qui lui cachent la réalité ; il veut faire trop grand. C'est un esprit absolu, entêté, fanatique. Il est d'une méfiance inouïe quand il s'agit de ses projets et de ses entreprises. Porté par nature à rechercher une arrière-pensée chez les autres, toute opposition qu'il rencontre lui semble être inspirée par une secrète inimitié. Il ne voudrait user d'aucun ménagement envers l'imprudent qui les déclare dangereux ou mal conçus. Celui-là, il ne le regarde pas seulement comme un adversaire personnel, mais comme un ennemi de la patrie même, comme un traître qu'il faut poursuivre avec acharnement. La vengeance qu'il goûte le plus toutefois, c'est de faire enlever à ses ennemis leurs titres et leurs bénéfices pour les réunir sur sa personne. Il aime aussi à leur faire de petites misères. Une guerre d'invectives est ce qui lui convient le mieux ; en cela il reste avocat et gascon comme ses ancêtres.

Dans ses moments d'exaltation Cadillac se proclamait volontiers un homme providentiel, le seul capable de rétablir la paix, la tranquillité et la prospérité dans toute la Nouvelle-France. Pourtant il n'eut jamais l'esprit politique dans la grande acception du mot ; il ne fut rien moins que diplomate. S'il courbe la tête devant les grands, s'il se fait de bonne grâce courtisan, il néglige ses supérieurs immédiats, ses égaux et ses inférieurs. Pour eux c'est un caractère tout de fougue et de passion ; il ne sait ni séduire ni caresser. Un ton impérieux, un esprit sarcastique, un orgueil incomparable, une morgue et une hanteur à se faire détester de l'univers, voilà ce que trouvent en lui ceux qui vivent avec lui ou qui dépendent de lui.

Cadillac eut à souffrir de son intraitable caractère dès sa nomination au commandement de Michilimackinac. Les hommes qui devaient l'escorter à ce poste se révoltèrent en chemin et l'abandonnèrent. Il n'arriva à destination qu'au commencement de l'hiver.

Sa première impression de son gouvernement paraît avoir été favorable. " Ce village, écrit-il, "est l'un des plus grands du Canada. Il y a un joli fort de pieux et soixante maisons, qui sont bâties sur une seule rue, en ligne droite. Il y a une garnison de soldats bien disciplinés et bien choisis, comprenant environ deux cents hommes, les mieux formés et les plus forts qui soient dans le Nouveau-Monde ; et en outre plusieurs autres personnes qui passent ici deux ou trois mois de l'année. Les villages des Sauvages, dans lesquels se trouvent six ou sept mille âmes, sont à une portée de fusil du nôtre. Toutes les terres sont défrichées jusqu'à trois lieues de leurs villages, et très bien cultivées. Elles produisent une quantité de blé d'Inde suffisante pour les besoins de la population indigène et des Français."¹

La description est en rose et pour cause : Cadillac voulait convaincre le gouvernement que vu l'importance de Michilimackinac l'on devait y tolérer le trafic de l'eau-de-vie—qui était sa principale source de revenu. Vers le même temps il proposait de diviser le Canada en deux provinces, Haut et Bas, et de laisser au Haut-Canada le contrôle du commerce des fourrures.² Si ce plan était adopté Cadillac devenait l'égal du gouverneur-général et Michilimackinac sa métropole.

Pendant Cadillac s'était brouillé avec tous ceux qui l'entouraient. Il se plaignit à son protecteur, M. de Frontenac, et celui-ci écrivit au ministre :

" Le pauvre M. de Lamothe Cadillac aurait eu besoin de vous envoyer cette année un journal pour vous instruire de

¹ Sheldon, *Early History of Michigan*.

² *Narrative of occurrences in Canada, 1694, N. Y. Col. Doc., vol. IX.*

toutes les persécutions qu'on lui a faites dans le poste où je l'ai mis et où il fait merveilles, s'étant acquis beaucoup de crédit sur l'esprit des Sauvages qui l'aiment et le craignent Enfin on a trouvé moyen par une cabale toute visible de soulever trois ou quatre officiers, qui étaient dans les postes dépendants du sien et qui lui ont fait des algarades si extraordinaires et si inouïes que j'ai été obligé de les faire mettre en prison quand ils ont été descendus et dont je ne les ai fait sortir que depuis quelques jours, parce que assurément ils méritaient davantage.—Un certain Père Careilh,¹ jésuite, qui m'avait écrit, il y a quelques années, des lettres si insolentes, a joué dans tout cela des rôles étonnants.”

Tandis que ces malheureuses dissensions se déclaraient parmi les Français, leurs alliés sauvages étaient toujours menacés par les Iroquois. Au printemps de 1695 trois cents guerriers de cette nation vinrent camper près du fort Saint-Joseph des Miamis. Ayant enlevé quelques femmes et quelques enfants miamis qui travaillaient dans les champs, les Iroquois s'approchèrent du fort des Français. Ils mettaient déjà les canons de leurs fusils dans les crevasses de la palissade quand on les aperçut. Néanmoins Courtemanche fit diriger sur eux un feu si bien nourri qu'en peu de temps ils battirent en retraite, laissant plusieurs hommes sous le fort. Retirés dans leur camp, ils invitèrent Courtemanche à venir réclamer les prisonniers qu'ils tenaient, lui assurant qu'ils ne faisaient pas la guerre aux Français, mais seulement aux Miamis. Ces conférences, faites à tue-tête, se terminèrent par des injures.

Cet été de 1695 Courtemanche descendit à Montréal. Nicolas Perrot, qui commandait chez les Miamis de Malamek,²

¹ Le R. P. Etienne de Careilh, dont Charlevoix a dit :—“ Les Français et les Sauvages s'accordaient à le regarder comme un saint et un génie de premier ordre.” Sa vie a été écrite par le P. Orchard, S. J., Paris, 1891.

² Ou Marameck ou Maramog ; c'était le nom que l'on donnait à la rivière Kalamasoo.

fut aussi mandé à Montréal pour aviser aux moyens de réunir cette tribu à celle de la rivière Saint-Joseph, afin d'être plus en état de résister aux Iroquois.

Le sieur le Sueur, plus tard employé en Louisiane, avait été envoyé en 1693 pour établir un fort à Chegouamigon et pour renouveler l'alliance avec les Sioux. Il descendit aussi à Montréal avec un grand nombre de Sauvages du haut du lac Supérieur, qui demandèrent la protection du gouverneur-général.

Malgré l'assurance souvent répétée que les Français ne concluraient jamais la paix avec les Iroquois sans la participation de leurs alliés, les Outaouas et les autres nations, voyant que tous les efforts des Cinq Nations étaient dirigés contre eux, décidèrent encore une fois de négocier pour leur propre compte. Les autorités de Québec apprirent bientôt que le chef huron Le Baron était allé négocier chez les Iroquois et que les Outagamis, les Mascoutins et les Kiskakons se préparaient pour émigrer à la rivière Ouabache, près des cantons Iroquois.

Tel était l'état déjà peu brillant des affaires quand une décision du roi concernant le trafic de l'eau-de-vie vint les embrouiller davantage.

La question de la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages agita depuis longtemps le Canada ; elle avait fait tous les frais de retentissantes querelles entre Mgr. de Laval et les Jésuites d'une part et les gouverneurs-généraux depuis M. d'Avaugour jusqu'à M. de Frontenac de l'autre.

C'était en effet une grave question.

Les Sauvages, suivant l'expression d'un vieux chroniqueur, ne buvaient que pour s'enivrer, et ne s'enivraient que pour faire du mal. Quand le Sauvage était saisi de l'envie de s'enivrer, il prenait sous son bras un petit baril, que les trafiquants avaient généralement soin de mettre à sa disposition. Il ne portait jamais la liqueur à ses lèvres qu'il n'en eût assez dans son baril pour s'enivrer complète-

ment. Une tradition, reçue chez toutes les tribus de l'Amérique du Nord, permettait à ceux qui paraissaient possédés d'un esprit quelconque, aux fous aussi bien qu'aux ivrognes, de se livrer à tous les excès sans qu'on pût les en tenir responsables. Conséquemment le Sauvage ivre, délivré de toute timidité naturelle et de toute crainte des lois, assouvissait avec hardiesse ses passions de vengeance ou d'impureté.

Quand l'eau-de-vie arrivait dans un village et aussi longtemps qu'elle durait c'était une bacchanale effrénée ; on devait s'attendre à voir toutes les infamies imaginables. Puis venaient le repentir et la misère. Les trafiquants se payaient toujours si bien qu'après sa débauche le pauvre ivrogne se trouvait sans hardes et sans aucune des choses nécessaires à la vie.

Les garnisons qui avaient été mises pour surveiller le commerce, ne faisaient qu'ajouter au désordre. Soldats et commandants, entraînés par l'appât des profits énormes se livraient au trafic avec autant d'ardeur que les coureurs-de-bois.

Les missionnaires écrivaient à tous leurs amis, au ministre et au roi que les fruits de leurs travaux étaient détruits par l'infâme trafic et qu'ils seraient obligés d'abandonner leurs missions si on ne l'arrêtait. L'une de ces lettres du P. Careilh, expliquera parfaitement la position que prenaient les Jésuites :

“ Si Sa Majesté veut sauver nos missions il n'y a point d'autre moyen de le pouvoir faire que d'abolir les deux infâmes commerces Le premier est le commerce de l'eau-de-vie ; le second est le commerce des femmes sauvages avec les Français, qui sont tous deux aussi publics l'un que l'autre, sans que nous puissions y remédier, pour n'être pas appuyés des commandants qui, bien loin de les vouloir empêcher par les remontrances que nous leur faisons, les exercent eux-mêmes avec plus de liberté que

leurs inférieurs et les autorisent tellement par leur exemple qu'en le regardant on s'en fait une permission générale et une assurance d'impunité qui les rend communs à tout ce qui vient ici de Français en traite, de sorte que tous les villages de nos Sauvages ne sont plus que des cabarets pour l'ivrognerie et des Sodomes pour l'impureté, d'où il faut que nous nous retirions, les abandonnant à la juste colère de Dieu et à ses vengeances.

“Vous voyez par là que de quelque manière qu'on établisse le commerce Français avec les Sauvages, si l'on veut nous retenir parmi eux, nous y conserver et nous y soutenir en qualité de missionnaires dans le libre exercice de nos fonctions avec espérance d'y faire du fruit, il faut nous délivrer des commandants et de leurs garnisons qui, bien loin d'être nécessaires, sont au contraire si pernicieuses que nous pouvons dire avec vérité qu'elles sont le plus grand mal de nos missions, ne servant qu'à nuire à la traite ordinaire des voyageurs et à l'avancement de la Foi. Depuis qu'elles sont venues ici haut, nous n'y avons plus vu que corruption universelle qu'elles ont répandue par leur vie scandaleuse dans tous les esprits de ces nations qui en sont présentement infectées. Tout le service prétendu qu'on veut faire croire au Roi qu'elles rendent se réduit à quatre principales occupations dont nous vous prions instamment de vouloir bien informer le Roi.

“La première est de tenir cabaret public d'eau-de-vie où ils la traitent continuellement aux Sauvages qui ne cessent de s'enivrer, quelques oppositions que nous puissions faire

“La seconde occupation des soldats est d'être envoyés d'un poste à l'autre par les Commandants pour y porter leurs marchandises et leur eau-de-vie, après s'être accoués ensemble, sans que les uns et les autres aient d'autre soin que celui de s'entraider mutuellement dans leur commerce.

“ Leur troisième occupation est de faire de leur fort un lieu que j'ai honte d'appeler par son nom.”

Après avoir cité plusieurs incidents, le Père continue :

“ La quatrième occupation des soldats est celle du jeu qui a lieu dans les temps où les traiteurs se rassemblent ; . . . presque jamais sans une ivrognerie commune à tous les joueurs

“ C'est là l'unique cause qui a mis le dérèglement dans nos Missions, et qui les a tellement désolées par l'ascendant que les Commandants ont pris sur les Missionnaires en s'attirant toute l'autorité soit à l'égard des Français, soit à l'égard des Sauvages, que nous n'avons pas d'autre pouvoir que celui d'y travailler inutilement sous leur domination qui s'est élevée jusqu'à nous pour nous faire des crimes civils et des accusations prétendues juridiques des propres fonctions de notre état et de notre devoir, comme l'a toujours fait Monsieur de la Mothe qui ne voulait pas même que nous nous servissions du mot de désordre et qui intente en effet un procès au père Pinet pour s'en être servi.”

Frontenac, Cadillac et autres de leur parti ont accusé les Jésuites d'exagérer le mal pour des motifs intéressés et de demander le rappel des garnisons à la seule fin de pouvoir jouir du monopole du commerce de ces régions. Cependant il paraît difficile de douter de l'étendue du mal, et encore plus difficile de disculper les commandants et les soldats des garnisons. Quant à Cadillac, l'on assure qu'il réalisa une petite fortune durant les trois ans qu'il fût à Michilimackinac.¹ Ladurantaye était associé à un nommé René Fezeret et il faisait un commerce qui s'étendait jusqu'à la baie Verte et Chicagou.²

Si le mal causé par le trafic de l'eau-de-vie était grand,

¹ Mémoire sur le Canada adressé au comte Pouchartraiu par le Roy de la Potheria, dans Margry.

² Jugements et délibérations du conseil, vol. III.

son abolition offrait aussi des inconvénients. " Il n'est pas juste, disait Colbert, et la police générale d'un état résiste en cela aux sentiments d'un évêque qui pour empêcher les abus que quelque petit nombre de particuliers peuvent faire d'une chose qui est bonne en soi, veut abolir le commerce d'une denrée qui sert beaucoup à attirer le commerce. . . . d'autant plus que l'on courrait risque d'être privé de ce commerce et de contraindre ces Sauvages à le porter aux Anglais de Boston et Hollandais d'Orange qui sont hérétiques ; et par conséquent se priver des facilités que ce commerce apporte pour les rendre capables d'une société civile, les convertir et les maintenir dans les sentiments de la bonne et véritable Religion."

Après avoir pendant longtemps refusé d'écouter le clergé, le roi se rendit enfin aux clameurs et, en 1695, défendit formellement de porter de l'eau-de-vie dans les postes de l'Ouest, et ordonna en même temps de rappeler les coureurs-de-bois et les garnisons qui s'y trouvaient.

Aussitôt qu'ils connurent cette décision les Sauvages de Michilimackinac vinrent trouver Cadillac. " Si nous sommes tes amis," dirent-ils, laisse-nous la liberté de nous enivrer ; notre castor vaut ton eau-de-vie, et le Maître de la vie nous a donné les deux pour faire notre bonheur. Si tu veux nous traiter comme tes ennemis ou tes esclaves ne soit pas fâché si nous portons notre castor à Orange ou à Corland, où ils nous donnent de l'eau-de-vie autant que nous en voulons." ¹

Cadillac pour les pacifier, et aussi sans doute pour faire quelque bénéfice, fit ouvrir les magasins et leur assura que le commerce se ferait comme par le passé. Cela fait, il les rassembla en conseil et leur démontra la nécessité de continuer la guerre contre les Iroquois. Un des chefs les plus

¹ Cadillac à Ponchartrain, 3 août 1695, dans Sheldon, *Early History of Michigan*.

considérables consentit à conduire une expédition. Il revint quelque temps après avec une trentaine de chevelures et autant de prisonniers qu'il avait pris à un parti de chasseurs.

Tandis que les choses s'arrangeaient ainsi à Michilimaackinac, de graves difficultés éclataient sur un autre point. Lors de son arrivée, Cadillac avait fait conclure une trêve de deux ans entre les Sioux et les Miamis. Au bout de ce temps les Sioux vinrent en grand nombre dans les villages des Miamis pour ratifier la paix. Ils furent bien reçus, passèrent plusieurs jours en fêtes et en conférences, et partirent en prodiguant les protestations d'amitié. Les Miamis de Maramek, à l'instance de Nicolas Perrot, avaient décidé de se rendre sur la rivière Saint-Joseph. Croyant que les Sioux étaient déjà loin, ils se mirent en marche et à la nuit s'endormirent tranquillement au grand air. Les Sioux attendaient ce moment ; ils tombèrent sur les dormeurs et en massacrèrent un grand nombre.

Les Miamis survivant crurent de prime abord qu'ils étaient trahis par les Français. Ces soupçons furent encore confirmés, quand, poursuivant les Sioux, ils se trouvèrent en présence de coureurs-de-bois armés contre eux. Ils vinrent alors exposer leurs griefs à Cadillac et exigèrent qu'il se joignit à eux pour exterminer les Sioux. Cadillac ne pouvait ni ne voulait se rendre à leur demande, mais il crut pouvoir suppléer aux actions par des paroles. Il leur fit une longue harangue pour les engager à pleurer tranquillement les morts et attendre une occasion plus favorable pour les venger. Les Miamis le quittèrent satisfaits en apparence, mais, au fond, de plus en plus convaincus que les Français étaient en ligue avec leurs ennemis.

Nicolas Perrot, malgré toute son influence sur cette nation, faillit être brûlé vif. L'intervention des Renards lui sauva la vie, mais toutes ses marchandises furent livrées au

pillage.¹ Ce type des anciens voyageurs ne reparaitra plus dans ces parages. Après avoir passé quarante ans à faire la traite et à servir son pays dans l'Ouest il retourna à Montréal aussi pauvre qu'au premier jour. Né en 1644, il avait étudié chez les Jésuites ; et c'est comme serviteur des missions qu'il s'était d'abord rendu dans l'Ouest. Il mourut après 1718. Il a laissé un ouvrage curieux sur les *Mœurs et Coutumes des Sauvages*.

Ce qui excitait surtout la jalousie des tribus du Michigan, c'était de voir les voyageurs ayant des congés passer "sur le ventre à tous les Outaouais et Sauvages de Missilimackinac" pour aller faire le commerce avec les nations plus éloignées et moins au courant du prix des marchandises. Cadillac fit parvenir aux autorités les vigoureuses protestations des Outaouas et des Miamis à ce sujet ; et l'intendant Champigny fit publier un édit défendant aux trafiquants d'aller au pays des Sioux sous peine de mille francs d'amende.

De son côté, Frontenac, afin de frapper l'esprit des Sauvages, entreprit et conduisit avec succès une expédition contre les cantons Iroquois, sans demander aucune aide à ces tribus. Il n'attendit pas même le sieur d'Argenteuil qui descendait de Michilimackinac avec 50 Français pour prendre part à l'expédition et qui n'arriva que pour voir la rentrée triomphale de l'armée dans Montréal. Ce coup produisit en effet une vive impression chez les peuples de l'Ouest, qui avaient cru que les Français ne pouvaient combattre les Iroquois sans leur secours. Le comte de Frontenac écrivit même au ministre qu'il serait désormais facile d'engager ces peuples à faire la guerre de leur côté si les garnisons étaient maintenues à Michilimackinac et dans les postes qui en dépendaient. Mais, ajoutait-il, si ces garnisons sont retirées, il sera impossible de contrôler les tribus.

¹ Cadillac à Ponchartrain, 31 juillet 1793, dans Sheldon, Charlevoix, Histoire de la N. F.

En attendant la réponse du ministre, Frontenac chargea les sieurs d'Argenteuil et de Vincennes de retourner avec quelques soldats, le premier à Michilimackinac et l'autre chez les Miamis. Tonti était déjà parti pour prendre le commandement du premier de ces postes. Les coureurs-de-bois qui étaient descendus avec d'Argenteuil l'année précédente reçurent aussi la permission de retourner chercher leurs pelleteries.

Au mois d'août de cette année 1697 Cadillac, voyant l'importance de sa charge fort diminuée, avait donné sa démission et était descendu à Québec avec les chefs outaouas. Ces Sauvages venaient dire à Frontenac qu'ils ne reviendraient plus à Montréal si les Français se retiraient de l'Ouest et ne leur apportaient plus de marchandises. Le mémoire qui rapporte ces discours ajoute que si les Sauvages mettent leur menace à exécution la colonie perdra tout le commerce des pelleteries et qu'on verra les tribus qui ont si puissamment contribué à la défendre, tourner leurs armes contre elle. On pourra même s'attendre à voir les coureurs-de-bois passer aux Anglais.¹

Malgré toutes les représentations qui lui furent faites dans ce sens le roi ne songea pas un instant à revenir sur sa décision. Déjà en 1696 il faisait répondre à Frontenac : ". . . . En tout cas vous ne devez pas manquer de donner ordre pour ruiner les forts et tous les édifices qui pourront y avoir été faits."²

En 1698, répondant à de nouvelles objections, le ministre parlait avec la même fermeté.

Oubliant leur déclaration de l'année précédente plusieurs Outaouas vinrent, en 1698, dire à Frontenac que leur inten-

¹ An account of the most remarkable occurrence in Canada, 1696-97, N. Y. Col. Doc., vol. IX; Broadhead, Documentary Hist. of N. Y.; Charlevoix, Histoire de la N.-F.

² Le ministre à Frontenac. 26 mai 1696.

tion était de rester à Michilimackinac, et qu'ils espéraient que les autres tribus suivraient leur exemple. Le gouverneur les félicita et leur expliqua que les coureurs-de-bois ne seraient rappelés que temporairement, et à la seule fin de leur faire payer leurs dettes.

Il était plus facile de donner l'ordre de faire revenir les coureurs-de-bois que de l'exécuter. Tonti, qui avait été chargé de cette tâche, n'en ramena que six en 1698. Il retourna en 1700 et en engagea encore une vingtaine à le suivre; quatre-vingt-quatre lui dirent qu'ils se proposaient de passer sur le Mississipi; et plusieurs, encouragés par les Sauvages, ne lui cachèrent pas leur intention de rester à Michilimackinac comme par le passé.

Les voyages aux Outaouas n'étaient pas supprimés, et cette même année l'évêque de Québec voulut protéger les voyageurs en publiant une lettre pastorale dans laquelle il condamnait "comme illicite et usuraire le commerce des marchands qui équipaient les voyageurs qui vont aux Outaouas ou ailleurs, à la charge que ceux-ci paieront au retour en castor les marchandises qu'ils auront pris sur le pied de 33 par cent, sans que les marchands veuillent risquer leurs effets qu'ils obligent les voyageurs à leur rembourser en castor, quoiqu'il arrive."

Peut-être aussi les autorités manquaient-elles de zèle dans l'exécution d'ordres qu'elles n'approuvaient pas. Car, si Frontenac était mort, son successeur, de Callières, avait les mêmes idées sur cette question. L'un de ses premiers soins fut d'écrire au roi pour recommander le rétablissement des congés, en disant que les porteurs de ces permis remplaceraient les garnisons.

En 1700 le père Enjalran et le sieur de Courtemanche furent délégués vers les Sauvages de l'Ouest pour les engager à venir conclure une paix générale à Montréal. Le Père resta à Michilimackinac, mais de Courtemanche fit un voyage de douze cents milles pour rencontrer toutes les tribus.

La paix fut solennellement ratifiée dans l'automne de 1701. ¹

Cependant les Anglais, invités par quelques coureurs-de-bois, songeaient à tirer profit de la faute que le gouvernement Français avait commise en abandonnant l'Ouest. Dans une pétition adressée à Bellemont, gouverneur de la Nouvelle-York, deux individus nommés de Noyon et Goselin demandaient à être reçus par les Anglais, assurant qu'ils seraient suivis au mois de février 1701 par vingt-deux camarades et à l'automne suivant par trente autres. Les pétitionnaires s'engageaient aussi à faire établir les Outaouas près des Iroquois. Bellemont avait déjà obtenu de ces derniers qu'ils laisseraient passer librement les coureurs-de-bois qui voudraient se rendre à Albany. ²

Robert Livingstone, secrétaire des affaires des Sauvages à Albany, proposait aussi un plan pour former sur la rivière Détroit un établissement qui serait une école d'où sortiraient des hommes de la trempe des coureurs-de-bois. Livingstone pensait que c'était le seul moyen qu'il fût possible aux Anglais de prendre pour arriver à rivaliser avec les Français dans l'Ouest. ³

Ces projets ne se réalisèrent pas. La France, non l'Angleterre, devait fonder la future métropole du Michigan.

¹ Callières à Chartrain, 16 octobre 1700, N. Y. Col. Doc., vol. IX ; Charlevoix, Histoire de la N.-F.

² Bellemont to the Lords of Trade, October 24, 1700, N. Y. Col. Doc., vol. IX.

³ N. Y. Col. Doc., vol. IV.

CHAPITRE V.

LA FONDATION DE DÉTROIT.

Les fourrures furent pendant longtemps le principal article du commerce canadien. Le privilège d'en faire la traite fut aussi pendant longtemps monopolisé par diverses associations qui s'engageaient en retour à contribuer au développement et aux frais d'administration de la colonie. Les conditions des contrats entre le roi et ces compagnies allant toujours à l'encontre de la loi inéluctable de l'offre et de la demande, tous ces monopoles se terminaient au bout de quelques années par une crise et une liquidation.

A la fin du dix-septième siècle, la compagnie qui avait pour le moment le monopole du commerce s'était engagée à recevoir tout le castor qui lui serait apporté, à un prix déterminé. L'on devine facilement le résultat d'un arrangement qui tendait à donner au castor une valeur moins variable que celle de l'or. Tous les habitants se mirent à faire la chasse ; et en peu de temps les magasins de la compagnie furent encombrés de fourrures qu'elle ne pouvait écouler. La banqueroute arriva, et cette fois le roi confia aux principaux habitants du Canada, constitués en compagnie, le monopole de l'exportation des pelleteries.

Ce changement n'améliora en rien la condition du marché. La nouvelle compagnie héritait de l'ancienne de six cent mille livres de castor qu'elle ne savait où placer. Il fallait cependant trouver un remède ; toute la colonie souffrait ; le roi et les ministres ne savaient que faire.

Cadillac accourut au secours des autorités et déclara sans

hésitation qu'il avait trouvé la solution du problème; c'était d'établir un poste ou plutôt de fonder une ville à Détroit. Il se pourrait fort bien que Cadillac eût emprunté cette idée à d'autres. Il existe encore aujourd'hui un mémoire d'un certain sieur de Charron, dans lequel l'établissement d'une colonie sur la rivière Détroit est préconisé comme un moyen de détourner les habitants de la chasse du castor et de faire naître des manufactures d'étoffes, de toile, de chaussures et d'autres objets. Mais Cadillac était passé en France; il avait embelli un si simple projet de tous les rêves de sa fertile imagination et mettait tout en œuvre pour attirer l'attention de la cour. Il réussit.

Le 27 mai 1699 le roi écrivit au gouverneur et à l'intendant pour leur communiquer les projets de Cadillac, ajoutant qu'il avait trouvé ses raisons plausibles et dignes d'être examinées sur les lieux. "En cas que cette proposition soit trouvée bonne et praticable, Sa Majesté désire qu'ils prennent dès lors les mesures nécessaires pour l'exécuter, aussitôt qu'ils en auront reçu l'agrément de Sa Majesté."

Dans le mémoire dont il est ici question, Cadillac s'exprimait ainsi :

"Il n'a pas paru jusqu'à présent que Lamothe ait entrepris quelque chose sans succès; c'est ce qui lui donne lieu de s'engager aux propositions suivantes, et d'en venir à bout pourvu que la Cour lui accorde l'honneur de sa protection. Il sait bien qu'il a des ennemis, mais il fait à leur égard comme un bon voyageur, qui poursuit sa route sans se détourner et sans s'arrêter au bruit des jappereaux qui crient après lui. Il n'a pas entrepris de contenter tout le monde; pourvu que ses supérieurs soient satisfaits de sa conduite, cela lui suffit.

"Premièrement. Il s'agit d'empêcher qu'il ne descende du castor des Outaouas, à commencer depuis 1700 jusqu'à la fin de 1702, qui sont trois années.

¹ Margry, vol. V.

“ Deuxièmement, que les trois quarts du castor qui descendra seront gras ou demi-gras, pourvu que l'on fasse valoir l'un et l'autre 6 francs la livre.

“ Troisièmement, que les habitants du Canada trouveront du profit dans ce commerce et seront ou devront être contents.

“ Quatrièmement, qu'il donnera les moyens à Messieurs les Fermiers de faire des profits considérables par la voie de ce commerce.

“ Cinquièmement, il ramassera en un seul poste toutes les nations qui sont dispersées ; ce qui formera une ville considérable qui mettra à l'avenir l'Anglais et l'Iroquois à la raison et qui se trouvera assez puissante pour détruire l'un et l'autre avec le secours de Montréal.

“ Sixièmement, il fera civiliser et humaniser les Sauvages, en sorte que la plupart ne parleront que la langue française en dix ans, par ce moyen, de payens ils deviendront enfants de l'Eglise et par conséquent bons sujets du Roi.”

Pour établir tout cela Cadillac demande que les 25 congrès soient rétablis et qu'ils soient accordés à des personnes responsables et pour deux ans. Ainsi les voyageurs ne reviendront qu'en 1702, ce qui permettra à la Compagnie d'écouler son fonds actuel. Il demande aussi qu'une forte garnison soit établie à Détroit afin de maintenir l'ordre dans cette région.

Le gouverneur de Callières et l'intendant Champigny n'approuvèrent pas tous les plans de Cadillac, bien qu'ils comprissent la nécessité de reprendre l'Ouest. Ils craignaient que l'établissement du Détroit, si près des Iroquois et des Anglais, ne devint un prétexte pour l'ennemi de continuer la guerre ou qu'il ne conduisit leurs alliés sauvages à porter leurs pelleteries à Albany. Ils se déclaraient

plutôt en faveur de rétablir les congrès et de remettre les garnisons dans les anciens postes. L'intendant ayant même insinué que Cadillac voulait prendre soin du castor pour son avantage personnel, celui-ci riposta fièrement : " De tout temps on a empoisonné les intentions les plus pures, et la vérité même est sujette à recevoir des atteintes par l'erreur et le mensonge ; mais sa force est indomptable."

" Il résulte de tout ceci," continue Cadillac, s'adressant au ministre, " que ce plan est bon ou mauvais. S'il est bon, il n'y a point à balancer de le faire exécuter. Choisissez ensuite un homme de tête et de main pour l'exécution sur les lieux ; et vous pouvez vous assurer qu'il réussira comme vous le souhaitez, malgré les secrètes difficultés qu'on y pourrait faire. Vous ne devez jamais espérer que cette affaire réussisse si elle est mise en délibération sur les lieux. C'est un pays de cabale et d'intrigue ; il est impossible de réunir tant d'intérêts différents. On est bien aise de contrecarrer, c'est le caractère de ceux qui y habitent. N'accusez pas sur cela Lamothe d'indolence ; il s'est assez remué sur cette affaire..... Si Votre Grandeur avait le loisir de l'entendre une demi-heure, vous seriez éclairé sur le tout. Il est fort désolé de l'impression que vous avez de lui ; il espère que vous continuerez de lui accorder l'honneur de votre protection et de votre souvenir."¹

L'aplomb et la persévérance de Cadillac triomphèrent de toutes les hésitations. Dès l'automne de 1700 son plan fut accepté ; et il fut lui-même désigné comme étant " l'homme de tête et de main " qu'il fallait pour le mettre à exécution. Il tenait sa commission de commandant du futur poste directement du roi, qui lui avait aussi concédé quinze arpents de terre à l'endroit où il s'établirait ; mais il devait agir sous les ordres du gouverneur de la Nouvelle-France.

Cadillac se persuadait modestement que si son poste n'é-

¹ Margry, vol. V.

taut pas établi "on serait contraint de tout abandonner, puisque c'est lui seul qui fera l'entière sûreté de la colonie, celle de son commerce et la ruine certaine des colonies anglaises." Tel n'était pourtant pas l'avis des marchands de Montréal qui étaient au désespoir. Une requête fut rédigée, exposant que le sieur Lamothe-Cadillac n'avait pas d'autre but que de faire un commerce préjudiciable aux membres de la "Compagnie du Canada" qui étaient obligés de supporter de lourdes charges, et priant de différer son départ. Mais soudain les plus actifs meneurs de l'agitation s'apaisèrent, et il ne se trouva plus personne pour présenter la requête. Ceux qui avaient tant parlé contre Cadillac lui fournirent d'énormes quantités de marchandises, et on le fit partir au plus tôt.¹

Callières avait aussi ses raisons pour presser le départ de Cadillac. Les Iroquois avaient envoyé des délégués pour protester contre l'établissement de Détroit et il désirait voir la chose accomplie avant l'arrivée de ces délégués afin de leur mieux répondre. "Ce qui arriva, leur ayant fait trouver les raisons de cet établissement bonnes."²

Cadillac partit de Montréal le 5 juin 1701. Il avait sous ses ordres cinquante soldats et autant de colons; les officiers étaient les sieurs Dugué et Chacornacle, lieutenants, et M. de Tonti, capitaine. Cadillac avait reçu ce dernier un peu malgré lui, car il le savait tout dévoué aux intérêts de la Compagnie. L'expédition avait nécessité plus de quatre-vingt mille livres de frais. Les pères jésuites avaient obtenu la permission d'envoyer un des leurs à Détroit, et ils avaient désigné le père Vaillant, ancien missionnaire chez les Iroquois. Mais Cadillac de son côté avait fait décider que les Jésuites s'occuperaient uniquement des Sau-

¹ Mémoires sur le Canada par le Roy de la Potherie; Callières au ministre, 16 octobre et 9 novembre 1700; Cadillac à un premier commis, 16 octobre 1700, Sheldon, *Early History of Michigan*.

² Callières au ministre, 4 octobre 1701, Margry, vol. V.

vages ; et il emmenait un récollet pour desservir les habitants et la garnison.

L'expédition campa sur le site actuel de Détroit le 24 juillet 1701. Aussitôt que les premiers travaux furent terminés, le lieutenant Charconacle retourna à Québec pour y porter les nouvelles. Callières écrivant au roi dit que "Cadillac a fait un fort à quatre bastions de bons pieux de chêne de 15 pieds de longueur, dont il y en a trois en terre."¹

Tels furent les commencements d'une ville qui a été un siècle durant la métropole l'Ouest et qui est encore celle d'un des plus grands états de la République américaine. La petite colonie française qui venait de naître devait végéter pendant soixante ans, en danger continuel de périr par l'indifférence de ses gouvernants ou par la main des tribus féroces et inconstantes qui l'entouraient de toutes parts, pour être enfin livrée à une domination étrangère et hostile ; et cependant elle devait traverser tous les dangers, sortir de chaque lutte plus nombreuse et mieux constituée.

Cadillac n'avait rien entrevu de cette histoire bien glorieuse mais bien humaine,—histoire faite de travail et de souffrances. Il croyait sincèrement que dans l'espace de quelques mois tous les peuples de l'Amérique du Nord prendraient la route de son établissement et que le fort de pieux, devenu une grande cité, dominerait tout le continent. L'endroit lui paraissait choisi de Dieu pour ces grandes choses. "Il n'y a que les ennemis de la vérité, s'écrie-t-il, qui soient les ennemis de cet établissement si nécessaire à l'augmentation de la gloire du roi, au progrès de la religion et à la destruction du trône de Baal."

¹ Sheldon, Early Hist.; Margry, vol. V.

² Callières et Champigny au ministre, 1701. M. Rameau est donc manifestement dans l'erreur quand il dit dans "La France aux Colonies" qu'à partir de 1688 "le fort de Détroit fut constamment occupé, sous le nom de fort Ponchartrain, jusqu'à la fondation de la colonie même de

Le fort que venait de fonder Cadillac fut nommé Ponchartrain, en l'honneur du ministre des colonies, sur l'ordre du gouverneur et de l'intendant.²

En partant de Montréal, Cadillac et tous les autres Français avaient reçu la défense formelle de faire aucun commerce. "Deux hommes de probité" étaient envoyés avec l'expédition pour faire la traite pour le profit de sa Majesté.

Cependant la Compagnie de la colonie avait demandé le monopole de la traite aux forts Frontenac et Ponchartrain. Cette demande fut accordée; et le poste de Détroit fut cédé à la compagnie sous la condition pour elle de rembourser le roi de toutes les dépenses faites pour l'établissement de cette colonie, d'entretenir le fort en bon état, de payer les engagés et de donner 6,000 livres annuellement pour les pauvres du Canada. Cet arrangement fut conclu au mois d'octobre 1701.

Cadillac ayant appris que la compagnie était devenue propriétaire du Détroit descendit à Québec en 1702 pour s'entendre avec les directeurs. Après de longues discussions, il signa un contrat par lequel il s'engageait, en considération de la somme de 2,000 francs par an et de l'entretien de sa famille, ainsi que de la somme de 1,333 francs payée annuellement à M. de Tonti, de ne faire aucun com-

Détroit en 1700." Nous n'avons pas trouvé non plus aucun document confirmant cette autre assertion du même auteur qu'à l'arrivée de Cadillac "plusieurs Français étaient déjà établis sur le Détroit, entre autres Pierre Roy et François Pelletier." (La Colonie Canadienne de Détroit). Le silence des nombreux rapports sur la fondation de Détroit que nous avons vus semble prouver le contraire. Dans la collection dite "New York Colonial Documents," volume IX, et dans les archives de Québec, on trouve sous la date de 1700 le rapport d'une conférence entre les Sauvages et le chevalier de Longueuil, commandant pour le roi à Détroit. C'est, sans aucun doute, une erreur. Le texte de ce document prouve qu'il est de l'époque où le chevalier de Longueuil commandait réellement à Détroit, c'est-à-dire entre 1743 et 1747. La fondation de la ville de Détroit date bien du 24 juillet 1701.

merce, direct ou indirect, et de veiller aux intérêts de la compagnie.¹

Ce contrat était conforme aux désirs exprimés de Cadillac. Il y avait donc lieu de croire que tout le monde était satisfait. Mais dans l'automne de la même année le ministre reçut des plaintes de tous les côtés. C'était d'abord la compagnie qui se plaignait que ses charges étaient de beaucoup trop lourdes et qui demandait pour se dédommager qu'on lui permit d'établir des postes en différents endroits. C'étaient Callières et Beauharnois qui répondaient à la compagnie que si ses dépenses étaient fortes, elle avait présentement de quoi se dédommager, et que si le roi étendait ses privilèges, il causerait la ruine des marchands et des habitants de Montréal, qui déjà ne subsistaient qu'avec peine. C'était encore Cadillac, qui demandait de nouvelles faveurs, vantait les avantages de son poste, et accusait amèrement les Jésuites de toujours lui susciter des embarras. Enfin, c'étaient les Jésuites eux-mêmes qui venaient se plaindre avec non moins d'amertume de ce que leurs missions étaient ruinées par le fait de Cadillac et des traitants, et qui demandaient que le roi abolit les postes de l'Ouest et mit la traite sous le contrôle de personnes vertueuses, discrètes et en parfaite sympathie avec les missionnaires.

Le roi ne savait qui écouter. Il écrivit en termes péremptaires au gouverneur et à l'intendant, leur ordonnant de convoquer une assemblée des principaux habitants, d'y inviter le sieur Cadillac, et d'exiger de chaque personne une expression d'opinion par écrit afin qu'il pût juger définitivement ce qu'il fallait faire de Détroit.²

Cadillac s'était mis à l'œuvre dès l'automne de 1701 pour attirer les Sauvages à Détroit. Le 4 décembre une bande

¹ Callières au ministre, 4 octobre 1701, et traité fait avec la compagnie, dans Margry, vol. V.

² Le roi à Callières et Beauharnois, 30 mai 1703, N.-Y. Col. Doc., vol. IX.

de Hurons de Michilimackinac vint prendre des terres. Elle fut suivie l'année suivante et en 1703 par les Sauteurs, les Missagués et autres bandes d'Outaouas. Assez habile à traiter avec les Sauvages, le fondateur de Détroit exploitait toutes leurs superstitions pour les amener à faire sa volonté. Ainsi, l'on vit vers ce temps une comète ayant la tête vers l'est. Elle parut pendant sept jours. Les Sauvages dirent que c'était un signe de guerre, mais il leur assura que c'était un collier que l'Esprit avait jeté dans le ciel pour montrer aux nations du Couchant l'entrée du Détroit et pour les inviter à venir s'y établir.

Toutefois Cadillac ne réussissait pas au gré de ses désirs. Les Outaouas persistaient pour la plupart à rester à Michilimackinac, les Miamis ne voulaient pas abandonner leur village de la rivière Saint-Joseph, et une partie des Hurons parlaient d'aller s'établir à une trentaine de lieues de Détroit, sur la rivière Maumee. Ces derniers avaient déjà commencé à voir les Anglais, et leur but en allant s'établir au sud était d'ouvrir un commerce avec Albany. Les prévisions de ceux qui avaient combattu l'établissement de Détroit commençaient donc à se réaliser.

Cadillac attribuait ces échecs aux Jésuites et criait très fort que les Pères ne voulaient pas envoyer de missionnaire à Détroit, quoiqu'ils en eussent demandé le privilège. Il citait l'exemple du P. Vaillant qui, en effet, ne s'était pas rendu à Détroit. Les Pères Careilh et Marest, de Michilimackinac, Mermet et Aveneau, de la rivière Saint-Joseph, répondaient qu'ils attendaient que leurs troupeaux se décidassent à se rendre à Détroit pour y aller.

En 1702 le supérieur des Jésuites à Québec et Callières avaient rédigé des règlements destinés à permettre aux Pères et à Cadillac de vivre ensemble sans trop se heurter et ordre fut envoyé au Père Marest de se rendre à Détroit. Au printemps de 1703 Cadillac envoya un canot pour chercher ce missionnaire, mais celui-ci refusa de s'y embarquer

en donnant pour raison que des affaires importantes l'appelaient à Montréal.

Quelques Outaouas descendirent à Montréal avec le père Marest. Ils déclarèrent qu'ils étaient résolus à mourir dans leur village de Michilimackinac et demandèrent un commandant français. Le chevalier de Callières, sans être un ami de Cadillac, avait engagé les Sauvages à se rendre à Détroit. Il venait d'être remplacé par M. de Vaudreuil, qui était ouvertement hostile à la nouvelle colonie. Le père Marest fut autorisé à retourner à sa mission de Michilimackinac et le sieur de Mantet y fut envoyé pour agir comme commandant.

Tandis que le nouveau gouverneur se rendait ainsi aux désirs des Jésuites, il laissait la garnison de Détroit s'affaiblir par les désertions et fermait l'oreille à toutes les plaintes de son commandant.

Ces faits prouvent assez que M. de Vaudreuil et les Jésuites ont travaillé contre l'établissement de Détroit, mais on serait très injuste si l'on disait avec Cadillac qu'ils n'agissaient que par jalousie ou pour d'autres motifs peu honorables. Une grande partie des hommes les plus sages du Canada étaient convaincus à cette époque—et nous pouvons encore facilement le comprendre aujourd'hui—que Michilimackinac occupait une position plus avantageuse pour la traite des pelleteries que Détroit ; ils craignaient aussi qu'en amenant nos alliés trop près des colonies anglaises nous ne leur facilitions tout simplement la tâche de porter le produit de leur chasse à Albany où les attiraient des marchandises à bas prix et le rhum à discrétion. Ensuite il faut considérer que si le roi décidait en faveur des grands projets de Cadillac, il laissait toujours la tâche de les réaliser aux autorités de Québec. Or, au commencement du dix-huitième siècle, la Nouvelle-France comptait quinze mille habitants, dispersés sur un territoire de plus de deux cents milles de longueur. Elle était continuellement exposée

aux attaques des Anglais ; son trésor était vide, toutes ses ressources escomptées d'avance. Il faut bien admettre que, dans les circonstances, M. de Vaudreuil eût agi avec bien peu de sagesse s'il eut envoyé les meilleurs colons à Détroit, ainsi que Cadillac avait l'audace de le demander.

Quant aux Jésuites, s'il est indubitable qu'ils ressentaient de l'antipathie pour Cadillac, il faut dire aussi qu'en essayant d'éviter le contact des coureurs-de-bois à leurs néophytes ils obéissaient aussi à de nobles sentiments. Tous les missionnaires catholiques reconnaissent qu'il est nécessaire pour leurs fins de faire entrer le païen dans le giron de l'Eglise avant de l'initier à notre civilisation ; ils considèrent le contact avec les blancs comme un danger auquel ils ne comptent exposer les nouveaux chrétiens qu'après les avoir munis des armes de défenses nécessaires : la foi entrée dans leurs convictions et la pratique de la religion entrée dans leurs habitudes. Le missionnaire catholique ne pense pas que le raffinement graduel des mœurs, la culture progressive de l'esprit, le travail et les joissances légitimes qui peuvent en résulter, que le commerce continue avec l'homme policé doivent nécessairement amener la néophyte à la foi chrétienne. Bien au contraire, il est convaincu que pour arracher le sauvage à la barbarie, il faut d'abord remplacer ses superstitions par des croyances positives, fortement enracinées dans son âme. Pour y arriver, il cherche à isoler ses ouailles, à les former en communautés séparées, des *chrétiens* comme on dit aujourd'hui en Chine, des *reductions*, si l'on veut adopter l'expression espagnole qu'on employait à l'époque dont nous parlons. Il estime qu'il est indispensable que ces communautés soient fermées à tout intrus, afin que la conduite de ses co-religionnaires civilisés ne vienne pas jeter le trouble dans l'esprit naïf du néophyte. "Pour que la morale chrétienne pénètre dans le sang," disent les Pères, "il faut des générations. Le grain qui commence à germer, les jeunes plantes, doivent être protégés

gés contre l'ivraie et les intempéries des saisons." Les millions d'Indiens chrétiens de l'Amérique espagnole et de l'Inde méridionale, qui tout en restant Indiens, sont devenus, et sont restés depuis trois siècles, de vrais chrétiens, et au point de vue moral, de vrais civilisés, sont redevables à ce système de leur bonheur.

L'on dira peut-être que les jésuites ne se sont jamais prononcés en faveur de ce système en Canada. La raison en est facile à voir: ils avaient tout à perdre en heurtant de front les préjugés du roi et de ses ministres. En effet, Louis XIV, Colbert, Talon, Frontenac avaient tous fortement recommandé aux Jésuites d'élever les Sauvages "à la façon française." Cadillac qui ne cherchait qu'à plaire au pouvoir, avait adopté leurs idées et voulait les suivre jusqu'à leurs dernières conséquences. En fondant Détroit, il voulait que les missionnaires qui y seraient envoyés reçussent l'ordre "d'enseigner aux petits Sauvages la langue française comme étant le seul moyen pour les civiliser, humaniser et insinuer dans leur cœur et dans leur esprit la loi de la Religion et du Monarque," et pour mieux réussir, il demandait l'établissement à Détroit d'un couvent d'urselines pour instruire les filles, d'une succursale du séminaire de Québec pour les garçons, d'un hôpital pour les Sauvages malades et infirmes, et la permission pour les soldats d'épouser les filles sauvages.

Il écrivait aussi au roi que le chef des Hurons et celui des Outaouas s'offraient pour former une compagnie de 50 hommes, pourvu qu'on les fit capitaines, qu'on leur donnât un lieutenant et un enseigne et qu'on les mît sur le même pied que les officiers des troupes de la marine. "Si Sa Majesté veut faire cette dépense," continue-t-il, "ce serait le vrai moyen d'assujettir peu à peu et entièrement ces deux nations. J'estime qu'il faudrait les ménager un peu dans le commencement en leur faisant prendre les armes seulement une fois par mois, lorsqu'on en ferait les revues, et

même les en dispenser pendant trois mois d'hiver, parce que pour lors ils sont occupés à faire leur chasse : mais il faut être fort exact à payer tous les mois les compagnies. Ils demandent d'avoir des drapeaux, et qu'on leur permette de faire leurs habits à leur mode et qu'on leur donne des étoffes rouges.

“ Le chef Huron est déjà si enflé de cette proposition qu'il a prié M. de Callières de le faire loger à la française, et j'en ai reçu l'ordre étant à Québec, à quoi j'ai satisfait, lui ayant fait faire une maison de charpente de chêne de 40 pieds de face sur 24 de largeur. Elle est située sur le bord de la rivière, sur une éminence qui domine le village de cette nation.¹

Ce n'était là encore qu'un des moindres projets qui naissaient dans la tête de Cadillac. Il annonce au ministre qu'il a trouvé une mine de cuivre et il offre d'en faire l'exploration si le roi veut lui permettre de se dédommager par le commerce des dépenses qu'il faudra faire. Quelques lignes plus bas il dit que la Grande Rivière (Ontario) coule à travers une région très fertile : ses bords sont couverts de mûriers. Si le roi lui fait la faveur de lui concéder six lieues de front sur chaque côté de cette rivière en titre de marquisat, avec haute, moyenne et basse justice, et droits de chasse, de pêche et de traite, il fera venir des gens de France avec quantité de vers à soie, avant l'hiver, et il établira une manufacture de soie. Puis il revient sans transition à son poste de Détroit qu'il ne paraît pas vouloir abandonner. Pour que ce poste réussisse il ne faut point souffrir d'autres établissements.

¹ Pour tout ce qui précède voyez la correspondance échangée entre les Jésuites et Cadillac, la lettre de Cadillac à Pontchartrain, 31 août 1703, et le rapport des conférences avec les Sauvages à Détroit, (Margry, vol. V) ; la lettre de Vandrevill à Pontchartrain, 14 novembre 1703, et le rapport des conférences avec les Sauvages qui y est joint (N. Y. Col. Doc., vol. IX) et la défense que Cadillac présente à Pontchartrain (Sheldon. Early History of Michigan).

“ Au surplus, dit-il, qui peut-on choisir pour envoyer régler les querelles des Sauvages qui connaisse mieux que moi leurs manières, leurs mœurs et leurs inclinations, et en qui ils aient plus de confiance.”

Puisque la Compagnie se plaint, qu'on donne Détroit à Cadillac ; en deux ans il sera établi et les Sauvages seront satisfaits. Il remboursera la Compagnie de toutes ses dépense et fera en outre remettre 10,000 livres au trésorier de la marine, si le roi la fait se démettre en sa faveur.

“ Vous voyez-bien qu'il est bon, Monseigneur, dit-il, d'avoir un homme comme moi.”

Cette longue et vaniteuse tirade se termine bien humblement. Cadillac a appris qu'on va faire des promotions ; il ne connaît pas de vacances, mais il espère une lieutenance du Roi en ce pays, aussi une commission d'enseigne, pour son fils aîné qui sert sous ses ordres.¹

¹ Cadillac à Pontchartrain, 31 août 1703.

CHAPITRE VII.

CADILLAC DEVIENT SEIGNEUR.

Priés d'une part par Cadillac de venir s'établir à Détroit, et sollicités d'autre part par les Jésuites de demeurer dans leurs anciens villages, les Sauvages avaient pris le parti de se disperser d'un bout à l'autre du pays, et profitaient des querelles des Français pour faire à leur guise. Et comme il arrivait toujours chaque fois qu'elles échappaient au contrôle des Français, les diverses tribus menaçaient de s'entr'égorger.

Les tribus se plaignaient aussi de la manière dont ils étaient traités à Détroit. Les commissaires de la Compagnie ne savaient pas se les attacher, et leur vendaient à des prix exorbitants. Cadillac prétend que les profits étaient sur la poudre, de quatre cents pour cent, sur les balles, de six cents pour cent, sur le tabac, de trois cents pour cent, et sur les autres marchandises, de pas moins de cent pour cent. En outre, les magasins étaient souvent dégarnis. Puis l'eau-de-vie manquait complètement.

Dans un grand conseil, les nations exposèrent qu'on leur avait dit que Détroit serait bientôt aussi grand que Québec, que les Jésuites y viendraient, et que les marchandises seraient à bon marché. On avait tenu aucune de ces promesses. Ils demandèrent l'établissement de plusieurs magasins comme à Montréal, et l'envoi d'une plus grande quantité de marchandises. Et pour terminer ils déclarèrent qu'ils connaissaient le chemin des Anglais et qu'ils ne

voyaient pas qu'ils seraient fort à blâmer s'ils allaient y chercher ce qu'ils désiraient.

En effet les sauvages allaient souvent à Albany, et les Anglais ne perdaient pas l'occasion de leur persuader que les Français en établissant Détroit avaient voulu les asservir.

Il n'en fallait pas davantage pour les soulever. Plusieurs Français furent tués dans les bois. Une grange où Cadillac avait mis du maïs pour les semailles de l'année suivante fut incendiée. Le feu s'étendit en peu de temps à l'église et à la maison des récollets et aux maisons de Cadillac et de Tonti qui furent presque entièrement consumées. Les fortifications furent aussi sérieusement endommagées.

D'autres malheurs vinrent s'abattre sur la colonie et surtout sur Cadillac. Ayant dénoncé deux commissaires de la Compagnie pour vol, le fondateur de Détroit fut à son tour accusé d'avoir fait un commerce illicite à Détroit et de s'être rendu coupable de détournements, d'avoir conspiré avec les sauvages et d'avoir abusé de son autorité envers les employés de la Compagnie. Dans l'automne de 1704, il fut mandé à Québec pour répondre à ces accusations. Disons-le à son honneur, il fut acquitté le 15 janvier 1705, par l'intendant; mais le gouverneur-général, qui lui était hostile, lui refusa la permission de retourner à Détroit.¹

Pendant le sieur de Mantet, qui était à Michilimackinac promulgua en 1704, une nouvelle amnistie pour les coureurs-de-bois et engagea plusieurs de ces voyageurs à rentrer en Canada. Les Jésuites, se voyant abandonnés, brûlèrent leur église de St-Ignace et retournèrent aussi à Québec.

Néanmoins, cette même année 1704, le sieur Bissot de Vincennes fut envoyé par le gouverneur Vaudreuil chez les Miamis de la rivière Saint-Joseph. En 1705 il y fit un second voyage, et de Louvigny fut envoyé à Détroit et à

¹ Sheldon, Early Hist. of Mich.

Michilimackinac. Ces officiers avaient ostensiblement pour mission de rétablir ou de maintenir la bonne entente entre les tribus sauvages ; mais il est évident qu'ils profitaient de ces voyages pour faire un commerce très profitable. C'est ce dont Cadillac se plaint amèrement. Il ajoute que Vincennes apportait avec lui 400 pintes d'eau-de-vie, dont une bonne partie fut employée par ses ennemis pour corrompre les Sauvages, et que Tonti, qui le remplaçait à Détroit, faisait un commerce considérable.

Pour se venger il poussa un de ses colons, Michel Campeau, à accuser Pierre Rocquant, soldat de la Compagnie de Tonti, d'être l'auteur de l'incendie qui avait failli détruire la ville naissante. Madame de Tonti était accusée d'avoir été l'instigatrice du crime.

Presqu'aussitôt après avoir été mis en accusation, Rocquant fit emprisonner son accusateur, afin de pouvoir le faire répondre de ses assertions. La cause vint devant le Conseil Supérieur le 2 décembre 1706. Comme Campeau avait déjà, à l'époque de l'incendie, déclaré qu'il avait vu un Sauvage Loup mettre le feu à la grange et qu'il l'avait blessé d'un coup de mousquet, Rocquant fut acquitté et son accusateur condamné à lui faire réparation honorable, ainsi qu'à lui payer trois cents livres de dommages-intérêts.¹

Mais Cadillac allait enfin obtenir une victoire sérieuse. Après avoir pris en considération ses offres et les plaintes de la Compagnie, le roi avait décidé de lui donner le poste de Détroit à la condition de payer à la Compagnie les marchandises qu'elle y avait et de l'indemniser pour les établissements utiles qu'elle avait faits.

Cadillac aurait les mêmes droits pour le commerce que la Compagnie. Sa Majesté défendait d'envoyer des canots à Michilimackinac, la traite devant se faire à Détroit ; elle ordonnait aussi à Vaudreuil et à Beauharnois de fournir et de

¹ Jugements et délibérations du conseil supérieur, Vol. V, p. 457.

payer les soldats dont Cadillac aurait besoin : elle exprimait encore le désir que tous ceux qui voudraient aller s'établir à Détroit en eussent la permission, et que les Sauvages fussent encouragés à y aller. " Avec tous ces secours," écrivait Ponchartrain à Cadillac, " et tous les autres justes et raisonnables que vous demanderez et que Sa Majesté vous donnera, elle espère que vous parviendrez à remplir l'idée que vous avez donnée de ce poste. Vous devez attendre de ce succès des grâces de Sa Majesté, proportionnées au service que vous rendrez.

" Les choses étant ainsi ordonnées, vous n'aurez plus de démêlées avec les Jésuites ni avec personne. Si les Pères, qui sont pourtant gens de secours, ne conviennent pas, vous prierez de vous donner d'autres ecclésiastiques. Mais qui que ce soit que vous demanderez, je vous recommande d'avoir soin que le service de Dieu se fasse avec décence, que les débauches, les blasphèmes et les mauvaises mœurs soient bannis de ce poste et que tout s'y passe dans l'ordre.

" Sa Majesté vous permet de concéder des terres au Détroit, comme vous trouverez bon et convenable au bien de la nouvelle colonie, et que vous laissiez la liberté aux soldats et Canadiens, qui voudront s'y marier de le faire, lorsque les ecclésiastiques, qui feront les fonctions des curés, n'y trouveront pas d'empêchement légitime."¹

Cadillac partit de Montréal avec un fort convoi vers la fin de juin 1706. Quelques jours après l'on y apprit que la guerre était déclarée entre les Sauvages de Détroit.

Le poste était alors sous les ordres du sieur de Bourgmont qui avait remplacé de Tonti en janvier 1706. Cet officier, qui avait peu d'expérience, n'avait pas su calmer les craintes et les jalousies qui existaient entre les Miamis et les Outaouas vivant à Détroit. Il était soupçonné de pactiser avec les premiers contre les derniers. Un jour, se lais-

¹ Ponchartrain à Lamothe-Cadillac, 14 juin 1704, Margry, vol. V.

sant emporter par la colère, il frappa si lourdement un Outaouas, qui avait causé quelques désordres, que le pauvre sauvage en mourut. Les guerriers de la tribu se retirèrent dans leur fort pour tenir conseil. Un vieux chef, Le Pesant, démontra que les Français n'étaient pas en état de repousser une attaque et que le moment était propice pour se venger.

Le lendemain, 16 juin 1706, les guerriers outaouas sortirent de leur fort en grand costume de guerre. Ils rencontrèrent d'abord six Miamis, sur lesquels ils tombèrent à l'instant. Tandis qu'ils en tuaient cinq, le sixième se réfugiait dans le fort Pontchartrain en criant : " Les Outaouas nous tuent." Dans la confusion qui s'ensuivit, de Bourgmont donna l'ordre de tirer sur les Outaouas. Cependant ces derniers avaient pris le père Constantin de l'Halle, qui se promenait dans son jardin en dehors des fortifications ; mais un chef le pria d'aller dire qu'ils n'en voulaient pas aux Français. La fusillade continuait toujours entre les gens du fort et les Outaouas. Comme le père allait entrer dans le fort il reçut une balle qui l'étendit mort. Un soldat nommé La Rivière fut aussi tué par les Outaouas.¹

De Bourgmont fit alors fermer les portes du fort, et continua le feu contre les Outaouais. Après quelque temps chacune des tribus se retira dans son fort. Il y eut des conférences, puis des reprises d'hostilité. Le fort Ponchartrain resta en état de siège pendant une quarantaine de

¹ Nicolas-Bernardin-Constantin de l'Halle, récollet, vint au Canada en 1696, desservit Longueuil en 1698, puis la paroisse de Saint-François de Salles. (Tanguay, Répertoire du clergé Canadien). Il vint à Détroit avec Cadillac comme chapelain du fort. Nous voyons par les registres de l'église Sainte-Anne de Détroit qu'au mois de mai 1723, son corps fut exhumé et transporté dans la nouvelle église. Nonobstant l'on voit dans l'Histoire de Longueuil, par M. Alex. Jodoin et J. L. Vincent, qu'un prêtre du nom de Constantin de l'Halle fut curé de cette paroisse de 1713 à 1723, et même que sa signature paraît sur le registre jusqu'à la date du 23 mai 1729.

jours. Enfin les Outaouas partirent pour Michilimackinac. Ils avaient perdus une trentaine de guerriers.¹

A Michilimackinac il restait encore quelques Français, pour la plupart des *coureurs-de-bois*, et une partie des Outaouas. - Quand la nouvelle arriva que la guerre était déclarée entre les Français et les Outaouas de Détroit, chacun se fortifia de son côté. Mais il n'y eut pas de sang versé.²

Quand Cadillac arriva à Détroit au mois d'août il trouva les Miamis et les Hurons qui demandaient à marcher immédiatement contre les Outaouas. Cadillac réussit à leur faire remettre cette entreprise au printemps suivant en leur promettant d'aller avec eux et d'exterminer jusqu'au dernier de leurs ennemis ; mais durant l'hiver les Miamis, voyant que l'on cherchait à faire la paix avec les Outaouas, se tournèrent contre les Français, tuèrent trois hommes du poste de Détroit et se rendirent coupables d'autres déprédations.

Cadillac réussit à se faire livrer par les Outaouas le chef qui avait été l'instigateur de la guerre, et la paix fut ainsi rétablie nominalelement, mais les Sauvages restèrent hostiles et méfiants, et les colons qui vinrent alors s'établir dans la nouvelle colonie ne purent cultiver leurs terres qu'au risque continuel de leur vie.

Jusqu'à cette époque Détroit n'avait été en réalité qu'un comptoir pour la traite. Le nombre des soldats en 1703 était descendu à vingt et la compagnie entretenait en outre une trentaine d'hommes pour ses affaires. Dans sa lettre du 31 août de cette année, Cadillac dit que la récolte est très belle et suffisante pour nourrir une garnison de cent cin-

¹ Charlevoix, vol. II, liv. XIX ; lettre de Cadillac à Vaudreuil, 27 août 1706, et rapport des conférences de Jean Leblanc avec Vaudreuil à Montréal dans Sheldon, Early. Hist. of Mich.

² Lettre du Père Marest à Vaudreuil, 14 août 1706, Sheldon, Early Hist. of Mich.

quante hommes. Les soldats qu'il a se plaignent qu'on ne leur donne ni terre ni congé et qu'ils sont accablés de travail. Il avait demandé à M. de Callières de lui envoyer six familles pour cultiver, aussi des bestiaux ; mais cela lui a été refusé par M. de Vaudreuil. On peut conclure de cela qu'il n'y avait pas de colons établis à Détroit à cette époque.

Mesdames Cadillac et de Tonti avaient suivis leurs maris de près à Détroit, sans se préoccuper des privations qu'elles auraient à endurer dans ce poste lointain et isolé. Nous voyons aux registres de Sainte-Anne que Marie-Thérèse Cadillac fut baptisée le 2 février 1704. C'est le premier baptême enregistré.

Quand il revint à Détroit en qualité de seigneur, Cadillac fit un grand effort pour établir solidement la colonie. Il fit venir des bêtes à cornes, des chevaux et autres animaux domestiques et porta en trois ans la population de Détroit à près de deux cents âmes. Il fit venir à grands frais de Montréal, les matériaux pour un moulin, une brasserie et une forge, enfin il déboursa pas moins de 150,000 livres. En 1708 il y avait trois cent cinquante-trois perches de terre sous culture ; dont cent cinquante-sept perches appartenaient à Cadillac.¹

Vingt-neuf Français avaient pris des lots dans l'intérieur du fort. Les colons vivaient dans des maisons ou plutôt des cabanes en pieux plantés dans le sol et dont les interstices étaient remplis avec de la terre ; le toit était fait d'écorce et de gazon. Sur un nombre total de soixante-trois colons, il y en avait trente-quatre qui vivaient de la traite des fourrures, de l'eau-de-vie et de la poudre. Ces articles étaient les seuls sur lesquels les Français de ce poste pouvaient spéculer avec avantage. Pour tous les autres les Sauvages avaient définitivement pris l'habitude d'aller chez

¹ Lettre du fils aîné de Cadillac au comte de Maurepas, 1730, Margry vol. V.

les Anglais. Il y avait aussi dans le fort quelques hommes de métier, des forgerons, des armuriers, des taillandiers qui vivaient en partie de la traite.¹

La pêche et la chasse occupaient encore autant les habitants que la culture. Pas plus d'une quinzaine de colons prirent des terres du temps de Cadillac. Les Hurons étaient les meilleurs cultivateurs de la colonie : chaque année ils récoltaient plusieurs milliers de minots de maïs. Quant aux Français, quand les marchandises arrivaient d'en bas, ils payaient en pelleteries où se mettaient au service des traiteurs, et gagnaient les vêtements qu'il leur fallait pour l'année.

Comme le fort était devenu trop petit il fut agrandi et la palissade fut rendue plus forte et plus substantielle.

Le père de l'Halle avait été remplacée par le père Dominique de la Marche ; et au bout de quelques mois celui-ci fut à son tour remplacé par un autre récollet, le père Chérubin Deneau, qui fut pasteur jusqu'en 1714. Une nouvelle église avait été construite en 1708 en dehors du fort.

Le premier mariage entre deux Français fut célébré le 5 mai 1710, les parties étant Jean-Baptiste Turpin et Marguerite Fafard.

Pour se rembourser des frais qu'il avait dû faire, Cadillac usa en toute occasion de ses droits de seigneur et de commandant, se montrant âpre et cupide et ne comprenant pas, dit M. Rameau, qu'il allait par là même contre le sentiment dominant de sa création qui était tout d'avenir.

Le 10 mai 1707, il fit la première concession de terre en vertu de ses droits seigneuriaux, à François Fafard de Lorme. Le lopin de terre concédé était d'environ 400 pieds de large, sur 4000 de long. De Lorme devait payer annuellement, le 20 mars, cinq livres de rente, commencer le défrichement de sa terre dans un délai de trois mois et

¹ Rapport d'Aigremont, Sheldon, Early Hist. of Mich.

faire moudre son grain au moulin banal. Il ne pouvait vendre sa terre, ni l'engager sans la permission du seigneur; et en cas de vente, Cadillac avait le premier droit d'achat. Il s'engageait encore à fournir du bois pour des vaisseaux ou les fortifications quand il en serait requis; à ne pas travailler comme forgeron, armurier, toillandier ou brasseur sans avoir une licence spéciale. En payant un droit additionnel de dix livres par an, il avait le droit d'importer des marchandises, mais il ne pouvait pas employer d'autres commis que ceux résidant à Détroit; et il ne pouvait pas vendre d'eau-de-vie aux Sauvages. Il avait le privilège de traiter, de chasser et de pêcher, mais il ne pouvait tuer le lièvre, le lapin, la perdrix ou le faisan.

Cadillac concédait aussi des terres d'une perche de front sur la rivière sur vingt perches de profondeur. La rente était de deux francs dix sous. Les habitants dans le fort payaient deux sous de rente annuellement par pied de front pour leurs lots; et le double de cette somme quand le lot faisait face sur deux rues. Tous les habitants étaient obligés de payer la taxe de dix livres par an pour le privilège de commercer avec les Sauvages. Un forgeron nommé Parent était obligé de payer pour le privilège d'exercer son métier la somme de six cents francs par an et deux barriques de bière, outre l'obligation de ferrer tous les chevaux de Cadillac. Il est vrai qu'à cette époque celui-ci n'avait qu'un cheval. Un armurier nommé Pinet était requis de payer trois cents francs et de réparer douze fusils par mois pour le même privilège. Pour moudre le grain, Cadillac exigeait le huitième minot, tandis que dans les autres parties du Canada le quatorzième seulement était requis.

Cadillac faisait encore un florissant commerce d'eau-de-vie, qu'il achetait à quatre francs la pinte et qu'il revendait vingt francs. Afin de prévenir les désordres, Cadillac gardait cette eau-de-vie au magasin. Tous ceux qui en voulaient devaient l'aller boire là. Ils n'en pouvaient obte-

nir que le vingt-quatrième d'une pinte à la fois. De plus un seul pouvait s'approcher de la boisson à la fois, de sorte que les jours de fête beaucoup des aspirants-buveurs étaient obligés de s'en retourner sans avoir goûté le breuvage tant désiré, et les chroniques du temps nous assurent qu'ils en étaient si mortifiés, qu'ils semblaient prêts à se donner la mort.

Enfin Cadillac faisait travailler les Sauvages et les soldats sur ses terres sans rémunération.¹

Les plaintes s'élevaient de toutes parts. Les querelles avec les Jésuites menaçaient d'un autre côté de se ranimer avec plus de violence que jamais.

Le roi n'avait pas approuvé que les missionnaires eussent abandonné Michilimackinac et il leur avait donné l'ordre dès 1706 d'y retourner, en expliquant qu'il ne prétendait pas que ce rétablissement se fit à ses dépens ni qu'il lui en coûtât rien sous quelque prétexte que ce fût.²

L'ordre était assez étrange vu que depuis plusieurs années la Cour avait favorisé la transmigration des Sauvages de Michilimackinac à Détroit. Néanmoins, il valait mieux obéir, et le père Joseph T. Marest partit avec le père Chardon. Marest resta à Michilimackinac comme supérieur des missions des pays d'en haut, le père Chardon fonda une mission chez les Pouteoutamis.

Les Outaouas, après les difficultés qu'ils avaient eues à Détroit, étaient revenus à leur ancien village.

Michilimackinac, au reste, n'avait jamais été complètement abandonné. Les coureurs-de-bois avaient une si grande prédilection pour cet endroit, qu'ils s'y attachaient en dépit de tout. De 1700 à 1704, nous y constatons la présence de Laurent Renaud, Plumarais Renaud, Paul Tessier, Jean Brunet dit l'Estang, Toussaint Potier, La Ver-

¹ Rapport d'Aigremont, Sheldon, Early Hist. of Michigan.

² Le roi à Vaudreuil et Raudot, 9 juin 1706.

dure, François Lamoureux dit St-Germain, Joseph Cuillier et un nommé Moran, qui a donné son nom à deux baies près de la Pointe Saint-Ignace.

En 1706, le sieur Boudor et huit autres trafiquants eurent permission du gouverneur de monter à Michilimackinac pour y reconduire des ambassadeurs sauvages et aller chercher leurs marchandises. La moitié seulement revinrent. Bien qu'il y eût défense aux habitants d'entretenir aucun commerce avec les coureurs-de-bois, il se trouvait toujours quelques marchands complaisants qui leur fournissaient les articles nécessaires à leur trafic. Durant 1707 trois ou quatre marchands de Montréal furent condamnés à de fortes amendes pour s'être prêtés à ce commerce illicite.

En 1706, quand la guerre éclata entre les Sauvages de Détroit, les Français qui se trouvaient à Michilimackinac construisirent un nouveau fort pour se protéger. D'Aigremont en 1708 porte leur nombre à une quinzaine et dit qu'ils seraient morts de faim si de temps à autre un canot n'était venu du Canada, sous un prétexte ou sous un autre, pour faire la traite, en dépit des défenses du roi.

Cadillac avait profité de la coïncidence du retour des Jésuites et celui des Outaouas à Michilimackinac pour insinuer que les Pères étaient au fond de tous les troubles de Détroit ; et il prétend que c'était encore eux qui empêchaient les Sauvages de venir à Détroit.

Le roi voulut enfin savoir le fin mot de l'affaire. Il députa le sieur Clérambault d'Aigremont pour se rendre à Détroit et à Michilimackinac et s'assurer sur les lieux du véritable état des choses. Son rapport fut défavorable à Cadillac, et le roi décida de retirer la garnison qu'il entretenait à Détroit et de laisser le fondateur de ce poste à ses propres ressources, sans aucuns privilèges sur les autres habitants du Canada et sujet aux lois et aux règlements du pays.¹

¹ Pontchartrain à d'Aigremont, 6 juillet 1709, N.Y. Col. Doc., vol. IV.

Dans l'automne de 1709, la garnison de Détroit fut donc retirée. Toutefois une bonne partie des soldats avaient déjà décidé de s'y établir, et ils obtinrent facilement leur décharge.

La suppression des secours du roi fut un dur coup pour Cadillac, qui, du reste, commençait à perdre les illusions qui l'avaient soutenu dans ses luttes. Tous ses rêves de gloire et de grandeur s'étaient envolés et il voyait sa position telle qu'elle était, pleine de privations et sans espoir d'amélioration avant de longues années. Il demanda un autre emploi, et le 6 mai 1710, il fut nommé gouverneur de la Louisiane. Cadillac passa toute l'année 1710 à Détroit, et il ne partit qu'à la fin de l'année suivante, après avoir soulevé des difficultés à son successeur, le sieur de Laforest. Cadillac ne fût pas plus heureux en Louisiane qu'il ne l'avait été dans le Michigan. Il se brouilla avec tout le monde, et administra si mal les affaires, qu'il fut rappelé en 1716, en pleine disgrâce. Au printemps de 1717, il retourna en France, et eut l'honneur d'être mis à la Bastille, d'où il ne sortit que le 6 février 1718.¹

Il eut pourtant assez d'influence pour se relever, et il obtint en 1722 d'être nommé gouverneur de Castelsarrasin. Sa commission fut enregistrée à Castelsarrasin le 9 septembre 1723. C'est dans cette ville, près de son village natal que Cadillac mourut le 15 octobre 1730. Il fut inhumé dans l'église des Carmélites, qui fut saccagée en 1793, et l'on ignore aujourd'hui l'endroit où se trouvent ses cendres.²

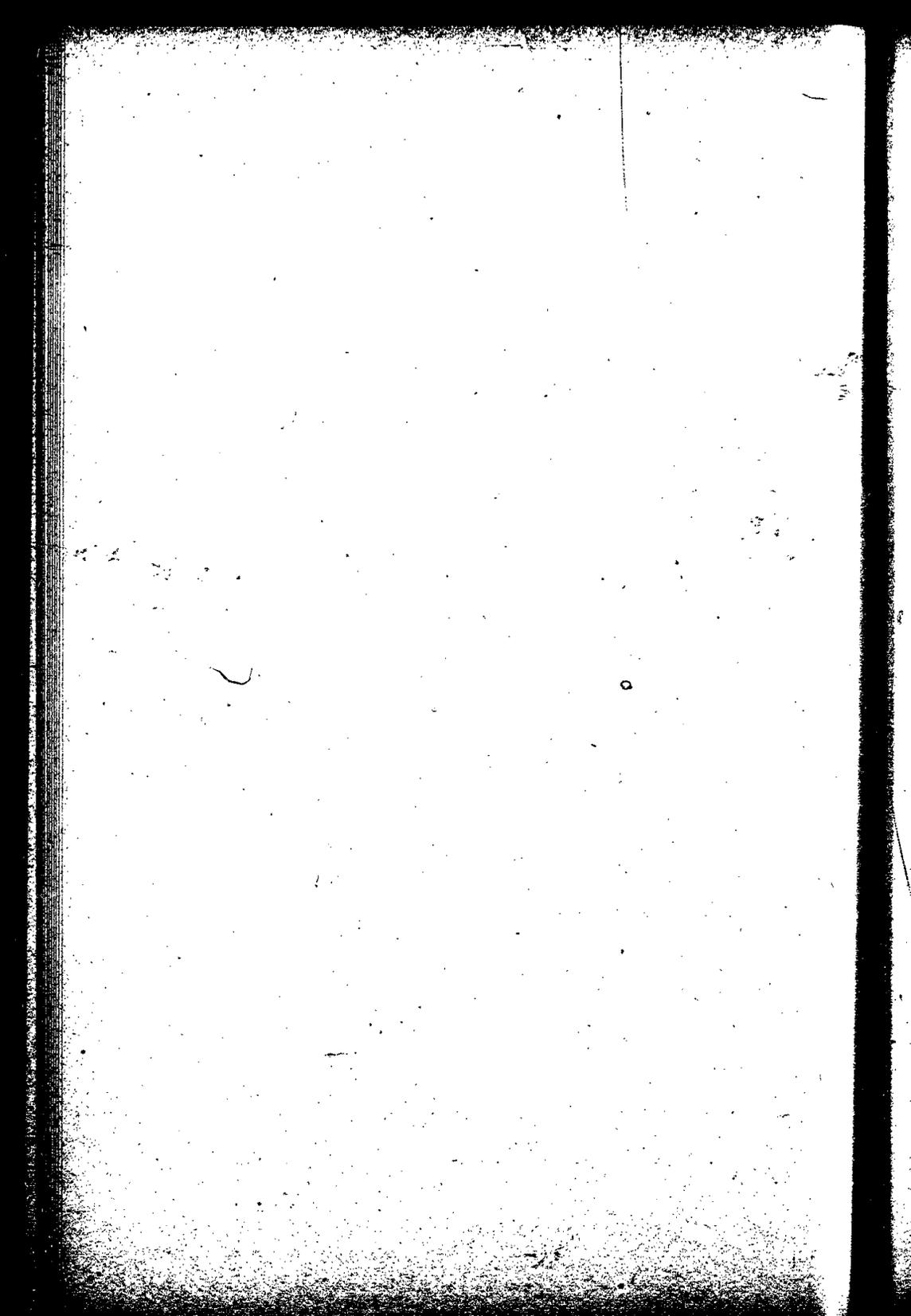
Pendant longtemps, Cadillac et sa famille eurent l'idée de rentrer en possession de Détroit et du privilège exclusif d'y faire le commerce. En 1732, son fils aîné obtint un décret du roi reconnaissant ses droits aux terres du fort Ponchartrain, mais cet ordre ne fut pas suivi d'exécution. En

¹ Margry, vol. V., page 679.

² Farmer, History of Detroit.

1767, ce fils, Antoine, était à Détroit, espérant peut-être obtenir quelque chose du gouvernement anglais. Plus tard, en 1790, Madame Grégoire, petite-fille de Cadillac, était à Boston. Elle nous a laissé une lettre dans laquelle elle exprime ses regrets d'être venue en Amérique où elle n'a trouvé que la misère.¹

¹ Historical Magazine, vol. 4, p. 340.



CHAPITRE VIII.

LA GUERRE DES RENARDS.

Avant d'abandonner Détroit, Cadillac paraît avoir fait tout en son pouvoir pour défaire son propre ouvrage. La plus grande partie des familles qui étaient venues s'y établir à son appel se retirèrent du poste en même temps que lui ; il n'en resta guère qu'une dizaine qui firent souche et dont les descendants se retrouvent encore dans les environs. Il fut sérieusement question d'abandonner complètement le Détroit. Un sieur de Rémonville fit un mémoire pour montrer l'avantage qu'il y aurait de faire passer les colons de ce poste en Louisiane. D'un autre côté les gouvernants de la Nouvelle-France travaillaient activement pour obtenir la permission de rétablir Michilimackinac. L'intendant Raudot qui dut passer en France en 1710 avait pour mission spéciale d'expliquer l'importance de ce fait au ministre. D'Aigremont, l'envoyé spécial du roi écrivait aussi en faveur du rétablissement des congés pour la traite. La cour était lasse de cette question, et peut-être avec raison. Pour le moment elle ne rendit aucune décision. Sans attendre ses ordres, toutefois, Vaudreuil avait envoyé durant l'été de 1710, Pierre D'Ailleboust d'Argenteuil en mission spéciale au Saut Ste-Marie et à Michilimackinac. Cet officier qui avait servi pendant près de vingt ans dans l'Ouest, mourut l'année suivante. De Louvigny lui succéda d'abord, puis en 1712 le sieur de Lignery fut envoyé pour prendre le commandement à Michilimackinac. En même temps, Bissot de Vincennes retournait chez les Miamis de la rivière Saint-Joseph.

La Forest, qui avait été nommé pour succéder à Cadillac, étant retenu à Québec, le sieur Dubuisson avait été envoyé pour commander à Détroit.

Vers ce temps les Outagamis ou Renards, "un ennemi aussi franc que les Iroquois, moins politique et beaucoup plus féroce," formaient un complot avec les Cinq Nations et les Anglais pour chasser les Français de Détroit. Les Mascoutins et les Kikapous entrèrent aussi dans la confédération.

Afin d'accomplir leur projet les Renards envoyèrent deux de leurs chefs camper près du fort Ponchartrain dans le but ostensible de faire la traite, mais en réalité pour surveiller les Français et préparer l'attaque. Dubuisson ayant deviné leur intention, leur refusa la permission de s'établir à Détroit ; mais ils campèrent en dépit de son opposition, ne perdant jamais une occasion de se montrer insolents à son égard. Dubuisson n'avait avec lui qu'une trentaine de Français ; il était en outre nécessaire de faire les semailles et de paître les bestiaux ; les Outaouas et les Hurons n'étaient pas revenus de leur chasse : il fallait bien subir avec patience les insultes de ces barbares. Plus ils se voyaient redoutés, plus les Renards devenaient hardis. Une de leurs bandes poursuivit les Français jusque dans le fort. Il n'y avait plus à hésiter ; Dubuisson mit son monde sous les armes et força les assiégants de s'éloigner immédiatement du fort.

Les Français étaient instruits de tout ce qui se passait dans le camp des ennemis par un Sauvage qui les avait laissés pour venir demeurer avec les Français. Cet espion leur assura que ses compatriotes n'attendaient que l'arrivée de leurs alliés, le Mascoutins et les Kikapous, pour livrer l'assaut. Dubuisson prit ses mesures en conséquence, fit démolir l'église et employa les matériaux à renforcer les fortifications. Il envoya aussi des messagers dans toutes les directions pour hâter le retour de ses alliés.

Le 13 mai le sieur Vincennes arriva des Miamis sans nouvelles de nos Sauvages. La situation devenait critique. La consternation était parmi les habitants qui se voyaient déjà la proie des plus cruels ennemis qui les cernaient. Le Renard chrétien qui agissait comme espion vint mettre le comble à leur terreur en leur annonçant que les Outaouas ayant attaqués et massacrés une bande de Mascoutins à Saginaw, ceux de cette dernière nation qui entouraient Détroit avaient décidés de se venger immédiatement sur les Français.

A ce moment Vincennes fut appelé au fort des Hurons où il apprit que six cents guerriers arriveraient bientôt pour secourir le fort Ponchartrain.

Dubuisson fit fermer les portes du fort, divisa sa petite garnison en quatre brigades, assigna à chacune son poste, plaça deux petits canons qu'il avait, passa en revue les hommes et puis attendit avec anxiété.

Peu de temps après on vint lui dire qu'une multitude de guerriers apparaissait sur la lisière du bois. Les vieux coureurs-de-bois purent en quelques instants reconnaître les différentes nations ; c'était d'abord le fidèle chef outaoua Saguina, qui a donné son nom à une des plus grandes rivières et à l'une des plus belles villes du Michigan ; c'était ensuite les Pouteouâtamis, les Sacs et les Menomenies, venus du nord ; les Missouri et les Osages des vastes plaines de l'intérieur et après eux des guerriers d'autres nations encore plus éloignées. Et chacun de ces six cents guerriers avait rivalisé avec tous les autres pour se donner l'apparence la plus terrible, la plus hideuse. Presque nus, graissés de la tête aux pieds d'huiles et de suif, couverts de suie et de vermillon, ils s'avançaient tous, criant, chantant, vociférant pour se mettre du courage au ventre, gesticulant d'une manière fantastique pour exprimer leur zèle et leur haine. Et pourtant cette bande qu'à demi-humaine, hideuse, bruyante, puante, repoussante, c'était la vie, le salut pour les pauvres colons de Détroit.

L'immense cohue se rendit directement au fort des Hurons pour camper ; mais ceux-ci, instruits par les Français, voulurent profiter de la première ardeur. " Les affaires sont trop pressantes," dirent-ils, " il faut immédiatement nous rendre au fort de notre frère, et combattre pour lui. Il a toujours eu pitié de nous, il nous aime, il faut vaincre ou mourir pour lui. Et ne voyez-vous pas ce feu. Ce sont les flammes de ton village, Saguina, qui brûlent en ce moment, et ta femme est parmi elles."

A l'instant même six cents poitrines poussèrent le terrible cri de guerre et les six cents guerriers s'ébranlèrent dans la direction du fort Ponchartrain.

Les Renards, qui étaient à portée de fusil, répondirent par leur cri de défi et la fusillade commença.

Les Renards et leurs alliés étaient complètement bloqués dans leur village et ne pouvaient se procurer ni vivres ni eau. Dubuisson avait fait faire deux plates-formes de vingt pieds de hauteur ; et pour se protéger contre les décharges meurtrières que les soldats faisaient sur eux de cette hauteur, les assiégés avaient été obligés de creuser des fossés de quatre ou cinq pieds de profondeur, dans lesquelles ils se réfugiaient. Nos alliés sauvages allaient se poster à la lisière du bois où ils faisaient chaque jour prisonniers un bon nombre de Mascoutins au de Kikapous qui étaient venus pour rejoindre leurs gens, ignorant leur position. Ces prisonniers étaient conduits au fort Ponchartrain, où les alliés s'amusaient à les percer de flèches ou de balles et ensuite à les faire brûler.

Au bout de quelques jours, les assiégés engagèrent des pourparlers avec nos alliés ; mais Dubuisson s'étant aperçu qu'ils profitaient de la suspension des hostilités pour se ravitailler fit promptement rouvrir le feu avec plus de vigueur que jamais.

Néanmoins les assiégés réussirent à prendre possession d'une maison qui était restée debout, et, à l'abri du feu

des Français, ils érigèrent eux aussi une plateforme de laquelle ils pouvaient décharger leurs flèches dans le fort. Dubuisson amena ses canons à porter sur cette plateforme ; et quelque temps après elle s'écroulait, enterrant dans ses débris plusieurs guerriers qui y étaient montés.

Ce nouvel échec amena les Renards à demander une autre conférence, qui leur fut accordée par Dubuisson, mais cette fois ce furent les Sauvages alliés des Français qui refusèrent de les écouter. Les assiégés parurent exaspérés au plus haut point par ce refus. Le combat recommença avec une fureur nouvelle. Les Renards imaginèrent alors d'attacher des matières enflammées au bout de leurs flèches, et ils firent des décharges si rapides qu'un grand nombre de ces projectiles brûlants tombaient continuellement dans le fort Ponchartrain. Comme les toits étaient d'écorce ou de tourbe sèches, plusieurs incendies se déclarèrent. C'était quelque chose d'imprévu et de dangereux. Il y avait peu de moyens de combattre le feu à cette époque, surtout dans les postes éloignés. Néanmoins Dubuisson ne perdit pas la tête. En peu de temps il fit couvrir les maisons de peaux d'ours. Pour plus de sûreté, deux grands canots furent remplis d'eau, et aussitôt qu'on apercevait un commencement d'incendie on l'étouffait promptement avec des torchons mouillés.

Néanmoins, ces difficultés et la résistance désespérée des Renards, avaient découragé les alliés des Français qui n'étaient pas habitués à faire la guerre avec tant de persistance. Les Français eux-mêmes commençaient à se décourager et voulaient se retirer à Michilimakinac. Pendant quatre jours et quatre nuits Dubuisson ne prit ni nourriture ni repos, s'employant continuellement à ranimer les courages et à mieux diriger les efforts. Le succès vint enfin récompenser sa persévérance. Les Renards et leurs alliés, réduits à la dernière extrémité et ne pouvant obtenir des conditions de capitulation, profitèrent d'une nuit orageuse, la dix-neuvième du siège, pour décamper.

Leur départ ne fut découvert que le lendemain. La fuite de l'ennemi avait remis l'ardeur au cœur de nos alliés sauvages et ils se lancèrent joyeusement à sa poursuite, conduits par Vincennes et quelques Français.

Les Renards s'étaient retranchés à environ cinq milles au nord du fort Ponchartrain, à l'endroit aujourd'hui appelé Grosse Pointe. Vincennes donna l'assaut avec ses sauvages ; mais il fut si chaudement reçu qu'il dût se retirer après avoir eu une vingtaine de guerriers tués. Un deuxième siège fut commencé. Pendant quatre jours encore les Renards et les Mascoutins se défendirent avec l'énergie du désespoir. Mais enfin, minés par la faim, rompus par la fatigue, ils succombèrent. Pas un seul ne fut épargné. Les femmes et les enfants furent ramenés au fort Ponchartrain par nos alliés triomphants qui s'amuserent pendant plusieurs jours à les torturer.

“ C'est de cette manière que périrent, ” écrit Dubuisson lui-même, “ deux méchantes nations qui avaient tant affligé et troublé tout ce pays. Notre révérend Père chanta une grand'messe pour rendre grâce à Dieu de nous avoir préservés de l'ennemi.

“ Nos sauvages, ” dit-il plus loin, “ ont perdu soixante hommes tués ou blessés, dont trente furent tués dans le fort ; et un Français nommé Germain et cinq ou six autres furent blessés par des flèches. L'ennemi perdit un mille âmes, hommes femmes et enfants. ”¹

Quelques jours après le massacre des Renards, François Daupin, sieur de la Forest, arriva pour prendre le commandement de Détroit. Le nouveau commandant avait plus

¹ Voir le rapport de Dubuisson daté 15 juin 1712, dans Smith, *History of Wisconsin*, vol. III. Dans un mémoire attribué à M. de Léry, publié dans le premier volume de la “ Collection de documents sur la Nouvelle-France, ” la responsabilité de cette guerre est rejetée sur les Hurons et les Outaouais, que l'on représente comme ayant conspiré pour détruire les Renards.

de trente années d'expérience dans l'Ouest, ayant commencé la vie en Amérique sous les ordres de Cavelier de La Salle, qu'il servit à travers la mauvaise comme la bonne fortune avec une rare fidélité. En 1690 il était devenu propriétaire avec Tonti du fort fondé par le grand explorateur aux Illinois. Quand l'édit contre les coureurs-de-bois fut publié en 1697, une clause spéciale fut insérée pour permettre à Tonti et la Forest d'envoyer deux canots et douze hommes chaque année à leur fort. En 1702 la Forest reçut ordre de revenir au Canada. Il mourut à Détroit en 1714, et on connaît très-peu de chose de son administration. Il fut remplacé par Jacques-Charles Sabrevois. Ce gentilhomme descendait d'une des meilleures familles de la Beauce, où il était né en 1667. Il était venu en Canada comme lieutenant dans la compagnie de M. de Muy et il s'était marié à Boucherville en 1695. Il servit avec distinction contre les Anglais et les Sauvages. Il garda le commandement de Détroit jusqu'en 1717. En 1718 il fut fait chevalier de Saint-Louis. Il mourut major de Montréal en 1727.

En 1714, Michilimackinac fut rétabli par de Vaudreuil et Louvigny y fut envoyé avec une garnison d'une vingtaine d'hommes. En envoyant cette garnison l'on se proposait de rassembler les Sauvages à Michilimackinac et de les contrôler, et aussi de réduire à l'obéissance une quarantaine de coureurs-de-bois qui avaient déclaré leur indépendance des lois.

Le poste de Kamistigoya, à l'extrémité ouest du lac Supérieur, existait encore, et jusqu'à 1721 il fut sous les ordres de Zacharie Lanoue.

En 1715 une partie des Miamis de la rivière Saint-Joseph allèrent s'établir sur la rivière Maumee près du site actuel de fort Wayne, dans l'Indiana. Vincennes, qui commandait chez eux, les suivit. Il avait aussi un village de Mia-

mis Ouyatanons sur la rivière Wabash qui fut placé sous les ordres de Dubuisson en 1716.

Dubuisson et Vincennes n'avaient exterminé qu'une partie des Renards et des Mascoutins à Détroit. Ces nations et leurs alliées comptaient encore environ cinq cents guerriers établis dans le Wisconsin, sur la rivière qui porte aujourd'hui le nom de Fox; et aussitôt qu'elles apprirent ce qui s'était passé à Détroit, elles se mirent en campagne pour venger les morts. Michilimackinac était menacé; les voyageurs et nos alliés sauvages risquaient leur vie dans le moindre voyage.

Le gouverneur-général, de Vaudreuil, considéra d'abord cet état de chose à un point de vue philosophique. "Je ne sais même par rapport à nos véritables intérêts," écrivait-il, "s'il n'est pas à souhaiter que la guerre avec les nations d'en haut dure encore quelques années plutôt que de faciliter aux Anglais les moyens de se les attirer, comme ils en prennent le chemin. C'est une réflexion du Père Marest, missionnaire à Michilimackinac, qu'il y a longtemps que j'ai faite moi-même."¹

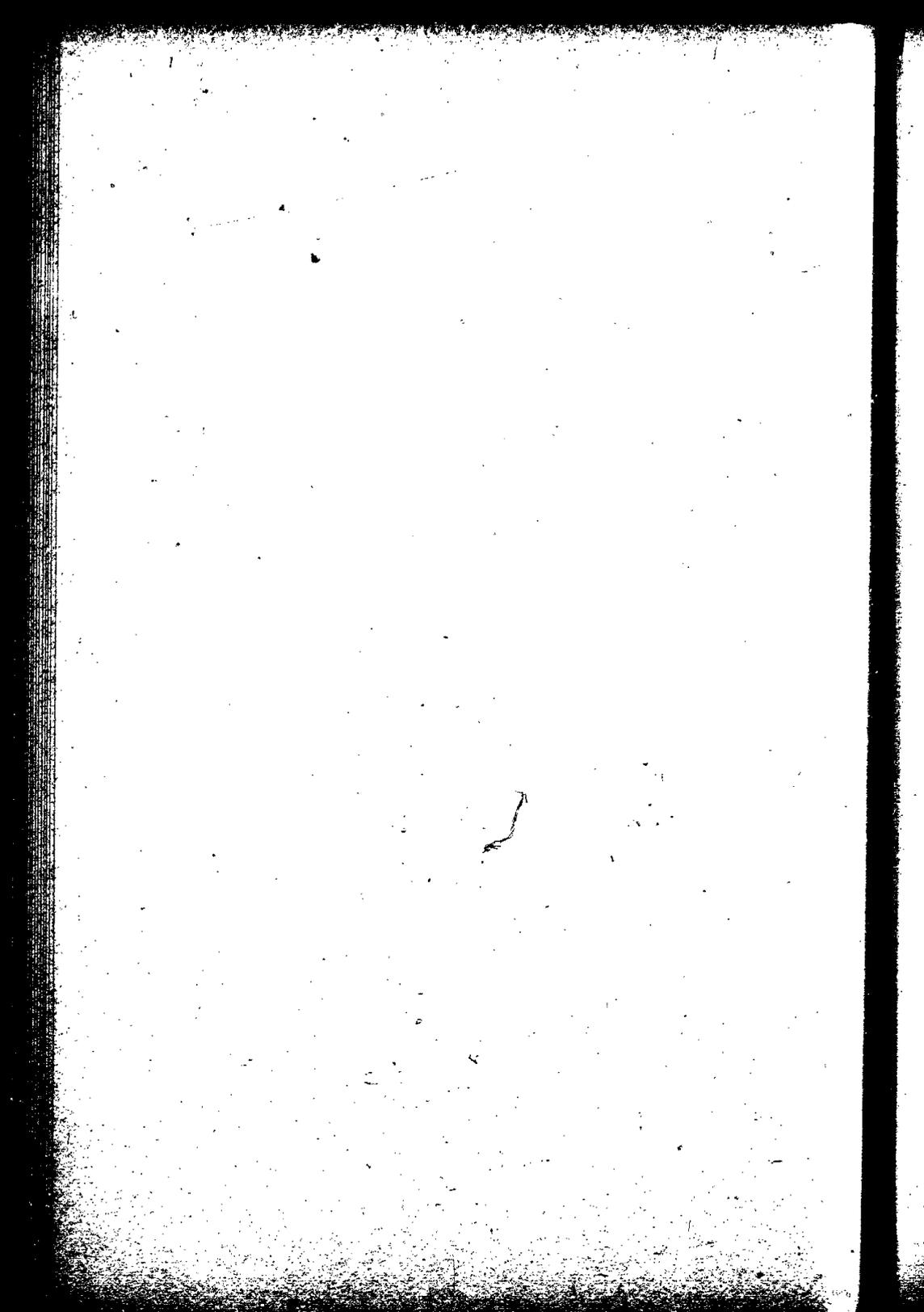
Mais la situation devint bientôt intolérable et Vaudreuil chargea de Louvigny d'organiser une expédition contre les Renards. Louvigny partit de Montréal au printemps de 1714 à la tête de huit cents hommes. Afin de contenter nos alliés sauvages, il avait ostensiblement l'ordre d'exterminer les Renards et leurs alliés jusqu'au dernier; mais secrètement il avait reçu instruction de ne pas pousser la campagne plus loin qu'il n'était nécessaire pour obtenir des conditions de paix avantageuses. Louvigny trouva l'ennemi retranché sur une éminence appelée Butte-aux-Morts. Comme il avait emmené du canon, il commença un siège en règle. La lutte dura plusieurs jours. Finalement les Renards acceptèrent les conditions de Louvigny, qui

¹ Vaudreuil au ministre 16 septembre 1774.

étaient de donner les six fils aînés de leurs six principaux chefs comme garantie, qu'ils descendraient tous à Québec l'année suivante pour ratifier la paix. Les six otages furent conduits à Québec. Malheureusement quatre d'entre eux moururent de la petite vérole durant l'hiver. Louvigny partit au mois de mai suivant pour aller expliquer cette catastrophe aux Renards, amenant avec lui un des survivants, pour témoigner que les soins n'avaient pas manqué à ses compagnons. Les Renards parurent accepter les explications ; mais ils ne descendirent jamais pour ratifier la paix. Au contraire ils s'allièrent aux Sioux et continuèrent la guerre avec vigueur. D'un autre côté, Louvigny avait fortement mécontenté nos alliés sauvages en n'exterminant pas les Renards.¹

La situation restait donc la même, et pendant vingt ans les Renards furent la cause d'innombrables massacres. Un autre traité conclu en 1726 à la baie Verte resta aussi sans effet. En 1728 de Lignery, et en 1730 Coulon de Villiers, conduisirent des expéditions contre les Renards, et leur tuèrent beaucoup de monde. Enfin en 1733 cette tribu fut presque exterminée.

¹ Voir la lettre de Louvigny, 14 octobre 1716 ; Vandreuil au ministre, 30 octobre 1716.



CHAPITRE IX.

ALPHONSE DE TONTI.

Le 3 juillet 1717, Alphonse de Tonti, qui avait commandé en second sous Cadillac, arriva à Détroit pour prendre le commandement en chef. Cet officier, italien d'origine, frère du compagnon de La Salle, était né en 1659. Il avait conquis ses grades en Canada dans les expéditions de l'Ouest.

Tonti avait obtenu le monopole du commerce de Détroit à la condition de ne pas étendre ses opérations au-delà du poste. En chemin, sur le lac Ontario, il rencontra neuf canots de Sauvages de Michilimackinac, de Saginaw et de Détroit qui s'en allaient porter leurs fourrures à Albany, et sur le lac Erié il en rencontra dix-neuf autres qui allaient dans la même direction.

En prodiguant les belles promesses il réussit à se faire suivre à Détroit par ces sauvages. Là, afin de les contenter, il força les marchands à réduire le prix de leurs marchandises et en outre fit distribuer trois pintes d'eau-de-vie à chaque sauvage.

Les commandants de l'Ouest persistaient toujours à dire que l'eau-de-vie était le seul moyen de retenir les Sauvages, mais le gouvernement français resta ferme dans sa décision de ne plus permettre le commerce de cette boisson. Le gouverneur-général Vaudreuil adopta alors le plan d'établir autant de postes que possible chez les Sauvages afin de maintenir ces peuples sous contrôle. Le sieur de Monti-

¹ Rapport de Tonty, Sheldon, Early Hist. of Michigan.

gny fut placé à la baie Verte. Le Gardeur de Saint-Pierre fut envoyé pour établir un autre poste à Chegouamigon et Guyon-Dubuisson, qui avait commandé à Détroit, fut envoyé pour remplacer Bissot de Vincennes, qui venait de mourir chez les Miamis de Ouyatanons. Un grand nombre de ces Sauvages consentirent à retourner avec lui à leur ancien village de la rivière St-Joseph, qui devint dès lors un poste important, où les missionnaires tinrent registre. Le village de Ouyatanons ne fut pas abandonné toutefois ; le sieur Dumont y fut envoyé pour commander en 1720.

L'année suivante St-Ours d'Eschaillons fut envoyé pour remplacer Lanoue dans le poste de Kamistigoya. Liénard de Beaujeu commandait alors à Michilimackinac. En même temps de Lignery, Louvigny, Sabrevois, Linctot, et plusieurs autres étaient employés à des expéditions spéciales qui avaient pour but ostensible de ramener la paix parmi les Sauvages, mais qui, en réalité, servaient de prétexte à des voyages pour la traite des pelleteries, qui rapportait encore de jolis bénéfices. Un grand nombre de voyageurs étaient employés dans ce commerce, et ils érigeaient des forts dans presque tous les villages des Sauvages.

De Tonti paraît avoir été l'agent du gouverneur-général pour ce commerce ; et c'est à Détroit que tous les commandants avaient instruction de s'approvisionner. Dans les instructions de d'Eschaillons, il est dit :

“ Le sieur d'Eschaillons partira de Montréal le plus tôt qu'il pourra, afin de se rendre au lieu de sa destination. Il passera par le Détroit, pour y acheter des vivres du sieur de Tonti qui y commande. Tous les canots qui partiront avec lui, pour aller au Détroit ou aux Miamis, après avoir été visités à la Chine, seront sous ses ordres, et il ne souffrira pas qu'aucun s'écarte, ou qu'on fasse la traite avec les Sauvages sur le lac Ontario ou sur le lac Erié. Arrivé à son poste, il fera un présent aux Sauvages qui ne manqueraient pas de se rendre au fort pour le saluer, afin de leur

témoigner notre satisfaction de leur bonne conduite, leur rappelant qu'en l'envoyant commander à la place du sieur de la Noue, nous avons voulu leur montrer qu'on ne les laissait pas orphelins. Il fera tout ce qu'il pourra pour attirer à Gamametigouya tous les sauvages dispersés le long du lac Supérieur. Il ne souffrira pas qu'il soit vendu d'eau-de-vie aux Sauvages dans son poste pour quelque raison que ce soit."

De son côté de Tonti avait obtenu pour la traite à Détroit des privilèges qui sont ainsi définis dans une lettre du ministre à Begon et Vaudreuil, du 19 juin 1722 :—

"Notre intention est que le commerce appartienne au commandant du poste, et qu'en retour il doit être chargé de toutes les dépenses du dit poste, tant en ce qui regarde les affaires que les soldats qui y seront en garnison. A ceux-ci Sa Majesté ne payera que leur équipement et leur solde.

"Qu'il soit chargé des présents qu'il sera nécessaire de faire aux sauvages.

"Sa Majesté comprend dans les dépenses des officiers et des soldats à charge du commandant, celles de l'aumonier, du chirurgien et des médicaments nécessaires pour les malades ; aussi le transport des provisions et du linge pour les officiers et pour les hommes ; et dans les présents pour les Sauvages, les dépenses d'un missionnaire, d'un forgeron et d'un armurier, lequel pourra aussi réparer les armes des troupes. Enfin Sa Majesté n'entend pas que ce poste lui cause aucune dépense.

"Le commandant ne jouira du privilège de la traite que le temps qu'il commandera au poste, et n'aura aucun droit aux terres du dit poste. Il ne fera aucune concession de terre.

"C'est au gouverneur-général et à l'intendant du Canada de les accorder au nom de Sa Majesté ; mais Sa Majesté n'entend pas que par le moyen de ces concessions les habi-

tants aient le droit de traiter pour d'autre chose que le produit de leurs terres. Les concessions ne devront pas excéder quatre arpents de front sur quarante de profondeur.

“ Si le commandant désire s'ériger une habitation, il devra obtenir une concession du gouverneur-général et de l'intendant, comme les autres habitants.

“ Il sera sujet, d'après la dite concession, aux mêmes conditions, ne pouvant prétendre, en raison d'icelle, à aucun droit de commercer après qu'il aura cessé d'être le commandant du dit poste. Il a paru juste à Sa Majesté qu'il soit accordé à ceux qui commanderont le poste un lopin de terre pour y cultiver des légumes et pour y ériger des écuries.”¹

Jouissant de la faveur du gouverneur-général, Tonti trouvait dans les pouvoirs qui lui étaient ainsi accordés tous les moyens d'oppression que pouvait lui suggérer son caractère cupide et brutal. Il ne chargea pas moins de cinq cents livres en pelleteries ou trois cents livres en espèce pour la permission d'aller chercher des marchandises à Montréal avec un canot. Vers 1725 il céda ses droits à deux individus, Gatineau et Gouin, qui prirent à leur tour trois autres associés : Lamarque, Chiéry et Nolan. Cette compagnie renchérit encore sur les prétentions de Tonti. Poussés à bout les habitants adressèrent le 21 octobre 1726, une requête à l'intendant, dans laquelle ils exposaient que les marchandises étaient vendues à un prix tel qu'il leur était impossible de subsister avec leurs familles ; et de plus, que les Sauvages, ayant à souffrir également du monopole, menaçaient d'aller s'établir ailleurs. Les associés ayant eu connaissance de cette requête, écrivirent le même jour à l'intendant. Ils expliquaient que les habitants voulaient avoir les marchandises au prix de Montréal sans tenir compte des frais de transport, qu'ils

¹ Wisconsin Historical Collections, vol. III.

avaient le privilège de traiter pour les produits de leurs terres, mais qu'ils étaient trop paresseux pour cultiver, et qu'il n'y avait de mécontentement parmi les Sauvages qu'en autant que les habitants qui se plaignaient étaient capables d'en créer. Tonti écrivit aussi une lettre dans laquelle il dénonçait les requérants comme des gens sans aveu.¹

Les habitants souffraient aussi de l'état d'incertitude où ils étaient au sujet du titre de leurs propriétés. Après le départ de Cadillac, ils s'étaient plaint que les droits de redevances exigés par ce seigneur étaient exorbitants. Conséquemment, en 1716, le roi avait annulé les conditions de Cadillac et confirmé les colons dans la possession de leurs terres. Mais à son retour en France le fondateur de Détroit mit ses influences en œuvre et il obtint un décret du roi en 1719 ou 1720, ordonnant de le réintégrer dans tous ses droits de seigneur de Détroit. Le gouverneur-général et l'intendant protestèrent contre cette décision dans un mémoire du 4 novembre 1721. Dans ce mémoire ils affirment qu'il n'y a que quatre colons établis sur des terres en dehors du fort Ponchartrain et pas plus de trente ont des lots en dedans des murs. Le roi réitéra son ordre de réintégrer Cadillac en 1722, mais nous ne voyons pas qu'il ait été obéi. Les colons n'en restaient pas moins dans une pénible incertitude. La Forest, Sabrevois et Tonti accordèrent des permis de s'établir, mais ils n'avaient aucun droit de le faire.

Cet état de chose n'était pas de nature à attirer les colons. Néanmoins la Nouvelle-France traversait alors une période de prospérité, et la future métropole du Michigan ressentit un peu l'effet de ce courant favorable. Le nombre annuel des naissances, qui était tombé à deux ou trois après le départ de Cadillac s'éleva de nouveau à six ou huit vers 1720, puis à dix et douze durant les dernières années

¹ (Voir les documents Wis Hist. Col., vol. III).

de l'administration de Tonti. De 1718 à 1727 il se fit 14 mariages devant le curé de Détroit entre parties canadiennes-françaises. Les décès furent nombreux, plus de trente sont enregistrés. Tout cela indique que la population permanente atteignait de nouveau le chiffre de trente ou quarante familles.

Les défrichements avançaient aussi rapidement. Détroit approvisionnait de viandes et de grains presque tous les petits postes environnants. Dès 1714 cette colonie exportait huit cent minots de maïs.

Quelques familles canadiennes s'étaient aussi fixées autour de Michilimackinac.

C'était le commencement de véritables colonies agricoles, dont les éléments, bien différents des coureurs-de-bois, ont toujours fait honneur à notre nationalité.

L'autorité ecclésiastique exerçait sur ces colons une vigilance que la distance ne diminuait pas. En 1720, Mgr. l'évêque de Québec écrivait aux habitants de Détroit :

“ Il est juste que nous vous exhortions à entretenir le temple matériel que nous apprenons être dans un état déplorable, aussi bien que le cimetière que vous laissez entr'ouvert, exposé à toute sorte d'indécence par rapport aux bestiaux qui y entrent. Mais par-dessus tout nous vous recommandons d'avoir une véritable obéissance pour votre pasteur, que vous avez si grand intérêt de conserver et de ménager, ne voyant ici personne pour lui succéder.”

Cependant les colons de Détroit n'avaient pas à souffrir de la rareté des prêtres, car ils avaient constamment leur curé, auquel un vicaire était même adjoint. Leur église, qui avait été démolie, comme nous l'avons vu, lors de l'attaque des Outagamis, fut reconstruite en 1724 par le Père Bonaventure Léonard, qui demeura pendant plus de trente ans dans la colonie.

Les missions sauvages, au contraire, souffraient de la rareté des missionnaires. Le P. Charlevoix qui traversa le

Michigan en 1721, nous dit qu'à Michilimackinac il trouva le Père Marest, qui était encore supérieur des missions des Outaouas, et qu'il y avait un missionnaire au Saut Sainte-Marie.

Mais le P. Marest retourna peu de temps après à Québec, et ce n'est qu'à de rares intervalles, de 1620 à 1640 que les Pères jésuites purent envoyer un des leurs visiter leurs anciennes missions de Michilimackinac, St-Joseph des Miamis, et la mission des Hurons à Détroit. Nous trouvons les noms suivants sur les registres de cette époque : RR. PP. Michel Guignas, Jean St-Pé, C. C. Guymonneau, C. M. Messayer, C. de la Richardie, J. B. Chardon, I. de la Pierre, Marin et Louis Lefranc, tous de la compagnie de Jésus.

Dans l'automne de 1727, le gouverneur-général écrivait au ministre qu'il avait promis de rappeler Tonti de Détroit, mais ce dernier ne connut pas sa disgrâce, car à ce moment même il expirait à son poste.

Alphonse de Tonti s'était marié deux fois. Son fils aîné Charles-Henri-Joseph, né en 1697, fut employé dans les expéditions de l'Ouest dès 1711. Il devint enseigne, et en 1719 fut proposé pour la croix de St-Louis. Il mourut à Montréal en 1743.

Alphonse de Tonti avait dû amasser une grande fortune. Parmi ceux qui partagèrent avec lui le commandement de l'Ouest, presque tous arrivèrent à des positions élevées dans la colonie.

François Marchand, sieur de Lignery, qui figure dans les expéditions à Michilimackinac et contre les Renards de 1710 à 1731, avait servi dans le régiment d'Auvergne en France et était venu en Canada en 1686. Il fut fait chevalier de St-Louis et mourut major des Trois-Rivières en 1732. Il laissa deux fils, dont un, connu sous le nom de chevalier de Lignery, se distingua dans les dernières guerres avec les Anglais. Il releva Dumas au fort Duquesne en 1757, et se

retira dans le fort Machault, où il fut fait prisonnier par les Anglais, qui le traitèrent avec brutalité.

Louis Ménard de Beaujeu, devint chevalier de St-Louis, lieutenant du roi et major de la ville de Trois-Rivières.

J.-B. de St-Ours, sieur d'Eschaillons, qui était né en 1668, à son retour du lac Supérieur fut fait chevalier de St-Louis et major de Québec.

Guyon-Dubuisson, l'énergique défenseur de Détroit, mourut major des Trois-Rivières. Il laissa un fils, qui servit dans le Michigan, avec le grade d'enseigne, de 1749 à 1750.

CHAPITRE X.

FORMATION DE COLONIES AGRICOLES.

Madame de Vandreuil ayant appris que Alphonse de Tonti était sur le point de perdre le commandement du poste de Détroit, elle recommanda un de ses amis, le sieur Adhémar de Lantagnac pour cette succession. Beaucoup d'influences furent mises en œuvre et la cour hésita. Cependant le chevalier de Lapernouche devint commandant par intérim, puis durant l'été suivant les sieurs Deschaillons de St-Ours et de Noyelles exercèrent successivement l'autorité. Finalement dans l'automne de 1728 M. de Boishébert fut nommé commandant.

Louis-Henri de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie, officier de marine était né en 1679. Il était fils de Jean-Baptiste-François Deschamps du diocèse de Rouen, établi à la rivière Ouella. Il avait accompagné d'Iberville dans ses expéditions à la baie d'Hudson. Il abandonna le commandement de Détroit en juin 1734, et mourut deux ans plus tard à Québec. Son fils Charles, né à Québec en 1727 se distingua durant les dernières années de la domination française en Acadie, et fut plus tard impliqué dans les péculats de Bigot. Il a été confondu avec son père. M. de Boishébert signala son administration par son intégrité et par un grand service qu'il rendit aux colons en faisant régulariser les titres des terres concédées.¹

¹ L'acte de concession qui suit en date de 1734, est encore conservé au greffe du comté de Wayne.

Charles, Marquis de Beauharnois, commandant de l'ordre militaire

Les autres commandants de Détroit, concédèrent des terres à de semblables conditions, en vertu des pouvoirs à eux conférés par le gouverneur et l'intendant.

Ceci était d'autant plus important que la propriété foncière avait dès lors une grande valeur. Nous voyons par une pièce conservée au greffe du comté de Wayne, que le 8 septembre 1725, une "maison avec son emplacement, appartenances et dépendances, contenant quarante-cinq

de St-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en la Nouvelle-France et la Louisiane. Gilles Hocquart, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, police et finance en la Nouvelle-France et la Louisiane. Sur les représentations qui ont été faites par les habitants du fort Ponchartrain du Détroit du lac Erié à M. de Boishébert, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, cy-devant commandant au fort Ponchartrain, et Péan, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, major des villes et gouvernement de Québec, à présent commandant au dit fort, et dont ils nous ont rendu compte; contenant que jusqu'à présent ils n'avaient osé entreprendre des défrichements et établir des terres au dit lieu parce qu'ils n'avaient aucun titre qui put leur en assurer la propriété; que s'il nous plaisait leur en accorder ils seraient non-seulement en état de travailler sans courir risque d'être inquiétés, mais qu'il résulterait de leurs travaux des avantages considérables en procurant par là dans le dit lieu des vivres en abondance, qui serviraient à faire trouver une subsistance commode tant à la garnison qu'aux habitants et aux voyageurs, à quoi ayant égard, veu les lettres patentes de Sa Majesté, données à Paris au mois d'avril 1716, registrées au conseil supérieur le 1er décembre, suivant l'arrêt du conseil d'état au roy, du 19 mai 1722;

Nous avons au nom de Sa Majesté donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons à titre de cens et rentes, dès maintenant et toujours, au sr. Jacques Campan, père, habitant du dit fort Ponchartrain au Détroit, y demeurant, pour lui, ses hoirs et ayant cause à l'avenir une concession de terre située sur le détroit du lac Erié, de la contenance de quatre arpents de front sur quarante de profondeur, tenant d'un côté vers l'ouest, sud ou est, à la terre cy-devant concédée à Jean Gilbert dit sans peur, bornée par une ligne nord nord-ouest et sud-sud-ouest, et d'autre côté vers l'est nord-est aux terres non concédées pardevant sur le détroit du lac Erié et dans la profondeur par une ligne nord nord-est, et ouest sud-ouest, joignant pareillement les terres non concédées, pour en jouir, faire et disposer par le dit Jacq. Campan, père, ses dits hoirs et ayant causes aux charges, clauses et conditions cy-après, savoir, que le dit Cam-

pieds de front sur le niveau de la grande rue Saint-Louis et vingt-et-un de profondeur" fut vendue pour la somme de deux cent quatre-vingt livres, (ce qui équivalait à près de \$200 de notre argent) que les acquéreurs promettaient et s'obligeaient de payer "en pelletteries bonnes et valables au prix de Détroit dans le cours du mois de mai prochain." Une autre maison fut vendue en même temps avec son emplacement de 27 sur 28 pieds pour la somme de cent livres."

pan, père, ses dits hoirs et ayant causes, seront tenus de porter leurs grains à moudre au moulin général lorsqu'il y en aura d'établi à peine de confiscation des dits grains et d'amende arbitraire, d'y tenir ou faire tenir feu et lieu dans un an d'huy au plus tard, découvrir les déserts des voisins à mesure qu'ils en auront besoin, cultiver la dite terre, y souffrir les chemins qui y seront jugés nécessaires pour l'utilité publique, faire des clôtures mitoyennes ainsi qu'il sera réglé, et de payer au receveur de Sa Majesté ou au commis du dit receveur qui résidera au Détroit, un sol de cens pour chaque arpent de front et vingt sol de rente par chaque vingt arpents en superficie, et en outre un minot de blé froment pour les dits quatre arpents de front, le tout payable par chaque an au jour et fort de St-Martin, dont la 1re année échéera au onzième novembre mil sept cens trente-cinq et continuera d'année en année, les dits en portantes profits des lods et ventes, deffaut et amende avec tous autres droits seigneuriaux et seigneuriaux quand le cas y échéra, suivant la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Sera cependant loisible au dit Campau, père, de payer les dits huit livres de rente et de sol de cens en pelletterie au prix du Détroit jusqu'à ce qu'il y ait une monnaie courante d'établie, réservant au nom du roy pour la dite habitation tous les bois dont Sa Majesté aura besoin pour charpente et construction de bâtiment et forts qu'elle pourra établir par la suite, ainsi que la propriété des mines, minières ou minéraux s'il s'en trouve dans l'étendue de la dite concession, et faire le dit Campau, père, ses dits hoirs et ayant causes, tenu de faire incessamment alligner, mesurer et borner la dite concession dans toute sa largeur et profondeur à ses dépens et d'exécuter les clauses portées par le présent titre, et de prendre un brevet de Sa Majesté de confirmation dans deux ans, le tout à peine de nullité des présentes. Fait et donné à Montréal le dixième juillet mil sept cens trente-quatre.

Pour copie, signé.

BEAUBARNOIS, HOCQUART.

Par Monseigneur DE VALMIER.

Par Monseigneur DE CHEVEMONT.

M. de Boishébert conduisit en 1732 les sauvages de Détroit, avec quelques Français, dans une expédition contre les Chicachas.

Après le départ de M. de Boishébert les commandants dont les noms suivent se succédèrent à Détroit :

1734.—Hughes Jacques Pèan, sieur de Livandière. Cet officier devenu plus tard major de Québec, fut jeté à la Bastille après la cession du Canada pour avoir participé aux vols de l'intendant Bigot.

1734-1738.—Jacques-Charles de Sabrevois de Bleury, fils de l'officier du même nom qui commanda Détroit de 1714 à 1717, était né à Boucherville en 1702. Quelques années plus tard il fut de nouveau commandant à Détroit. Dans l'intervalle il avait commandé au fort Saint-Frédéric. Il mourut en 1781.

1738-1741.—Charles Joseph, sieur de Noyelles, qui avait déjà commandé temporairement le poste par deux fois en 1720 et 1728. Né en 1694, cet officier était fils du colonel Joseph de Noyelles, de Crécy, diocèse de Meaux, Brie. En 1735 il avait conduit une troisième expédition contre les Renards, mais il n'eut pas plus de succès que ses prédécesseurs. En 1746 il fit un voyage à la "mer de l'Ouest." Il mourut major et chevalier de Saint-Louis. Son fils fut commandant à Michilimackinac en 1746 et 1747.

1741-1742.—Pierre-Jacques Payen de Noyan, sieur de Chavois, né en 1695, était fils de Pierre, sieur de Noyan d'Avranches et de Catherine Lemoyne. Il avait d'abord servi en Louisiane sous son oncle de Bienville. Il était major de la place à la Nouvelle-Orléans. En 1724 il fut enveloppé dans la disgrâce de son parent et renvoyé au Canada. Marié à Louise-Catherine d'Ailleboust en 1731 il emmena sa femme avec lui à Détroit. En 1743 il obtint la concession d'une seigneurie sur la rivière Richelieu. A l'époque de la conquête il était en Louisiane.

Durant cette même période, plusieurs commandants pas-

sèrent dans les postes environnants. Ils avaient à y soutenir le fardeau de la guerre contre les Renards, les Sioux et leurs alliés, et la plupart se sont distingués par leur bravoure et leur diplomatie.

Le sieur de Montigny avait été transféré en 1730 de la baie Verte à Michilimackinac. Il mourut en 1737 laissant un nom honoré. Il appartenait du reste à une famille qui a toujours déployé beaucoup d'ardeur dans les bons combats.

De Montigny paraît avoir été remplacé par Jacques Le Gardeur de St-Pierre, fils de Jean Paul, que nous avons vu à Chegonamigon en 1717. Le Gardeur revenait à ce moment du fort Beauharnois, situé sur le lac Pepin, au pays des Sioux, où il avait commandé pendant deux ans. M. de Beauharnois avait la plus haute opinion de cet officier qui vivait parmi les Sauvages du lac Supérieur depuis vingt ans. Nous le verrons reparaitre souvent jusqu'au moment de sa mort glorieuse à la tête des milices canadiennes sur le champ de bataille du lac St-Sacrement.

Saint-Pierre fut à son tour remplacé à Michilimackinac en 1740 par Pierre-Joseph Céloron, sieur de Blainville, fils d'un officier du même nom. Né à Montréal en 1693, Blainville avait gagné ses grades par son courage, son énergie et son habileté. De Michilimackinac il fut envoyé à Détroit, où il commanda durant 1742-43. Nous aurons aussi occasion de reparler de lui.

Nous voyons aussi figurer sur les registres de cette période les noms du sieur Darnaud, commandant chez les Miamis en 1732; capitaine d'une compagnie à Québec en 1744; du sieur de Linctot, succesivement commandant à la baie Verte et chez les Miamis, de Pierre-Paul Marin, chevalier de Louis et plus tard capitaine-général, de Damours de Lamorandière, de Louis de La Corne et des sieurs de Villiers et de Jumonville qui commandèrent à la baie Verte tour à tour, et de Louis Denis de La Ronde, enseigne de

vaisseau et capitaine d'une compagnie de marine, chevalier de St-Louis, officier d'une grande expérience, qui commanda à Chegouamigon de 1730 à 1739.

Ces officiers étaient continuellement employés dans les expéditions qu'il fallait entreprendre pour réduire les quelques tribus rebelles. Les deux principales de ces expéditions furent organisées contre les Chicachas en 1737 et en 1739. A cette occasion M. de Beauharnois se plaint de l'inconvénient qui résulte du fait que le commandant de Détroit est sédentaire.

C'est durant cette période que Gauthier de la Vérandrye, parti de Michilimackinac en 1732, fit la découverte des Montagnes Rocheuses, et que les frères Mallet, établis à Détroit, poussèrent leurs courses par la rivière Platte, jusqu'au Nouveau-Mexique.

Denis de La Ronde commença aussi vers 1730 l'exploitation des mines de cuivre du lac Supérieur, dans le district d'Ontonagon, où ce métal se trouve en lingots. Cette entreprise fut continuée après sa mort, arrivée en 1741, par ses serviteurs, entre autres, par son fils, François-Paul de la Ronde, sieur de la Thibaudière, officier qui succéda à son père, et que nous retrouvons à Détroit en 1757 et en 1760.

La traite des fourrures, beaucoup moins considérable que par le passé, se faisait soit par des porteurs de congés, ou par les concessionnaires du privilège de la traite dans les postes.

Ce n'est qu'en 1741 que le roi fit publier une nouvelle amnistie pour les coureurs-de-bois, dans l'espoir de les induire à revenir dans la colonie. Par le même édit Sa Majesté rétablissait les vingt-cinq congés pour la traite des pays d'en haut. Néanmoins un mémoire de 1736 nous dit que dès cette époque les marchands de Montréal obtenaient des congés visés par le gouverneur-général et l'intendant pour envoyer des canots dans les postes éloignés. ¹ Ces

¹ (Collection de la Soc. Hist. et Lit. de Québec, 1846).

congés se vendaient cinq cents francs ; le revenu était employé à soulager les familles pauvres et à entretenir l'enceinte de Montréal.¹

Les congés portaient défense de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages, mais cette défense paraît encore avoir été violée, car en 1738 de Noyan, commandant à Détroit, demandait la permission de punir ceux qui vendaient de l'eau-de-vie.

D'après l'édit de 1741, chaque congé était bon pour un canot et trois hommes seulement. Personne ne devait obtenir de ces congés deux années consécutives, l'intention du roi étant qu'ils devaient servir à venir en aide aux familles pauvres.

Ces congés n'autorisaient à aller qu'à Détroit ou à Michilimackinac où le commerce était libre ; sauf certains impôts destinés à former le traitement du commandant.

Les postes d'importance secondaire, tel que celui de la rivière Saint-Joseph se donnaient, se vendaient ou s'affermèrent. Dans chacun de ces cas, celui qui les obtenait avait un monopole. Ceux qui obtenaient un poste, soit à

¹ Voici un de ces congés dont j'ai retrouvé l'original entre les mains de M. Riopel, avocat de Détroit :

" Charles M. de Beauharnois, commandant de l'ordre Royal et militaire de St-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France et province de Louisiane.

Nous avons permis aux Srs. Beaubien et Germain de partir de cette ville avec un canot équipé de quatre hommes dont ils nous ont donné les noms et demeures pour le rendre au poste du Détroit et d'embarquer dans le dit canot les effets et marchandises propres pour la traite au dit poste. Et en outre les vivres et provisions dont ils auront besoin pour leur subsistance et celle de leurs engagés pendant le voyage.

Defendons aux dits Srs. Beaubien et Germain de prendre d'autre route que celle du nord du lac Ontario ny de faire aucune traite ou commerce avec les sauvages ny autres ailleurs qu'au dit poste et ses dépendances sous les peines portées par les ordonnances du Roy.

Exigeons aux dits engagés d'avoir chacun leur fusil tant en montant qu'en descendant, sans qu'ils puissent s'en défaire en les traitant aux sauvages ny autrement sous peine de trois mois de prison.

ferme ou en payant, ne jouissaient généralement du monopole que pendant trois ans. Très-naturellement, ils voulaient dans ce court espace de temps faire une fortune considérable ; ils n'avaient aucune raison de se préoccuper des conséquences de leur conduite. Aussi, toute leur ambition était de vendre le plus cher possible les marchandises qu'ils y portaient et d'acheter au plus bas prix possible les pelleteries des Sauvages, "dussent-ils les tromper après les avoir éivrés." En 1754, dans le poste de la Mer d'Ouest, une peau de castor s'achetait pour quatre grains de poivre ; on y retirait jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon. Dans ce temps les marchandises ne valaient pas plus à Détroit qu'à Montréal.

Les conséquences d'un pareil système, ne pouvaient qu'être désastreuses pour le prestige de la France chez les Sauvages.

"On connaît aujourd'hui, mieux que jamais," dit à ce sujet un mémoire du temps, dans lequel nous trouvons ces détails, "combien l'affection des Sauvages est nécessaire à la conservation de la Colonie. Peut-on se flatter que cette

Seront tenus les Srs. Beaubien et Germain de faire viser ces présentes par Monsieur l'Intendant s'il est en cette ville et de les faire enregistrer au greffe de la juridiction Royale de Montréal avant leur départ.

Permettons aux engagés d'embarquer dans led canot la quantité de quatre pots d'eau-de-vie par homme laquelle servira pour leur usage seulement sans qu'ils en puissent traiter aux Sauvages sous quelque prétexte que ce soit et leur ordonnons d'estre de retour en cette ville dans le tems stipulé par leur engagement dont le Rôle sera cy après sous les peines portées par les ordonnances de Sa Majesté contre les coureurs-de-bois sans congé ny permission, et leur enjoignons de faire leur déclaration aux Commandans des Postes ou ils passeront de ceux qui auront déserté.

Rôle des hommes du de canot pour estre libre aud Poste.

Pierre Chicot, de Boucherville.

Louis Clairemont, du Détroit.

Bouron, de Montréal.

Pierre, Pani de Nation, de Boucherville.

Faits à Montréal le dix-septième aout 1737.

BEAUBARNOIS.

affection durera toujours, et qu'enfin elle ne passera pas à un voisin avec lequel ils ne trouvent que des avantages ? Déjà ils murmurent hautement de ce monopole exercé contre eux ; ils méprisent et haïssent les négociants avides qui ne cherchent qu'à leur en imposer. Je vais plus loin : ces mêmes marchands qui traitent avec eux d'une façon si basse, sont des officiers dépositaires de l'autorité du Roy, dont ils abusent pour faire des gains illicites et honteux ; ils sont les ministres de ce grand Ononchio, que les Sauvages appellent leur père, et qu'ils ne devraient connaître que par ses bienfaits. Que peuvent-ils penser en voyant l'usage qu'on fait de son autorité et de son nom ? Cependant il serait essentiel qu'à l'idée qu'ils se forment de lui, dans l'éloignement où ils sont, il ne se joignit que des idées de grandeur et de majesté.¹ Tandis que la cupidité des marchands causait de si graves embarras, la population de la Nouvelle France, à la faveur de la paix intérieure, augmentait rapidement, et déjà dans les anciennes paroisses, les enfants ne trouvaient plus de terre pour s'établir. De là une émigration naissante, dont Détroit profita largement.

Durant les vingt ans qui s'écoulèrent de 1730 à 1750, la population se doubla. Le nombre des baptêmes, qui n'avait été que de 106, de 1721 à 1730, monta à 156 durant la décade suivante, et fut de 235 pour les dix années de 1741 à 1750.

D'année en année quelque soldat congédié et quelque voyageur venu du Canada y prenaient des terres et y restaient. Parmi les familles primitivement fixées, commençaient à se trouver des jeunes filles qu'ils épousaient. Les environs du fort Ponchartrain ne suffisaient plus aux colons, qui traversèrent la rivière et s'établirent à côté des Hurons, sur le site de Sandwich, où depuis 1728 le père de la Richardie était établi comme missionnaire. Quelques uns

¹ Collec. de la Soc. Litt. et Hist. de Québec, 1840.

plus aventureux, laissèrent même la colonie pour aller former de nouveaux noyaux sur la Ouabash, à Vincennes et à Fort Wayne, Ind. D'autres encore se rendaient à Michilimackinac, au fort Saint-Joseph, où sur la rivière Sainte-Claire, près du site de Port Huron, où les Outaouas avaient un village.

L'église de Michilimackinac fut reconstruite en 1743 par Joseph Hins, qui y fit enterrer sa fille le 10 août de cette même année. Autour de cette église se groupèrent une vingtaine de familles. Elles étaient desservies par les missionnaires Jésuites, les pères Dujaunay et Lamorinerie, qui apparaissent aux registres en 1738 et 1740 respectivement. Ces missionnaires visitaient également les postes de Saint-Joseph et Vincennes, et souvent même ils suivaient les Sauvages dans les bois. Souvent il s'écoulait plus d'une année entre leurs visites. Ce n'était là qu'une des nombreuses privations auxquelles s'exposaient les courageux colons de cette époque.

CHAPITRE XI.

LA FIN D'UN RÉGIME.

Les Sauvages avaient vécu assez longtemps en contact avec les blancs pour comprendre les motifs qui animaient les Anglais comme les Français. Les chefs les plus influents éprouvaient pour les Européens un sentiment de mépris, mêlé d'une crainte instinctive, que leur inspirait le nombre grandissant de ces étrangers et leurs empiètements sur leur domaine.

En 1747 il se fit une entente entre toutes les tribus contre les blancs. Elles s'engagèrent mutuellement à ne plus se faire la guerre et à laisser les Anglais et les Français régler leurs différends entre eux.

Elles en vinrent bientôt à une hostilité plus prononcée. A Détroit, où le chevalier de Longueuil¹ avait remplacé Céloron en 1743, les Hurons formèrent une conspiration pour massacrer tous les Français. M. de Longueuil apprit le danger qui menaçait le poste par une fille sauvage qui avait entendu les conspirateurs. Tous les guerriers devaient aller demander l'hospitalité pour la nuit dans le fort Ponchartrain selon une habitude ancienne, et chacun devait

¹ Paul-Joseph Lemoyne, connu sous le nom de chevalier de Longueuil, fut baptisé à Longueuil le 19 septembre 1701. Il était fils du premier baron de Longueuil, et après la mort de son frère, il porta pendant quelque temps le titre de baron. Il porta les armes de bonne heure et fut fait lieutenant dans le régiment de Normandie en 1718. Il avait été employé dans l'Ouest en 1729. Il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1746. Il fut gouverneur de Trois-Rivières puis commandant de la citadelle de Québec. Il mourut à Tours, France, en 1778.

mettre à mort son hôte et sa famille. M. de Longueuil fit venir les conspirateurs, leur apprit que leur projet criminel était découvert, et les renvoya. Les Sauvages firent alors le siège du fort et tuèrent plusieurs colons.

A Michilimackinac où la garnison était réduite à une trentaine d'hommes, sous les ordres de sieur de Noyelles, fils, les Sauvages avaient aussi formé le projet de détruire les Français. Là aussi le complot fut découvert à temps et les conspirateurs furent obligés de sortir du fort au son du tocsin et du tambour.

Peu de temps après les traiteurs revinrent en force à Michilimackinac, et Détroit fut secouru par un convoi de 150 hommes, venus de Montréal sous les ordres du sieur Dubuisson. Ces renforts obligèrent les Sauvages à respecter les forts ; mais ils continuèrent leurs déprédations dans la campagne et les bois, tuant les chevaux et les bestiaux, assassinant les voyageurs isolés ou volant leurs marchandises.

Ils réussirent même à surprendre le poste de Douville, aux Miamis, et le mirent au pillage.

Dans l'automne de 1747 Legardeur de Saint-Pierre fut envoyé à Michilimackinac pour prendre le commandement de ce poste et remettre la paix dans les pays d'en haut. Quand il arriva à destination les Sauvages étaient presque tous partis pour leur hivernement ; et il ne put pousser les négociations avant le printemps suivant.

Saint-Pierre à Michilimackinac, et Longueuil à Détroit, se donnèrent beaucoup de peine pour ramener les Sauvages. Ceux-ci finirent comme d'ordinaire par se rendre aux promesses et aux menaces, parce qu'ils se voyaient dans l'impossibilité de se débarrasser des Français. Au mois de juillet les chefs descendirent à Montréal et demandèrent d'être envoyés en guerre pour marquer leur fidélité et réparer le mal qu'ils avaient fait par le passé.¹ Cette proposition des

¹ Mémoires sur les affaires du Canada, 1747 et 1748; Doc. rel. à l'hist. de la N. F., vol. III.

Sauvages était très agréable aux autorités de la colonie, dont toute la politique à l'égard de Sauvages était de les engager, par des présents, à aller attaquer les Anglais et leurs alliés. La nature de ces présents variait à l'infini. L'on ne cherchait qu'à satisfaire le caprice des Sauvages. Ainsi nous voyons par une lettre de Longueuil, au gouverneur-général ! "Mikinac demande un habit d'écarlate garni d'un ruban d'argent, une chemise fine et une épée à poignée d'argent. D'un refus pourrait résulter un grand revirement." Plus tard pour flatter la vanité des chefs Sauvages, l'on inventa de leur donner des commissions, comme aux officiers Français. L'original d'une de ces commissions est conservé à la bibliothèque de Détroit et se lit ainsi :

" Pierre Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur, Lieutenant-Général pour le Roi en toute la Nouvelle France, terres et pays de la Louisiane :

" Nous, sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la religion, du zèle, et de l'attachement pour les Français et de l'affection au service du Roi, du nommé Mougouagan, du village des Poute-ouatamis, l'avons nommé et établi, le dit Mougouagan, en autorité et commandement sur les guerriers du dit Village ; En foi de quoi lui avons accordé cette commission que nous avons fait sceller du cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

Fait à Montréal, le 1 sept. 1775.

VAUDREUIL.

Par Monseigneur, N. L. M.

Mais la récompense la plus généralement estimée par les Sauvages était l'eau-de-vie ; et on en distribuait libéralement à ceux qui rapportaient des chevelures d'Anglais.

A ce sujet les autorités de la Nouvelle-Angleterre ont souvent dénoncé la conduite des Français. C'est pourquoi

M. de Beauharnais écrivait à Shirley, gouverneur du New-York.

“Je voudrais pouvoir déraciner entièrement du cœur des Sauvages la barbarie qui semble née chez la plupart d'entre eux, et c'est pour y parvenir que lorsqu'ils sont venus me demander pour aller en guerre, je leur ai donné autant que j'ai pu quelques officiers canadiens, à qui j'ai donné ordre de protéger les prisonniers contre toutes sortes d'insultes. J'ai fait plus, touché du malheureux sort de ceux qui sont tombés entre les mains des Sauvages, j'en ai racheté au dépens du Roy, autant que j'ai pu leur en arracher, mais je n'ai pu vaincre l'obstination que quelques uns ont eu de garder les prisonniers.”¹

Chose certaine, les Anglais n'étaient pas plus humains que les Français, et pas plus qu'eux ils ne s'embarrassaient du droit des gens dans ces guerres de répressailles, remplies d'actes de vengeance et de cruauté.

Les autorités de la Nouvelle-France reprirent vers ce temps le projet de Talon de resserrer les colonies anglaises sur le bord de la mer par une série de postes militaires le long des grands fleuves de l'intérieur. Le comte de la Galissonnière qui fut gouverneur du Canada en 1748, s'attacha particulièrement à démontrer au gouvernement français l'importance des colonies de l'Ouest pour la préservation de la domination française dans l'Amérique du Nord ; et dans son plan Détroit devait jouer un premier rôle.

“L'établissement de quelques postes sur l'Ohio,” écrivait-il, “est donc l'une des dépenses les plus urgentes, mais l'on croit en même temps que ces postes n'acquerront aucune solidité qu'en autant que les forces de Niagara et de Détroit seront augmentées. Cette dernière place demande actuellement la plus grande attention. Si une fois elle venait à avoir une population d'un mille, elle nourrirait et défen-

¹ Doc. rel. à l'hist. de la N. F., Vol. III.

drait toutes les autres. De tout l'intérieur du Canada c'est l'endroit le plus propice pour une ville où tout le commerce des lacs se concentrerait. Si elle possédait une bonne garnison et était entourée d'un bon nombre d'habitations elle serait en état d'en imposer à presque tous les Sauvages du continent. Il suffit de voir sa position sur la carte pour en comprendre l'utilité. Elle se trouverait sur le fleuve Saint-Laurent, à portée de l'Ohio, des Illinois, du fleuve Mississipi, et en position de protéger toutes ces différentes places et même la région au nord des lacs."¹

Le comte de la Galissonnière, durant son court séjour dans le pays, prit des mesures très utiles pour encourager l'émigration des cultivateurs canadiens vers l'Ouest. Les faibles ressources de la colonie ne lui permettaient pas de pousser avec beaucoup de vigueur ses projets d'expansion. Néanmoins au printemps de 1749, il fit publier à son de tambour dans toutes les paroisses du Canada la proclamation suivante :

“ Chaque homme qui s'établira au Détroit recevra gratuitement une pioche, une vache, un soc de charrue, une grosse et une petite tarrière. On leur fera l'avance des autres outils pour être payés dans deux ans seulement ; il leur sera délivré une vache qu'ils rendront sur le croît. De même une truie ; on leur avancera la semence de la première année, à rendre à la troisième récolte. Seront privés des libéralités du roi ceux qui, au lieu de cultiver, se livreront à la traite.”

“ Cette proclamation,” continue M. Rameau, auquel nous devons ces renseignements, “ fut renouvelée par M. de la Jonquière, le 2 janvier 1750, avec ces variantes : l'on n'admettait que des habitants terriens et de bonnes mœurs, les fournitures gratuites étaient accrues d'un fusil, d'une faux et d'une faucille, d'une truie, de six poules, un coq, six livres

¹ *Memoir on the French Colonies, 1758, N. Y. Col. Doc., vol. x,*

de poudre et douze de plomb. L'émigrant devait être nourri avec sa famille pendant dix-huit mois ; on lui avançait une vache et un bœuf. Enfin on promettait d'entretenir à Détroit, aux frais du roi, un charpentier qui aidât et dirigeât les habitants dans la construction de leurs maisons, et on ne devait payer le cens des terres que trois ans après la prise de possession.

“ On y envoya ainsi, en 1749, 46 personnes, tant hommes que femmes et enfants ; puis, en 1750, 12 familles, composées de 57 personnes, y passèrent avec M. de Céloron ; en 1751 nous savons qu'il fut accordé 17 concessions de terre et 23 autres en 1752. Il y avait à la même époque 25 soldats congédiés établis dans le pays ; mais un rapport de cette dernière année nous apprend qu'il ne sera pas possible d'y envoyer de nouvelles familles l'année suivante, à cause de l'état fâcheux des approvisionnements.”¹

Dans les districts de Québec et des Trois-Rivières la proclamation de La Galissonnière eut peu d'effet, mais dans le district de Montréal elle attira l'attention sur Détroit et fit naître un courant naturel d'émigration vers ce poste, qui commençait décidément à prendre des allures de colonie.

Un recensement pris en 1751 établit que la population fixe de Détroit et des environs se montait à 483 âmes. Si l'on ajoute à celà la population flottante, que la traite et le service du roi entretenaient dans le poste, l'on concluera qu'il devait compter pas loin de 600 habitants.

Le recensement de 1751 constate qu'il y avait dans la colonie 33 filles âgées de plus de 15 ans, c'est-à-dire suivant l'expression officielle “bonnes à marier,” et 95 autres au-dessous de 15 ans.

Les naissances s'élevaient alors à 22 ou 25 annuellement ; en 1754 elles s'élevèrent à 30. Un nombre relativement considérable de garçons, jeunes ou vieux, anciens coureurs-

¹ Rameau, *La France aux Colonies*.

de-bois ou fils de cultivateurs des anciennes paroisses du Canada, venaient chaque années grossir le nombre de la population stable de Détroit. Les mariages étaient fréquents et, en 1752, Céloron écrivait au gouverneur que les filles à marier étaient rares dans la colonie.

Le recensement nous montre encore que les habitants de Détroit possédaient collectivement 160 chevaux, 682 bêtes à corne et plus de 2,000 volailles. Les terres défrichées formaient une superficie de 1,070 arpents ; et M. de Bougainville dans son mémoire de 1757 dit que les habitants récoltaient annuellement 2,500 minots de blé et quantité d'avoine et de maïs. Ce même mémoire porte à deux cents le nombre des cultivateurs du poste. L'augmentation des habitants du fort nécessita son agrandissement en 1755, et de nouveau en 1758.

Par tout ceci il est évident que la Nouvelle-France, si mal administrée et si négligée qu'elle fût, avait réussi à jeter au cœur de ce continent encore livré à la barbarie, à cinq cents milles de Montréal, une colonie possédant tous les éléments de vie, de force et de grandeur future. Pendant ce temps les Anglais de la Nouvelle-Angleterre dont l'on a tant vanté le tempérament et les institutions, osaient à peine s'aventurer au-delà des monts Alleghany.

A part ces postes, maintenus par ordre du gouvernement, les trafiquants s'établissaient en outre dans presque tous les villages sauvages. L'on peut porter, croyons-nous, à 2,500 la population française du Michigan en 1755.

De 1749 à 1751, Détroit fut commandé par le lieutenant Jacques Sabrevois, auquel succéda Pierre de Céloron. Le nouveau commandant avait reçu ordre du gouverneur-général d'organiser à son arrivée une expédition pour détruire le poste anglais de Pickawillany ; mais rendu à Détroit, Céloron s'aperçut qu'il ne pouvait compter sur les Sauvages, et il renonça à l'entreprise pour le moment.

Le gouverneur-général, M. de Jonquière, se plaignait de

l'inaction de Céloron, et celui-ci ne savait que faire lorsqu'un secours inattendu lui arriva. Charles-Michel de Langlade, alors dans sa vingt-troisième année, était le fils d'un officier établi à Michilimackinac vers 1727 pour y commander aux couteurs-de-bois. Il avait grandi au milieu de ces hardis voyageurs, et par son courage, sa force et son intelligence il avait acquis sur eux une grande influence. Apprenant les difficultés dans lesquelles se trouvait Céloron, il rassembla quelques centaines de Sauvages et de voyageurs et les conduisit à Détroit. De Céloron l'envoya aussitôt pour détruire le poste de Pickawillany. L'expédition fut couronnée d'un succès complet, et de Jonquière enchanté écrivit au ministre pour demander une pension pour le jeune de Langlade.

Cette expédition fut un des premiers actes d'hostilité qui conduisirent à la guerre qui devait se terminer par la ruine de la domination française en Amérique. Ce résultat n'était pas difficile à prévoir. Non-seulement les Canadiens allaient se trouver en face d'un ennemi dix fois plus nombreux qu'eux, mais le Canada était encore ruiné à l'intérieur par une clique d'administrateurs corrompus qui ne songeaient qu'à édifier leur fortune aux dépens du pays.

Jacques Daneau, sieur de Muy, ¹ qui gouverna à Détroit de 1754 à 1758, et son successeur, de Bellestre, portèrent à des taux exorbitants les charges sur le commerce et l'agriculture. Plusieurs colons furent réduits à abandonner leurs terres ; encore n'en donna-t-on la permission qu'à ceux qui voulurent céder leurs droits au percepteur des taxes, un certain sieur Landrive. Et afin que les justes plaintes n'arri-

¹ Jacques Pierre Daneau, sieur de Muy, né en 1695, était le fils de Nicolas Daneau de Muy, chevalier de St-Louis, employé au Canada et en Louisiane de 1680 à 1707. Nous le voyons apparaître dans l'Ouest en 1730, à l'occasion d'un voyage au cours duquel il collectionna des plantes. Il devint capitaine, chevalier de St-Louis, et mourut à Détroit le 17 mai 1758.

vassent pas aux autorités les lettres étaient interceptées par le commandant qui exerçait une censure intolérable.¹

Du reste, loin de protéger les colons de Détroit, le marquis de Duquesne fit exiler l'un d'eux, qui était accusé d'avoir traité avec les Sauvages sans la permission du commandant.

Mais c'est surtout dans les petits postes que les commandant abusait de leur autorité.

Le poste des Miamis de Kiskakons, fut d'abord de 1747 à 1750, commandé par le sieur Joseph Raymond. Les Français de cette région faisaient un commerce considérable avec les Anglais. Les Sauvages ayant surpris la garnison, en 1749, mirent les marchandises de Raymond au pillage. Lorsqu'il reclama des dommages on lui répondit qu'il avait fait beaucoup d'argent durant ces trois ans. Un des fils de Raymond, après avoir vécu longtemps chez les Sauvages s'établit à Détroit vers 1772.

Raymond eut pour successeur Louis Coulon de Villiers, frère de Jumonville, puis, en 1756, J.-B. Testard de Montigny, qui mourut à Blois, en France, en 1786, après avoir amassé plus de deux cents milles francs dans le commerce de l'Ouest.

Le poste de la baie Verte qui était aussi d'une grande importance, fut donné en 1752 à Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur-général, qui le garda jusqu'à la conquête, et y fit aussi une grande fortune. Pierre Paul Marin avait la direction des affaires militaires dans cette région, de sorte que Vaudreuil pouvait donner toute son attention au commerce. Aussi lorsque celui-ci voulut paraître à la tête des troupes de l'Ouest, un poète du temps s'écria en riant :—

“Célébrons tous du grand Vaudreuil,
La sagesse et la gloire,
Toute l'Angleterre est en deuil
Au bruit de sa victoire.”

¹ Observations on certain peculations in New France, N. Y. Col. Doc., Vol. IX.

En 1750 le capitaine de Bonne et Louis Legardeur, chevalier de Repentigny, obtinrent la concession d'une étendue de terre de six lieues de front sur la rivière Ste-Marie, entre les lacs Supérieur et Hurons, par six lieues de profondeur. Ce domaine leur était donné avec l'intention qu'ils y établiraient une seigneurie, où les voyageurs pourraient se retirer sur des terres et former un village considérable, qui serait une barrière pour empêcher les Sauvages de porter leurs marchandises aux Anglais. Les conditions contenues dans l'acte de concession sont les mêmes qui étaient imposées à tous les seigneurs du Canada. La plus importante pour les concessionnaires, c'est qu'ils obtenaient le monopole de la traite au saut Ste-Marie.

Le capitaine Louis de Bonne de Miselle, du régiment de Condé, était un neveu du gouverneur-général. Après la conquête il devint partisan déterminé du nouveau régime. Louis LeGardeur de Repentigny, était enseigne. Né en 1721, il vivait aux environs du Saut depuis plusieurs années. Il commença son établissement par une invitation aux Sioux de venir planter leur tente au Saut. Plusieurs de ces Sauvages acceptèrent l'invitation.

De Repentigny retourna au Canada en 1758, laissant le soin de ses intérêts à Jean-Baptiste Cadotte, voyageur, marié à une sauvagesse.

Le juge de Bonne vendit ses droits aux terres du Saut en 1796, à James Caldwell, pour la somme de \$1,500. Les héritiers de Repentigny, représentés par Louise-Pauline Le Gardeur de Repentigny, réclamèrent la possession des terres du Saut devant les tribunaux américains en 1855, mais après un procès qui dura douze ans, ils furent finalement déboutés de leurs prétentions par le juge Nelson, de la cour suprême des Etats-Unis.

Michilimackinac fut commandé par le sieur Duplèssis-Fabert de 1750 à 1753. Cet officier, né à Montréal en 1689, conquist les grades de capitaine et de chevalier de Saint-

Louis. Il paraît s'être établi à Michilimackinac vers 1732. Un de ses fils servait sous ses ordres en 1751.

Louis Herbin, capitaine, né en 1711, petit fils d'un valet de chambre du roi, figure comme commandant de Michilimackinac en 1754 et 1755.

Il est probable qu'il commandait par intérim en l'absence de Charles Villemonde de Beaujeu, qui avait été nommé à ce poste en 1753. De Beaujeu, qui était capitaine et chevalier de Saint-Louis, avait été employé en Acadie en 1747 et 1748, puis il avait été commandant chez les Sioux. En 1753, il venait d'épouser Marie-Geneviève Lemoine. Il était encore à Michilimackinac en 1760.

Détroit a eu pour dernier commandant français, François-Marie Picoté de Bellestre. Né en 1717, cet officier servit avec le grade d'enseigne en Acadie en 1746 et 1747, puis il fut envoyé pour commander le poste des Miamis sur la rivière Saint-Joseph du lac Michigan. Fait chevalier de Saint-Louis avant la conquête, il s'établit à Montréal après que les Anglais eurent pris possession du pays, et devint un des chefs sous le nouveau régime. Grand voyer de Montréal, membre du conseil exécutif sous Haldimand, puis conseiller législatif en 1775, il se mit à la tête des milices canadiennes lors de l'invasion des Américains, défendit Chambly pendant 45 jours contre Montgomery, et en 1776 reprit Saint-Jean sur les Américains avec 80 volontaires. Il mourut en 1785.

Malgré la tyrannie dont ils avaient à souffrir et les abus qu'ils voyaient partout, les Canadiens de l'Ouest firent preuve durant la dernière lutte contre l'Angleterre, de la plus grande loyauté et prouvèrent leur valeur sur plus d'un champ de bataille. Les habitants de Détroit et les traiteurs de Michilimackinac se retrouvent partout durant cette guerre, entraînant à leur suite les nations sauvages au milieu desquelles ils vivaient.

Ces hardis miliciens et leurs alliés combattaient à la

bataille du lac Saint-Sacrement sous les ordres de Saint-Pierre et étaient à côté de Beaujeu à la Monongahéla.

En 1757, dans les glorieuses expéditions contre les forts Oswégo et William-Henry, il n'y avait pas moins de 1200 sauvages des postes du Michigan, divisés en bandes conduites par les officiers et les habitants de ces postes.

Le sieur de Bellestre, qui commandait les Sauvages de Détroit dans cette expédition, se porta dans l'automne de la même année sur un petit fort appelé German Flats, sur la rivière Mohawk, rasa ce poste et fit au-delà de cent prisonniers.

En 1758, Bellestre se porta au secours de M. de Lignery, qui commandait au fort Duquesne ; mais tous deux durent se retirer devant les forces supérieures des Anglais. Ces derniers se préparèrent à venir les attaquer à Détroit. A cette nouvelle Bellestre rassembla les Sauvages et marcha à leur rencontre. Il se trouva bientôt en présence de l'avant-garde, à laquelle il infligea des pertes considérables. Cet échec découragea les Anglais, qui abandonnèrent leur projet.

Au commencement de la campagne de 1759, Augustin de Langlade descendit à Québec avec deux cents Sauvages de Michilimackinac et se tint aux ordres de Montcalm durant tout le siège.

De son côté Bellestre, avec les forces de Détroit, se porta au secours du fort Niagara, assiégé par une armée considérable, mais il ne réussit pas à sauver cette place importante. Après cette défaite, les Français brûlèrent les forts Presqu'île, Le Bœuf et Venango, et se retirèrent tous à Détroit, qui se trouva complètement isolé. Il s'ensuivit une disette et les habitants furent obligés de vivre de viande et de maïs, le blé manquant absolument.

Au mois de juin 1760, Vaudreuil fit envoyer des secours considérables à Détroit ; mais la fin était proche. Le 8 septembre tout le Canada, y compris Détroit, Michilimackinac

et les autres postes du Michigan, était cédé aux Anglais par la capitulation de Montréal. M. de Vaudreuil écrivit au commandant de Détroit en ces termes pour lui apprendre cette capitulation :

“ A Montréal, le 9 septembre 1760.

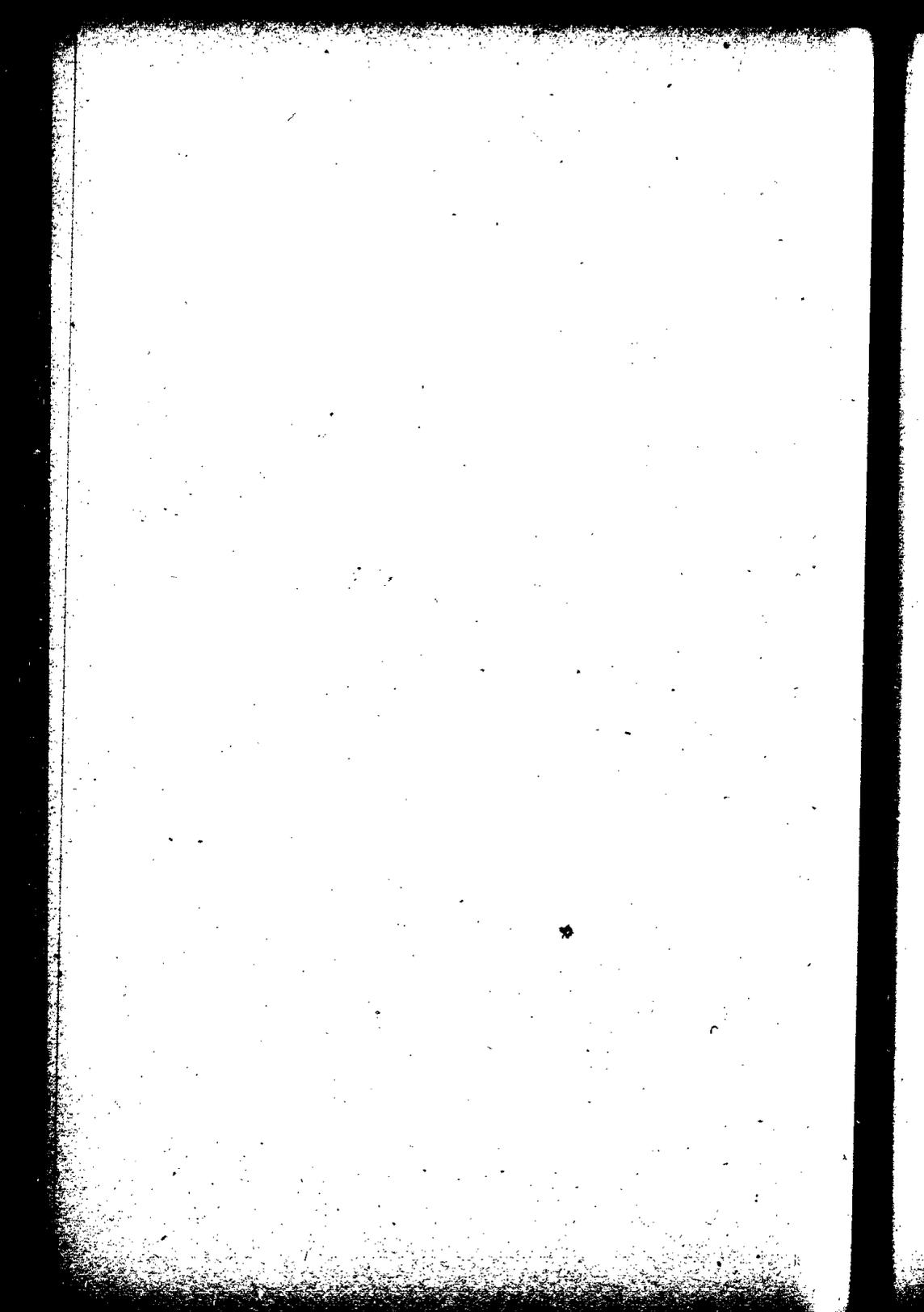
“ Je vous apprends, Monsieur, que j'ai été dans la nécessité de capituler hier à l'armée du général Amherst..... à des conditions très avantageuses pour le colons et particulièrement pour les habitants de Détroit..... En effet, ils conservent le libre exercice de leur religion et sont maintenus en la possession de leurs biens-meubles et de leurs pelleteries..... ils conservent leurs Nègres et Panis, mais ils sont obligés de rendre ceux pris aux Anglais.¹

Le 13 septembre le major Robert Rogers partit de Montréal avec cette lettre, escorté de 200 hommes, pour aller prendre possession de Détroit, où il arriva le 19 novembre. Il y trouva trois officiers et 35 soldats français qui furent dirigés sur Philadelphie pour de là être embarqués pour la France.

Dans l'automne de l'année suivante les Anglais prirent également possession de Michilimackinac² et du Saut-Ste-Marie.

Le drapeau de la France ne flottait plus sur le sol du Michigan ; mais la race française n'y avait pas dit son dernier mot.

¹ Mémoires et Doc. de la Soc. Hist. de Montréal, 1859.



CHAPITRE XII

LES ANCÊTRES.

CAMPAU—Le fondateur de cette famille en Amérique, Etienne Campau, était maçon. Il vint se fixer à Montréal vers 1660, et nous le voyons s'enrôler trois ans plus tard dans la milice que l'on organisait pour résister aux Iroquois. Etienne laissa six garçons, parmi lesquels se trouvaient Michel et Jacques Campau, qui furent les compagnons de Cadillac.

Michel Campau était né à Montréal en 1667 et avait épousé Jeanne Macé le 7 janvier 1696. Ce ne fut qu'en 1707 qu'il amena sa famille à Détroit, et elle fut de celles qui retournèrent au Canada en 1710. Cependant Michel avait conservé des intérêts à Détroit, et quand il mourut en 1737 sa veuve et ses enfants revinrent se fixer dans l'Ouest. Michel avait quatre fils : Michel qui s'établit sur la rive canadienne de la rivière Détroit et devint lieutenant de la milice ; Paul-Alexandre, Charles et Antoine. Leur descendance n'est pas nombreuse.

Presque tous les Campau qui habitent aujourd'hui Détroit et les environs descendent de l'autre branche de la famille fondée par Jacques, fils d'Etienne.

Jacques Campau était né en 1677, et avait épousé Jeanne-Cécile Catin à Montréal en 1699. Sa famille était à Détroit en 1708, d'où elle retourna à Montréal en 1710. Durant ce voyage, près des chutes Niagara, madame Campau donna le jour à un garçon, qui vécut jusqu'à un âge avancé. En 1714 la famille de Jacques était de nouveau à Détroit où

elle finit par rester, après un autre voyage à Montréal, vers 1720. Jacques Campau était taillandier et faisait aussi la traite. Il mourut à Détroit en 1751 laissant plusieurs enfants.

Son fils aîné, Jean-Louis Campau, né en 1702, épousa Marie-Louise Robert en 1725, et devint l'un des plus riches cultivateurs du pays. Avant de mourir il donna une terre valant 6,000 livres à chaqu'un de ses fils: Jacques, dont nous reparlerons; Simon, qui épousa Véronique Bourdeau en 1761; et Jean-Baptiste, qui épousa Geneviève Godet en 1767, et devint riche marchand.

Nicolas Campau, troisième fils de Jacques, qui était né près des chutes Niagara, porta toute sa vie le soubriquet de "Niagara." Il épousa Agathe Casse dit St-Aubin en 1737, et mourut en 1756, ne laissant que des filles.

Jean-Baptiste Campau, le quatrième fils de Jacques, né en 1711, fit des études à Montréal, et revint s'établir à Détroit comme notaire. Il épousa Catherine Perthuis en 1737 et mourut en 1783, laissant Jean-Baptiste, marié à Catherine Boyer en 1764; Hypolite, qui épousa Marie-Anne Pepin en 1768 et devint traiteur à Mackinac; François-Basile marié à Suzanne Moran en 1785, et Julien, qui vivait encore à la Grosse Pointe en 1808.

Jacques Campau, fils de Jean-Louis et de Marie-Louise Robert, déjà mentionné, fut le fondateur d'une des branches les plus distinguées de la famille. Né en 1735, il étudia à Montréal, puis s'établit sur une terre à la Grosse Pointe. En 1761 il alla se marier à Montréal à Catherine Ménard, et revint se fixer sur sa terre dont il tira si bien parti qu'il jeta les bases d'une fortune considérable. Il fut fait enseigne dans la milice par le gouvernement anglais et s'acquit l'estime de tous. Sa première femme étant morte il se remaria en 1784 à Françoise Navarre, veuve du lieutenant George McDougall. De son premier mariage il avait eu douze enfants, dont Jacques né en 1766, Joseph, en 1769,

Nicolas, en 1770, Toussaint, en 1771, Barnabé, en 1775 et Denis, en 1781. Tous ces enfants occupaient une position éminente dans la société de Détroit au commencement du siècle. Joseph, surtout, passa pour l'un des plus riches citoyens de la ville jusqu'à sa mort arrivée en 1848. Son fils Daniel a occupé des postes de confiance dans le parti démocrate, et son petit fils, Daniel, est actuellement un des chefs de ce parti dans le Michigan.

Plusieurs autres membres de la famille Campau ont du reste occupé des charges publiques ainsi que des positions éminentes au barreau et dans la médecine. Ce nom a été écrit autrefois Champo, Campo, Campot et Campeau.

DE MARSAC dit DUROCHER—Jacob De Marsac, sieur de Lombtrou, dit Durocher, était sergent dans la première garnison de Détroit. Dans le printemps de 1707 il obtint la concession d'une terre et fit venir sa famille à Détroit. Il mourut vers 1746, laissant deux fils, François et Jacques.

François, né en 1706, maria Thérèse-Cécile Campau. Il portait le titre de sieur de Lombtrou. Il mourut en 1777, laissant plusieurs enfants et petits-enfants. Une de ses filles, Marie-Louise, épousa le célèbre Robert Navarre. Ses descendants se sont distingués comme traiteurs et comme pionniers. Ils ont été parmi les fondateurs de Monroe. Dans le comté d'Essex les Durocher sont encore bien connus.

BIGRAS-FAUVEL—Jacques Bigras dit Fauvel fut un autre des compagnons de Cadillac. Il épousa Angélique Clément et laissa plusieurs enfants qui ont fait souche, soit sous le nom de Fauvel ou sous celui de Bigras.

ESTÈVE dit LAJEUNESSE—Pierre Estève ou Stebe dit Lajeunesse, vint à Détroit en 1707. Il avait épousé Madeleine Frappier à Québec. Ses filles s'allièrent aux Chapoton, aux Belleperche et aux St-Aubin, tandis que ses descendants mâles sont bien connus dans le comté d'Essex sous le nom de Lajeunesse.

BIENVENU dit **DELISLE**—François Bienvenu dit Delisle était à Détroit avec sa famille dès 1704. Il était originaire de Larochelle et avait épousé Geneviève Laferrière en 1701 à Montréal, où il mourut en 1751. Son fils Alexis, né en 1704, épousa Elizabeth Bouron à Détroit en 1740, et dix ans plus tard obtint une terre sur la rive canadienne. Il mourut en 1763, laissant six fils. La famille est encore nombreuse et bien connue sous le nom de Delisle.

FAFART dit **DELORME** ou **MACOUCÉ**—Jean Fafart dit de Lorme, né en 1657, mort à Détroit en 1756, avait été avec son frère François, l'un des premiers colons. Le premier mariage sur les registres de l'église Ste-Anne est celui de sa fille Marguerite à J.-Bte Turpin. Son fils Jean-Baptiste épousa Marguerite Quérat en 1715 et a laissé des descendants dont une partie a pris le nom de Macoucé.

MALLET ou **MAILLET**—Pierre Maillet, né à Montréal, était fils de Pierre et de Marie-Anne Hardy, de St-Coulon en Bretagne. Il était traiteur et fut l'un des premiers à visiter Détroit, où il possédait un emplacement en 1706. Son fils Antoine, né cette année-là épousa Thérèse Maihot en 1730 à Montréal et se fixa à Détroit. Il eut quatre fils, dont Jean-Baptiste, né en 1738, qui devint le fondateur de Peoria, Illinois, après s'être rendu célèbre par ses voyages.

Joseph Maillet, fils de Gabriel, de Lachine, vint s'établir à Détroit vers 1780, où il épousa Marie-Anne Catin. Il mourut en 1793 laissant un fils, Joseph, né en 1785.

Le major Edmond Mallet, de Washington, D.C., descend des pionniers de Détroit.

Ce nom à quelquefois été écrit Mullett, mais tous les Mullett de Détroit n'ont pas cette origine. Les Mallet sont encore connus dans le comté d'Essex.

BARTHE dit **BELLEFEUILLE**—Jean Barthe dit Bellefeuille venait d'épouser Charlotte Chamillon à Varennes, quand il s'établit à Détroit en 1707. Il a fondé une famille qui à longtemps occupé une place éminente dans la société de Détroit.

CASSE dit **ST-AUBIN**—Jean Casse, né en 1659, à St-Aubin dans le diocèse de Bordeaux, était fils de Guillaume Casse de cette paroisse. D'abord marin, il était ensuite entré dans l'armée et avait fait partie de la première garnison de Détroit. En 1707 il alla à Québec où il épousa Marie-Louise Gaùtier. Il revint s'établir sur une terre que lui concéda Cadillac. Il mourut en 1759, laissant six garçons tous établis à Détroit. Cette famille a longtemps joué un rôle éminent dans les affaires de Détroit, et compte encore de nombreux représentants dans les environs.

BARROIS.—François Barrois, marié à Marie-Anne Sauvage, à Montréal en 1717, vint bientôt s'établir à Détroit. Il eut plusieurs filles et deux fils, Antoine et François, lesquels ont fait souché.

Jean-Baptiste Barrois, notaire, vint s'établir à Détroit vers le même temps, mais il passa aux Illinois vers 1730.

BUTEAU—Pierre Buteau, de Québec, vint à Détroit vers 1716. Il eut des filles qui s'allièrent aux Campau et aux Dagneau.

CHESNE dit **ST-ONGE**—Cette famille descend de Pierre St-Onge, tailleur, originaire de Pignac, ville Barbeyeux, évêché de Xaintes, et établi à Montréal avant 1676. Charles Chesne, fils de Pierre, né en 1694, vint s'établir à Détroit vers 1706 et y épousa en 1722 Catherine Sauvage. Il mourut en 1755, laissant quatre fils, tous interprètes remarquables. Charles, marié en 1755 à Marie-Joseph Labadie, habitait la partie ouest de la ville. Léopold, né en 1734, avait marié une Outaouas, et portait le titre de "capitaine des interprètes." Isidore, né en 1738, épousa Thérèse Becquet en 1758 et mourut en 1793.

Pierre Chesne, frère de Charles, vint aussi à Détroit vers le même temps et épousa Madeleine Roy en 1728. Il mourut en 1774, à l'âge de 76 ans. Il fut interprète, marchand et marguillier. Son seul fils, Pierre Chesne, dit Labutte, né en 1729, épousa Marie-Anne Cuillierier, et eut plusieurs enfants qui portèrent parfois le nom de Labutte.

Les Chesne ont rendu de grands services aux gouvernements anglais et américains dans les négociations avec les Sauvages. Quelques uns de leurs descendants sont encore des citoyens influents dans la ville de Détroit.

DUFURNEL—Jean-Baptiste Dufournel dit Desloriers originaire du diocèse d'Angoulême, épousa Madeleine Cauterel à Détroit, en 1721. Il eut un fils, Jean-Baptiste Amable, né en 1724, qui a fait souche.

CARDINAL—Jacques Cardinal, né en 1652, vint à Détroit en 1718 avec son fils aîné Jacques, qui était marié à Jeanne Duguay, et qui a laissé des descendants.

CHAPOTON—Jean-Baptiste Chapoton, né en 1687, était fils d'André et d'Anne Cassaiques, de Bagnoles en Languedoc. Venu à Détroit comme chirurgien-major, il y épousa Madeleine Estève en 1720. De ce mariage naquirent 22 enfants, dont sept filles et un garçon se marièrent.

Ce garçon, Jean-Baptiste, né en 1721, se maria en 1749 à Geneviève Godfroy, morte l'année suivante, et en 1755 à Felicité Cesire, de laquelle il eut onze enfants, entre autres Charles-Jean-Baptiste, marié à Thérèse Pelletier en 1760 et mort en 1795 ; Louis-Alexis, marié à Catherine Meloche, et Benoit, marié à Thérèse Meloche.

Les Chapotons ont occupé de tout temps une des premières positions à Détroit, où ils sont encore nombreux.

GODFROY—Il existe trois familles distinctes de ce nom à Détroit. La plus ancienne s'y fixa en 1719 et eu pour fondateur Jacques Godefroy, sieur de Maubœuf, né en 1684, aux Trois-Rivières, où son père, Jacques Godefroy, de l'évêché de Rouen, s'était établi quelque temps auparavant. Il est probable que Jacques Godfroy vint au Détroit dès les premières années de la fondation de cette ville. En 1715 nous le trouvons à Montréal, marié à Marie-Anne Chesne. Sa famille resta Montréal jusqu'en 1719. A Détroit il s'établit comme marchand. Il mourut en novembre 1730, ne laissant qu'un garçon, aussi nommé Jacques,

et qui était né en 1722. Ce fils s'établit à la Grosse Pointe et épousa Clotilde Chapoton en 1758. Il mourut en 1795. Son fils Jacques-Gabriel, marié en 1781 à Catherine Couture, devint le père de plusieurs garçons, dont quelques-uns se rendirent célèbres comme trappeurs et traiteurs. D'autres furent parmi les fondateurs de Monroe et autres villes du Michigan.

Vers 1720, Pierre Godfroy, sieur de Vieux-l'ont et de Rocquetaille, vint aussi se fixer à Détroit où il épousa Catherine Vien en 1724. Il était petit fils d'un des plus remarquable compagnons de Champlain, et appartenait à la célèbre famille des Godfroy de Trois-Rivières. Il mourut en 1744. Un de ses fils eut l'honneur de battre le général Washington au mois de juin 1756, dans la vallée de l'Ohio. Un autre, Pierre, fut l'un des fondateurs de Vincennes Indiana.

Le nombre des Godfroy à Détroit, fut encore augmenté vers 1748 par l'arrivée de Pierre Godfroy de St. George, ci-devant soldat de la colonie, et né en 1717 à Villeneuve de St. George, diocèse de Paris. Il fut tué en 1764 par les Sauvages. Il avait épousé Suzanne Pepin et laissa deux fils, Charles-François, né en 1753 et François-Xavier, né en 1758.

Les Godfroy sont de noble origine. Dans ces dernières années le marquis de Godfroy vivait à Paris.

GOYAU DIT LAGARDE—Jean-Baptiste-Goyau, fils de Guillaume, naquit à Montréal, le 13 octobre 1688. Il vint à Détroit vers 1715 et s'y maria cinq ans plus tard. Jean-Baptiste était traiteur, et s'établit sur la rive canadienne. Il eut une nombreuse famille, mais tous ses enfants allèrent s'établir en Canada, à l'exception de Jean-Baptiste qui épousa Louise Delières à la mission des Hurons, près de Sandwich en 1747. Ce dernier mourut en 1764, laissant quatre fils, Jean-Baptiste, Antoine, Louis et Nicolas qui sont devenus les fondateurs d'une des premières familles

du comté d'Essex. Une des rue principales de la ville de Windsor porte le nom de Goyau.

HAMELIN—La famille Hamelin, encore avantageusement connue dans la ville de Détroit, eut pour fondateur Louis Hamelin, né en 1680, et fils du seigneur des Grondines. Louis épousa Catherine Neveu à Détroit en 1718. Madame Hamelin, auteur de "Legends of Detroit," appartient à cette famille.

PELTIER—Cette famille qui, d'après une tradition assez répandue, aurait déjà été établie sur le site de Détroit avant l'arrivée de Cadillac, est mentionnée pour la première fois aux registres de Ste-Anne en 1718. Le 26 mars de cette année, Jean-François Peltier épousa Marie-Louise Robert. Ce Jean-François était né en 1691, à Sorel. Son bisaïeul, Nicolas Peltier, maître charpentier, de St-Pierre de Galardon, en Beauce, était venu au Canada en 1634, et s'était fixé à Québec. Jean-François qui est désigné comme bourgeois, mourut vers 1723, laissant un fils, Jean-Baptiste, né en 1719, et qui alla se marier à Boucherville en 1743, à Marie-Joseph Carmet. Il revint aussitôt à Détroit où il mourut après 1769, laissant six filles qui épousèrent à Détroit, et les trois garçons qui suivent :

1o. Jean-Baptiste, né en 1744, marié en 1770, à Catherine Vallée, mort en 1778, laissant trois fils : Jean-Baptiste, Isidore et Louis-Théophile.

2o. Jacques ou François-Amable, né en 1752 et marié à Madeleine Levasseur, fut le père de Jacques-Amable, né en 1772, qui agissait comme interprète en 1795, et qui, en 1802 était messenger des syndics, de Charles, né en 1784, confirmé dans la possession de la section 14, ferme St-Aubin, en 1805. Charles, fils de ce dernier, a occupé de 1835 à 1860 des charges très importantes dans l'administration municipale.

3o. Félix, né en 1769, et marié en 1792, à Catherine St-Aubin.

D'autres Peltier vinrent s'établir à Détroit durant les dernières années de la domination française.

ROBERT—Prudent Robert dit Lafontaine vint à Détroit vers 1710. Prudent étant petit-fils de Philippe Robert, de St-Jacques, diocèse d'Amiens, Picardie. Il était né à Boucherville en 1686. En 1711, il épousa Madeleine Fafard. De ce mariage naquirent 13 enfants qui retournèrent tous en Canada, à l'exception d'Antoine Robert dit Boucher, qui épousa Marie-Louise Becquemont en 1743, et devint le père de Joseph-Marie, Antoine, François et Pierre, maître-charpentier.

Cette famille a donné plusieurs hommes distingués à la ville de Détroit.

DROUET—Drouet, sieur de la Richardville, désigné comme lieutenant à Détroit en 1711, alla plus tard s'établir sur la Wabash, où il épousa la fille d'un chef sauvage et vécut jusqu'à un âge avancé. En 1773, le grand-vicaire Gibault baptisa quatre de ses enfants. Un de ses fils fut adopté par les Miamis comme leur chef. Cette famille retrace son origine jusqu'à Robert Philippe Drouet, seigneur de Brazzy, Musoy, St-Paul et autres lieux, qui vivait de 1130 à 1180. En 1888, M. Faucher de St-Maurice rencontra en France, un des descendants de ces seigneurs, M. Marcel de Curzon de Vivonne, qui était venu en Canada.

BEAUBIEN—CULLERIER—DES RUISSEAUX—TROTTIER— Ces quatre familles, encore fort bien connues à Détroit et dans les environs, descendent toutes quatre de Jules Trottier, de Saint-Martin-d'Ilgé, au Perche, venu au Canada avant 1646. Un des fils de ce Jules Trottier, Antoine Trottier dit Beaubien, se maria aux Trois-Rivières en 1663, et devint le père de douze enfants, dont l'un, Michel Trottier, sieur de Beaubien, devint seigneur de la Rivière du Loup, et deux autres, Alexis et Marie-Catherine, s'établirent à Détroit.

Alexis Trottier dit DesBuisseaux, premier capitaine des milices, puis colonel, était négociant. Né en 1688 il épousa

Marie-Louise Roy à Détroit en 1735, et Catherine Godefroy en seconde noce, en 1739. Ses fils ont perpétué les noms de DesRuisseaux et Trottier.

Marie-Catherine Trottier dit Beaubien, fille d'Antoine, épousa en 1696 Jean Cuillierier, venu au Canada avant 1665, de Clermont, près de Flèche. Jean Cuillierier était établi à Lachine comme marchand. Il était aussi commis du grand voyer. Une maison de pierre dans laquelle il a résidé existe encore à Lachine. Il mourut en 1713, laissant sa femme avec plusieurs enfants, dont deux fils, Antoine et Jean-Baptiste. Marie-Catherine Trottier se remaria l'année suivante avec François Picoté de Bellestre, qui l'amena à Détroit. Les enfants de Jean Cuillierier suivirent leur mère à Détroit, où ils portèrent indifféremment les noms de Cuillierier et de Beaubien. De là il est résulté une confusion qui a trompé Mgr Tanguay, qui, dans son dictionnaire généalogique, à l'article Beaubien, fait descendre Jean-Baptiste Beaubien de Jean Trottier, mort sept ans avant sa naissance.

Ce Jean-Baptiste Beaubien dit Cuillierier était né en 1709. Il épousa Marie-Anne Barrois en 1742, et devint le père de douze enfants, qui portèrent presque exclusivement le nom de Beaubien. L'un de ses fils, Jean-Baptiste, épousa Geneviève Parent en 1768, et alla ensuite vivre sur la rivière Wabash, où il se signala durant les dernières années de la révolution américaine par ses exploits à la tête des Sauvages. Nous sommes portés à croire que ce dernier fut le père de Jean-Baptiste, de Marc et de Médard Beaubien, les pionniers de Chicago. Antoine Beaubien dit Trottier-Cuillierier, autre fils de Jean-Baptiste, épousa Catherine Barrois.

Antoine Cuillierier dit Beaubien, fils aîné de Jean Cuillierier, avait épousé Marie-Angélique Girard à Lachine, et il occupait une position importante comme négociant dans cette localité quand il décida de se fixer à Détroit vers 1730.

Son fils Alexis épousa Louise Rhéaume en 1770 et fut le père d'Alexis, d'Antoine et de plusieurs filles.

La famille Cuillierier-Beaubien a longtemps été l'une des plus importante du Détroit. Elle possède encore de grandes propriétés dans la ville ainsi que dans le comté d'Essex. Charles Beaubien, qui a joué l'un des premiers rôles comme homme d'état au Nouveau-Mexique, descendait de cette famille.

PICOTÉ DE BELLESTRE—François-Marie Picoté de Bellestre dont il a déjà été fait mention dans l'article précédent était officier, capitaine, et chevalier de Saint-Louis. Il vint se fixer à Détroit vers 1722 et y mourut en 1729. Son fils, François, fut le dernier commandant français de Détroit.

BELLEPERCHE—Pierre Belleperche, né en 1699, était à Détroit avant 1727. Il y exerçait le métier d'armurier. Il se maria deux fois, la première avec Angélique Estève, et en seconde noce avec Marie-Anne Campeau. De ces deux mariages il eut seize enfants.

Jean-Baptiste Belleperche, frère du précédent, vint aussi se fixer à Détroit vers le même temps.

Cette famille est encore honorablement connue dans le comté d'Essex.

BOURON—Antoine-Joseph Bouron, vint à Détroit avant 1740 avec son fils Charles qui se fixa sur la rive canadienne et épousa Marguerite Rhéaume en 1756.

CHAUVIN—Charles Chauvin, lieutenant de milices, né à Québec en 1702, vint s'établir à Détroit vers 1725 et y épousa Marie-Anne Casse. Il mourut en 1772, laissant trois fils.

1. Charles, maître forgeron, épousa Marie-Louise Bayer en 1761.

2. Jean-Baptiste, habitant du Grand Marais, épousa Thérèse Séguin en 1767.

3. Noël, épousa Jeanne Meloche en 1756.

Leurs descendants se retrouvent encore aux environs de Détroit et de Mackinaw.

BINEAU—Jean Bineau, né dans le diocèse de Poitiers, était établi à Détroit comme traiteur dès 1737. Il s'enrôla ensuite dans la milice de Céloron et mourut à Détroit en 1757. Sa famille resta toutefois à Montréal, à l'exception de son fils Louis, qui vint s'établir à Détroit vers 1750, et qui y a laissé des descendants qui ont quelques fois pris le nom de Lajeunesse.

CICOTTE—Ce nom s'écrivait autrefois Chiquot. La famille est originaire de Larochele. Zacharie Chiquot, fils de Jean Chiquet et de Madeleine Lamoureux, de Boucherville, naquit en 1708. Il vint à Détroit vers 1730 et y mourut en 1775. Il est désigné sur les registres en différents temps comme marchand, marguillier, lieutenant et major de la milice et bourgeois. Il habitait la côte sud-ouest où il avait une terre de 3 x 40 arpents. Il avait épousé en 1736 Marie-Angélique Godefroy. Il ne laissa qu'un fils, Jean-Baptiste Cicotte, lieutenant, né en 1749 et marié en 1770 à Angélique Poupart. Ce dernier eut une nombreuse famille.

Cette famille a donné un shérif au comté de Wayne, et plusieurs autres citoyens éminents à la ville de Détroit.

JONCAIRE DE CHABERT—Louis-Thomas de Joncaire, sieur de Chabert, noble homme, interprète du roy, lieutenant, était originaire de St-Rémi, diocèse d'Arles, Provence. Né en 1670, il vint au Canada très jeune et fréquenta les Iroquois avec lesquels il conduisit des négociations pour le roi en 1700 et de nouveau en 1705 et 1706. Durant cette dernière année il épousa Madeleine LeGuay de Beaujeu. En 1726 nous le trouvons établi à Détroit comme trafiquant. Il laissa deux fils qui se distinguèrent dans la carrière suivie par leur père. L'ainé, Philippe-Thomas, sieur de Joncaire, dit Hardy, capitaine, né en 1707, était chez les Iroquois, quand ceux-ci se déclarèrent pour les Anglais. Ils le forcèrent à se retirer à Niagara, et brûlèrent ensuite sa maison et ses marchandises.

Daniel, sieur de Chabert et de Clausonne, né en 1714, à

Repentigny, fut aussi employé chez les cinq nations comme interprète avec le grade d'officier. En 1759 il commandait un petit fort à deux lieues de Niagara. Après la guerre il se retira à Détroit où il mourut en 1771. En 1751 il avait épousé Marguerite Robert à Montréal. Son fils, François Joncaire, eut l'honneur de représenter le comté de Wayne, dans la législature du territoire de l'Ohio en 1801. Les Loranger de Détroit et de Monroe sont aujourd'hui les représentants de cette famille qui est éteinte du côté des hommes.

BEAUDRY-DESBUTTES—Jean-Baptiste Beaudry-DesButtes dit St-Martin, armurier, se fixa à Detroit vers 1735, et obtint la concession d'une terre sur la côte sud-ouest. Il laissa deux fils : 1. Jacques, né 1733, marié 1760 à Marie-Anne Navarre ; 2. Joseph, né 1725, interprète de la langue huronne, mort en 1778. Cette famille est encore connue à Détroit et dans le comté d'Essex sous le nom de DesButtes.

LABADIE—Pierre Decomps dit Labadie, originaire de La-rochelle, était né en 1702. Il épousa en 1727, Angélique de Lacelle, fille d'un riche marchand de Montréal, et vint se fixer à Détroit une dizaine d'années plus tard. Sa descendance est aujourd'hui fort nombreuse et répandue dans tout l'Ouest. Son fils, Antoine-Louis dit Badichon, vécut au milieu des Outaouas et obtint d'eux de grandes concessions de terre. Le capitaine Charles Labadie, bien connu durant la première partie de ce siècle, était petit fils de ce dernier.

DESHÊTRES—Antoine Deshêtres, maître armurier, marié à Marie-Charlotte Chesne vers 1734, habitait la Grosse Pointe. Il laissa trois fils, Louis, interprète à la rivière Saint-Joseph, Hyacinthe et Louis de Gonzague. Tous trois ont laissé des descendants.

DÉROSIERS—Joseph Derosiers dit Lutremble, épousa Marguerite Thuringe à Détroit en 1732, et y obtint la concession d'une terre.

DOUAIRE DE BONDY—Joseph Douaire de Bondy, né à Montréal en 1700, est le fondateur de cette famille encore nombreuse dans les comtés d'Essex et de Wayne. Il épousa Anne-Cécile Campeau en 1732 et resta à Détroit jusqu'à 1747. Deux ans plus tard sa famille est à Verchères. Le 9 janvier 1758 il est à Détroit, et en 1760 il meurt à Verchères. Son fils aîné, Joseph, se fixa à Détroit, épousa Marie Gamelin en 1758 et devint capitaine de milice. Il laissa plusieurs enfants, entre autres Jacques, qui épousa Josephite Beaubien en 1777, et Joseph qui se maria à Marie Meloche en 1781.

DUFOUR—Pierre Dufour dit Bonvivant, de St-Malo, marié à Marie Gloria, s'établit à Détroit avant 1739. Son petit fils, Jean-Baptiste Dufour épousait Marie Lebeau en 1795.

GAMELIN-LAFONTAINE—Cette famille descend de Michel Gamelin dit Lafontaine, maître chirurgien, de St-Aubin, évêché de Blais et de Marguerite Crevier. Leur petit fils, Laurent Eustache Gamelin, né à St-François du Lac, épousa Marie Dudevoir à Détroit en 1740. Il devint lieutenant de milice et mourut en 1774, laissant trois fils : 1. François, marié en 1772 à Thérèse, fut le père de François Lafontaine qui s'établit à Fort Wayne, Ind., et d'Antoine, qui continua la lignée à Détroit. 2. Pierre Gamelin, qui alla vivre à Vincennes et joua un rôle important durant les premières années de la domination américaine. 3. Paul Lafontaine, né en 1757, vécut sur la Wabash et rendit de si grands services aux Américains qu'il fut nommé major de la milice. Il fut tué dans un combat contre les Miamis en 1790, ce qui n'empêcha pas son fils de devenir chef dans cette tribu.

GASTIGNON-DUCHESNE—François Gastignon dit Duchesne, né à Montréal en 1700, épousa Marie David à Détroit en 1739, et s'établit à la Grosse Pointe. Il a laissé une nombreuse postérité.

GOUIN—Joseph Gouin, capitaine, mort à Ste-Anne de la Pêrade, faisait la traite à Détroit dès 1726. Son fils Claude,

né en 1710 vint s'y établir et épousa Marie Cuillierier en 1742. Claude Gouin était arpenteur pour le roi. Il mourut en 1776, laissant plusieurs fils. Une des rues de Détroit porte le nom de Gouin.

LAUZON—Nicolas Lauzon, né à Montréal en 1693, se fixa à Détroit vers 1730. Il avait épousé Madeleine Moran à Montréal en 1726. En 1736 il convola en seconde noce avec Catherine Casse. De ces deux mariages il eut plusieurs enfants qui ont fait souche.

LEDUC—Jean Leduc, marié à Catherine Décary, vint à Détroit entre 1730 et 1734. Il laissa deux fils. François Leduc, né à Montréal en 1727, premier bedeau de l'église Ste-Anne, épousa Marguerite Fauvel en 1754, et a aussi laissé des descendants.

LEGROS—Jean-Baptiste Legros, marchand, marié à Geneviève Gamelin, à St-François du Lac, vint se fixer à Détroit en 1734. Un de ses fils, Jean-Marie Philippe, épousa Marie Gamelin en 1767 et lui succéda comme marchand. Un autre alla s'établir à Vincennes, Indiana, où il était considéré comme le chef des Canadiens lors de la révolution américaine.

MARCHETEAU—Joseph Marcheteau, menuisier, né en 1699 à Montréal, épousa Madeleine Robert à Détroit en 1728.

MELOCHE—Cette famille, l'une des plus nombreuses et des plus respectées du comté d'Essex et du Michigan, descend de François Meloche, né en 1674 à Notre-Dame de Cagnes, évêché de Larochele, et marié en 1700 à Montréal, à Marie Monflet dit Champagne. C'est de ce mariage que naquit Pierre Meloche, qui s'établit à Détroit en 1730, et est désigné sur les registres comme bourgeois. Pierre était né en 1701, et avait épousé Jeanne Caron, à Lachine, en 1729. Il obtint la concession d'une terre et mourut en 1760. Il laissait six filles et cinq fils, tous mariés. Un de ses petit-fils, Pierre Meloche, fut au nombre des fondateurs de Cleveland, Ohio.

NAVARRÉ—On dit que cette famille descend de Pierre de Navarre, grand capitaine du seizième siècle, qui avait commencé par être matelot. Quoiqu'il en soit, Robert de Navarre, notaire royal, qui épousa Marie Barrois à Détroit en 1734, était fils de François Navarre et de Jeanne Pluzette, de Villeroy, diocèse de Meaux, en Brie. Né en 1709, il mourut à Détroit en 1794. Son fils Robert, né en 1739, épousa Marie-Louise de Marsac en 1762, il devint père de François, colonel, Jacques, Isidore et Robert, qui ont tous pris une part éminente dans les événements du commencement du siècle.

PARENT—Cette famille aujourd'hui fort nombreuse, tant dans le comté d'Essex que dans le Michigan, descend de Michel Parant, de St-Jacques de la Boucherie, Paris, mort à Montréal en 1708, et dont les deux fils Pierre et Laurent vinrent s'établir à Détroit vers 1730. Pierre, né en 1700, épousa Catherine Jacques Sançoucy. Il était maître menuisier, et mourut en 1773. Laurent, né en 1703, épousa Marie Josette Dautet, à Détroit, en 1731, et Jeanne Cardinal en 1734.

PICARD—François Picard était établi à Détroit comme trafiquant dès 1726. On retrouve encore de ses descendants dans la ville.

PILET—Cette famille qui existe encore dans le comté d'Essex, descend de Jacques Pilet et d'Hélène Valiquet, de Boucherville, dont les fils, Jacques et Jean-Baptiste, vinrent à Détroit vers 1730.

POUPART—Jean Poupart dit Lafleur, né en 1688, vint se fixer à Détroit en 1737. Charles Poupart dit Lafleur, né en 1698, le suivit peu après. Jean et Charles étaient fils de René Poupart qui alla demeurer chez les Anglais, à Hill Water, N. Y., en 1684. Tous deux ont laissé des descendants.

RÉAUME—Cette nombreuse famille descend de René Réaume, de Notre-Dame de Cagne, évêché de Larochele,

(1648-1722), venu au Canada vers 1660, et dont les petits fils, Hyacinthe et Pierre, s'établirent à Détroit.

Hyacinthe Réaume, cordonnier, né en 1684, épousa Agathe Lacelle à Montréal. En 1734 il était à Détroit, et il y mourut en 1774, laissant deux fils et plusieurs petits fils.

Pierre Réaume, né en 1709, marié à Marie Lajeunesse une première fois en 1736, convola en seconde noce avec Suzanne Hubert en 1738. Il était commerçant, et laissa quatre garçons.

BOSSERON—Charles Ridé dit Bosseron, fils de Jean, du diocèse de Chartres en Beauce, épousa Marie-Anne Vivarenne, à Détroit, en 1734. Un des petits ruisseaux qui traversaient Détroit fut longtemps connu sous le nom de rivière à Bosseron.

ROY—Joseph Roy dit Chatelleran, fils d'Edmond, de Ste-Anne de la Pérade, né en 1709, épousa Madeleine Perthuis à Détroit en 1736, et laissa un fils. Pierre-Joseph Roy, neveu du précédent, épousa Archange Dussault à Détroit, en 1794.

ROUSSEL—Jacques Roussel dit Sansçoucy, fils de Guillaume, soldat, de Dieppe, né à Lachine en 1700 épousa Marie Bienvenue en 1725 à Détroit.

SÉGUIN-LADÉROUTE—Joseph Séguin dit Ladéroute, fils de François, de Dombré en Picardie, né à Boucherville en 1694, épousa une sauvagesse à Détroit en 1723. Il était traiteur, et mourut en 1753, laissant deux fils.

Joseph Séguin dit Ladéroute, neveu du précédent, né en 1717, épousa Marie Tremblay à Détroit en 1751, et mourut en 1795, laissant quatre fils.

FORVILLE-TESTARD—Pierre Testard dit Forville, fondateur de cette famille à Détroit, était petit fils de Charles Testard de Folleville, de Rouen en Normandie, et parent du chevalier Testard de Montigny, qui servit pendant vingt ans dans la Nouvelle France, et mourut "couvert de quarante blessures." Né en 1707 à St-François de l'île Jésus, il

épousa Catherine Chesne, à Détroit, en 1737. En 1762, il demeurait sur sa terre à la côte sud-ouest, et était désigné comme bourgeois et lieutenant des milices. Il mourut en 1766.

Jean-Baptiste Pierre de Montigny dit Louvigny, neveu du précédent, né en 1750, fut employé avant la révolution américaine comme capitaine du département des Sauvages, à Détroit, où il épousa mademoiselle Hay, fille du gouverneur de ce poste. Ayant suivi son régiment en Angleterre, il mourut des blessures reçues sur les champs de bataille.

BOUTIN—Jacques-Charles Boutin, de Ste-Anne, vint à Détroit en 1733, et y épousa Marie Chesne. En 1743 il était à Michilimackinac.

CARON—Vital Caron, né en 1702, fils d'un bourgeois de Chateau Richer, épousa Madeleine Pruneau à Détroit en 1735.

CÉSIRE—Jean Césire, né à Lachine en 1698, où il épousa Marguerite Girard, vint s'établir à Détroit en 1728. Son fils, Joseph, épousa Marie Irène Trottier en 1728.

BARTHE—Charles Barthe, né à Montréal en 1718, vint à Détroit en 1747, et y épousa peu après, Thérèse Campeau. Une de ses petites filles épousa le colonel Brush.

Pierre Barthe, frère du précédent, vint à Détroit vers le même temps, et y épousa Charlotte Chapoton, fille du Dr. Chapoton.

BONNEAU—Charles Bonneau, ci-devant de Québec, épouse Geneviève Dudevoir, à Détroit, le 13 juillet 1751.

BORDE—Jean Borde, du diocèse de Bordeaux, épouse Marie Colet à Détroit, le 3 janvier 1753.

BOUCHER—Pierre Louis Boucher, chevalier de Niverville, lieutenant, épouse Elizabeth Caroline Hate à Détroit en 1751.

BOYER—Pierre Boyer, né à Montréal en 1707, épouse Marie-Anne-Louise Pepin à Détroit en 1744.

Ignace Boyer, frère du précédent, né en 1704, épouse Angélique Pepin en 1749.

Tous deux ont laissé de nombreux enfants.

CABASSIER—Joseph Cabassier, né en 1722, à Montréal, épouse Angélique Bienvenue à Détroit en janvier 1752.

CADARET—François Cadaret, né à St-Joseph de la Beauce, épouse Ursule Fauvel à Détroit en 1745.

COSME—Pierre Laurent Cosme ou St-Cosme, né en 1721, Montréal, et fils de Pierre, de Bordeaux, épouse Catherine Barrois à Détroit le 25 janvier 1747. Il laissa cinq garçons et cinq filles qui ont fait souche.

DEQUINDRE—Louis Césaire Dagneau dit Fontenay, sieur De Quindre, fondateur de cette famille bien connue, était fils de Michel Dagneau, sieur D'Auville, enseigne et cadet dans la compagnie de M. Mine, et de Marie Lamy. Il naquit à Sorel en 1707, épousa Marie-Anne Picoté de Bellestre, à Montréal en 1741, et vint s'établir à Détroit vers 1750, où il mourut en 1767. Il était relativement très riche. Il avait obtenu une concession de 8 × 40 arpents, ce qui était le double de ce qui était accordé aux autres habitants les plus favorisés, et, de plus, l'île aux Cochons, aujourd'hui la propriété de la ville de Détroit. Il laissa deux fils, Antoine et Guillaume-François. Antoine, né en 1743, épousa Catherine Desrivières dit Lamorandière en 1782. Guillaume-François, né en 1747, porta les titres de sieur Dequindre et de la Picanier. Il épousa Thérèse Boyer en 1779, et fut le père de plusieurs enfants, dont Antoine, né le 10 août 1784, qui fut major dans l'armée américaine et se distingua en 1812.

DROUILLARD—Simon Drouillard dit Argentcour, de Morenne, évêché de Xaintes, né en 1662, épousa Marguerite Ferret à Québec en 1698, et vers 1750 il vint s'établir avec son fils Jean à Détroit, où il mourut en 1753. Jean Drouillard était né en 1707 à St-François de l'île d'Orléans, et avait épousé Elizabeth Rapin à Lachine en 1731. Il eut

plusieurs enfants, entre autres Pierre, marié à Angélique Labadie, en 1776, interprète célèbre.

Cette famille est nombreuse dans le comté d'Essex, et y occupe une position enviable.

DUBORD—Louis Dubord dit Clermont, fils de Charles, des Grondines, épousa Louise Bouron à Détroit en 1744. Il habitait la rive canadienne et est qualifié d'aide-major. Il laissa plusieurs enfants.

DUPUIS—Charles Dupuis dit Moïse né à Laprairie en 1728, vint vers 1750 se fixer à Détroit, où il épousa en 1762 Catherine Casse. Il mourut en 1767, laissant deux fils, Jean-Baptiste et Charles, lesquels ont fait souche.

GERVAISE—Louis-Gervaise, né en 1708, épousa Marie Madeleine Langlais à Montréal 1737, et vint s'établir en 1745 à Détroit, où il fut négociant et "capitaine de la côte sud." Il mourut en 1763, laissant un fils, Jean-Louis.

GODET-MARANTETTE—Jacques Godet, marchand, né à Montréal en 1799, épousa Marie-Louise Desbuttes, à Détroit en 1743. Il ne laissa pas de descendants mâles.

François Godet, dit Marantette, frère du précédent, né à Montréal en 1720, et marié à Détroit à Jeanne Parant en 1755, est le fondateur de la famille Marantette, encore bien connue dans le Michigan et le comté d'Essex. Il mourut officier de la milice.

On écrivait autrefois Marantay.

LABROSSE-JOURDAIN—Dominique Jourdain, né en 1730 à Montréal, d'une famille de menuisiers et de sculpteurs, devint maître-sculpteur lui-même. Il vint se fixer à Détroit et y épousa Jeanne Cardinal, sous le nom de Labrosse, qu'ont conservé ses descendants.

MESNY—Antoine Mesny, né à Laprairie en 1712, épousa Jeanne Seguin à Détroit en 1742. Il mourut en 1794, laissant une nombreuse postérité.

METAY—Jacques Metay dit Ladouceur, de St-Jean-Dupoiré, diocèse de Luçon, Poitou, soldat, épousa Françoise

Ban à Boucherville en 1730, et vint s'établir à Détroit vers 1749. Ses descendants habitent encore Détroit, Monroe et le comté d'Essex.

MORAN—Cette famille, l'une de celles qui ont le mieux conservé leur influence, retrace son origine jusqu'à Antoine Moran, de St-Martin d'Angoulême, France, dont un des fils, Jacques Moran, vint en Canada avant 1687. Il fut le père de Jean Moran, marié en 1705, à Québec, à Marie-Elizabeth Dasylya, fille d'un Portugais. Jean devint père de Claude-Charles, établi à Détroit en 1749.

Claude-Charles Moran, né en 1722, épousa Marie-Anne Belleperche en 1751, et devint le père d'une nombreuse famille. Il fut assassiné en décembre 1775, par un nommé Becker, avec des circonstances qui, de la part de l'assassin, font horreur à la nature. De ses fils Charles, né en 1755, épousa Catherine Vessière dit Laferté, en 1794, et Louis, né en 1757, épousa Catherine Campan en 1794.

Cette famille a fourni à la ville de Détroit plusieurs de ses citoyens les plus distingués. M. Wm. B. Moran, après avoir occupé les plus hautes places de confiance dans l'administration municipale, fut choisi par le parti démocrate comme candidat au poste de lieutenant-gouverneur du Michigan en 1888, et M. Henri Moran a été trésorier du comté d'Essex.

C'est par erreur qu'un historien américain a fait descendre cette famille de Charles Moran dit Grimard, originaire de Ste-Anne de la Pérade, qui vint à Détroit à l'époque de la conquête, et qui fut excommunié en 1774. Ce mauvais sujet mourut en 1785 sans laisser de descendants.

PRUD'HOMME—François-Xavier Prud'homme était arrière petit-fils de Louis Prud'homme, premier capitaine de la milice et maître brasseur à Montréal. Né en 1711, et marié à Judith Cuillerier en 1742, il vint s'établir à Détroit vers 1750, et ses descendants y ont fait souche.

RENAUD—Jean-Louis Renaud, de St-Jean, diocèse de Gre-

noble, épousa Marie-Joseph Guignard à Détroit en 1750. Il laissa trois fils qui ont fait souche.

TREMBLAY—Pierre, Augustin et Ambroise Tremblay, tous trois fils de Michel Tremblay, de la Baie Saint-Paul, vinrent s'établir à Détroit vers 1750. Pierre s'était marié à Madeleine Simard en 1733, Augustin à Marie-Judith Laforest en 1741, et Ambroise à Marguerite Simard en 1744, et tous trois ont laissé de nombreux enfants. Les Tremblay sont les fondateurs de Bay City, avec les Trudel.

LASELLE—Nicolas Laselle, né à Montréal en 1715, épousa Marie Cardinal à Détroit en 1755. Ses fils s'allièrent aux familles Meloche et Rivard.

Jacques Laselle, neveu du précédent, né en 1736 à Montréal, épousa Thérèse Berthelet à Lachine en 1765. Depuis plus de dix ans avant cette date il faisait la traite à Détroit, tout en exerçant le métier de menuisier. Après la conquête il alla se fixer dans un village de Miamis près de Logansport, et fut nommé agent par le gouvernement anglais. Il est le père du général Hyacinthe Laselle, dont nous reparlerons.

LEGRAND—Gabriel Christophe Legrand, établi à Détroit comme chirurgien major durant les dernières années de la domination française, était le fils de Gabriel Legrand, vicomte de Mortain, du diocèse d'Avranches en Normandie. En 1758 il épousa Marie Chapoton, puis, en seconde noce, Veronique Réaume. Il s'intitulait sieur de Soutre, et après la conquête il exerça les fonctions de juge de paix. Il eut plusieurs fils. En 1777 nous voyons aussi sur les registres le nom d'Alexandre Legrand, commandant des vaisseaux de Sa Majesté sur les lacs. Celui-ci était marié à Thérèse Barthe.

MÉNARD-MONTOUR—Pierre Ménard dit Montour, venu à Détroit avant la conquête, eut plusieurs fils qui acquérèrent une grande influence sur les Sauvages.

RIVARD—Jean-Baptiste Rivard dit Lavigne, de Ste-Anne

de la Pérade, établit à la Grosse Pointe vers 1754, épousa Catherine Yax. Ses descendants habitent encore sur sa terre.

ROCHELEAU—François Rocheleau dit Lespérance et Joseph son frère, vinrent de Beauport à Détroit vers 1752. Le premier épousa Marie Meloche et le deuxième Catherine Pilet. Leurs descendants portent le nom de Rocheleau.

PORLIER—Charles Porlier dit Vincennes, fils de Claude, notaire et greffier à Montréal, épousa Françoise Lambert à Montréal, et en 1754 il se trouve à Détroit comme garde magasin du roi. Ses fils ont été des premiers colons de Green Bay.

POUGET—Joseph Gabriel Pouget, tailleur de Montréal, s'établit à Détroit avant 1759.

ROCoux—Jean-Baptiste Rocoux, directeur des écoles chrétiennes et premier chantre, dès 1755, était né à St-Séverin, Paris. Il épousa Marie Deshêtres et eut plusieurs enfants.

LAFERTÉ—Louis Vessière dit Laferté, fondateur de la famille Laferté à Détroit, vint s'y établir avant 1755. Il était tailleur de métier. Son père, aussi tailleur, était venu du diocèse de Toulouse au Canada. Louis, de son mariage avec Catherine Champagne, eut deux fils, Louis et Alexis qui ont continué la lignée.

JADOT—Louis Jadot, fils d'un ancien maire de Rocroy, en Champagne, avait été soldat avant de prendre une terre près d'Ecorce. Il épousa Marguerite Desbuttes en 1758.

LANGLOIS—Nicolas Langlois, né au Cap Santé en 1729, était établi à Détroit avant la conquête. En 1761 il épousa Madeleine Pilet. Ses descendants sont avantagement connus à Détroit et dans le comté d'Essex.

DUCHARME—Joseph Ducharme venu à Détroit vers 1755, y a fondé une famille qui compte plusieurs citoyens distingués.

NANTAIS—Julien Freton dit Nantais, de Nantes, en

Bretagne, établi à Détroit vers 1753, a fondé une famille qui habite encore la Grosse Pointe.

HUGUET—Pierre Huyet ou Huguét, fils d'un major de milice de L'Ange Gardien, s'établit à la Grosse Pointe vers 1754. Plus tard il alla demeurer sur la rivière Ste-Claire.

LESPEANCE—Jean-Baptiste Billiau dit Lesperance, soldat de la compagnie de de Beaujet, était originaire de Grenoble, France. Etabli à Détroit vers 1755, il a laissé des descendants qui portent le nom de Lesperance.

Pierre Desnoyers, dont la famille était originaire de St-Germain de Navarine, épousa Marie-Louise Leduc à Détroit en 1754. Il eut plusieurs enfants.

BOUCHER-NIVERVILLE—Pierre-Louis Boucher, chevalier de Niverville, lieutenant dans les troupes, né en 1722, s'établit à Détroit avant 1751 et y épousa Elizabeth Hate. Ses descendants sont encore avantageusement connus.

BOURDEAU—Pierre Bourdeau, de Laprairie, s'établit à la côte Nord-Est. Son fils Joseph a continué la lignée.

COMPARET—François Comparet était le fils d'un notaire qui était venu de la Lorraine en Canada. Etabli à Détroit vers 1755, il y épousa Marie Tremblay en 1756. Ses descendants sont nombreux.

DAVIGNON—Louis Davignon dit Lafeuillade, fils d'un ancien soldat du régiment de Carignan, épousa Marie Gamelin à Détroit en 1754. Ses descendants sont nombreux.

BOURASSA—René Bourassa, né à Laprairie en 1718, marié le 3 août 1744, à Charlotte Chevalier, à Mackinac, fut pendant longtemps un des principaux habitants de ce poste. Après la conquête il vint demeurer à Détroit où il mourut dans l'automne de 1792. Son fils, du même nom, continua à faire la traite à Mackinac.

BRILLANT—Jean-Baptiste Brillant, du diocèse de Rennes, Bretagne, épouse une Sautouse à Mackinac en 1752. En 1759 il fit baptiser cinq filles et un garçon à Détroit. En 1776 Brillant hiverna sur la rivière Saginaw, et lors du bap-

tême d'une autre fille en mai de cette année il est qualifié de "médecin à Saginaw." Il paraît s'être fixé à Détroit en 1768.

COUVRET—Joseph Victor Couvret épouse une Sauteuse à Mackinac en 1749. Il a laissé des descendants.

CHALUT—Charles Chalut ou Chanteloup, né à Montréal en 1715, fils d'un soldat qui avait accompagné Cadillac à Détroit, épouse Agnès-Agathe Amiot à Mackinac en 1751.

AMIOT—Jean-Baptiste Ambroise Amiot, né à Québec en 1694, épousa une sauvagesse à Michilimackinac en 1720. Il était armurier. Son fils Nicolas, né en 1730, épousa Suzanne Sauvage.

AMYOT-VINCELOT—Joseph Jean-Baptiste Vincelot, né à Québec en 1697 et fils du seigneur du cap Saint-Ignace, épousa Françoise Sauvage en 1719, et s'établit à Michilimackinac.

CHEVALIER—Jean-Baptiste Chevalier, né à Montréal en 1677, et marié en 1709 à Françoise Alavoine, se fixa à Michilimackinac vers 1718, dont il devint un des principaux habitants. Il eut une nombreuse famille. Ses fils, Louis, Barthélemi et Amable se marièrent aussi parmi les Sauvages et élevèrent leur famille aux environs de Michilimackinac.

DULIGNON—Jean du Lignon dit Lamirande, des Trois-Rivières, épousa une sauvagesse à Michilimackinac en 1737. Il eut plusieurs enfants, dont une partie se sont établis en Canada.

CHABOILLER—Charles Chaboiller, fils de Charles, de Montréal, voyageur, né en 1706, épousa Marie-Anne Chevalier en 1735 à Michilimackinac, où il mourut en 1757, laissant plusieurs enfants, dont Augustin qui épousa Marie-Joseph Chapoton à Détroit en 1765.

GRIGNON—Cette famille qui a une place dans l'histoire de l'Ouest, descend de Jacques Grignon, né en 1663 à St-Philbert, évêché de Luçon, marié en 1692 à Batiscan à Marie-

Thérèse Richer, et fixé plus tard aux Grondines. C'est là que naquirent, entre 1703 et 1709, ses fils Joseph et Pierre, et Antoine, tous trois voyageurs. Joseph finit par s'établir au Canada. Antoine épousa Anne Villeneuve à Michilimackinac en 1725. Pierre épousa Marguerite Chevalier à Michilimackinac en 1738, mais éleva sa famille aux Grondines. Son fils Pierre, né à Deschambault, épousa Louise-Domitilde Langlade à Mackinac en 1787, c'est-à-dire qu'il fit alors bénir son mariage, car son premier né avait alors dix ans, et il avait en tout six enfants.

LANGLADE—Augustin Mouet, sieur de Langlade, né aux Trois-Rivières en 1703, descendait de Pierre Mouet, enseigne au régiment de Carignan, sieur de Moras. Son père, Pierre Mouet de Moras, marié à Elizabeth Jutras en 1693, était aussi officier dans les troupes de la marine. Augustin paraît avoir été envoyé à Mackinac pour y commander aux coureurs-de-bois. Il épousa Domitilde, veuve de Jean-Baptiste Villeneuve, et devint père de Charles-Michel Langlade, né en 1729, et marié en 1754 à Catherine-Ambroisine Bourassa. C'est la fille de ce dernier qu'épousa Pierre Grignon. Nous aurons bientôt à reparler de Charles Langlade, qui après avoir brillamment combattu pour la France dans le Michigan, devint le pionnier du Wisconsin.

HAINS—Joseph Hains, né à Québec en 1717, épousa Constance Chevalier à Mackinac en 1741. Il mourut en 1746 à Cahokia. Son fils, Joseph-Louis Hains, épousa Thérèse Bondy, de Détroit, à Mackinac en 1775, et ses descendants habitent encore les environs.

L'ARCHEVÊQUE—Augustin L'Archevêque, marchand, né à Québec en 1702, épousa Marie-Madeleine Réaume à Mackinac en 1731, et mourut en 1747, laissant plusieurs enfants.

TELLIER—Jean-Baptiste Letellier né à Varennes en 1696, voyageur, vivait avec une sauvagesse à Michilimackinac dès 1727. Il fit bénir son mariage et baptiser ses six enfants en 1747. Son fils aîné, Antoine Tellier dit Lafortune,

épousa une Outaouas en 1753. Il menait une vie nomade, allant du Mississipi au Wisconsin, mais tous ses enfants furent baptisés à Mackinac.

PARANT—Pierre Parant épousa Marie-Anne Chaboiller à Mackinac en 1725. Quatre de ses filles se sont mariées dans ce poste.

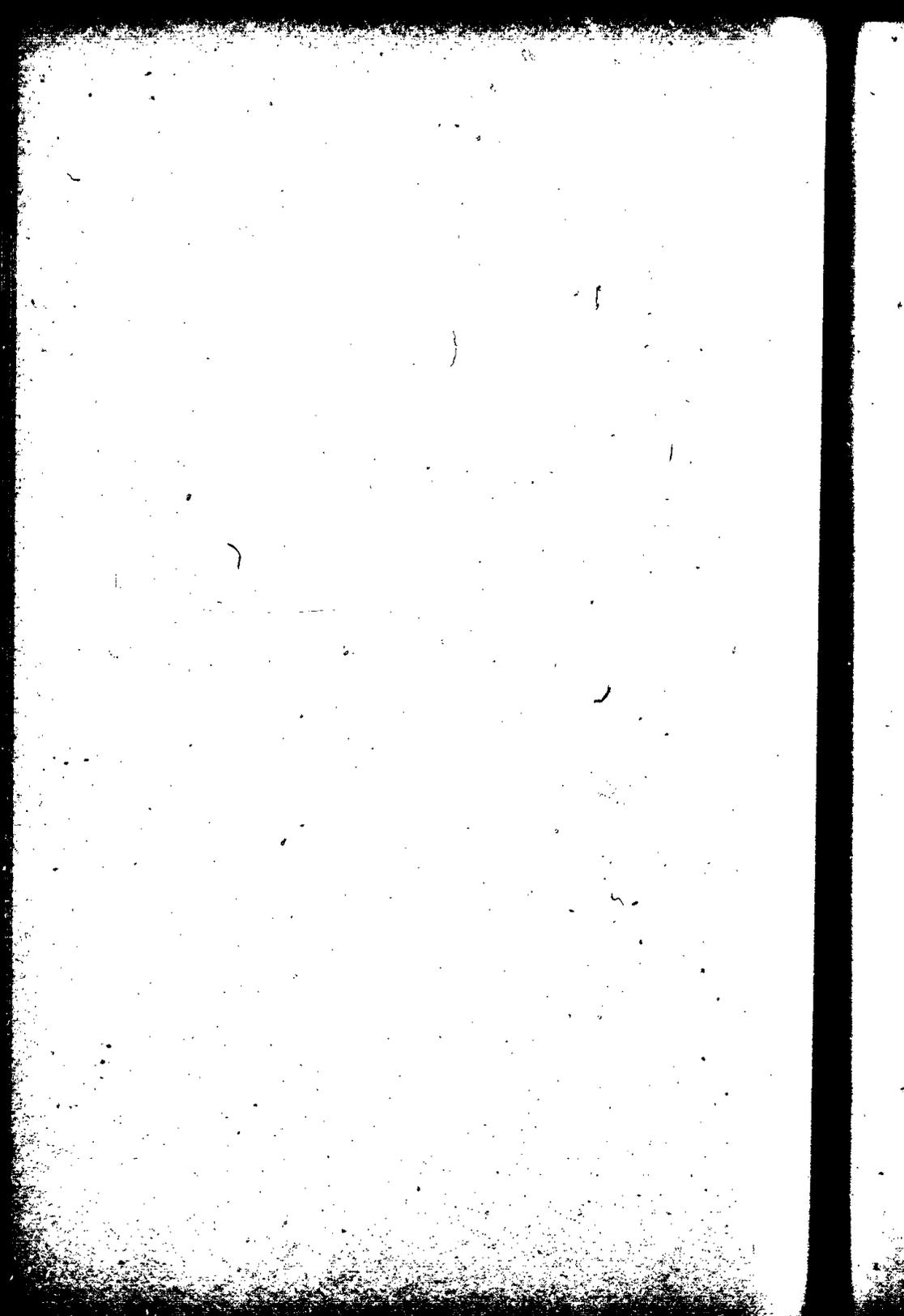
CARDIN—François-Louis Cardin, soldat, épousa Marie-Louise Hains en 1751, à Michilimackinac. En 1771 il exerçait les fonctions de juge et de notaire dans ce poste.

CADOTTE—Jean-Baptiste Cadotte, chargé d'affaires des seigneurs du Saut Ste-Marie, avait épousé en 1756 une sauvagesse du nom d'Anastasia Nipissing. Il paraît avoir eu deux filles et deux fils, Jean-Baptiste, né en 1759, et Michel, né en 1764.

DUMOUCHEL—Louis Dumouchel, né à Québec en 1727, vint se fixer dans les pays d'en haut durant les dernières années qui précédèrent la conquête. En 1769 il épousa une sauvagesse. Il eut plusieurs enfants.

MÉTIVIER—Jean-Baptiste Métivier, commerçant, établi à Mackinac dès 1755, épousa Marie-Joseph Parant. Un de ses descendants, habitant de la Pointe Ste-Ignace, était élu shérif du comté de Mackinac en 1888.

Nous pourrions ajouter à cette liste près d'une centaine d'autres familles que nous voyons apparaître sur les registres de Michilimackinac et de Détroit. Les unes venues du temps de Cadillac, retournèrent au Canada; les autres établies à Détroit durant les années 1751, 1752 et 1753, passèrent sur le Mississipi après la conquête, d'autres s'enfoncèrent dans les bois avec les Sauvages et ont fini par faire fortune commune avec les tribus.



CHAPITRE XIII.

LE RÉGIME ANGLAIS.

Malgré l'indifférence du gouvernement français et l'inconduite d'une trop grande partie de ses agents, les Canadiens avaient déjà, comme on a pu le voir au chapitre précédent, réussi à établir, à deux cents lieues de la province de Québec, une colonie solide, composée des éléments les plus respectables et possédant toutes les choses essentielles à une société viable et bien organisée.

Cette œuvre de colonisation et de civilisation, que les colonies anglaises, beaucoup plus peuplées et plus riches, n'avaient osé entreprendre, les Canadiens l'avaient réalisée dans la mesure du possible, sans secours de la mère-patrie. C'était bien une colonie canadienne que cet établissement de Détroit, créé avec les modiques capitaux de la Nouvelle-France, peuplé et défendu jusqu'au jour de la cession par les enfants des familles établies sur les bords du St-Laurent.

Et cette colonie à son tour commençait à servir de point d'appui pour la création de nouveaux établissements que les traiteurs canadiens, avec leur perspicacité ordinaire, voulaient établir sur tous les points stratégiques sur lesquels s'élèvent aujourd'hui les principales villes du Michigan.

C'est de ces hardis et sages pionniers et de leurs travaux que M. Rameau de St-Père a dit :—

“Voilà quelle a été la tâche accomplie par nos compatriotes de l'Amérique, œuvre pleine de hardiesse et de grandeur, où ils ont tracé en large traits l'esquisse du parcours que devait suivre derrière eux le développement amé-

ricain, dont ils ont été partout les précurseurs et les véritables pionniers explorateurs. Le nombre seul a manqué aux Canadiens pour accomplir bien avant les Américains le peuplement et la civilisation de ces contrées, dont ils avaient préparé et tracé la colonisation un siècle avant que ceux-ci n'y eussent hasardé même un essai d'établissement; s'ils eussent été soutenus par une immigration suffisante et par un gouvernement plus intelligent et plus actif, on peut tenir pour certain qu'après en avoir pris possession avec tant d'audace et d'énergie, ils se fussent répandus en grand nombre dans les riches contrées de l'Ouest, dès le milieu du siècle dernier."

Nous n'avons pas de renseignements conclusifs sur le nombre des habitants du Détroit en 1760. Le major Rogers qui vint prendre possession du fort compte une centaine de maisons et un mille habitants. Dans cette évaluation les habitants de la rive canadienne et ceux qui avaient pris des terres sur le lac Ste-Claire au nord et sur la rivière Rouge au sud ne doivent pas être compris. D'autres ont évalué la population de la colonie à cette époque jusqu'à 2,500, elle n'était certainement pas moindre de 1,500 âmes.

Après la cessation des hostilités, un grand nombre de jeunes gens qui avaient servi avec distinction durant la guerre, dans l'Ouest, vinrent se fixer à Détroit et y prirent femme, ce qui est indiqué par une augmentation dans le nombre des mariages.

D'un autre côté un nombre assez considérable de familles allèrent s'établir dans les nouvelles colonies du Missouri, lorsqu'elles apprirent que le traité de Paris était signé. Cette émigration emporta surtout les nouvelles familles qui étaient venues à Détroit durant les dernières années de la domination française et qui n'étaient pas encore retenues par de fortes attaches.

En somme, la population du Détroit se trouva réduite par cette émigration de près d'un quart, c'est-à-dire à douze

ou quatorze cents âmes. Un recensement officiel fait en 1768, ne donne qu'une population de 578 ; mais on doit entendre qu'il s'agit seulement des maisons groupées autour de la palissade.

Le poste de Michilimackinac qui était alors situé sur le site de Mackinaw City, comprenait, d'après le voyageur anglais Alexander Henry, une trentaine de maisons, d'apparence propre, quoique modeste. Le nombre des habitants pouvait s'élever à deux cents. Sur la même rive à une vingtaine de milles à l'Ouest, les Jésuites avaient établi leur mission de St-Ignace, pour les Outaouas. Il y avait sans doute quelques Français dans cet endroit, connu généralement sous le nom de l'Arbre Croche.

En suivant la rive du lac Michigan on arrivait à l'ancien poste de la rivière St-Joseph, où les Jésuites avaient encore une mission. Plusieurs Français y étaient établis, entre autres, Jacques Daunais, originaire de Laprairie, qui agissait comme fermier du sieur Cabassier, de Michilimackinac, et un nommé Leclerc, qui faisait la traite sur l'emplacement du village de Bertrand, comté de Berrien.

Au Saut Ste-Marie, sur la seigneurie de le Gardeur de Repentigny et du chevalier de Bonne ; à Chegouamigon ou La Pointe, où de La Ronde avait commencé l'exploitation des mines de cuivre ; à Saginaw, et dans les différents villages des Miamis, le long de la frontière de l'Indiana, on retrouvait quelques familles canadiennes ; sans compter Vincennes, qui était déjà un établissement considérable et dont la population s'était recrutée presque entièrement à Détroit.

Pour les fins religieuses, la colonie de Détroit avait été érigée en paroisse dès 1744, et en 1750 une église spacieuse avait été consacrée par Mgr. Dubreuil de Pontbriand, qui nomma comme curé, avec le titre de vicaire-général, le Rev. F. Simple Bosquet, récollet. Ce pasteur conserva la direction de la paroisse jusqu'à sa mort, arrivée en 1781.

Le R. P. Pierre Potier, jésuite, desservait la mission des Hurons depuis 1742. En 1748, une chapelle fut érigée près de Sandwich, et les colons établis sur la rive canadienne prirent l'habitude d'aller à cette église, qui devint paroisse vers 1775. Jusqu'à 1761, le P. Potier eut l'aide d'un compagnon, d'abord le Rév. P. Richardie, puis le Rev. P. Salle-neuve ; mais après cette époque il resta seul, et bien pauvre.

En 1767 nous voyons qu'il fut obligé de vendre la terre qui avait été concédée aux missionnaires, à François Gaudet-Marentette, pour obtenir les moyens de subsistance. Il mourut le 16 juillet 1781, laissant une grande réputation de sainteté.

Les R.R. P.P. Lamorinerie, Coquarz, Lefranc et Du Jaunay, étaient chargés des missions dépendant de Michilimackinac. Les trois premiers se retirèrent en 1761, et le père Du Jaunay resta seul. Ce missionnaire, qui était dans le Michigan depuis 1738, disparaît à son tour en 1765, et après cette date les missions de St. Joseph et de Michilimackinac ne furent visitées qu'à de rares intervalles par le grand-vicaire Gibault, des Illinois, et par les curés de Détroit.

L'empressement que mettaient les familles éparpillées dans ces régions à saisir l'occasion de ces visites pour faire bénir leurs mariages et faire baptiser leurs enfants, témoigne d'un caractère profondément religieux.

Ces colons, libres des restrictions de la loi civile, qui ne pouvait guère les atteindre, s'en rapportait à leur pasteur pour le règlement de toutes espèces d'affaires.

Ainsi en date du 7 mars 1766, nous trouvons sur les registres de Sainte-Anne, le document que voici :

“ Nous avons de concert avec le sieur Legrand, juge de paix en cette ville, donné Marie, née et baptisée la veille, enfant de parents inconnus, au sieur et dame Bouren, pour être par eux élevée, nourrie et entretenue comme leur enfant, à condition que la susdite Marie sera, de son côté, obligée.

de les servir jusqu'à l'âge de vingt ans, en tout ce qui n'est pas contraire à la religion et à sa conscience."

Dans des circonstances plus difficiles, le pasteur avait aussi assez d'influence pour faire respecter les lois de la morale. Une femme ayant été trouvée coupable d'adultère, elle fut excommuniée ainsi que son amant, et ils ne rentrèrent en grâce qu'après avoir publiquement fait amende honorable.

Les colons de Détroit donnèrent si bonne opinion d'eux-mêmes par leur conduite que les meilleurs hommes parmi les premiers colons anglais, tels que le gouverneur Hay, le lieutenant George McDougall, les Macomb, les Meldrum, les Brush, ne dédaignèrent pas de s'allier aux Campeau, aux Navarre et à d'autres familles canadiennes. Ces premiers colons anglais adoptèrent si bien les idées et les habitudes de la population canadienne qu'encore aujourd'hui il y a de leurs descendants dans la ville de Détroit qui parlent mieux le Français que l'Anglais.

Sous le rapport du bien-être matériel, les colons avaient beaucoup à souffrir par suite de leur isolement. Mais il est faux de dire qu'ils négligeaient l'agriculture et se contentaient de vivre au jour le jour, du fruit de la pêche, de la chasse ou de la traite. Les renseignements les plus précis nous font voir que l'élevage des bestiaux se faisait sur la plus grande échelle possible. Un recensement de 1773 démontre qu'il y avait 1425 têtes de bétail dans la colonie. D'autre part, du fait qu'un seul cultivateur avait près de mille minots de blé en grenier en 1763, on peut conclure que la culture des céréales n'était pas négligée.

Louis Campeau donne à chacun de ses trois fils, Jean-Baptiste, Jacques et Simon, une terre de 3 x 40 arpents, dont la valeur est portée à 6,000 livres. La terre et la maison de Césaire Dequindre, à la même époque, est évaluée à 4,200 livres, soit 3,000 livres pour la maison et 1,200 livres pour la terre. La terre du R. P. Potier sur la rive cana-

dienne, de 4 × 40 arpents, fut vendue 1,600 livres. Les lots dans l'enceinte du fort, généralement de 30 × 25 pieds se vendaient, avec maison, de 3,000 à 5,000 livres. Tout ceci fait voir que si la terre avait déjà une valeur considérable, les maisons, représentant surtout du travail, valaient relativement beaucoup plus.

L'inventaire des biens de Césaire Dequindre, fait lors de sa mort en 1768, nous fait voir à la fois ce que pouvait être l'intérieur d'une des plus riches familles, ainsi que la valeur relative des marchandises. D'abord pour les meubles, nous voyons sur la liste :—une couchette, 10 livres, un tour de lit, 100 l. ; douze petites assiettes de grès, 16 livres ; quatre salières, 6 l. ; une poêle à frire, 3 l. ; un gril, 2 l. ; une cuiller à part, 30 sols ; un "canard," 4 l. 10 s. ; une cafetière, 3 l. ; un plat à barbe, 3 l. ; deux chandeliers, 30 s. ; un martinet, 10 s. ; un entonnoir, 10 s. ; cinq targettes, 8 l. ; gros lit de plume et oreillers, 60 l. ; moyen lit de plume, 15 l. ; six bouteilles et tasses d'argent, 24 l. ; une caraffe, 30 s. ; quatre nappes, 60 l. ; cinq paires de draps, 84 livres. Maintenant pour le garde-robe :—Deux vestes, velour de coton, 6 l. ; une veste, cotonnade noire, 30 s. ; une veste brochée en or, 15 l. ; cinq paires de culottes, 6 francs, un gilet, 3 l. ; un habit de mouton, 6 l. ; un habit de cainchot double de soie, 20 l. ; une paire de bas, 3 l. ; dix-huit serviettes, 20 l. ; 12 chemises, 72 l. ; une épée, 48 l. ; une seringue, 3 livres. La fortune personnelle de Dequindre à sa mort était d'environ cinq mille livres.

Jean-Baptiste Beaubien en épousant Geneviève Parent donne à sa future épouse 300 livres tournois de douaire préfix.

En 1769 Alexis Gauthier vend à Jacques Sterling une maison sise au poste St-Joseph, avec boissons, tabac, charrrette, cheval, et les marchandises qui s'y trouvent pour la somme de 1,049 livres argent courant, égal est-il dit, à 69 pounds 18 shillings et 8 pence, monnaie de New York.

Tous ces faits, enregistrés dans les archives du comté de Wayne, prouvent que les grandes fortunes étaient rares parmi les colons. Beaucoup d'entre eux avaient souffert des pertes considérables sur le papier-monnaie de l'ancien régime, que le gouvernement français refusa de racheter. Ceux qui étaient dans le commerce subirent des inconvénients plus graves encore par suite de la rupture de toute relation avec leurs correspondants en France. C'est surtout pour cette dernière raison que le commerce d'importation et d'exportation passa aux mains des Anglais.

Sous le rapport des coutumes et des mœurs, les colonies du Michigan ne différaient guère des paroisses du Canada. Il ne reste qu'à noter que l'esclavage, dont on ne cite que quelques rares exemples dans la province de Québec, était fortement établi dans les postes de l'Ouest. La légalité de l'esclavage avait été admise par le gouvernement français en 1731. Les premiers esclaves furent des Panis, sauvages d'une tribu lointaine de l'Ouest. Des traiteurs de Michilimackinac avaient jusqu'à trois et quatre de ces esclaves. A Détroit leur nombre était relativement moins grand, cependant le recensement de 1773 constate la présence de 83 esclaves. Dans l'inventaire des biens de Dequindre, 1768, la valeur d'un Panis de douze ans est portée à 300 livres. En 1793 un jeune nègre se vendit £213.

Ces esclaves paraissent avoir été bien traités. L'Eglise exigeait qu'ils fussent baptisés et mariés régulièrement. Claude Landry vendit Marguerite Siouse à Firmin Landry, à condition qu'il l'épouserait, ce que celui-ci fit le 11 juillet 1771, devant le curé de l'église Ste-Anne. Cet esclavage ne ressemblait donc guère à celui qui a existé dans d'autres pays.

La capitaine Campbell, premier commandant anglais de Détroit, écrivait le 2 décembre 1760 que "les habitants paraissaient heureux du changement de régime, mais qu'ils étaient dans un grand dénuement de toutes choses." La

dernière partie de la phrase explique la première. Les Canadiens, réduits à la famine par les contributions pour le soutien des armées, étaient heureux d'avoir un moment de trêve pour ce ravitailler, mais leur cœur restait fidèle à la France.

Lorsque la révolte des Sauvages sous Pontiac éclata en 1763, les colons se trouvèrent dans une position difficile. Le traité de paix entre la France et l'Angleterre n'était pas encore connu ; les Canadiens n'étaient pas tenus de combattre pour l'Angleterre ; d'autre part les Sauvages leur inspiraient plus de crainte que de sympathie. Autant que possible, ils restèrent neutres.

Le major Gladwin, écrit cependant, le 8 juillet 1763 :

“ On verra bientôt que la moitié des habitants méritent un gibet, et que les autres devraient être décimés.”¹

On ne pouvait être plus injuste. Les colons habitant hors du fort étaient obligés d'approvisionner les Sauvages pour protéger leur propre vie ; mais tous ceux qui purent rendre service aux Anglais paraissent l'avoir fait avec plaisir. Gladwyn lui-même exprime la reconnaissance qu'il doit à Robert Navarre, aux frères Baby, et à ses interprètes, St-Martin et La Bute. Il aurait pu ajouter à ces noms celui du R. P. Pothier, de Jean-Baptiste Chapoton, d'Enstache et de Médard Gamelin, qui d'après le récit d'un contemporain, s'employèrent activement à dissuader les Sauvages de leurs idées belliqueuses et qui, plusieurs fois, donnèrent d'excellents conseils aux Anglais. Jacques Lasalle guida les bateaux portant les troupes anglaises de Niagara à Détroit ; enfin une quarantaine de voyageurs restèrent dans le fort pour le défendre.

A Michilimackinac l'attitude des Canadiens fut la même. Après le premier massacre, ils s'employèrent à protéger les Anglais, qui, en effet, échappèrent aux tortures que les Sau-

¹ Archives d'Ottawa.

vages font généralement subir à leurs prisonniers, et qui furent définitivement relâchés. Le père du Jaunay fit, seul, le voyage de Détroit, dans l'espoir d'en ramener du secours. Le général Gage lui adressa une lettre de remerciement, ainsi qu'à Charles de Langlade, à cette occasion. Au Sant Ste-Marie, où il n'y avait pas de garnison anglaise, Jean-Baptiste Cadotte eut assez d'influence pour engager les Sauvages à rester tranquille.

C'est ainsi que les Canadiens montrèrent qu'ils étaient pardessus tout des amis de la civilisation.

Après le rétablissement de la paix, les colons de Détroit ne furent pas inquiétés dans leurs biens. Le général Gage se borna à écrire une lettre dans laquelle il dénonçait comme frauduleuse les dernières concessions de terres faites par de Bélestre en 1760, et les choses en restèrent là.

A la faveur de la paix la population augmentait rapidement. En 1778 on trouve 47 personnes au poste de la rivière St-Joseph, autant au fort des Miamis, près de South Bend ; cinq ou six familles étaient établies au fort Ste-Claire, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui Port Huron ; Joseph Bertrand et quelques autres familles avaient définitivement fondé ce qui est aujourd'hui Bertrand village, comté de Berrien ; tout le long du lac Erié, jusqu'à Sandusky se trouvaient des commencements d'établissements ; surtout celui de Monroe, où François Navarre s'était fixé avec quelques compagnons et qui devait rapidement s'accroître ; enfin un autre village près de Logansport, où Jacques Laselle agissait comme agent du gouvernement anglais. Le Sant Ste-Marie n'avait d'autre population que la famille Cadot et quelques traiteurs qui menaient une vie nomade.

Michilimackinac, que l'on nomme maintenant Mackinaw, avait au contraire repris beaucoup d'importance comme entrepôt pour le commerce des fourrures. On y voyait dans les magasins jusqu'à 100,000 livres de farine, 50,000

livres de porc, 1000 gallons d'eau-de-vie et des quantités d'autres marchandises en proportion. Tout cela se trouvait dans un magasin général, qui était la propriété d'une trentaine d'associés, parmi lesquels se trouvaient Michel Ange, Augustin Dubuc, Frs. Cardinal, de La Pointe, Pierre Grignon, Laurent Ducharme, Pierre Hurtubise, de St-Joseph, J. M. Ducharme, Dom. Lacroix, Charles l'Arche, Joseph Biron, B. Tabeau, Benjamin Lyon, J. B. Guyon, Etienne Campion, Jos. Sanguinet, Auguste Chaboillier, Hyacinthe Hamelin, Pierre Chaboillier, A. Campion, André Roy, Catin, J. B. Barthe, Lefebvre, J. B. Bourassa, Jos. Caron, T. L. Gauthier.

Ces associés possédaient un fonds de commerce évalué à \$500,000; et ils employaient un grand nombre d'hommes pour faire la traite sur tous les points, jusqu'aux Illinois.

Le recensement de Détroit fait en 1778, porte la population totale à 2,144 âmes, dont 736 hommes, 313 femmes, 530 jeunes garçons et 438 jeunes filles. On comptait 2,013 tête de bétail, 470 moutons et 1312 cochons. Les officiers du poste vers cette époque sont énumérés ainsi : Dupéron Baby, Charles Réaume et Isidore Chêne, capitaines et interprètes, Antoine Fontenay et François Dequindre, lieutenants; Médard Gamelin, garde-magasin, Frs. Chabert de Joncaire, Claude Labute, Pierre Drouillard et Jos. Bondy, interprètes.

La guerre de l'indépendance américaine commençait. Le lieutenant-gouverneur Hamilton crut qu'il pourrait organiser 7 compagnies de volontaires canadiens de 60 hommes chacune, ce qui aurait pris plus de la moitié des hommes de la colonie. Il ne put réussir.

Pendant les Canadiens du Michigan étaient du côté de l'Angleterre dans cette lutte, parce que toutes leurs relations politiques et commerciales étaient avec la province de Québec. Il n'en était pas ainsi des colonies de l'Illinois et de l'Indiana qui furent gagnés à la cause de la révolution par le grand-vicaire Gibault.

Dès 1777 un Américain nommé Thos. Brady, parti à la tête d'une poignée de Canadiens de Cahokia et de Péoria, vint surprendre le poste de St-Joseph, qu'il mit au pillage. Louis Dagneau Dequindre et Louis Chevalier, qui se trouvaient dans les environs, soulevèrent les Sauvages en faveur des Anglais, surprirent Brady dans sa retraite et massacrèrent plusieurs de ses hommes. L'année suivante Jean-Baptiste Mallet se mit à la tête d'une autre expédition des Illinois, surprit de nouveau la garnison de St-Joseph et enleva des marchandises pour la valeur de \$50,000 dit-on.

Pendant le lieutenant-gouverneur Hamilton avait réussi à organiser une expédition contre Vincennes. Il avait dans les rangs de sa petite troupe 70 volontaires canadiens, qui presque tous avaient des parents à Vincennes. Ils partirent cependant, sous les ordres du sieur de La Mothe et encouragés par le P. Pothier. Vincennes se rendit ; mais l'année suivante le général américain Clarke venait y mettre le siège et forçait Hamilton à se rendre prisonnier de guerre.

Les Canadiens de Détroit revinrent tranquillement dans leurs foyers. Le colonel De Peyster, qui commandait à Michilimackinac invita Charles Langlade, alors établi à Green Bay, ainsi que Louis Chevalier, à rassembler les Sauvages pour se porter au secours d'Hamilton, mais cette idée n'eut pas de suite. L'année précédente, Langlade et Gauthier avaient conduit une bande de Sauvages sur le lac Champlain, pour appuyer le général Burgoyne. Des dissentiments avaient éclatés, et presque tous les Sauvages étaient revenus mécontents.

Par le traité de paix, le Michigan, avec Détroit, était cédé aux Etats-Unis, mais en attendant l'accomplissement de certaines conditions par ces derniers, l'Angleterre resta tranquillement en possession de ce territoire jusqu'en 1796. Le gouvernement anglais employa ces années de délais à ériger un palais de justice à Sandwich et des fortifications à Malden, ainsi qu'à s'attirer la sympathie de la population canadienne.

Le clergé catholique le seconda dans cette entreprise. Bien que la paroisse de Ste-Anne fut comprise dans le diocèse de Baltimore, érigé en 1789, Mgr Hubert qui avait été missionnaire à Sandwich de 1781 à 1784, avait donné ordre en 1789 de lire dans l'église, tous les ans, une lettre pastorale dans laquelle il disait :—

“Rappelez-vous la gloire que s'est acquise un respectable citoyen que vous venez de perdre (Dupéron Baby) lorsque, secondé de votre courage, il rendit inutile les efforts dangereux d'une multitude de sauvages, et préserva le Détroit d'une ruine totale. Le zèle que vous témoignâtes alors pour les intérêts du gouvernement, qui ne sont autres que les vôtres, est le même que vous devez montrer en toutes circonstances.”

Une lettre semblable était adressée aux Hurons, et devait être traduite par les interprètes Maisonville et Charles Réaume.

Cette propagande avait eu son effet, et lorsqu'ils furent appelés à le faire, en 1795, une cinquantaine d'habitants de la rive américaine déclarèrent vouloir rester sujets anglais. Voici leurs noms :—Augustin Hamel, Laurent Maure, Frs. Bertrand, J. B. Péré, J. B. Montreuil, Frs. Primeau, Chas. Pétré, Prisque Lanoux, Louis Barthe, B. Boete, J. Porlier, Frs. Rosette, Simon Drouillard, Basile Durocher, Joseph et Alexis Barrette, Noël Delisle, Chas. Chanoin, P. Delorme, Pierre Vallée, Chas. Poupard, Nicolas Boyer, Benoit Chapoton, Antoine Chauvin, Jean Langlois, J. B. Barthe, J. B. Barthe, fils, Alex. Maisonville, fils, J. B. Bernard, Jos. Barrette, père, Robert Gouin, Louis Couture, Amable Latour, Jean Lagarde, Isaac Gagnier, Frs. Lenoir, Dominique Drouillard, Baptiste Drouillard, père, Baptiste Drouillard, fils, et Philippe Bélanger.

D'autres transportèrent leur domicile sur la rive canadienne pour rester sous la domination anglaise.

Parmi les familles qui vinrent grossir la population du

Détroit durant cette période, la plus remarquable est certainement celle des Baby.

Les quatre frères Baby, fils de Raymond, de Montréal, avaient servi avec distinction dans l'Ouest sous les ordres du commandant du fort Duquesne, et après la conquête, deux d'entre eux s'établirent à Détroit, Louis et Jacques. Ce dernier fit le commerce avec succès, s'acquit une grande fortune et beaucoup d'influence sur les habitants du pays. Le gouvernement le nomma même surintendant des Sauvages. Il mourut en 1789. En 1796, madame Baby retourna à Québec. Trois de ses fils s'enrolèrent dans l'armée anglaise et moururent à l'étranger.

Deux autres, François et l'ainé, Jacques Dupéron, restèrent à Sandwich. Ce dernier était né en 1762, avait fait ses études à Québec et avait visité l'Europe en 1783. Revenu à Sandwich, il fut nommé membre du Conseil Exécutif du Haut Canada, lors de l'organisation de la province. En 1793, il s'exprimait ainsi sur sa position dans une lettre datée de la capitale :—

“Je suis retenu encofé ici pour quelques jours par le Conseil Exécutif ; je pars ensuite pour le Détroit. Le gouverneur Simcoe a fait pour moi plus qu'il n'avait promis et plus que je n'avais lieu d'attendre. Il m'a donné une commission de lieutenant pour le comté de Kent, ce qui, comme vous le voyez, me met à la tête de notre petit pays. Son amitié et ses faveurs vont en augmentant. Hier, dans une longue conversation que j'ai eu avec lui, il m'a annoncé qu'il allait me nommer juge de la Cour des Plaidoyers Communs, et aussi de la Surrogate Court. La pensée que je puis être utile, particulièrement à nos pauvres Canadiens qui n'ont ici d'autre appui que moi, me porte à tout accepter, quelque soient mes répugnances. J'ai déjà rendu plus d'un service à ces compatriotes, nonobstant bien des difficultés ; je suis à la veille de leur en rendre de nouveaux et de plus grands ; cela suffit pour m'encourager.”

Parmi les autres familles dont nous voyons apparaître les noms aux registres, nous citerons les suivantes :—

BEAUFAIT—Louis Beaufait, né en France, vint à Détroit en 1761, et y épousa Thérèse de Marsac-Durocher. Il devint juge de la Cour des plaidoyers commun du comté de Wayne en 1796, et occupa d'autres positions publiques par la suite. Son fils, Louis, né en 1773, conquit le grade de colonel dans la guerre de 1812.

OUELLETTE—Jean-Baptiste Ouellette, maître meunier, né en 1737, à Kamouraska, et fils d'un meunier de l'endroit, épousa Jeanne Potel, à Détroit, en 1765, et s'établit sur la rive canadienne.

Alexandre Ouellette, neveu du précédent, aussi né à Kamouraska, en 1754, épousa Angélique Bourassa, à Détroit, en 1781.

Cette famille descend de René Ouellet ou Hoelet, de St-Jacques-du-Haut-Pas de Paris, qui vint au Canada avant 1666. Dans le comté d'Essex, elle a joué un rôle très honorable, et elle est encore une des plus riches de la ville de Windsor. M. l'abbé Ouellette, du collège de St-Hyacinthe, appartient à cette famille.

BERTHELET—Pierre Berthelet, médecin et citoyen éminent de Détroit, à cette époque, était né à St-Laurent de Montréal, en 1746. Il vint s'établir à Détroit vers 1770, et y épousa Françoise Meloche, puis en seconde noce, Marguerite Viger. Il retourna à Montréal vers 1795, laissant un de ses fils, Henri, établi à Détroit. Un autre de ses fils, Antoine, fut un des citoyens les plus éminents de Montréal, et son petit-fils, le Rev. P. F. A. Berthelet, jésuite, né à Détroit, en 1830, dirigea la construction de l'église du Jésus à Montréal, puis revint mourir à Détroit, en 1878.

MORAS—Nicholas-Antoine Moras ou Morasse, dit Toinchinx, fils de Claude Moras, originaire de St-Eustache, Paris, mais établi à Québec, épousa Marie-Anne Boyer, à

Détroit, en 1773. Ses descendants possèdent encore de grandes propriétés aux environs de Détroit.

PAGEOT—Joseph Thomas Pageot, de Charlesbourg, épousa Marie-Louise Villers, à Détroit, en 1767.

PRATTE—François Pratte, né à Trois-Rivières, en 1744, épousa Elizabeth Parent, à Sandwich, en 1776. Ses descendants sont nombreux. Le nom de cette famille à l'origine était Duprat.

QUESNEL—Jacques Quesnel, soldat, fils d'un fabricant de coton, de Dieppe, épousa Marguerite Morel après la conquête. Il a fait souche.

RIOPELLE—Ambroise Pierre Riopelle, de l'Ange-Gardien, épousa Thérèse Campeau, à Détroit, en 1766. Parmi ses descendants on compte Hyacinthe F. Riopelle, d'Écorce, membre de la législature et juge, et M. Claude N. Riopelle, avocat de Détroit, qui a aussi été membre de la législature. Cette famille, originaire de St-Denis, île d'Oléron, France, vint en Canada, en 1670.

TRUDEL—François Trudel, marié à Marie Fauvel, en 1783, à Détroit. Ses descendants ont été du nombre des fondateurs de Bay City.

VERMET—Joseph Vermet, habitant de la rive canadienne, forgeron, épousa Marie Campeau en 1780.

Antoine et Nicolas Vermet, neveux du précédent, se marient aussi à Détroit en 1795.

Cette famille descend d'Antoine Vermet, venu à Québec en 1668, de St-Niquerre en Artois.

VIGER—Joseph Paschal Viger, qui épousa Angélique Morand à Varennes, en 1770, vint s'établir à Détroit vers ce temps ; et il y a fondé une famille qui compte encore des premiers négociants de Détroit.

Ne pas confondre avec les Visger ou Visgar, qui descendent d'un négociant hollandais, venu d'Albany à Détroit.

PARÉ—Jean-Baptiste Paré, maître-charron, de Ste-Anne de Beaupré, épousa Marie-Françoise Pelletier, à Détroit, en 1765. Ses descendants habitent surtout le comté d'Essex.

PITRE—J. B. Pitre, acadien, épousa Marie St-Cosme, à Détroit, en 1773.

LEMAY—Théophile Lemay, armurier, venu de Montréal, épousa Desonges Peltier en 1764. Il a fait souche. Un de ses cousins, Pierre Lemay, vint le rejoindre vers 1770, et il a aussi laissé des descendants.

MAILLOUX—Joseph Mailloux et Amable Mailloux, orfèvres, cousins, s'établirent à Détroit peu après la conquête. Leur grand père Jacques Mailloux, marié à Claire Armand, était de Baure, en Brie, France, et vint s'établir à Québec vers 1669. Joseph épousa Thérèse Leduc en 1765, et Amable se maria à Isabelle Casse-St-Aubin. Leurs descendants sont nombreux et avantageusement connus.

LATOÛR—Amable Latour, charpentier, et François, son frère, cordonnier, s'établirent à Détroit vers 1770, et ils y ont fait souche.

LECLERC—J. B. Leclerc, de St-Michel d'Yamaska, épousa Thérèse Catin, à Détroit, en 1791.

MICHEL—Nicolas Michel, marchand, de Nancy, France, fils de Sébastien Michel, architecte des duc de Lorraine, épousa Marie-Césire, à Détroit, en 1769.

COUCHOIS—La famille Couchois, qui s'établit à Détroit vers 1776, descendait de Jean-Baptiste Couchois, voyageur, établi à Mackinac depuis 1725. Alexis et Louis Couchois ont continué la lignée. Jean-Baptiste Couchois, leur grand père, venait de Québec.

COURTOIS—Charles Denis Courtois, né à Montréal, en 1744, vint s'établir à Détroit, étant encore jeune. Il se fit médecin à Ecorce. Il a laissé plusieurs descendants.

DUMOUCHEL—Louis Vital Dumouchel, né à Montréal, en

1745, vint à Sandwich vers 1772, et en 1773 y épousa Marie Madeleine Goyon. Il mourut à Windsor, Ont., en 1826. Un de ses petits fils fut le sénateur Léandre Dumouchel. Ses descendants dans le comté d'Essex occupent aussi des positions très honorables.

Jacques Allard, originaire de Charlesbourg.

Jacques André, né à Pavie, en Italie.

Jean-Marie Arsenau, dit Durant, marchand.

Alexis Arcouet qui épouse Marguerite Laforest le 12 novembre 1770.

Paul Armand, épouse Marie-Joseph Parmier, le 8 janvier 1791.

Joseph François Auclair, originaire de Charlesbourg, épouse Geneviève Comporet, le 13 décembre 1794.

Philippe Belanger, originaire de Québec.

Joseph Berthiaume, né à Montréal, ancien voyageur.

Joseph Bertrand, qui épouse Angélique Bernard, à Détroit, en 1794.

Jean-Baptiste Bertrand venu à Détroit vers 1770.

Jean Biguet, né à Longueuil, établi à Détroit avant 1778.

Jean-Marie Dubé, établi au Grand Marais, était né à St-Roch.

François Dubois, arpenteur, et Etienne Dubois, deux frères, établis à Détroit avant 1790, ont laissé des descendants qui sont encore très riches.

Julien Duhamel, fils d'un capitaine de vaisseau, épouse en 1780, Marie Crête, fille de J. B. Crête, menuisier, venu lui aussi à Détroit vers 1775.

Pierre Dumay, originaire de St-Antoine de Tilly.

Isaac Gagné, de St-Thomas de Montmagny, épouse Marie-Louise Vallée, à Détroit, 1775. Il était maître tonnellier.

Jean François Gobeil, maître menuisier, s'établit à Détroit vers 1782. Ses descendants portent le nom de Goby.

Pierre Gosselin, maître charpentier, de Québec, épouse Marguerite Caron en 1771.

Louis et Laurent Griffard, de St-François du Sud, étaient à Détroit dès 1765, où ils se sont mariés.

Antoine Guérin dit Dauphin, de St-Quentin, île de France, vint à Détroit vers 1770, après avoir vécu à Montréal 20 ans.

Toussaint et Joseph Hunault, vinrent à Détroit du Missour, vers 1766. Quelques-uns de leurs descendants portent le nom de Deschamps.

Charles Janson dit Lapalme, forgeron, venant de Québec, s'établit à Détroit en 1765.

Joseph Jobin, de Verchères, établi à Détroit en 1784.

Etienne Langeron dit Lafontaine, de Bourgogne, épouse Catherine Casse en 1768.

Pierre Laplante, établi à la coulée des Renards, avant 1770.

J. B. Larue, de Basse-Guyenne, épouse Elizabeth Bureau à Détroit en 1770.

Louis Courtin, boulanger, de Québec, vint à Détroit avec sa famille en 1767.

François Contant, épouse Angélique Brillant à Détroit en 1781.

François Ignace De Couagne, venu à Détroit avec sa famille en 1766.

Pierre Doucet, originaire de Québec.

Jean-Baptiste Binet, né à Beauport, épouse Marie Lacoste en 1770.

Jean-Baptiste Bissonnet, originaire de Soulanges.

Pierre Borgia, maître forgeron, originaire de la Provence.

Jean Bourgoïn, de Bosse, en Guyenne.

Louis Buffet, de l'Île-de-Rhé, marchand.

Antoine Cadéron, de la Franche Comté.

Joseph Cadet, né à Montréal.

CHAPITRE XIV.

LE RÉGIME AMÉRICAIN.

En 1776, les Américains prirent formellement possession de la ville de Détroit, et l'année suivante ils allèrent hisser leur drapeau sur les forts de Michilimackinac et du Saut Ste-Marie.

Les autorités militaires furent suivies de près par les autorités ecclésiastiques, représentées par M. l'abbé Ravadoux, vicaire général de l'évêque de Baltimore. Après s'être rendu compte de la condition du pays, l'abbé Ravadoux retourna à Baltimore, et en 1798, les abbés Jean Dilhet et Gabriel Richard, furent envoyés au Michigan. Le premier se fixa à Monroe, appelé alors Frenchtown, où une chapelle existait depuis 1788, et où on comptait plus de cent familles. Il retourna en France en 1805.

L'abbé Gabriel Richard, nommé vicaire-général, devait être pendant quarante ans l'un des premiers citoyens de ce pays. Ce prêtre, remarquable sous plus d'un rapport, était né à Saintes, France, le 15 octobre 1764. Il descendait, dit-on, d'une famille alliée à Bossuet. Après avoir fait ses études théologiques au séminaire d'Angers, il entra au séminaire de St-Sulpice et fut ordonné en 1791. On était à la veille de la Terreur, et dès l'année suivante il dut chercher un refuge aux Etats-Unis. Il fut d'abord destiné à l'enseignement des mathématiques dans le collège naissant de Baltimore, mais Mgr. Carroll décida bientôt de l'envoyer comme curé à Kaskaskia. Il était encore à ce poste, lors-

qu'il fut nommé à la cure de Ste-Anne. On évaluait alors la population de cette paroisse à 1800 seulement.

La population de la paroisse de Sandwich qui restait sous la juridiction de l'évêque de Québec, ne devait pas être moins de mille âmes à cette époque. Les évêques de Québec y entretenirent continuellement un missionnaire, et en 1801, Mgr. Denaut vint même y faire une visite pastorale.

En passant sous la domination américaine, les colons canadiens devenaient citoyens et électeurs du territoire du Nord-Ouest. La première élection eu lieu en 1799, pour choisir trois députés à la législature. François Chabert de Joncaire, Jacob Visgar, hollandais, et Salomon Sibley furent choisis. Parmi les candidats défaits se trouvait Louis Beaufait, fils. Une bonne partie des Canadiens, avec leur générosité ordinaire, votèrent pour les candidats Anglais.¹ Il n'y avait que 37 électeurs de langue anglaise.

Sur une liste des habitants dans l'enceinte du fort en 1805, nous trouvons 57 noms français et 123 noms étrangers. Il n'y avait encore que cinq ou six cultivateurs anglais demeurant en dehors du fort.

Cette année 1805 toutes les maisons dans l'enceinte, à l'exception de deux, furent détruites par un incendie. Parmi ceux qui subirent des pertes, on cite Joseph Thibault, mar-

¹ Les Canadiens qui figurent sur la liste des électeurs en cette occasion sont :—Joseph Thibault, Fra. Bellecourt, J. B. Cicot, T. Peltier, Baptiste et Joseph Delisle, Toussaint Riopel, Robert Navarre, Alexis Peltier, Joseph Thibault, Louis Beaufort, José Voyer, Simon Campeau, Jacques Pelletier, C. F. Girardin, Louis Desaulniers, Pierre Navarre, Fra. Gobeil, Jacques Laselle, Charles Rouleau, André Berthiaume, Louis Bourassa, D. Bondy, Joseph Bondy, Antoine Barron, Chas. Peltier, Louis Bourdignon, Louis Gamelin, Antoine Moras, G. et Robert Marsac, Jos. Bernard, Jacques Girardin, Charles Gouin, Alexis Labady, Fra. Durocher, Pierre Dumais, Louis Beaufort, fils, Baptiste Tremblé, Gabriel St-Aubin, Louis Chapoton, Jacques Chauvin, Charles Rivard, Louis Bernard, Louis Pérault, Baptiste Peltier, Michel Rivard, François Marsac, Noël Chauvin, J. B. Rivard, Louis V. Laferté, Gabriel St-Aubin, J. B. Campeau, Pierre Rivard, René Mété, Jos. Lorain, Louis Laferté, J. B. Deplene, Ant. Vermet.

chand, £7,711 ; F. Godefroy, fils, £850 ; Joseph Voyer, £800 ; Aug. Lafoy, £800 ; Jacques Girardin, £400 ; Pierre J. Desnoyers, £392 ; Pierre Audrain, £650 ; l'abbé Gabriel Richard, £250.

L'église Ste-Anne, qui avait été restaurée en 1799 au coût de \$3,000, était au nombre des édifices détruits. M. le curé Richard célébra la messe sous une tente d'abord, puis dans un magasin appartenant à M. Meldrum, et qui se trouvait au pied de l'avenue Woodward.

Lorsqu'il s'agit de reconstruire, des difficultés s'élevèrent entre le curé, les autorités civiles et les paroissiens au sujet du choix de l'emplacement et du transport de l'ancien cimetière qui se trouvait au cœur même de la ville. La division alla jusqu'au schisme. Une partie des paroissiens déclarèrent l'indépendance et construisirent une chapelle sur la ferme d'un Américain nommé Melchers.

Ces difficultés durèrent une douzaine d'années. M. Richard n'en était pas moins actif. Nous le voyons figurer comme chapelain du premier régiment de milice, et du conseil exécutif du territoire. En cette dernière qualité il prêcha souvent devant les anglais et les protestants.

Il se dévouait aussi à l'œuvre de l'instruction. Il avait établi deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. L'incendie ayant ruiné ces institutions, il s'adressa en 1808 au gouvernement pour obtenir la permission d'établir une loterie pour le support des écoles. Il représente qu'on donne dans ces écoles une instruction commerciale aussi bien que classique. Cette permission ne fut pas accordée.

Il tourna alors son attention d'un autre côté, et en 1809 il fit venir une presse à imprimer de Boston, la première qui ait été établie dans l'Ouest. Le premier numéro d'un recueil périodique, *Michigan Essay or Impartial Observer*, sortit de cette presse le 31 août 1809. C'était un journal de quatre pages, de quatre colonnes chacune. Il n'y avait

qu'une colonne de français. Il ne parut que deux ou trois numéros de ce journal, mais M. Richard fit imprimer plusieurs livres de prières, dont le besoin se faisait sentir parmi ses paroissiens.

Cette imprimerie se trouvait dans la maison de Jacques Laselle, qui vivait sur la ferme qui a porté depuis le nom de Stanton, à Springwells.

Par un acte du Congrès en date du 11 janvier 1805, le Michigan avait été érigé en territoire séparé, et l'administration en avait été confiée à un conseil exécutif dont William Hull, gouverneur, était le chef. Détroit en était la capitale.

Ce fut le commencement du règne de la loi. Les titres des colons aux terres qu'ils habitaient furent confirmés après enquête et un code de loi fut édicté.

Comme les Canadiens ne parlaient pas anglais, les législateurs firent publier leurs ordonnances en français. Deux Français qui étaient venus en Amérique pour participer à la fondation de la république modèle de Gallipolis, sur l'Ohio, rendirent d'importants services aux habitants. Le premier, Pierre Audrain, occupait la position de secrétaire du Conseil exécutif. L'autre, Pierre-Joseph Desnoyers, juge-de-peace, fut l'homme d'affaires des Canadiens. Il épousa Marie-Rose Gobeille en 1799.

Le recensement fédéral des Etats-Unis, fait en 1810 ne donne pour tout le Michigan qu'une population de 4,762, dont 3,206 pour le comté de Wayne. Cependant les registres des naissances et des décès de l'église Ste-Anne indiquent que la population de la paroisse se doubla de 1790 à 1810, et le chiffre annuel des naissances qui atteint 185 et 190, porte à croire que la population catholique de cette paroisse seule dépassait 3,000.

A cette époque la région du lac Supérieur était encore en la possession des traiteurs de pelleteries, et n'était guère parcourue que par les Canadiens, qui continuaient à surpasser

tous leurs concurrents, grâce à leur expérience, à leurs aptitudes pour cette vie et surtout aux sympathies que le nom Français inspirait encore aux indigènes.

Alexander Henry, le premier Anglais qui tenta de faire la traite sur les grands lac du Nord après la conquête, avait fini par s'associer à Jean-Baptiste Cadotte. Plus tard Peter Pond et les Frobisher, de Montréal, furent admis dans cette société, qui en 1784, prit le nom de Compagnie du Nord-Ouest.

Ainsi appuyés par les capitaux des marchands anglais de Montréal, les trappeurs canadiens rétablirent les relations qui unissaient le Nord-Ouest au Canada du temps de la domination française.

La Compagnie du Nord-Ouest dont les opérations s'étendirent jusqu'au Pacifique, n'eut jamais le monopole de la traite. Les monopoles avaient cessé avec le régime français, et une foule de traiteurs libres faisaient la concurrence dans la mesure de leurs forces à la puissante compagnie. C'étaient en grande partie des Canadiens de Détroit où de la colonie de St-Ignace. Souvent ces traiteurs trouvaient plus avantageux de se mettre à l'emploi de leur puissante rivale. Dans tous les cas ils pouvaient s'approvisionner de marchandises à meilleur marché à Montréal, en passant par l'Ottawa qu'ils n'auraient pu le faire à Détroit.

La Compagnie du Nord-Ouest avait établi ses magasins au Saut Ste-Marie, où elle avait fait construire une scierie. La compagnie avait même commencé un canal pour faire passer ses bateaux du lac Huron sur le lac Supérieur.

A côté de la Compagnie du Nord-Ouest un jeune Irlandais de bonne famille, John Johnson, était venu s'établir et avait mis sa fortune dans le commerce des fourrures. Ayant épousé la fille d'un chef sauvage, Johnson eut bientôt acquis une grande réputation parmi les tribus. Son commerce prospéra rapidement, et il eut jusqu'à deux cents voyageurs canadiens à son service.

Une autre société dont nous avons déjà parlé s'était formée à Michilimackinac, et avait pris le nom de Compagnie de Mackinaw. Ses magasins sur l'île Mackinac, étaient devenus le centre d'un village important et prospère.

Le major Caleb Swan, qui le visita en 1797, dit : "Le village se compose de deux rues d'environ un quart de mille de longueur. Il y a une chapelle catholique, quatre-vingt-neuf habitations et des magasins. Plusieurs de ces constructions sont grandes et de belle apparence ; toutes sont blanchies à la chaux, ce qui donne un magnifique coup d'œil quand on arrive par le lac. A une des extrémités du village il y a la demeure du commandant, érigée par les Anglais. Elle est très spacieuse et bien finie.

"Ce détroit est le seul passage pour atteindre le commerce lucratif des fourrures, qui se fait exclusivement par des sujets anglais de Montréal. Les canots approvisionnés par les commerçants partent de Michilimackinac généralement vers le mois de juillet, et il reviennent durant l'été suivant. Ils y rencontrent les canots venus de Montréal avec les marchandises. Il y a échange de cargaison entre les deux flottes et chacune retourne d'où elle est venue."

Ce n'est qu'en 1809 que M. John Jacob Astor organisa l'American Fur Company, qui en 1811 absorba la Compagnie de Mackinaw.

Parmi les traiteurs de cette époque quelques-uns méritent une mention particulière.

Jean-Baptiste Perreault, né à Québec, vint dans l'Ouest dès 1783. Il possédait une bonne instruction et dès le début de sa carrière il se fit remarquer. Employé d'abord dans le Wisconsin et l'Illinois, il se mit au bout de quelques années à faire la traite pour son propre compte sur le lac Supérieur, aux environs d'Ontonagon. Il amassa une petite fortune et se retira au saut Ste-Marie où l'historien américain Schoolcraft le rencontra vers 1828. Perreault enseigna le français à cet écrivain et lui fournit la matière

d'un chapitre sur ses aventures de 1783. En 1834, Jean-Baptiste Perreault fait bénir son mariage avec Marianne Gendron à Mackinaw. Il mourut en 1844, laissant des biens considérables qui n'ont pas été réclamés par aucun héritier.

Alexis Laframboise, fils de Jean-Baptiste Laframboise, de Trois-Rivières, le véritable fondateur de la ville de Milwaukee, était établi à Michilimackinac avant 1785. En cette année il établit un poste de traite sur le site de la ville de Milwaukee. Il confia ce comptoir à un de ses frères, qui le maintint jusqu'à 1803. Alexis revint à Mackinaw où il épousa en 1792, Marie-Josephte Adhémar, originaire de Détroit. De ce mariage il eut trois fils, Claude, Alexis et Lafortune, qui ont fini par s'établir à Chicago.

Stanislas Chapeau, commis de Laframboise, s'enrôla dans les troupes anglaises en 1812. Après la guerre il alla se fixer sur la rivière Menomenee, à quelques milles de son embouchure. Il fit la traite en cet endroit jusqu'à l'époque de sa mort, en 1854.

Jean-Baptiste Mirandea, originaire de Montréal, vint au Michigan vers 1780. Il visita l'endroit où s'élève aujourd'hui Milwaukee, fit la traite sur le lac Supérieur, puis se fixa pendant quelque temps à Mackinaw, où il épousa une Sauvagesse, en 1789. Il se mit forgeron par la suite, et fut employé par les troupes américaines du fort Dearborn, aujourd'hui Chicago. Durant la guerre de 1812, il prit néanmoins fait et cause pour l'Angleterre, et il fut arrêté par les Américains à Mackinaw, sous l'accusation d'avoir fourni des armes aux Sauvages hostiles à la République. Les Sauvages, qui l'aimaient beaucoup, obligèrent le commandant américain à le remettre en liberté. Mirandea alla enfin fixer sa tente à Milwaukee, trois ans avant l'arrivée de Solomon Juneau, et en 1819, il fut inhumé sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'hôtel des postes.

Charles Gauthier de Vierville, qui portait les titres d'in-

terprète du roi et de lieutenant, à Mackinaw, dès 1777, garda cette position jusqu'à 1793. Il laissa Michilimackinac en 1798, pour aller s'établir à la Prairie-du-Chien, où il mourut en 1803. De son mariage avec Madeleine Chevalier, il eut plusieurs fils. L'un d'eux, Charles, devint un des premiers commis de la Compagnie du Nord-Ouest. Il épousa une Sauvagesse. En 1803 et 1805, il avait charge d'un poste au Lac du Flambeau, près des sources de la Menominee, et il recevait un traitement de £2,000 par an.

Laurent Ducharme, établi à Michilimackinac avant 1760, avertit les Anglais en 1763 de la conspiration qui se tramait parmi les Sauvages. On ne voulait pas le croire, mais pour le récompenser, plus tard, on le nomma agent des Sauvages à Milwaukee. Il était à ce poste en 1777 et contribua à soulever les Sauvages en faveur de l'Angleterre. Il fut l'un des Associés de la Compagnie de Mackinaw.

Jean-Marie Ducharme, frère du précédent, le suivit dans l'Ouest, et fut aussi un des associés dans la Compagnie de Mackinaw. En 1779, il entreprit d'aller faire la traite dans le Missouri, mais les autorités espagnols le firent mettre en prison, et il faillit même être pendu, sous accusation d'avoir soulevé les Sauvages. Ayant réussi à prouver son innocence il revint à Michilimackinac, résolu de se venger. Avec le concours des autorités anglaises, il organisa une expédition contre St-Louis, qu'il emporta d'assaut et livra au pillage. Jean-Marie Ducharme revint à Lachine en 1800, et y mourut trois ans plus tard.

Joseph Ducharme, de la même famille, après avoir partager les courses de ses frères, s'établit à Détroit où ses enfants ont fait souche.

Dominique et Paul Ducharme, fils de Jean-Marie, se fixèrent dans le nord du Wisconsin. En 1821, ils réclamaient une étendue de 640 acres de terre sur le portage du Grand Kakalin, sous prétexte qu'en 1793, ils l'avaient achetée des chefs Sauvages pour deux barils de rhum.

Pierre Grignon, bien connu comme pionnier de Green Bay, était associé dans la Compagnie de Mackinaw.

Jean-Baptiste Cadot, s'occupa de ~~la traite~~ jusqu'à 1796. Il avait un poste à ~~La Pointe~~, sur la baie Chegouamigon, et ~~voyageait entre ce fort et le Saut Ste-Marie.~~ En cette dernière année il "se donna à rente," suivant la coutume du Bas-Canada, et ses deux fils, Jean-Baptiste et Michel, le supportèrent jusqu'à l'époque de sa mort, survenue vers 1803.

Jean-Baptiste Cadot, fils, mourut en 1818. Nous n'avons pas de renseignements sur son compte.

Michel Cadot devint associé de la Compagnie du Nord-Ouest, et en 1804 il possédait encore le poste de La Pointe.

Dans le journal de François Malhiot, qui hiverna au Lac-au-Flambeau en 1804, il est question d'un "petit Cadot" qui conduisit rondement la lutte avec les agents des compagnies rivales. Malhiot dit :

"Le petit Cadot est d'une grande capacité avec les nations. Il s'est donné un tourment extraordinaire. Il leur disait devant Lalancette même : 'Ne traitez pas avec lui ; il savait que vous jeuniez et il n'a pas daigné vous apporter un seul grain de blé ; c'est un cochon ! il fait un dieu de son ventre. Il verra crêver les Sauvages avant que de leur donner un verre d'eau.' Cet enfant promet beaucoup ; il a de très bons sentiments, il est poli, posé, ménager. Il lit aussi bien qu'un enfant de quatre ans d'école. Il sait ses prières, son catéchisme ; enfin, encore un pas, et il est un prodige."

Les descendants des Cadot se retrouvent sur le Missouri et sur la Saskatchewan. Les voyageurs américains ont édifié plus d'un roman sur leur compte.

François-Victoire Malhiot, frère de feu l'honorable F.-X. Malhiot, de Boucherville, vint au Michigan en 1791 à l'âge de quinze ans. Il fut envoyé cinq ans plus tard sur la rivière Rouge. En 1804 nous le retrouvons sur le lac Supérieur.

En 1807 il retourna au Canada. Il mourut à Contrecoeur en 1840. Son journal de 1804, publié dans " Les Bourgeois du Nord-Ouest," nous donne une idée graphique de la vie des traiteurs de cette époque.

Le fort du lac au Flambeau était occupé depuis plusieurs années par la Compagnie du Nord-Ouest. C'était un fort de pieu avec bastion. Malhiot le fit reconstruire en bois scié, et fit ériger une maison de vingt pieds en pièce sur pièce. Il dût faire bucher 70 cordes de bois pour son hiver, et le printemps venu il fit semer huit barils de patates et du maïs, la récolte devant servir pour la nourriture des voyageurs, l'hiver suivant. Tous ces travaux étaient fait par les voyageurs, entre deux courses dans les bois. La concurrence était si vive entre les diverses compagnies, qu'il fallait pour ainsi dire saisir les peaux entre les mains des Sauvages aussitôt après le coup de fusil.

Malhiot dit qu'on le fait passer pour MacGillivray, le bourgeois, et il ajoute : " Si je me trouve honoré de passer pour le frère du premier agent du Nord, en revanche qu'ils ne se croient pas retrogradés en rien, ni avilis, car je suis fils d'un respectable gentilhomme et suis riche de sentiment et d'honneur."

Cette supercherie servait du reste à en imposer aux Sauvages. Mais c'est surtout par les présents et par l'eau-de-vie, qu'on distribuait à profusion, que les traiteurs comptaient pour se faire bien voir. Un costume de chef ou un drapeau donné à un Sauvage influent était aussi d'un excellent effet. Mais de l'abus du rhum naissait un danger. Non seulement les Sauvages négligeaient la chasse et devenaient ainsi incapables de payer les marchandises qui leur avaient été vendues à crédit, mais encore ils devenaient querelleurs, et ne reculaient devant aucune violence. Durant les courses de ses hommes dans les bois, Malhiot restait avec un seul compagnon dans le fort, et souvent il avait à répondre à quarante ou cinquante Sauvages pris de boisson. A un

moment donné il lui fallut se barricader et les Sauvages, au nombre d'une centaine, firent le siège du fort pendant quatre jours, durant lesquels Malhiot et son commis ne purent prendre un seul instant de repos. S'être endormi aurait été se livrer à une mort certaine. Durant ce temps-là il était impossible de faire la pêche et la seule nourriture de nos deux Canadiens était une espèce de riz des lacs qu'ils appelaient "folle avoine." Malhiot résume exactement la vie des traités dans ces quelques mots :

"Manger peu, travailler beaucoup, quelques fois malades, incertains de faire des retours, reproches à craindre, inquiétudes pour les effets au dehors, des Sauvages à contenter et des adversaires à surveiller."

Et cependant cette vie avait des attraits puisque chaque année quelques centaines de Canadiens partaient de la province de Québec pour s'y engager.

Lorsque la guerre de 1812 éclata tous ces voyageurs n'ayant jamais eu de relations avec les autorités américaines, prirent naturellement fait et cause pour l'Angleterre.

Le premier coup fut organisé au Saut Ste-Marie, où les Américains n'avaient même pas nommé un commandant. Le capitaine Roberts, de l'armée anglaise, commandait le poste de l'île St-Joseph, à l'entrée du lac Supérieur. Il se consulta aussitôt avec les représentants de la Compagnie du Nord-Ouest et avec Johnson. Ce dernier mit une centaine de ses voyageurs à la disposition du capitaine Roberts et la Compagnie du Nord-Ouest en fit autant. Les Canadiens furent divisés en trois compagnies. Parmi les chefs se trouvait Toussaint Pothier, "le beau Pothier, alors l'un des associés de la Compagnie du Nord-Ouest, plus tard membre du Conseil Législatif du Bas-Canada et seigneur du fief Lagauchetière. Il avait le grade de major dans cette expédition. Jean-Baptiste Nolin, un des premiers compagnons de Cadotte au Saut Ste-Marie, avait le grade de capitaine, et Joseph Rolette, le pionnier de Prairie-du-Chien, Joseph

Porlier, de Green Bay, Paul Lacroix et Xavier Biron agissaient comme lieutenants. Les Sauvages, au nombre de quatre cents, étaient sous les ordres de Charles Langlade, fils du pionnier de Green Bay, de Michel Cadot, d'Augustin Nolin, fils de Jean-Baptiste, et de John Askin. Ces chefs maintinrent une discipline si sévère que la propriété et la vie des habitants de Michilimackinac furent absolument respectées, après que la garnison se fut rendue sans coup férir.

Cette garnison se composait d'une seule compagnie. On y trouvait plusieurs Canadiens, entre autres Joseph Vaillancourt, sergent, Noel Bondy, caporal, Joseph Facier, Jean Vaillancourt et Henri Vaillancourt, âgé de neuf ans, musiciens, Pierre Bourdon, Pierre Lebourdeux, Joseph LeVasseur, Jean-Baptiste Perreault, Antoine Robillard, François Vaillancourt et Antoine Sanspitié. Tous ces Canadiens avaient été enrôlés à Michilimackinac même.

À Détroit les Canadiens se trouvèrent aussi divisés par la guerre. M. l'abbé Richard donna l'exemple de la loyauté aux Etats-Unis ; et il prit une part si active au mouvement pour l'enrôlement des volontaires, que les Anglais le firent emprisonner pendant quelque temps à Sandwich, après la prise de Détroit.

Le colonel Salomon Sibley, dans une lettre qui a été conservée, disait à un ami que les Sauvages de Tecumseh avaient l'intention d'attaquer Détroit avant même que l'Angleterre eut déclaré la guerre aux Etats-Unis, et que les habitants canadiens avaient été avertis de rester passifs.

Quoiqu'il en soit, dès le mois de juillet 1812, nous voyons que Denis Campeau, J. B. Piquette, Pierre Desnoyers, Joseph Campeau, Henri Berthelet, Barnabé Campeau, Antoine Dequindre et Pierre Audrain, étaient au nombre de ceux qui souscrivirent pour acheter de la poudre aux habitants de Détroit, dans l'intérêt des Etats-Unis.

Le lieutenant-colonel François Navarre, son fils, Robert

Navarre, et son neveu, Pierre Navarre, s'enrôlèrent sous les ordres du général Hall, qui venait prendre le commandement de Détroit.

Hyacinthe Laselle, neveu des marchands de Détroit, alors établi à Détroit, forma une compagnie d'éclaireurs montés, et servit durant toute la guerre avec distinction. Il se retira en 1815 avec le grade de major-général des milices. Il est mort à Logansport, Indiana, en 1848.

A Détroit même, des compagnies de volontaires canadiens furent organisées par les capitaines François Sicotte, Antoine Beaubien et Antoine Dequindre, dès le commencement de la guerre. La compagnie du capitaine Dequindre se composait de Louis Peltier et Isidore Peltier, sergents—François Gabrielle, Pierre Barnard et Louis C. Bonet, caporaux ; Pierre Bourgoïn, Joseph Chevalier, Joseph Cadoret, Charles Cadoret, Paul Dufaux, Charles Dupuis, François Deslauriers, Louis Dupré, Antoine Desmarchais, François Dupré, Joseph Gadois, Jean Godfroy, Pierre St-George, Louis Lièvre, Charles Lièvre, Chas. Lièvre, fils, Jean Louis, Jean Mercier, François Métivier, Théodore Métay, François Peltier, Antoine Plante, J. B. Thibeau, Elie et Isaac Ouellette, et Antoine Vermette, tué près de Browston, le 9 août 1812.

Le capitaine Antoine Dequindre conquit le grade de major durant cette guerre. Né en 1784, il est mort à Détroit vers 1850, laissant de grandes propriétés. Une des rues de la ville porte son nom.

Le capitaine Antoine Beaubien, devint lieutenant-colonel. Il avait une terre près du centre de la ville, qui est aujourd'hui traversé par la rue Beaubien. C'est lui qui a donné l'emplacement où s'élève aujourd'hui le couvent des Révérendes Dames du Sacré-Cœur.

Le capitaine François Cicotte, fils de Jean-Baptiste Cicotte, lieutenant, né en 1779, épousa Félicité Pelletier. Il fut le père de M. Edouard Cicotte, bien connu des anciens.

Sur la rive canadienne, les colons se montraient aussi actifs pour la cause de l'Angleterre. Jacques Dupéron Baby, avait été nommé commandant en chef des milices canadiennes. Secondé par le lieutenant-colonel François Baby, son frère, ils réussirent à mettre en campagne, dit-on, quatre cents volontaires Canadiens-français, qui contribuèrent beaucoup à la prise de la ville de Détroit par le général Brock, le 16 août 1812.

Jacques Baby, en récompense de ses services, fut nommé inspecteur-général du Haut-Canada en 1816; il alla alors demeurer à Toronto, où il mourut en 1833. Ses enfants revinrent se fixer dans le comté d'Essex. L'un de ses fils, Raymond, a été shérif du comté de Kent.

Après la capitulation de Hull, la seule armée américaine dans l'Ouest était celle du général Harrison, qui prit ses quartiers d'hiver à Franklinton, Ohio. Les habitants de French-town, sur la rivière Raisin, se trouvèrent exposés, sans défenses, aux incursions des troupes anglaises et de leurs alliés sauvages. Ils firent appel au général Harrison, qui envoya le général Winchester à leur secours. Celui-ci dispersa les bandes ennemies et établit son camp à French-town. Pierre Navarre et les autres habitants qui s'étaient faits éclaireurs pour les Américains, avertirent Winchester que les Anglais se préparaient à reprendre ce poste. Winchester et ses officiers, qui accusaient les Canadiens de pactiser avec l'Angleterre, ne voulurent pas écouter les conseils de ces hommes d'expérience. Le 21 juin, le général Proctor surprit les troupes de Winchester et les mit complètement en déroute. Les habitants avaient combattu avec courage du côté des Américains. Leurs maisons furent incendiées par les Sauvages, et ils n'échappèrent à un massacre général que par la fuite.

La colonie canadienne de Frenchtown ne se releva de cette catastrophe que dix ans plus tard.

Pierre Navarre, qui avait joué un rôle si important dans

ces événements, se retira à East Toledo, où il mourut le 21 mars 1874. Il fut inhumé dans l'église canadienne dont il avait été un des principaux bienfaiteurs.

Les Canadiens se signalèrent encore à plusieurs reprises durant cette guerre, soit au service de l'Angleterre ou des Etats-Unis. En 1814, le lieutenant-colonel McDonald, qui commandait pour les Anglais, à Michilimackinac, enrôla encore près de deux cents Canadiens, qui allèrent s'emparer du fort américain à la Prairie-du-Chien. Les capitaines Joseph Rolette et Augustin Grignon, les lieutenants Porlier et Brisebois, et Joseph Rainville, interprète des Sioux, furent les principaux chefs de cette expédition, dont le commandement général avait été confié à colonel McKay.

Cette même année, trois compagnies de volontaires canadiens, sous les ordres des capitaines Joseph Marsac, Bondy et Campau, prirent part à une expédition organisée par les Américains pour reprendre le Saut Ste-Marie et Mackinaw. Le premier de ces établissements fut réduit en cendres, mais les Américains furent repoussés à Mackinaw.

Pour ce venger des pertes qu'il avait subies durant la guerre, John Jacob Astor fit passer une loi défendant aux étrangers de faire la traite des fourrures sur le territoire des Etats. Bien souvent violée, cette loi n'en fut pas moins d'un grand avantage pour la Compagnie Américaine des Pelleteries, qui fit de grandes affaires à Michilimackinac jusque vers 1840. En 1820 la compagnie fit ériger sur l'île de magnifiques bureaux, qui ont depuis été transformés en hôtel pour les touristes. On y voit encore les livres de la Compagnie des Pelleteries. Mackinaw se développa beaucoup grâce à l'influence de cette compagnie. En 1820, Schoolcraft y compta 150 maisons, et une population permanente de 450 âmes. L'élément canadiens-métis y dominait de beaucoup.

L'établissement du Saut Ste-Marie au contraire n'avait pas fait beaucoup de progrès. On y comptait pas plus d'une quinzaine de maisons.

La population du Michigan, d'après l'énumération officielle faite en 1820, ne comptait que 8,896 habitants. Sur ce nombre il y avait tout au plus un mille ou quinze cents personnes d'origine britannique.

Les Canadiens de Détroit commençaient à s'établir sur tous les points de la péninsule inférieure du territoire, surtout pour faire la traite et la pêche.

En 1814 les Américains érigèrent le fort Gratiot, près de l'emplacement où s'élève aujourd'hui Port-Huron. Plusieurs familles canadiennes étaient déjà fixées en cet endroit, surtout celles d'Anselme Petit, Jacques et Louis Campeau, Louis Moran, François Boyer, François Larièvre et Baptiste Gervais. Le premier plan du village de Port-Huron fut fait par Edouard Petit, fils d'Anselme, plus haut nommé. Edouard était né à la Grosse-Pointe, près de Détroit en 1813. Il devint juge de paix, puis greffier du village. Il vivait encore il y a quelques années. Toute une chaîne de postes de traite avaient aussi été établis depuis Détroit jusqu'à l'embouchure de la rivière St-Joseph, aux endroits où s'élèvent aujourd'hui Ypsilante, Ann Arbor, Jackson, Battle Creek, Gull Prairie, Kalamazoo, South Bend, Niles et St-Joseph, ainsi qu'à Muskegon et sur la rivière Saginaw.

Louis Campeau était l'un des plus riches traiteurs de cette région. On dit qu'il eut jusqu'à 1,000 chevaux sur ses terres, près de Détroit. En 1819 il faisait son commerce sur la rivière Saginaw avec Henri Campau et Benoit Brunel. Lorsque le général Cass acheta ce territoire des Sauvages, il devait recevoir \$15,000. Un traiteur américain du nom de Smith intrigua pour lui faire perdre cette somme. Pour se venger, Campau enivra les Sauvages et les envoya attaquer le fort de Smith, qui dut prendre la fuite. En 1826, Louis Campau acheta une terre où s'élève aujourd'hui la ville de Grand Rapids et y érigea la première maison. Il finit par se ruiner par sa prodigalité, et en 1883 les citoyens

de Grand Rapids, qui le considéraient comme le fondateur de leur ville, lui firent cadeau d'une bourse de \$1,000. Il mourut peu de temps après.

Joseph et Médard Tremblay vinrent ensuite s'établir sur la rivière Saginaw, à l'endroit où s'élève Bay City, dont ils construisirent les premières maisons. Ils y furent rejoints par leur oncle et Léon Tremblay, et par Jacob Graverat en 1830, par Jean-B. Trudel, leur beau-frère, en 1831, et par Joseph Marsac en 1838.

Joseph Tremblay, né à la Grosse-Pointe en 1809, avait d'abord fait la traite pour le compte de la compagnie Astor. Il fut employé ensuite pour enseigner l'agriculture aux Sauvages de la vallée du Saginaw. En 1832 il prit part à l'expédition du gouverneur Cass contre la tribu de Black Hawk. En 1843 il acheta du gouvernement une étendue considérable de terre à l'embouchure de la Saginaw et fonda le village de Bangor, que ses descendants habitent encore. Il avait épousé Sophie Chapoton à Détroit en 1837. Il est mort à Bay City Ouest le 21 mai 1883.

Joseph-François Marsac était né à Détroit en 1790. Enrôlé dans l'armée américaine en 1812, il commandait une compagnie à la bataille de la rivière Thames. Il fut ensuite employé pour porter les dépêches officielles, et en 1819 il servit d'interprète pour la négociation du traité avec les Sauvages de la rivière Saginaw. Le général Cass avait beaucoup d'estime pour lui. En 1832 il recruta une compagnie de Canadiens à la Grosse-Pointe pour la guerre contre Black Hawk. Il est mort à Bay City en 1880.

L'endroit où s'élève aujourd'hui Muskegon était occupé en 1812 par un nommé Jean-Baptiste Racotelle, qui alla ensuite faire la traite à Kalamazoo, puis à St-Joseph. Après lui François Constant, originaire de Détroit, et Louis Badeau vinrent faire la traite sur le lac Muskegon. En 1833, Georges Campan avait un magasin en cet endroit.

En cette année 1833 nous voyons aussi que Antoine Pel-

tier était établi sur le site du village de Midland et que Alexandre Saudriette vivait sur la rivière Cass. Pierre C. Duvernay, né à Mackinaw, érigea la première maison de la ville de Grand Haven en 1834. Pierre Dubois, né à Détroit en 1800, alla d'abord s'établir à Greenfield, dans le comté de Saratoga, et en 1836 il transportait ses pénates à l'endroit où s'élève aujourd'hui Battle Creek. C'est là qu'il est mort en 1876.

En 1817 le comté de Monroe ayant été organisé, Joseph Loranger fit choisir le village de Monroe comme chef-lieu, en donnant l'emplacement pour l'érection des bureaux de l'administration. L'ancien village de Frenchtown, qui se trouvait sur l'autre côté de la rivière Raisin, fut dès lors condamné à languir, et en 1835 une nouvelle église fut érigée à Monroe.

Joseph Loranger était venu de Montréal à Monroe, et avait épousé une fille de Robert Navarre. Il fut le premier trésorier du comté de Monroe. Aux mêmes élections Hubert Lacroix fut élu shérif, François Lascelle, juge-de-peace, et Laurent Durocher, greffier de la Cour de Circuit.

Dans l'organisation municipale du comté de Wayne les Canadiens n'eurent pas une si large part.

L'indifférence des Canadiens pour les choses de la politique est suffisamment indiquée par le fait qu'en 1818 les électeurs ayant été appelés à déclarer s'ils désiraient un conseil législatif électif, ils répondirent, à une grande majorité qu'ils préféraient l'ancien système d'un conseil nommé par le gouvernement fédéral.

Néanmoins, le gouvernement américain autorisa la population à se choisir un représentant au Congrès, et en 1824 un conseil législatif fut créé. Il devait se composer de neuf membres choisis par le Président des Etats-Unis parmi dix-huit aspirants désignés par le vote populaire.

Les Canadiens qui ont fait partie de ce conseil ont été : Hubert Lacroix, de Monroe, en 1824-25 et 1828 ; Laurent

Durocher, comme représentant du comté de Monroe en 1826-27 et 1829-31, puis comme représentant du comté de Lenawee en 1832-33 et 1835 ; Charles Moran, représentant du comté de Wayne en 1832-33 et 1835.

Si les Canadiens n'obtinrent pas une représentation plus considérable ce fut par leur propre faute. Les autorités américaines semblent avoir eu tous les égards possibles pour nos compatriotes. En 1817, lors de l'organisation de l'université du Michigan, l'abbé Gabriel Richard en fut nommé vice-président, et en 1821 lors de la réorganisation de cette institution, il en devint un des syndics. En 1824 le curé de Sainte-Anne fut aussi nommé chapelain du conseil du territoire.

L'année précédente M. l'abbé Richard avait consenti à briguer les suffrages des électeurs, pour la représentation au Congrès. Il avait été poussé à faire cette démarche, qui fut considérée quelque peu extraordinaire de la part d'un prêtre, par les circonstances.

Mgr Flaget, qui visita Détroit en 1818 avait réglé les difficultés qui existaient entre M. Richard et une partie de ses paroissiens depuis 1805, et il avait été décidé d'un commun accord de commencer la construction d'une grande église en pierre sur la rue Larned.

Pour payer ses entrepreneurs et ses ouvriers, M. Richard imagina d'émettre du papier-monnaie sous la garantie de sa propre signature. Cette espèce de billets à ordre furent contrefaits en grande quantité par un nommé Cooper. M. Richard ayant refusé de recevoir ces billets contrefaits il s'ensuivit des froissements et des querelles avec les victimes de la duperie, qui empirèrent une position déjà difficile. Pour comble de malheur, M. Richard ayant publiquement excommunié un de ses paroissiens qui s'était rendu coupable de polygamie, il fut poursuivi et condamné à \$1,116 de dommages-intérêts. Ne pouvant pas satisfaire à ce juge-

ment, il fut condamné à la prison où il passa trois ou quatre semaines.

Dans cette extrémité, ses amis lui conseillèrent de se faire nommer député au Congrès. "D'abord," lui disaient-ils, "vous serez libre; car aux termes de la constitution, la personne des représentants est inviolable; puis, avec l'indemnité qui vous sera accordée vous acquitterez vos dettes."

M. Richard se rendit à ce raisonnement, et il eut la satisfaction d'être élu par une assez forte majorité sur son concurrent, M. John Biddle. Il fut entouré de beaucoup de respect par les membres du Congrès, surtout par l'illustre Henry Clay qui mit souvent son éloquence au service du pauvre prêtre, qui ne parlait l'anglais qu'avec difficulté. Réélu de nouveau en 1824, M. Richard se trouva obligé l'année suivante de faire la lutte à deux adversaires. La votation donna le résultat suivant: Austin E. Wing, 728; John Biddle, 722; Gabriel Richard, 722. Il est clair que beaucoup d'électeurs canadiens votèrent pour les candidats de langue anglaise. M. Richard contesta l'élection et prétendit que ses adversaires avaient intimidé une partie des électeurs, mais le comité du Congrès renvoya sa plainte. Parlant de ce résultat, M. l'abbé Dejean, missionnaire, écrivait à un ami: "C'est vraiment une perte pour la religion, parce que M. Richard, en allant au Congrès, aurait pu satisfaire plusieurs dettes qui l'accablent, et terminer ainsi sa cathédrale du Détroit."

L'église Sainte-Anne fut néanmoins terminée et elle resta pendant plus de cinquante ans la principale église canadienne de l'Ouest.

M. Richard y fut enseveli en 1832. Il était mort du choléra asiatique, qu'il avait contracté en donnant ses soins aux malades, durant l'épidémie qui passa alors sur l'Amérique. Il eut pour successeur M. l'abbé François Vincent.

D'importants changements eurent lieu à cette époque dans l'organisation religieuse du territoire. Détroit fut

érigé en siège épiscopal en 1833, et Mgr Frederick Résé fut nommé évêque du Michigan.

Le nouvel évêque établit sa demeure dans le presbytère de Ste-Anne et commença à négocier avec les marguilliers de cette paroisse pour obtenir le contrôle des propriétés de la fabrique. La corporation des marguilliers de Ste-Anne avait été reconnue par la loi en 1807. Elle possédait de vastes terrains dans le centre de la ville de Détroit, mais elle devait \$16,723, somme considérable à cette époque. Par un acte en date du 1er mai 1836, la corporation des marguilliers louait à Mgr Résé ou à ses successeurs pour 999 ans, les propriétés comprises entre les rues Larned, Bates, Randolph et Cadillac square, et un lopin de terre à l'est de la rue Randolph, entre les rues Larned et Congrès. Comme loyer, l'évêque s'engageait à payer la dette de l'église Ste-Anne dans le délai de deux ans, d'entretenir cette église et de plus de fonder une école ou l'enseignement serait gratuit, d'abolir la dime et de donner à la paroisse au moins un prêtre parlant le français. Les marguilliers continuaient à percevoir le loyer des bancs, mais ils devaient verser ce revenu entre les mains de l'évêque. Le 20 mars 1836 les marguilliers transportaient encore à l'évêque douze lots sis sur l'avenue Madison pour le prix nominal d'un dollar, et sans aucune autre obligation.

L'action des marguilliers fut sévèrement critiquée, et par la suite cet arrangement a été la source de beaucoup de difficultés.

Dès 1834, Mgr. Résé employa une partie des propriétés qui étaient passées sous son contrôle, à l'érection d'une église pour les catholiques de langue anglaise.

Les colonies canadiennes du comté d'Essex se développaient aussi avec une rapidité assez satisfaisante. En 1831 on pouvait compter environ 3,000 Canadiens-français dans Essex sur une population totale de 5,785 âmes. Le principal groupe se trouvait encore à Sandwich et dans les envi-

rons, mais les Canadiens formaient aussi la majorité à Amherstburg et dans les environs, où se trouvait une population d'au delà de 1,200 âmes. Un groupe Canadien de cinq ou six cents âmes s'était aussi formé dans le comté de Kent, dans le township de Dover. Ces colons vivaient autant de la pêche que de l'agriculture.

En 1834 et 1835 un "boom" passa sur cette région. Dans l'espace de deux et trois ans la valeur des terres sur la rivière Détroit augmenta de deux et trois cents pour cent. Des cultivateurs qui auraient vendu leur terre pour \$1,200 avant cette fièvre de spéculation en refusaient \$20,000. Les plans de la ville de Windsor, qui s'appela d'abord Richmond, furent homologués en 1834, et bientôt cette nouvelle ville dépassa Sandwich et Amherstburg. Cette fièvre était causée par la construction du premier chemin de fer du pays. Une immigration anglaise considérable afflua vers cette région, et en 1837 la population du comté d'Essex était de 8,554. L'augmentation dans le comté de Kent avait été encore plus rapide, et la population de ce district était de 10,741. La population canadienne-française des deux comtés pouvait être de 4,500 âmes.

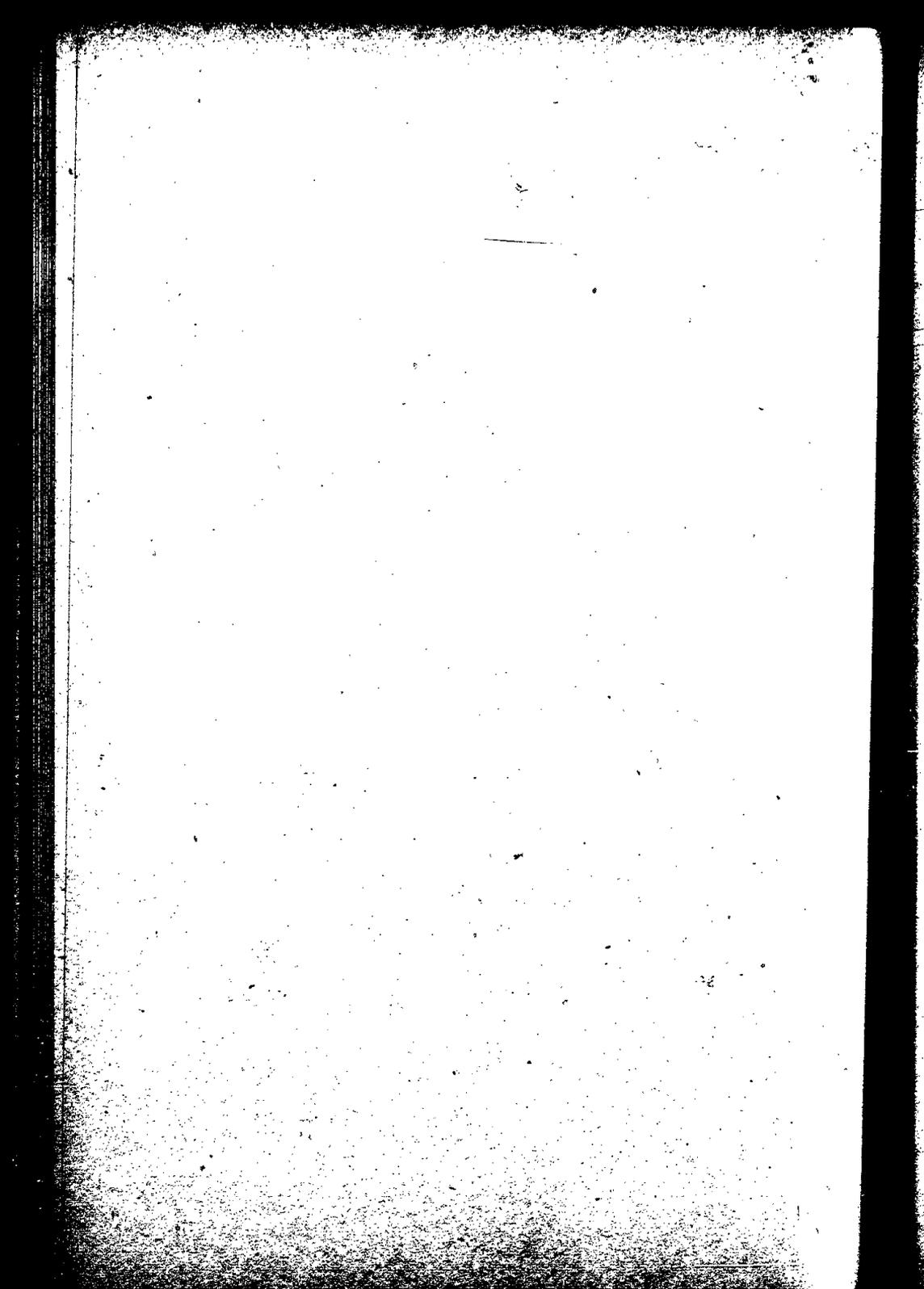
Dans le comté d'Essex comme dans le Michigan, les colons prenaient peu d'intérêt aux affaires politiques, et ils paraissent n'avoir pris qu'une part insignifiante durant la rébellion de 1837-38.

Pour le comté d'Essex, la chose est constatée dans l'adresse du juge Jones aux grands jurés, lors des assises tenues à Sandwich, en 1838. Ce magistrat disait : "Malgré l'agitation révolutionnaire qui a eu lieu sur divers points de cette province, la loyauté des habitants de ce district, et leur attachement au gouvernement qui les protège ont empêché un semblable mouvement ici. Je ne sache pas qu'il y ait une seule accusation de trahison portée contre un habitant de ce district."

Le centre de l'agitation révolutionnaire sur cette fron-

tière était la ville de Détroit, et nous voyons par les rapports des assemblées de patriotes, publiés dans les journaux du temps, que les Américains constituaient la grande majorité des agitateurs. M. Charles Peltier était le seul Canadien dans un comité de six, nommé pour venir en aide aux patriotes réfugiés à Détroit. Il agissait comme trésorier de ce comité. Pierre Desnoyer prit aussi part à ces assemblées. Enfin parmi ceux qui furent arrêtés pour avoir violé les lois de neutralité aux cours de cette agitation, se trouvait un nommé T. Dufort.

Les autorités américaines ne favorisèrent pas les rebelles et par suite le mouvement s'apaisa rapidement.



CHAPITRE XV.

PÉRIODE CRITIQUE.

L'indifférence affichée par les Canadiens pour les choses de la politique, laquelle devait être fatale à leur influence dans les affaires publiques, correspondait malheureusement à une décadence quasi générale des vieilles familles canadiennes. Les enfants des anciens colons avaient été éloignés de l'agriculture par les profits que le commerce des fourrures offrait durant le commencement du siècle. Gagnant gros, ayant beaucoup de loisir, ils contractèrent dans la ville des habitudes incompatibles avec la vie agricole. Lorsque le commerce des fourrures disparut, les uns suivirent le castor et les Sauvages dans l'extrême Ouest, d'autres, possédant des terres près de la ville naissante, les vendirent à des prix qu'ils croyaient fabuleux ; et ils mangèrent leur capital avec la rente, en s'amusant.

Les premiers Américains qui vinrent s'établir à Détroit ont conservé le meilleur souvenir de la large hospitalité des anciens Canadiens, de leurs bals et de leurs fêtes, où la gaieté débordait, des courses, où la jeunesse venait faire parade d'atelage.

Malheureusement ces pauvres gens se ruinaient en se faisant aimer et admirer. Il ne faut pas les juger trop sévèrement. Ils ont surtout souffert d'un défaut d'éducation, et parmi eux il se trouva des hommes pour prévoir le mal sans pouvoir l'enrayer.

Le *Detroit Gazette*, fondé le 25 juin 1817, publia pendant quelques temps une colonne en français. Un des collabo-

rateurs de cette feuille qui signe "Vieux Phillippe" adressait à ses compatriotes l'appel suivant :

"Français du territoire du Michigan, vous devriez commencer immédiatement à donner une éducation à vos enfants. Dans peu de temps il y aura dans ce territoire autant de Yankees que de Français, et si vous ne faites pas instruire vos enfants, tous les emplois seront donnés aux Yankees."

Un autre jour les cultivateurs sont invités à changer d'habitudes s'ils veulent échapper à la ruine.

"C'est un fait bien connu," dit le journaliste, "que plusieurs familles dans le voisinage de Détroit, qui ont de bonnes fermes, sont dans l'habitude d'acheter tout le pain et le beurre dont ils ont besoin."

Et l'éditeur prêche pour sa paroisse: "Un habitant qui ne sait pas lire ne peut pas tenir que c'est une bonne excuse pour ne pas prendre les papiers nouvelles," dit-il. "Il devrait prendre une gazette et faire apprendre ses enfants à la lire; il devrait exciter leur curiosité; comme il en a éprouvé le besoin, leur montrer l'importance de l'éducation."

Mais on ne fait pas l'éducation d'un peuple par quelques articles de journaux. La GAZETTE nous apprend que malgré tout son zèle, elle n'avait que 25 abonnés canadiens sur une liste de 120. Au bout de quatre mois, elle discontinua la colonne française.

En 1825, M. E. Reed, un américain, entreprit la publication de LA GAZETTE FRANÇAISE. Il n'a paru que quatre numéros de ce journal.

L'idée d'établir un journal français fut reprise en 1843 par M. E. N. Lacroix, jeune Canadien de talent, qui arrivait de la province de Québec. M. A. Gérardin avança les fonds pour cette entreprise, et le nouveau journal prit le nom de L'AMI DE LA JEUNESSE. La publication en fut suspendue au bout de quelques mois. En 1850, M. Lacroix fonda encore un autre journal, LE CITOYEN, qui vécut six mois. M. L. J. Poulin en était l'éditeur-propritaire.

Pendant quelques années on espéra qu'un moyen plus efficace que ces publications éphémères serait donné aux Canadiens pour faire enseigner leur langue à leurs enfants. Mgr Résé, conformément aux engagements qu'il avait pris envers la fabrique de Ste-Anne, avait fait venir des frères des Ecoles Chrétiennes à Détroit pour y établir une école anglo-française. En même temps il commençait une agitation pour faire reconnaître un système d'écoles séparées, soutenues par l'Etat. Le Michigan s'était organisé en état en 1835, et l'année suivante il avait été admis dans l'Union. La législature avait juridiction exclusive sur les questions d'instruction publique. L'idée des écoles séparées fut d'abord favorablement reçue par les législateurs. A la session de 1840 un comité spécial du sénat recommanda, en principe, la création d'un système d'écoles confessionnelles. Malheureusement les choses en restèrent-là. Ne pouvant obtenir de secours de l'Etat, l'école de Ste-Anne fut bientôt réduite à n'avoir plus qu'un seul instituteur, et les enfants canadiens durent s'adresser aux écoles communes, où ils n'apprirent que l'anglais et l'histoire américaine.

Le revirement soudain dans les dispositions de la législature à l'égard des écoles séparées, était dû à l'immigration américaine qui changea complètement les conditions. De 1834 à 1841, la population de l'état se tripla par l'immigration ; et en cette dernière année c'est au plus si on pouvait compter 15,000 personnes d'origine française sur une population de 220,000 âmes.

Suivant la règle des gouvernements électifs, la législature diminuait ses témoignages de respect à l'élément français au fur et à mesure qu'il devenait une minorité plus insignifiante. En 1836, 1837, 1838 et 1839, le discours du gouverneur aux représentants fut traduit et imprimé en français par ordre de la Législature, M. J. B. Vallée en était le traducteur. Après 1840, cet acte de politesse aux Canadiens ne se répéta plus.

En 1836 on comptait trois Canadiens dans la Législature, Jacques J. Godfroy, de Détroit, Henri A. Levesque, du Saut Ste-Marie, et Laurent Durocher, du comté de Monroe. Les deux premiers ne furent pas réélus, mais M. Durocher continua à représenter son comté jusqu'à 1840. En 1838-39, il eut pour collègue canadien M. Louis Beaufait, du comté de Wayne, et en 1840, M. Joel Dusseau lui succéda comme représentant du comté de Monroe. En 1840, M. Pierre Desnoyers, de Détroit, fut élu trésorier de l'état pour un an. L'année suivante, Jacques B. Larue, représentant du comté de Berrien, était le seul Canadien dans la Législature. Il eut l'honneur de présider la Chambre des représentants. En 1843, Pierre Godfroy représentait les Canadiens de Wayne dans la Chambre des représentants, et en 1845, Pierre B. Barbeau, du Saut Ste-Marie, fut élu à cette Chambre. De cette date jusqu'à 1859, on ne retrouve plus le nom d'un seul Canadien parmi les officiers publics et les représentants de l'état. C'est à peine si on permettait aux Canadiens dans les comtés de Wayne et de Monroe de prendre part aux affaires municipales.

Cette période est la plus sombre dans l'histoire des colonies canadiennes du Michigan. Abandonnées à elles-mêmes, battues en brèche par l'intolérance des *Knownothings*, sans chefs et sans organisation, elles semblaient devoir inévitablement disparaître comme élément distinct et influent.

Dans la ville de Détroit même, les Canadiens s'étant dépossédés de leurs terres avec une rapidité merveilleuse, ne jouaient plus qu'un rôle très effacé. Les relations avec la province de Québec avaient presque cessé. L'esprit national disparaissait rapidement du cœur de la jeunesse, qui préférait penser et parler en anglais.

Les colonies plus éloignées de la ville, celles du comté de Monroe et de la rivière Sainte-Claire, conservaient mieux leur caractère français, parce qu'elles se composaient d'une population agricole qui avait peu de relations avec les

étrangers. Dans le comté de Monroe il pouvait y avoir de sept à huit mille Canadiens ; sur la rivière Sainte-Claire, dans les comtés de Sainte-Claire et de Macomb, on en comptait encore quatre ou cinq mille ; à Ecorse, à la Grosse Pointe et dans les autres établissements du comté de Wayne, il y avait bien encore sept ou huit mille Canadiens parlant la langue française. Il fallait ajouter à ces chiffres environ deux mille Canadiens répandus dans le Nord et l'Ouest de l'Etat. La population canadienne du Michigan était donc en 1850, de vingt mille âmes, mais la population totale de l'état était montée à 397,654, de sorte que les nôtres ne formaient plus qu'une fraction de cinq pour cent.

Dans le comté d'Essex, les Canadiens-français ne formaient plus en 1850, qu'un tiers de la population totale, par suite de l'immigration étrangère. La population canadienne-française était distribuée dans les diverses localités du comté comme suit :

Amherstburg	462
Anderdon	354
Colchester	188
Gosfield	44
Maidstone	326
Malden	463
Mersea	38
Sandwich	2,766
Rochester	357
Tilbury Ouest	92

Total..... 5,424

Dans le comté de Kent on comptait à cette époque 1,268 Canadiens-français, dont 1,022 étaient groupés dans le township de Dover, tandis que 118 se trouvaient dans Tilbury Est, et 118 dans la ville de Chatham.

Les Canadiens n'avaient plus la majorité que dans les township de Sandwich et de Dover. Cependant on remarquera que bien qu'ils ne pussent s'accroître aussi rapidement que la population anglaise, dont les rangs étaient renforcés par une immigration toujours croissante, les Canadiens n'avaient abandonné aucune de leurs positions, et même ils continuaient à s'étendre sur tous les points du comté.

Une immigration considérable de la province de Québec, qui commença vers cette date, vint rétablir les chances entre les deux éléments de la population. Grâce à ces secours, la population canadienne se doubla en vingt ans. Lors du recensement de 1871, on compta quatorze mille Canadiens-français dans les deux comtés d'Essex et de Kent, distribués comme suit :—

Localité.	Population.	Augmentation depuis 1850.
Amherstburg	551	89
Anderdon	815	461
Colchester	379	191
Gosfield	157	113
Maidstone	493	167
Malden	729	266
Mersea	247	209
Sandwich, Ouest	1,606	} 1,986
Sandwich, ville	435	
Sandwich, Est	1,970	
Windsor, ville	441	
Rochester	1,115	758
Tilbury, Ouest	1,596	1,504
Total pour Essex	10,539	5,115
Rouney	13	13
Tilbury, Est	347	229
Raleigh	190	190
Harwich	127	108

Localité.	Population.	Augmentation depuis 1850.
Dover	1,766.....	744
Chatham	506.....	506
Chatham, ville.....	531.....	413
Total pour Kent.....	3,480.....	2,212

Il est facile de constater par ce tableau que la nouvelle immigration de la province de Québec se porta surtout vers les townships de Rochester, Sandwich Est, Tilbury, et Dover, où se trouvaient de bonnes terres pour la colonisation. C'est alors que se formèrent les belles paroisses agricoles de Tecumseh, de la Belle Rivière, de la Pointe-aux-Roches et de Paincourt.

L'immigration canadienne dans le Michigan, fut même plus considérable. Tandis qu'en 1850 on ne comptait que 14,008 habitants nés en Canada, en 1860 il y en avait 36,446, et en 1870, pas moins de 88,275. Sur ce dernier nombre il faut compter que les Canadiens-français ne formaient pas moins de la moitié. Si on ajoute maintenant 3,180 personnes originaires de France, et vingt mille descendants des anciens immigrants canadiens qui conservaient encore la langue de leurs pères, on arrive à un chiffre de 70,000 âmes qui formaient la population franco-canadienne de l'état à cette époque. Au lieu de diminuer, la proportion de l'élément français dans la population totale de l'état avait légèrement augmenté depuis 1850; elle était maintenant de six pour cent.

La plupart des nouveaux immigrants canadiens-français étaient attirés par le commerce du bois et par l'exploitation des mines du lac Supérieur, deux industries qui avaient remplacé la traite des fourrures depuis 1840, et qui maintenant, donnaient du travail à une population beaucoup plus considérable. Dès 1854, l'honorable William L. Webber, d'East Saginaw, constatait l'existence de 61 scieries mécani-

ques dans le Michigan, dont la plus grande partie se trouvaient sur la rivière Saginaw. En 1872, on en comptait près de quinze cents, qui employaient environ vingt mille personnes.

La plus ancienne des villes qui doivent leur existence aux scieries, est celle de Bay City. En 1851, on y comptait quatorze familles catholiques, et la plupart canadiennes. C'est alors que fut commencée l'érection de l'église Saint-Joseph. M. l'abbé J. H. Schutjes fut nommé l'année suivante pour desservir les missions de la vallée du Saginaw. En 1863, la ville de Saginaw, ayant pris de l'importance, un autre prêtre fut nommé à cette cure, et M. Schutjes se consacra entièrement à Bay City. Ce prêtre, d'origine hollandaise, parlait bien le français. En 1867, il fut nommé curé de West Bay City, où il resta jusqu'à 1889. L'église Saint-Joseph devint en 1867, la propriété exclusive des Canadiens-français, qui formaient alors dans Bay City, une population d'environ quatre cents familles. Il y avait presque autant de nos compatriotes dans la ville de Saginaw. En comptant les Canadiens réunis dans les petits hameaux autour de ces deux grands centres, on pouvait trouver une population franco-canadienne d'au moins six ou sept mille âmes dans les deux comtés de Bay City et de Saginaw. Les neuf-dixièmes de ces compatriotes gagnaient leur vie dans les chantiers en hiver, et dans les scieries en été.

En remontant la rivière Saginaw, on trouvait encore dans les comtés de Genessee et de Shiawasse, aux environs d'Owosso et de Corunna, des petits groupes de Canadiens, qui pouvaient former en tout une population de deux mille âmes. Dans la péninsule formée par les comtés de Tuscola, Huron et Sanilac, se trouvait une population canadienne d'environ cinq mille âmes, dispersée dans les bois pour la plupart, en petits hameaux. Les colonies canadiennes d'Asable, d'Alpens et de Tawas, sur le lac Huron, com-

mençaient aussi à se former. On pouvait trouver quinze cents Canadiens sur cette côte. Cheboygan pouvait compter deux ou trois cents Canadiens.

Les anciens établissements de Mackinaw et du Saut Ste-Marie, n'avaient reçu qu'une immigration insignifiante durant cette période.

Un bon nombre d'immigrants canadiens avaient traversé l'état et s'étaient fixés sur le bord du lac Michigan, à Niles, à St-Joseph, à Grand Haven, à Muskegon, à Ludington, à Wainstee, et même plus au nord, dès 1855 et 1860. Mais la colonie de Grand Rapids, avec ses villages tributaires était la plus considérable. Le comté de Kent où se trouve cette ville devait compter en 1870, une population canadienne-français d'au-delà de deux mille âmes. Muskegon et ses environs possédaient aux moins deux cents familles canadiennes.

Le commerce de bois, qui faisait vivre toutes les colonies que nous venons d'énumérer, avait aussi attiré un bon nombre de Canadiens sur la rive nord-ouest du lac Michigan.

Le plus ancien et le plus considérable de ces groupes, qui se reliaient à ceux du nord du Wisconsin, était celui de Menomenee. Il pouvait s'y trouver en 1870 environ trois cents Canadiens-français, dont une forte partie étaient nés dans le Wisconsin. Escanaba, quoique établi plus tard, possédait aussi alors une population canadienne de deux ou trois cents âmes.

L'exploitation des mines de fer dans le comté de Marquette, et celle des mines de cuivre dans les comtés de Houghton et d'Ontonagon, qui se faisait de concert avec l'exploitation des forêts, attira les Canadiens-français en grand nombre sur le lac Supérieur dès avant 1860. Les premiers établissements se firent dans le comté d'Ontonagon, dont les mines étaient connues du temps du régime français, mais des veines plus avantageuses ayant été décou-

vertes aux environs de Houghton, l'exploitation des premières mines fut abandonnée.

C'est ce qui explique qu'en 1870 on trouvait un millier de Canadiens-français dans le comté Houghton, tandis qu'il y en avait à peine deux cents dans celui d'Ontonagon.

Les mines de fer du comté de Marquette furent découvertes en 1844, et en 1870, elles exportaient 830,000 tonnes de minerai. Ceci explique la formation rapide de groupes canadiens à Marquette, à Negaunee et à Ishpeming. Ces groupes pouvaient compter en 1870 pas moins de trois mille âmes.

Une immigration canadienne-française considérable s'était aussi portée durant cette période vers les villes de Détroit et de Port Huron, et vers la région agricole tributaire de ces villes. Nous estimons à douze ou quinze mille âmes le nombre de canadiens originaires de la province de Québec qui étaient établis dans les comtés de Ste-Claire, de Wayne, de Lapeer, de Macomb et d'Oakland. Trois mille de ces immigrants s'établirent dans la ville de Détroit.

Cette infusion généreuse d'un sang nouveau dans les anciennes colonies eut le plus heureux effet. Les relations avec la province de Québec, se trouvèrent rétablies, et grâce à ces relations, on vit revivre dans bien des cœurs l'espoir et le désir de perpétuer l'usage de la langue et le culte des traditions françaises.

Ces sentiments se manifestèrent de prime abord à Détroit par la fondation d'une société ayant pour but d'unir toutes les personnes d'origine française, afin de leur assurer leur juste part d'influence. L'initiateur de ce mouvement fut M. E. N. Lacroix, qui avait déjà travaillé à la fondation d'un journal français à Détroit. La fondation de la société fut d'abord décidée le 7 février 1852, à une réunion où se trouvaient MM. Lacroix, Louis Clairoux, Frs. L'Espérance et Robert Réaume. A la fin de 1852, la nouvelle société comptait dix-neuf membres. Peu satisfaits de ce résultat,

les organisateurs résolurent de s'assurer l'appui de M. Daniel J. Campeau, mort il y a une quinzaine d'années, qui était alors le plus riche et le plus actif parmi les descendants des fondateurs de Détroit. M. Campeau était resté Français de cœur et il parlait très bien notre langue. Il accepta avec plaisir la présidence de la nouvelle société, qui prit alors le nom de Société Lafayette. M. E. N. Lacroix en fut élu le secrétaire. L'assemblée où cette organisation s'était faite avait été tenue dans la caserne des pompiers du 7ème ward.

Grâce à l'influence et à l'énergie de ses officiers, la société fit de rapides progrès. En 1857, elle se crut assez forte pour prendre l'initiative de la célébration du centenaire de la naissance du marquis de Lafayette. On pu alors constater qu'en effet l'élément français commandait le respect et la sympathie de la population américaine. Sur la recommandation du recorder Morrow, le conseil-de-ville adopta une résolution invitant tous les citoyens de la ville à seconder les efforts de la société française pour célébrer dignement le centenaire de l'ami de Washington. M. R. T. Elliott, président des pompiers, mit la salle de réunion de ce corps à la disposition de la Société Lafayette, M. R. N. Rice offrit gratuitement, au nom du chemin de fer Michigan Central, l'usage du steamer "Mississippi" pour une excursion sur le fleuve, les sociétés civiles et militaires de la ville s'unirent aux Canadiens pour faire une grande procession ; enfin, l'honorable Wm. A. Howard et M. Chas. Walker, voulurent bien prononcer un panégyrique du héros des deux mondes. Grâce à ce généreux concours, la démonstration eut un immense retentissement, dont profitèrent la société et la population française en général.

La Société Lafayette profita d'abord de l'essor que lui avait donné le succès de cette fête pour acquérir un immeuble sur la rue Gratiot, au prix de \$1,000. La société avait été légalement incorporée par un acte du 10 avril 1857. Les

membres qui signèrent cet acte furent MM. Daniel J. Campeau, Angel Paldi, Charles Dominé, Janvier Gagnier, E. N. Lacroix, Israel J. Beniteau, Joseph Brabant, Jules Mingo, Simon Gignac et Samuel Vésina. L'acte d'incorporation déclarait que le but de la société était de "stimuler, et de conserver les sentiments de bienveillance existant présentement parmi les citoyens français de Détroit et autres personnes parlant la langue française, et d'unir ces personnes par des actes et des devoirs de charité mutuelle." En même temps une nouvelle constitution, rédigée par MM. T. Campeau, E. N. Lacroix, L. Montreuil et Simon Gignac, était inaugurée. Elle établissait que la société devrait payer au moins deux dollars par semaine à ses malades, et qu'elle pourrait, quand elle le jugerait à propos, former un fonds d'assurance.

La Société Lafayette continue à célébrer sa fête le 6 septembre de chaque année par des bals, des banquets ou des pique-niques. Nous voyons par les archives que les officiers entretenaient une correspondance patriotique avec les sociétés sœurs, et que les Américains continuaient à témoigner de leur sympathique intérêt par des cadeaux de reliques se rapportant à l'histoire de Lafayette, etc.

L'influence de la société s'étendait jusqu'à Saginaw, où en 1866, elle possédait assez de membres pour rendre nécessaire la nomination d'officiers spéciaux. Ces officiers étaient M. Louis Guérin, secrétaire-correspondant, à East Saginaw, et M. Charles Rivet, de Bay City, visiteur des malades pour cette région. La société comptait alors une centaine de membres en règle.¹

¹ La Société Lafayette, après la Société St-Jean-Baptiste de New York, fondée en 1850, est la société franco-canadienne la plus ancienne des Etats-Unis. Voici la liste des présidents de cette société durant les premiers 25 ans de son existence :

Daniel J. Campeau..... 7 janvier 1853 au 10 janvier 1856.
 Chas. Dominé.....10 janvier 1856 au 17 juillet 1856.

L'heureux exemple donné par les Canadiens de Détroit, en se formant en société, fut suivi en 1861 par ceux de Sandwich, qui formèrent alors la Société St-Jean-Baptiste de Sandwich et de Windsor, qui est devenue la mère de plusieurs autres sociétés dans le comté d'Essex. Cette société, sur ses débuts, eut l'honneur d'avoir la visite de l'éminent écrivain français, M. Rameau de Saint-Père, qui prononça à Windsor même, une conférence sur la colonie canadienne du Détroit.

A l'autre extrémité du pays, dans le comté de Marquette, les Canadiens organisèrent la première société St-Jean-Baptiste du comté de Marquette. Les premiers officiers de cette société furent MM. Théophile Roy, président; Augustin Delaurier, vice-président; Magloire Cantin, secrétaire; Médard Gauthier, trésorier.

Vers le même temps l'Union Française du comté de Bay, se formait à Bay City, grâce à l'initiative de M. J. L. Hébert.

A Détroit même s'organisait la Société de Bienfaisance

F. X. Cicotte	17 juillet	1856 au	8 janvier	1857.
E. N. Lacroix	8 janvier	1857 au	6 juillet	1857.
Israel J. Beniteau	6 juillet	1857 au	5 juillet	1858.
Pierre Desnoyers	5 juillet	1858 au	7 juillet	1859.
Thos Campeau	7 juillet	1859 au	2 juillet	1860.
Israel J. Beniteau	2 juillet	1860 au	5 juillet	1861.
E. N. Cicotte	5 juillet	1861 à	juillet	1862.
E. N. Lacroix	juillet	1862 à	juillet	1865.
F. X. Demay	juillet	1865 à	juillet	1867.
Charles Dossin	juillet	1867 à	juillet	1868.
J-B. P. Gravier	juillet	1868 à	juillet	1869.
Chas. Longtin	juillet	1869 à	juillet	1870.
J. B. P. Gravier	juillet	1870 à	juillet	1871.
A. Goudron	juillet	1871 à	juillet	1873.
Jos. Goffinet	juillet	1873 à	juillet	1875.
A. Vandyke	juillet	1875 à	juillet	1877.
M. Jos. Pélasger	juillet	1877 à	juillet	1879.

Cette liste est empruntée à une conférence faite devant la Société Lafayette, par M. J-B. P. Gravier.

Franco-Canadienne, dont les chefs étaient MM. Frédéric Barbier, Chas. Dossin et Georges Beaulieu.

Ces trois dernières sociétés n'eurent pas une longue existence. Un événement plus important fut la formation de l'Association St-Jean-Baptiste de l'Etat du Michigan.

La première assemblée pour l'organisation de cette société, eut lieu à l'Hotel-de-ville de Détroit, le 9 septembre 1868. La constitution qui fut alors adoptée, déclare que le but de l'Association, en écartant les questions politiques qui divisent les parties, est de fournir aux Canadiens-français l'occasion de fraterniser entre eux et de se concerter sur les moyens d'élever le niveau religieux intellectuel, social et moral de la race française dans l'Etat du Michigan. Pour être membre il fallait être d'origine française et catholique. Le Bureau Central pour l'Etat devait se composer de cinq officiers élus à une assemblée générale chaque année, et dont la mission serait de propager l'Association et d'y conserver l'unité de vue. Le premier bureau de direction élu se composait de M. l'abbé Soffers, chapelain, R. Whiteford, M.D., président, E. N. Lacroix, vice-président, Chas. M. Rousseau, secrétaire.

Des sections en correspondance avec ce Bureau devaient être établies, dans chaque comté de l'Etat, et l'Association générale devait se composer de tous les membres admis dans les sections. En 1871, la législature du Michigan passa une loi spéciale pour favoriser l'incorporation des sections de l'Association St-Jean-Baptiste.

Cependant le comté de Wayne est le seul où les Canadiens se soient organisés sous l'égide de l'Association de l'Etat, dont la constitution était insuffisante. La section du comté de Wayne fut organisée dans le sous-bassement de la vieille église Sainte-Anne, le 20 septembre 1868. On procéda immédiatement à l'élection du bureau de direction qui fut constitué comme suit : chapelain, M. l'abbé B. G. Soffers ; président, H. W. Deare ; vice-présidents, Charles

Longtin et F. G. Mailloux ; secrétaire-archiviste, Charles F. Charrier ; assistant, Joseph Bélanger ; secrétaire-correspondant, Georges Bourque ; assistant, A. Gagnon ; trésorier, F. X. De May ; assistant, Georges Beaulieu ; commissaire, Pierre Jovuit ; assistant, J. J. Cicotte.

A cette première assemblée il fut aussi résolu d'envoyer deux délégués à la convention générale des sociétés canadiennes des Etats-Unis, qui devait avoir lieu à Springfield en octobre. Ces deux délégués, MM. H. W. Deare et Charles Longtin, à leur retour, firent un rapport recommandant à la Société d'entrer dans l'Union d'Assurance et de Secours Mutuel qui était alors à se former entre les diverses sociétés. La Société Saint-Jean-Baptiste du comté de Wayne entra en effet dans cette Union, qui se chargea de l'assurance des membres.

Comme secours, la Société du comté de Wayne devait payer à ses membres malades, par semaine, un pour cent du montant qu'elle avait en caisse. Le fonds constitué par les dons faits à la Société ou par les recettes provenant des fêtes, devait servir à la fondation d'une bibliothèque et à d'autres fins littéraires.

Le principal but de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dans l'esprit de ses fondateurs, était toutefois de célébrer dignement la fête du patron des Canadiens-français. La première démonstration sous les auspices de cette société, eut lieu le 24 juin 1869. La Société Saint-Jean-Baptiste du comté d'Essex, la Société Lafayette, et plusieurs associations américaines voulurent prendre part à la fête. Il y eut d'abord grand'messe à Sainte-Anne, où M. l'abbé Ouellette prononça le sermon de circonstance, puis les membres se rendirent en procession au Weber's Garden, où devait avoir lieu le pique-nique. M. F. Drouillard représentait un chef Sauvage, M. T. P. Ouellette, Jacques-Cartier, et M. Joseph Janisse, Cadillac. Durant ce pique-nique des discours patriotiques furent prononcés par MM. E. N. La-

croix, Jos. Bélanger et le Dr. R. Whiteford. Favorisée par le clergé à cause de son caractère religieux, la Société St-Jean-Baptiste fit de rapides progrès, et après une année d'existence elle comptait au delà de cent membres.

Une autre célébration organisée par les sociétés canadiennes-françaises de Détroit, en 1869, fut celle du centenaire de Napoléon. Cette fête commença le 15 août par un banquet à l'Hotel Biddle, et se termina par une fête champêtre au Miller's Garden. Des discours furent prononcées par MM. E. G. Bagard, Alph. Carnevin, J. Giraud et l'honorable Jacob M. Howard. Douze vétérans de la Grande Armée se trouvaient présents.

¹ Liste des membres de la "Section du comté de Wayne de l'Association St-Jean-Baptiste de l'Etat du Michigan," jusqu'au 1er octobre 1869 :

H. W. Deare, Chas. F. Charrier, Jos. Bélanger, Geo. Beaulieu, Hypolite Belanger, George Bourque, Laurent Archambeault, Joseph Conchois, David Cayouette, Louis Dumontier, George Dupuis, J. J. Cicotte, Alexandre Dumontier, Louis Hubert, Séraphin Jarrait, Octave Jarrait, François Martin, Prosper Plouze, Eusèbe Quiné, Chas. M. Rousseau, Emile Sauver, Joseph Turcotte, Julien Roy, Louis Vézina, J-Baptiste Demers, Pierre Jarrait, Charles Longtin, Richard Whiteford, J. B. Lucier, F. X. De May, Fabien B. Delisle, Délima Beaudry, Pierre Benoit, Alexis Bonvouloir, Antoine Renaud, Adolphus Rhéaume, Guillaume Rousselle, Pierre Payette, Charles Hosannah, Jean-B. Haler, Auguste J. Dupuis, J. F. X. Mailloux, Alphonse Sénécal, E. N. Lacroix, Michel Sage, Prosper Martel, Théophile Godbout, Rév. B. G. Soffers, Hubert Longtin, Francis Rascico, Henry Bélanger, Michel Mainville, Firmin Brousseau, Nazaire Hamel, O. Pomainville, Denis Bogue, Joseph Bellé, Hypolite Tremblay, Jacques St-Onge, Pierre Gauthier, F. H. Morency, Joseph Pagé, Joseph Lortie, Elie Bélanger, Edouard Patry, Jean Patry, Joseph Picard, Fabien Déry, John Filion, Louis Pellerin, James Bassette, John Fizan, Alex. Tétreau, Moïse Charbonneau, Louis Charbonneau, Frédéric Charbonneau, Hypolite Brossard, Prosper Dumontier, Chas. Gauvin, F. G. Mailloux, Joseph Robitaille, Jules Maingot, Richard Jarrait, Joseph St-Pierre, Fabien Dument, N. J. Boissonneau, Chas. Jarrait, John Jarrait, Chas. Peltier, Ferdinand Giguère, Etienne Racine, Chas. Lucier, Jean J. Plamondon, Joseph Mayer, Joseph Deguis, Joseph Larose, Clément Malo, Pierre Lafferty, John B. Bergeron, Honoré Defer, Joseph Defer, Joseph Chapoton, Chas. Deschênes, Eugène Frs. Aug. Robert, Joseph Martin, Magloire Blais, F. X. Monnier, A. Etici. Membres Honoraires : Antoine Beaulieu, Chas. Peltier, Frs. Joseph Moritz.

Mais l'évènement le plus important de l'année 1869, fut la réunion à Détroit de la cinquième convention des Canadiens-français des Etats-Unis, qui fut le centre d'un mouvement politique qui mérite une étude spéciale.

13

CHAPITRE XVI.

UN MOUVEMENT ANNEXIONISTE.

Depuis la grande démonstration de 1857, les Canadiens-français avaient graduellement repris un peu de leur ancienne influence dans les affaires politiques. En 1859, ils réussirent à faire élire M. Théo. J. Campau, pour représenter un des district de Détroit dans la législature. En 1861 et 1862, M. Wm. Chapoton fut élu au même poste, puis en 1863-64, son parent, M. Alex. Chapoton lui succéda. En 1867, M. Charles B. Chauvin, fut élu à son tour pour représenter l'élément canadien dans la législature du Michigan.

Quand arrivèrent les élections présidentielles de 1868, les deux partis politiques recherchèrent l'appui de l'élément canadien, qui s'affirmait de plus en plus énergiquement. Les Républicains s'assurèrent les services de M. Louis-Honoré Fréchette, qui publiait alors l'*Amérique*, à Chicago.

Mais la grande majorité des Canadiens sympathisaient avec le parti démocratique, et pour contrecarrer les efforts des républicains ils organisèrent Le Club Démocratique Français. Les officiers de ce club étaient M. Charles Peltier, président; E. N. Lacroix, Charles Gauvin, Théo. J. Campau, J. L. R. Steckel, John F. Meldrum et Israel J. Beniteau, vice-présidents; E. G. Bagard, secrétaire-archiviste, Jacques A. Girardin, secrétaire-correspondant; Auguste Paulus, trésorier; Chas. Rosanna, commissaire. Les orateurs ordinaires des séances étaient MM. Lacroix, Peltier, le Dr. Whiteford, Bagard et Cicotte.

En dehors de sa participation aux luttes de la politique américaine, ce club présenta à Détroit M. Médéric Lanctot, l'adversaire de Sir George Etienne Cartier, dans Montréal Est en 1867.

M. Lanctot fit sa première apparition le 10 septembre 1868, dans une assemblée tenue à l'hotel-de-ville, où il exposa deux heures durant ses projets pour conquérir pacifiquement l'indépendance du Canada. Il proposait de s'adresser directement à l'Angleterre pour obtenir la séparation.

A cette assemblée on posa les bases de l'Association de l'indépendance pacifique du Canada. Le 22 septembre, après un nouveau discours de Lanctot, cette Association, procéda à l'élection de ses officiers, qui furent choisis comme suit:—Président, E. N. Lacroix; vice-présidents, H. W. Deare et Adolphe Gendron; trésorier, F. Audet; assistant, Geo. Beaulieu; secrétaire, Geo. Bourque; assistant, Félix Charrier; secrétaire-correspondant, C. M. Girardin; directeurs, Charles Gauvin, Charles Longtin, Pierre Jarrait, F. X. Dumais, Jacques Mailloux, C. M. Rousseau et Gustave Vandame.

M. Lanctot se rendit ensuite dans la Nouvelle-Angleterre, où il fit des conférences sur l'indépendance, en compagnie du Dr. J. N. Lanctot, alors d'Utica, N. Y. Il était présent à la convention des Canadiens à Springfield, en octobre 1868. Malgré ses efforts, cette convention décida de ne pas s'occuper de politique. Il fut même décrété que la convention suivante, qui devait se réunir à Détroit en 1869, ne devrait s'occuper que des affaires de l'Union d'Assurance Mutuelle.

Après avoir essayé d'établir un journal, l'*Idee Nouvelle*, à Burlington, puis à Worcester, sans succès, M. Lanctot revint à Détroit dans l'automne de 1869.

Il fut accueilli avec beaucoup de faveur par les Canadiens et les Américains. On traversait alors une période d'agi-

tation. Les Métis de Manitoba étaient en révolte, et les Canadiens émigrés sympathisaient naturellement avec eux. D'un autre côté les Fénéniens menaçaient d'envahir le Canada, pour en chasser les Anglais. Les discours de M. Lanctot en faveur de l'indépendance et de l'annexion étaient donc d'actualité et conforme au courant populaire des opinions.

La Minerve et les autres journaux conservateurs du Canada dénoncèrent sévèrement M. Lanctot et ses projets, mais il n'en réussit pas moins à faire souscrire un capital considérable pour la fondation d'un journal français et à mettre toutes les sociétés canadiennes-françaises de Détroit de son côté.

A l'assemblée annuelle de l'Association St-Jean-Baptiste de l'Etat du Michigan, qui eut lieu le 15 septembre 1869, M. Lanctot fut nommé pour représenter la société à la prochaine convention avec le Dr R. Whiteford et M. N. G. Boissonneau.

Les officiers de la société élus à la même occasion furent : M. l'abbé Soffers, chapelain ; E. N. Lacroix, président ; C. M. Rousseau, vice-président ; C. F. Charrier, secrétaire ; Geo. Beaulieu, J. J. Cicotte, Geo. Bourque, Pierre Jarrait et F. Dumont, directeurs.

La convention se réunit à Détroit le 13 octobre. Elle se composait des délégués dont les noms suivent :—

Société St-Jean-Baptiste de l'Etat du Michigan : Richard Whiteford, N. J. Boissonneau, Médéric Lanctot.

Société de Bienfaisance Lafayette, de Détroit : E. N. Lacroix, J. B. R. Gravier, Charles Longtin.

Société St-Jean-Baptiste du Comté de Wayne : H. W. Deare, Georges Bourqué, Chs M. Rousseau.

Association de l'Indépendance Pacifique du Canada : Jos. Bélanger, Chs F. Charrier, Pierre Blanchet.

Société de Bienfaisance Franco-Américaine de Détroit : Frédéric Barbier, Chs J. Dossin, Georges Beaulieu.

Société St-Jean Baptiste de Chicago : A. Gagné, A. Bengley, A. Leduc, Chs Huot, L. H. Fréchette.

Cercle Littéraire Français de Chicago : Chs Andrieux, W. B. Laparle, Ed Douaire.

Société St-Jean-Baptiste et Congrégation St-Joseph de Cohoes : Joseph Lebœuf.

Société St-Jean-Baptiste de New-York : Chs Moussette et E. Prud'homme.

Institut Canadien-Français de Biddeford, Maine : H. F. Lord.

Société St-Jean-Baptiste de Biddeford, Maine : Alphonse Paré.

Union Française de Bay Comté : J. L. Hébert.

Société St-Jean-Baptiste de St. Albans : A. Moussette.

L'élection des officiers donna le résultat suivant :—Président, H. W. Deare ; vice-présidents, Charles Moussette, et J. L. Hébert ; secrétaire, Alph. Paré ; assistant-secrétaire, Joseph Bélanger ; trésorier, Joseph Lebœuf ; commissaire-ordonnateur, James J. Cicotte, avec pouvoir de nommer un assistant.

Le comité de résolutions se composait de MM. Lanctot, Fréchette, Lebœuf, Lacroix et Whiteford.

Dès l'ouverture des délibérations M. Fréchette demande, comme membre du comité des résolutions, si cette convention doit être limitée par les procédés de la convention de Springfield. Il croit que la convention de Springfield est sortie des voies tracées par les conventions précédentes et par le bon sens et la logique, en excluant la politique ; et qu'elle a outrepassé les pouvoirs d'une convention en tentant de déterminer les devoirs et les attributions des conventions ultérieures et particulièrement de cette convention. Il s'enquiert aussi si cette convention est une convention des sociétés de secours mutuels seulement, ou si elle n'est pas plutôt une convention de tous les Canadiens-français des États-Unis. Pour sa part, il croit que c'est une convention

générale, et il insistera pour que la convention ne soit pas baillonnée, restreinte et contrôlée par un élément exclusif, qu'il respecte, mais auquel il ne veut pas sacrifier ses opinions politiques et ses aspirations nationales. (Vifs applaudissements.)

Une discussion s'ensuit, mais finalement les idées de M. Fréchette et de M. Lanctot prévalent.

M. Lord s'étant objecté à la présence de M. Blanchet, le célèbre "citoyen" Blanchet, comme délégué d'une société de Détroit, parce qu'il n'était pas citoyen des Etats-Unis, il lui fut répondu que les états de service de M. Blanchet le mettaient au-dessus de toutes ces considérations.

Le soir, le gouverneur, M. Baldwin, et le maire de Détroit, M. Wheaton, visitent la convention, sur invitation particulière. Le gouverneur prend la parole en ces termes :

Mesdames et messieurs,—Je ne suis pas venu dans le dessein de vous faire un discours. Mais en me rappelant les jours sombres de notre histoire, lorsque notre peuple luttait presque épuisé et que la France, votre première patrie, vint si noblement à notre secours, je ne puis m'empêcher de vous dire combien je suis heureux de vous rencontrer. Pour tout Américain il est un noble nom qui restera toujours cher et vénéré, c'est celui de Lafayette, cet héroïque jeune homme qui fut le premier ami de notre république. Il me semble l'entendre répondre à notre ambassadeur, qui lui disait que les insurgés étaient trop pauvres pour payer même son passage en Amérique : "J'achèterai un transport moi-même pour moi et mes soldats, et je ferai, s'il le faut, le sacrifice de ma vie pour votre cause." Il s'acheta un vaisseau ; il s'appela *la Victoire*, un nom de bon augure. Et qu'écrivait-il à sa femme ? "Au nom de l'amour que tu me portes, deviens une bonne Américaine ; car la cause de l'Amérique, c'est la cause du monde entier." Et que disait-il à Washington ? "Tout ce que je demande c'est qu'on me permette de risquer ma vie ; je ne veux ni pension ni récompense."

Oui, Français, je suis heureux de saluer des compatriotes de Lafayette. Il y a quelque temps, on a célébré une fête à laquelle j'ai regretté de ne pas m'être trouvé présent ; j'étais absent de la ville. Je veux parler de la célébration du centenaire de Napoléon, le plus grand général que le monde ait produit. Quand on a une patrie qui s'appelle la France, et des compatriotes qui s'appellent Lafayette, Napoléon et Lesseps, cette illustre ingénieur qui vient d'accomplir la plus grande merveille du monde, on peut lever la tête avec orgueil. Français du Canada, je vous salue ; le Canada c'est la France d'Amérique, et j'espère que bientôt il n'y aura plus de frontière entre nos deux pays, que bientôt nous jouirons tous de la même liberté, sous le drapeau de notre généreuse république."

En présence du gouverneur, le comité des résolutions fit son rapport, dans lequel il formulait comme suit ses idées sur l'indépendance du Canada et des autres colonies du Nouveau-Monde :

Considérant que les Canadiens-Français émigrés aux Etats-Unis ont été forcés de s'expatrier par l'administration honteusement corrompue et cruellement arbitraire qui n'a cessé de peser sur le Canada depuis sa conquête par l'Angleterre ;

Considérant que tant que le régime colonial existera au Canada, les Canadiens expatriés ne pourront jamais retourner dans leur pays, parce que ce régime leur refuse, par sa propre nature, le pain et la liberté qu'ils trouvent abondamment aux Etats-Unis ;

Considérant que l'indépendance du Canada et son annexion aux Etats-Unis pourraient seuls donner aux Canadiens-Français expatriés aux Etats-Unis les avantages dont ils jouissent ici, et que par conséquent ils ne sauraient retourner dans leur patrie sans qu'elle soit libre et annexée à l'union américaine ;

Résolu que nous Canadiens-Français, nous n'admettons d'autre solution raisonnable et possible pour le bonheur de

notre patrie et pour la cessation de notre expatriation, que dans l'indépendance du Canada de la métropole britannique et l'annexion de notre patrie à l'union américaine.

Considérant que les déclarations les plus solennelles et les plus formelles ne sauraient être jugées ni pratiques ni sincères, si elles ne sont pas soutenues par l'adoption des moyens les plus vigoureux et les plus expéditifs de mettre ces déclarations à exécution.

Résolu 1. Que les patriotes, membres de cette Convention, se forment en Commission générale d'indépendance et d'annexion du Canada aux Etats-Unis, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre tous membres actifs et honoraires consentant à en faire partie.

2. Que cette convention soit gouvernée par des règlements et administrée par une commission exécutive composée d'au moins deux membres par état.

3. Que la commission exécutive reçoive instruction de nommer trois comités, dont les membres seront choisis parmi la commission générale: un comité de correspondances et d'organisation pour étendre l'œuvre inaugurée pratiquement aujourd'hui; un comité de finances, pour trouver par souscriptions et par l'émission de bons d'émanicipation et d'annexion canadienne, les moyens de défrayer toutes les dépenses de cette entreprise; enfin, un comité chargé d'organiser des centres efficaces pour mener l'œuvre à bonne fin.

4. Que la commission générale ait le centre de ses opérations à Détroit et que son organe officiel soit l'*Impartial*.

Attendu que cette convention fait les vœux les plus ardents pour le prompt accomplissement des événements qui doivent réunir la nationalité canadienne-française sous le drapeau glorieux de la république américaine, et qu'il importe aux Canadiens-Français des Etats-Unis de donner une preuve de leur attachement à la patrie canadienne et de leur amour fraternel pour leurs compatriotes que le régime colonial n'a pas réussi à chasser du sol natal;

Résolu que la prochaine convention soit la convention générale des Canadiens-Français de l'Amérique du Nord, et qu'elle ait lieu à Montréal, et que la commission exécutive reçoive instruction de se mettre en communication avec les populations françaises de la prétendue Puissance du Canada et de faire toutes démarches pour que la prochaine convention ait le succès le plus éclatant.

Attendu que les victimes du régime colonial britannique ont naturellement les plus vives sympathies pour les victimes du régime colonial espagnol à Cuba ;

Résolu que cette convention forme les vœux les plus sincères et les plus ardents pour le succès de l'indépendance de Cuba et professe la plus grande admiration pour leur courage héroïque et leur persévérance à toute épreuve ; et que cette convention verra avec la plus profonde et la plus vive satisfaction, la reconnaissance des droits de belligérants aux patriotes cubains et l'intervention active même du gouvernement de Washington, pour mettre un terme aux actes inhumains de la soldatesque espagnole.

Les résolutions furent adoptées au milieu des plus chaleureuses acclamations.

Votèrent pour : MM. Lacroix, Fréchette Whiteford, Longtin, Leboeuf, Gravier, Barbier, Bourque, Bélanger, Charrier, Blanchet et Lanctot : 12.

Votèrent contre : MM. Ant. et Chs. Moussette, Lord, Paré, Hébert, Prud'homme et Rousseau : 7.

La minorité refusa de se soumettre. Après une longue discussion, elle se retira de la convention, en protestant que l'introduction de la politique dans les délibérations rendait les procédés inconstitutionnels. Les délégués dissidents se retirèrent au Biddle House, où ils posèrent définitivement les bases de l'Union Canadienne de Secours Mutuels.

Laissés seuls, les partisans de l'indépendance organisèrent la commission générale de l'indépendance et de l'annexion

du Canada qui se composait des messieurs suivants : E. N. Lacroix, H. W. Deare, P. Blanchet, L. H. Fréchette, Geo. Beaulieu, J. J. Cicotte, Frédéric J. Barbier, J-B. R. Gravier, Richard Whiteford, M. D., Jos. Lebœuf, Joseph Bélanger, Geo. Bourque, C. F. Charrier, Charles Longtin, N. J. Boissonneau et Médéric Lanctot. Les messieurs suivants furent nommés officiers de cette commission : Président, E. N. Lacroix ; vice-présidents, R. Whiteford, M. D., L. H. Fréchette et Jos. Lebœuf ; secrétaire-archiviste, George Bourque ; secrétaire-correspondant, Jos. Bélanger ; secrétaire-trésorier, H. W. Deare.

Les messieurs suivants furent ensuite unanimement déclarés membres honoraires de cette commission générale de l'indépendance et de l'annexion du Canada, savoir :

Son excellence H. P. Baldwin, gouverneur de l'état du Michigan ; son honneur W. W. Wheaton, maire de la cité de Détroit ; Edouard Kanter, écrivain ; l'hon. sénateur de l'état du Michigan, J. M. Howard ; D. B. Duffield, écrivain, G. V. N. Lothrop, écrivain, W. E. Moore, écrivain ; Sylvestre Larned, écrivain et Levi Bishop, écrivain.

Combien de ces hommes se rappellent aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans ils ambitionnaient de transformer les destinées du Canada. La plupart sont des hommes d'affaires qui n'ont aucune aspiration politique ; tous sont de paisibles citoyens que l'on ne prendrait jamais pour des fauteurs de révolutions.

Avant de se disperser la convention nomma MM. Lacroix, Fréchette, Jos. Lebœuf, Hébert, Pierre Blanchet et Médéric Lanctot "pour rédiger une adresse aux Canadiens-Français du Canada, pour leur expliquer que le but de cette convention en proposant que Montréal soit l'endroit de la prochaine convention, est de réunir toutes les sociétés de bienfaisance des Etats-Unis à celles du Canada, et de concerter ensemble avec nos compatriotes du Canada,

les moyens pratiques de contribuer à leur délivrance de la tutelle britannique et à leur annexion aux Etats-Unis.”

Enfin les délégués participèrent à un grand banquet au Biddle House. La liste des toasts nous fait penser aux agapes et au langage des contemporains de Mirabeau. La voici :—

1. Aux Etats-Unis.—

Reconnaissance à la patrie d'adoption qui nous a donné la liberté civile, et nous conserve nos droits religieux.—Le Président.

2. Au Canada.—

Nous conservons dans nos cœurs le souvenir de la patrie absente.—M. E. N. Lacroix.

3. Aux différentes Sociétés Canadiennes des Etats-Unis.—

Puisse leur influence s'étendre de jour en jour et couvrir bientôt tout le sol libre de l'Amérique.—M. Lebœuf.

4. A l'annexion du Canada aux Etats-Unis.—

Nous l'appelons de tous nos vœux comme une ère de bonheur pour nous et notre patrie.—M. L. H. Fréchette.

5. Aux patriotes du Canada.—

Puissent-ils vivre assez longtemps pour voir le jour de la délivrance.—M. Lanctot.

6. A Céspedes et aux Patriotes cubains.—

Nous admirons leur héroïsme, et faisons des vœux pour le succès de leur cause, qui est celle de tous les américains.—Dr. Whiteford.

7. A la Presse.—

C'est le flambeau qui éclaire les peuples sur la voie de la civilisation.—P. Blanchette.

8. Aux dames Canadiennes du Canada et des Etats-Unis.—

Le souvenir des dames nous fait penser à la patrie, et la présence des autres nous aide à supporter l'exil.—Joseph Bélanger.

Le 20 novembre 1869, Médéric Lanctot faisait paraître à Détroit, le premier numéro de l'*Impartial*, l'organe de la ligue pour l'indépendance du Canada. Dans son article sur l'œuvre de la convention, il déversait tout le feu dont son âme était dévorée.

“ C'est donc la liberté,” s'écriait-il, “ qui est le but suprême de l'homme sur la terre, comme c'est le désir de voir le Créateur en face qui est la grande aspiration de son âme immortelle.

“ Otez ce but : la liberté ; vous n'avez plus l'homme, vous n'avez qu'un cadavre ! Otez le grand avenir à l'âme, et vous brisez le grand ressort de la vie : la charité, la fraternité, l'amour en un mot ; et il ne reste plus qu'un clavier froid, touché par les doigts crochus de l'égoïsme.

“ Dieu merci ! le peuple canadien n'est pas assez dégénéré pour désobéir à cette loi suprême de la nature, à ce précepte infallible de Dieu ; la liberté et la fraternité ; la liberté qui commande l'égalité des droits, et la fraternité qui commande l'amour mutuel, le dévouement de tous pour chacun, de chacun pour tous.

“ Le peuple canadien n'ayant pas la liberté chez lui, l'a cherchée aux Etats-Unis ; la preuve qu'il l'y a trouvée, c'est qu'il y reste. Et la preuve qu'elle n'existe qu'aux Etats-Unis, c'est que le peuple canadien continue d'émigrer. Il émigre de plus en plus. Ce n'est plus un ruisseau, c'est un torrent, grossi de toutes les nobles ambitions brisées par la servitude coloniale, de toutes les misères engendrées par la succion impitoyable de l'empire sous la forme de tarifs odieux, vexatoires, iniques ; de tous les abrutissements même que la servitude laisse sur son passage par ses procédés pernicieux et dégoûtants de dégradation physique, sociale, politique et morale.

“ Et tant que le Canada ne sera pas libre, et tant que les Etats-Unis le seront, l'émigration canadienne continuera, la terre natale sera dépeuplée, les cendres froides de nos foyers

seront jetées aux quatre vents du ciel et le brasier de l'étranger ne réchauffera plus même les souverains du passé sous le toit chéri des défricheurs du sol, des pionniers de la civilisation française sur le continent nouveau.

“ Vous l'avez bien compris, ô vous, hommes patriotiques, sentinelles avancées de l'émigration canadienne, quand, cédant à l'attendrissement de votre patriotisme, vous avez levé, il y a cinq ans, dans votre première et mémorable convention, l'étendard de l'annexion. Vous avez bien senti dans vos nobles et généreux cœurs qu'il n'y avait qu'un moyen de conserver à la France, sa fille, la nationalité canadienne ; à la famille canadienne son bien chéri, ses chers foyers, son clocher, ses champs, ses intéressantes cités, ses souvenirs. Oui, vous avez compris, vous, nobles, fidèles et courageux initiateurs, que le moyen d'arrêter cet annéantissement d'une nationalité, cette émigration désastreuse, cet épuisement d'un peuple, cet assèchement de la source du patriotisme français en Amérique, c'était d'en frapper la cause à la racine avec la cognée de la logique et de dire au peuple canadien : Puisque tu as la force de t'expatrier pour secouer la servitude et te jeter dans les bras de la liberté, fais mieux ! pousse avec nous le cri de l'annexion et tu auras la liberté sans quitter tes foyers ! tu conserveras tout ce que les mots sublimes, patrie et famille, renferment de délices, de sentiments infiniment exquis, de douceurs et d'émotions ineffables, et, de plus, tu auras la liberté, avec tous ses avantages, avec toutes ses lumières, avec tous ses grands résultats.

“ Honneur à vous, nobles et sincères fondateurs de cette entreprise. L'initiative aux États-Unis vous appartient. Deux fois, vous êtes revenus à l'assaut ; deux fois vous avez élevé sur le pinacle de vos conventions le drapeau de l'annexion, et les cœurs ont tressailli au Canada ; on a commencé à voir le nouveau phare, destiné à guider les grandes aspirations du peuple Canadien. Puis..... faut-il le dire

ici ?..... le nuage sombre de l'égoïsme, qui a présidé à votre quatrième convention, a caché un instant aux Canadiens de l'Amérique du Nord ce phare lumineux. Encore une fois, la patrie a gémi d'un retard ; encore une fois cette noble et tendre mère a essuyé les larmes que l'aveuglement, l'égoïsme et la trahison de quelques-uns de ses enfants lui ont arrachées ; encore une fois elle a senti qu'il y avait des âmes assez mal inspirées, des cœurs assez mal placés pour oublier qu'ils lui devaient la vie et augmenter son supplice, à elle qui ne peut mourir, à elle qui doit souffrir et boire la coupe jusqu'à la lie. Ça été le coup de poignard de la trahison. Mais, ô nobles amis, vous avez été vengés ! O noble patrie, tu as tressailli d'aise ! Votre œuvre, messieurs, a été acclamée ; la convention des Canadiens-français de 1869, l'a adoptée, restaurée, augmentée, agrandie peut-être ! Et toi, patrie, tu as vu les meilleurs de tes fils fustiger les égoïstes, les bannir de tes côtés, et les déclarer sur preuves toutes récentes, indignes de marcher sous ta noble bannière !

“Saluons donc l'œuvre de la convention de Détroit, comme l'aplanissement des difficultés, le retour au mouvement, l'étape heureusement franchie, l'épuration de l'armée de délivrance, l'union de tous les patriotes dans un seul et unique but : l'émancipation du Canada et son annexion aux Etats-Unis.”

Dans une autre colonne, répondant aux attaques personnelles de ses adversaires, il disait :

“Publier un journal et libérer son pays tout à la fois, n'est pas une entreprise d'un jour, ni même d'une année. C'est l'œuvre d'une existence complète. L'énergie, la persévérance, une soumission chrétienne à toutes les épreuves, et une confiance illimitée dans la bonté et la justice de la Providence, voilà ce qui devra nous soutenir jusqu'au succès définitif de notre entreprise nationale.”

Malheureusement Lanctot n'agissait pas comme il parlait. Ne pouvant réussir avec l'*Impartial*, il abandonna la

publication de ce journal au bout de cinq semaines. Puis il apostasiait publiquement la foi catholique et faisait paraître *The Anti-Roman Advocate*. Ce journal adoptait les idées de Chiniquy. Heureusement son influence parmi les Canadiens de Détroit fut peu considérable. Il ne parut que cinq mois. Lanctot retourna ensuite au Canada et il eut le bonheur de revenir à la foi de ses pères.

Le mouvement annexionniste se trouva complètement discrédité. La convention de Montréal ne fut jamais convoquée, et tous les amis véritables des Canadiens émigrés regrettèrent que la politique se fut jamais introduite dans leurs conventions.

CHAPITRE XVII.

SOCIÉTÉS NATIONALES.

La fin désastreuse du mouvement annexioniste qui avait été lancé avec tant d'éclat, eut naturellement un effet très fâcheux pour le prestige des Canadiens et pour la prospérité de leurs sociétés.

L'Association St-Jean-Baptiste de l'Etat du Michigan eut encore deux assemblées annuelles, en 1870 et 1871, puis elle tomba dans l'oubli. La Société Lafayette décida en 1871 de ne plus envoyer de délégués aux conventions.

La Société St-Jean-Baptiste du comté de Wayne seule se rallia fermement à l'Union des sociétés, dans laquelle elle resta jusqu'à 1879, époque à laquelle elle entreprit d'assurer ses membres elle-même.

Le délégué de cette société, à la convention de Worcester, qui eut lieu en 1871, M. E. N. Lacroix, fut l'objet d'une belle démonstration. Au milieu de la convention, M. Ferd. Gagnon, fondateur du *Travailleur*, accompagné de MM. Chs. Moussette et Jos. Lebeuf, s'avança vers M. Lacroix, et au nom des Canadiens émigrés il lui présenta une canne montée en or, en reconnaissance de ses nombreux services à la cause nationale et en témoignage d'estime. Le lendemain, M. Lacroix était élu président du bureau de direction. M. Gagnon, dans son rapport de la convention dit: "M. Lacroix est pour moi la personnification du patriote émigré."

Né en 1812, à Montréal, M. Lacroix avait émigré à Détroit après les événements politiques de 1838. Toute sa vie fut consacrée au service de la cause nationale. Il est

mort, il y a quelques années, entouré du respect que méritaient ses vertus.

En 1874, au moment de la grande démonstration nationale de Montréal, les Sociétés St-Jean-Baptiste des comtés de Wayne et d'Essex s'unirent pour faire un grand pique-nique à Chatham. L'année suivante les Sociétés St-Jean-Baptiste du comté d'Essex, et St-Patrice, de Chatham, s'unirent à celle de Détroit pour célébrer la fête nationale en cette ville. La Société Lafayette et l'Institut Cosmopolitain Français, qui venait d'être fondé par M. Willemin, avocat français, prirent aussi part à la procession. Le sermon dans l'église Ste-Anne fut prononcé par M. l'abbé Caisse, de Montréal. La démonstration se termina par un pique-nique au Weber's Garden, où des discours furent prononcés par MM. Joseph Bélanger, de Détroit, J. A. Foisy et H. R. Stephenson, de Chatham, E. N. Lacroix et R. F. Xager, de Toledo.

Ces manifestations malheureusement, ne se répétèrent pas assez souvent. Après la faillite de l'Union des Sociétés en 1879, les sociétés de Détroit restèrent isolées, et pendant plusieurs années elle n'essayèrent plus de renouer les relations avec les sociétés sœurs.

Cependant l'idée de l'organisation en sociétés de secours se répandait sur tous les points de l'état. En 1869 une société Lafayette s'organisa à Bay City, puis une Union St-Joseph dans la même ville, et une Association St-Jean-Baptiste à West Bay City. La Société St-Jean-Baptiste de Marquette est réorganisée d'une manière permanente en 1875, et vers le même temps on pose les bases de semblables sociétés à Muskegon et à Manistee. L'année 1879 vit naître la Société St-Jean-Baptiste de Lake Linden, et l'Union Canadienne-française d'Ishpeming. En 1883, se fondent l'Union Canadienne-française de Republic, et l'Institut Jacques-Cartier d'Escanaba; en 1884, la Société des Chevaliers de Lafayette, et la Société St-Jean-Baptiste de Negaunee, les Chevaliers de St-Jean d'Oscoda et la Société

St-Jean-Baptiste d'Alpena ; en 1885, la Société St-Jean-Baptiste de Menominee et celle de Calumet ; en 1886, la Société St-Jean-Baptiste de Cheboygon, celle de Houghton et Hancock, et celle de Champion. Le nombre des sociétés nationales dans le Michigan, se trouvait ainsi porté à vingt-deux, ce qui pouvait donner environ 3,500 sociétaires. Toutes ces sociétés sont des associations de secours mutuels, et plusieurs d'entre elles ont accumulé plusieurs milliers de dollars dans leur caisse, tout en secourant les malades et les orphelins, et en célébrant avec le plus d'éclat possible la fête nationale chaque année.

Dans le comté d'Essex, des sociétés St-Jean-Baptiste s'étaient aussi formées dans les nouvelles paroisses du comté, mais c'étaient des associations purement patriotiques, dont les efforts se bornaient à diriger la célébration de la fête nationale.

La plus mémorable de ces démonstrations est celle de Windsor en 1883. Sir Hector Langevin, Sir Adolphe Caron, M. Benj. Sulte, M. l'abbé Casgrain et plusieurs autres Canadiens de la province de Québec rehaussèrent l'éclat de cette fête par leur présence.

A l'occasion de la célébration de la fête nationale St-Jean-Baptiste qui eut lieu à Amhersburg le 24 juin 1885 avec beaucoup d'éclat et avec le concours de toutes les sociétés du comté, M. Joseph P. Jubainville, président de la société de la paroisse de St-Joseph de la Rivière aux Canards, exprima dans un discours patriotique l'idée de grouper toutes les sociétés du comté d'Essex en un seul corps, ayant à sa tête un comité central. Cette idée fut accueillie avec faveur, et M. Jubainville, poursuivant son œuvre, parcourut après la fête les différentes paroisses, assista aux assemblées des diverses sociétés et obtint d'elles la nomination de trois délégués au comité central des sociétés de St-Jean-Baptiste d'Essex.

Ces délégués, au nombre de 21, se réunirent à Windsor

Le 6 octobre 1885, à savoir : MM. Luc Montreuil, Daniel B. Odette et Edouard Boismier, pour la société de Windsor et Sandwich ; MM. N. A. Coste, Patrice Ouellette et Damase Bellanger, pour la société d'Amherstburg ; MM. J. Dusault, Ludger St-Jean et Boniface Dupuis, pour la société St-François de Tilbury West ; MM. Alexandre Chauvin, Israel Desjardins et D. Lévesque, pour la société de la Pointe aux Roches ; MM. Henry Morand, J. B. Cada et François Belleperche, pour la société de Ste-Anne de Tecumseh ; MM. Joseph P. Jubainville, H. Laframboise et C. L. Paré, pour la société de St-Joseph de la Rivière aux Canards ; MM. Napoléon Langlois, Xavier Prieur et Charles Lévesque, pour la société de St-Clément de MacGregor.

A cette réunion il fut procédé à l'élection d'officiers pour diriger le comité et les sociétés du comté, et les personnes suivantes furent élues par acclamation : M. N. A. Coste, président ; MM. Luc Montreuil et Israel Desjardins, vice-présidents ; M. Daniel B. Odette, secrétaire-général ; M. Henry Morand, trésorier ; M. C. L. Paré, secrétaire-adjoint.

Une constitution commune pour toutes les sociétés fut adoptée à cette réunion, et depuis elles ont toujours fêté le 24 juin ensemble.

Le besoin de l'union, toutes les sociétés canadiennes des Etats-Unis, et surtout des sociétés de bienfaisance, l'éprouvent constamment. Plusieurs efforts ont été tentés pour opérer un rapprochement.

En octobre 1885 eut lieu la première convention des Canadiens du Haut Michigan. Les sociétés St-Jean-Baptiste de Marquette, Negaunee, Beacon, Lake Linden et Calumet, et les Unions Canadiennes-françaises d'Ishtepeming et de Republic se firent représenter à cette convention. Il y fut résolu : " Que cette convention approuve non seulement l'union de toutes les sociétés canadiennes-françaises du Haut Michigan, mais qu'elle désire qu'il y ait une union centrale

dans chacun des Etats où il y a des sociétés nationales, et qu'il y ait de plus une association fédérale de toutes les sociétés nationales des Etats-Unis et du Canada, priant la société-mère, la société St-Jean-Baptiste de Montréal, d'en prendre l'initiative."

Conformément à cette résolution un projet de constitution fut adopté par la convention pour former une association centrale de secours mutuels; et il fut aussi résolu que "toutes les sociétés représentées à cette convention soient déclarées faire partie de l'association."

Une deuxième convention des mêmes sociétés eut lieu à Lake Linden en 1886, et une troisième à Ishpeming en 1887. L'union avait déjà eu un excellent effet. Malheureusement la jalousie existant entre les officiers de deux ou trois des sociétés, fut la ruine de l'association de secours, et fit abandonner l'idée des conventions.

Ce fut aussi en 1885 que les officiers de l'association St-Jean-Baptiste de l'état du Michigan reprirent l'idée de se prévaloir de l'acte d'incorporation de 1871, pour unir toutes les sociétés nationales de l'état sous une administration centrale. Un projet de constitution ayant été adopté, l'auteur de ces lignes entreprit de visiter les principaux centres canadiens de l'Etat. Il contribua à la fondation de sociétés St-Jean-Baptiste à Ludington et à Manistee dans le but de les affilier à l'association centrale. Partout l'idée d'une fédération fut favorablement accueillie, mais lorsqu'il fallut en venir à l'application, il se trouva encore une fois qu'il était impossible de satisfaire toutes les susceptibilités de ceux qui posent comme chefs des sociétés.

Il résulte de nos observations que le besoin d'une organisation plus forte se fait universellement sentir parmi les Canadiens émigrés, mais qu'aucune de leurs sociétés existantes n'a le prestige voulu pour prendre l'initiative d'établir une union nationale et de bienfaisance.

Il y a là une question de la plus haute importance pour

l'avenir des Canadiens-français et qui mérite une étude approfondie de la part de nos compatriotes du Canada.

Il suffit de jeter un regard en arrière pour se convaincre du bien accompli par les conventions.

Lorsque la première convention des sociétés canadiennes-françaises des Etats-Unis eut lieu à New-York en 1865, l'on ne comptait guère qu'une douzaine de ces associations parmi les 300,000 Canadiens-français qui, dès lors, habitaient les Etats-Unis. Il n'y avait que quelques missions canadiennes. Nos compatriotes étaient ignorés des étrangers au milieu desquels ils vivaient ; ils ignoraient eux-mêmes leur propre importance. Vivant dans un certain sentiment de leur propre infériorité, ils étaient sans espoir pour l'avenir. Leur horizon ne s'étendait pas au-delà de leur localité ; ils ignoraient ce que le reste de la nation faisait. Leur suprême ambition consistait à amasser quelques dollars pour retourner au pays natal le plus tôt possible.

Les premières conventions ouvrirent les yeux de ces pauvres émigrés sur leur force. Elles ranimèrent leur courage en leur donnant la confiance, en leur apprenant que d'un bout à l'autre du continent il y avait des frères au cœur généreux qui travaillaient à assurer un avenir brillant à la race canadienne-française.

Il n'est pas un centre important dans les régions qui ont participé aux conventions qui ne possède son église, son école et ses sociétés nationales. Ils se considèrent eux-mêmes non plus comme de malheureux exilés, mais comme des pionniers de l'idée française sur le territoire qu'ils sont en train de reconquérir ; ils sont fiers du présent et confiants dans l'avenir.

Et dans cette transformation, l'influence des conventions est palpable. Ainsi que le disait le bureau central de la convention de 1874 dans sa proclamation :

“ C'est l'Union qui, en transportant les assemblées annuelles de place en place, a développé le goût de l'associa-

tion parmi les populations qui n'y étaient point habituées ; c'est elle qui a marié en un faisceau fraternel les sociétés qui naissent sous ses pas. C'est l'Union qui, à force de démontrer la nécessité du journal, a fini par produire une impression qui a créé la presse canadienne-américaine. C'est encore l'Union qui a mis en branle toutes les idées généreuses que depuis dix ans nos compatriotes tâchent de mettre en pratique."

A ceux qui persistent à ne voir qu'une simple coïncidence dans le développement simultané de l'influence canadienne et des conventions, nous ajouterons : jetez un regard sur les centres canadiens qui se distinguent par leur activité patriotique : ce sont ceux qui ont pris part aux conventions. Parcourez le pays, et partout où vous trouverez nos compatriotes disciplinés, agissant en corps et exerçant quelque influence dans la politique, vous pourrez vous dire avec vérité : les conventions ont passé ici.

Les conventions sont aujourd'hui reconnues comme le grand et unique moyen d'organisation et d'entente par tous les peuples et par toutes les associations. Allemands, Irlandais et Suédois, sociétés ouvrières ou scientifiques, tous ont recours aux conventions pour atteindre l'unité d'action, pour relever l'enthousiasme et multiplier les corps locaux, et pour faire de la propagande. Notre nationalité est soumise aux mêmes règles que toutes ces associations et tous ces peuples ; ce qui est avantageux pour eux l'est également pour elle.

Les adversaires des conventions ont dit qu'elles ne servaient qu'à faire connaître quelques orateurs qui viennent là pour faire de grands discours. Mais n'est-ce pas pour un peuple un grand avantage que de connaître les hommes qui s'intéressent à ses destinées, les chefs qui sauront le défendre quand la nécessité s'en fera sentir et autour desquels il pourra se ranger à l'heure du danger ? Pour notre part nous considérons que c'est là un avantage précieux. Il

importe de connaître son général quand on marche au combat.

Et ces discours ne sont pas non plus un mal. Les salutaires enseignements patriotiques qu'ils renferment restent dans le cœur de nos compatriotes comme un germe fécond qui se développera de lui-même et rapportera au centuple. Si les idées de quelques philosophes ont pu prendre racine dans le cerveau des peuples et causer les révolutions qui ont balayé les hommes d'état et leur pouvoir, si aujourd'hui le livre d'un Henry George a pu porter des milliers d'Américains vers le socialisme, pourquoi les idées exprimées par nos hommes les plus capables, réunis en convention, ne germèrent-elles pas dans le cœur de nos compatriotes et ne les pousseraient-elles pas à de plus grands et de plus pratiques efforts pour l'agrandissement de notre influence? Ne méprisons pas le pouvoir moral, il est souvent plus puissant que les décrets des législateurs reconnus.

Un vent de matérialisme souffle depuis quelque temps sur nos sociétés nationales. S'il fallait en croire les esprits pratiques qui aspirent à les diriger, nos sociétés n'auraient d'autre mission que celle de s'enrichir, comme de simples compagnies d'assurances; elles devraient se mêler au mouvement national que juste assez pour se faire la réclame voulue.

Si ces adorateurs du veau d'or doivent triompher, il vaut aussi bien prononcer l'arrêt de mort de toutes les associations que les Canadiens-français soutiennent au prix de sacrifices considérables. Nos sociétés doivent être nationales avant tout, ou elles n'existeront pas. Des compagnies d'assurances, des associations de secours mutuels, il en existe des centaines qui offrent plus d'avantages, sous le rapport matériel, que nos sociétés. C'est par les services qu'elles rendent à la nationalité que nos sociétés peuvent se donner une raison d'être. Si l'on veut rabaisser leur rôle, leur enlever le glorieux cachet de patriotisme et de dévouement

qui les ont rendues chères à tous nos compatriotes, on les ruinerait.

L'on n'étudie peut-être pas assez l'origine de ces sociétés nationales. Si l'on connaissait mieux les circonstances qui les ont fait naître, les sentiments qui ont présidé à leur fondation et à leur développement, l'on aurait sans doute des notions plus élevées sur le sujet.

Durant l'époque qui s'écoula de 1763 à 1837, les Canadiens-français ne sentirent pas le besoin de sociétés nationales. Ils étaient encore tous dans les limites de la province de Québec, leurs intérêts étaient peu compliqués et ils les comprenaient si bien qu'ils se retrouvaient toujours unis pour les défendre. D'ailleurs, ils pouvaient parfaitement les discuter dans l'Assemblée législative qui leur fut accordée en 1791, la minorité anglaise qui siégeait dans ce corps étant si peu nombreuse qu'elle ne pouvait guère les distraire dans leurs discussions ni les influencer dans leurs décisions.

Il n'en fut pas de même après l'union de 1840. L'apparition d'une majorité de députés anglais dans l'enceinte parlementaire, les questions industrielles et financières qu'ils y apportèrent avec la diversité des intérêts, les tendances conservatrices des uns et les idées libérales des autres compliquèrent tellement la politique qu'il devint impossible de faire en chambre une étude sérieuse des intérêts particuliers des Canadiens-français.

C'est alors que Duvernay fonda la première société St-Jean-Baptiste, dans l'espoir qu'elle deviendrait le germe d'une de ces grandes associations au moyen desquelles les chefs des peuples opprimés ou dispersés répandent leurs idées et font prévaloir leur volonté.

L'honorable juge Loranger a parfaitement raconté l'origine de l'association St-Jean-Baptiste lors du congrès de Montréal, en 1884. Après avoir fait l'histoire de nos luttes depuis la conquête, le savant orateur disait :

“Les quatre-vingt-douze résolutions furent le testament politique des hommes de 1791 et de 1813 en faveur des générations futures.....

“C’était quatre années seulement avant la suspension de la constitution, à une époque où les dissolutions fréquentes et continuellement répétées du parlement rendaient l’autorité illusoire et en paralysaient l’action, et où il était facile d’en prévoir la fin prochaine, l’expressson de ses dernières volontés adressées au peuple de la province, auquel elle représentait leur accomplissement comme essentiel au maintien de ses institutions et de ses droits politiques et sociaux, de sa langue, de sa religion et de ses lois, et comme indispensable à la conservation de la nationalité. Encore une fois, le manifeste était le testament politique de la Chambre d’Assemblée.

“L’exécution de ce testament incombait sans doute à la nation; mais elle n’était représentée par aucun corps public, et sans semblable représentation, un peuple ne peut être considéré qu’individuellement et il est incapable de tout acte politique. Dans l’intervalle, la société St-Jean-Baptiste de Montréal fut fondée, et ce fut elle qui devint l’exécutrice testamentaire de l’assemblée. Ce fut une puissance morale substituée à la puissance politique qui la remplaça pendant l’inter règne parlementaire de 1839 à 1840, et qui a marché de pair avec elle depuis l’acte d’Union de 1840.

“Ludger Duvernay.....m’a souvent et beaucoup parlé de la St-Jean-Baptiste, et des projets ambitieux qu’il faisait pour son agrandissement. C’est de lui que je tiens l’idée de faire une société générale de toutes les sociétés particulières établies en Amérique sans briser leur autonomie et nuire à leur existence particulière, et je suis heureux de lui en attribuer ici la paternité. De son temps, où l’immigration aux Etats-Unis ne faisait que commencer, il n’y avait pas de sociétés nationales établies en dehors de la province où se bornait son ambition. “Avec un levier semblable, je soulèverais le pays, m’a-t-il souvent dit.”

Et Duvernay avait raison.

Que ne pourrions-nous pas attendre si l'on faisait succéder un ordre durable de choses aux tentatives intermittentes que l'on a faites jusqu'ici pour réunir nos sociétés, si nous pouvions constituer d'une manière permanente ce gouvernement moral dont nous sentons tous la nécessité?

Et la chose est possible, facile même. Un peu de foi, de confiance suffit pour transporter les montagnes, un peu de bonne volonté pour faciliter l'entente.

Traitant cette question il y a quelques années dans un journal des Etats-Unis nous disions :

“ Par le passé, quand une grande célébration était organisée quelque part, nos sociétés les plus prospères s'imposaient des sacrifices très durs pour y envoyer des délégués ; et elles se plaignent qu'elles n'ont obtenu aucun résultat palpable en récompense de leur dévouement.

“ En effet, l'on ne pouvait en attendre aucun. Ces délégations envoyées à Montréal, à Québec ou à Nashua servent, il est vrai, à affirmer l'unité de sentiments de notre nationalité, sa grandeur ; mais là s'arrête leur rôle.

“ Les groupes canadiens de chaque état, de chaque province, ont des besoins, des intérêts particuliers, inconnus au dehors. Ce qui peut être très bon pour les habitants de la province de Québec ne peut pas, le plus souvent, s'appliquer à nous. Il est impossible à une grande convention générale de s'intéresser aux affaires particulières de chaque centre. Les renseignements généraux ne suffisent point pour régler ces choses ; et chaque localité semble exiger des exceptions particulières. Tout échappe, tout fuit par les détails, quand on n'est pas à distance nécessaire pour les atteindre.

“ Imaginez-vous des représentants élus par un certain nombre de comtés ou de villages allant à Washington pour faire des règlements pour l'entretien des rues et la construction des égouts. Vous voyez d'ici la confusion, les injustices, les dépenses folles.

“ Et c'est pourtant là l'image de nos conventions générales jusqu'à ce jour. Il faut que le principe fondamental de ces institutions ait été bien bon pour qu'elles aient produit les résultats que nous avons déjà démontrés en dépit d'une aussi mauvaise organisation.

“ Les conventions générales doivent être le corps suprême dans une organisation complète. Mais il faut entre elles et les sociétés locales un corps intermédiaire, que nous nous contenterons de comparer aux législatures d'état pour faire bien comprendre notre idée. On réunirait ensemble les centres d'une région déterminée ayant à peu près les mêmes intérêts, et on laisserait à ces conventions régionales—nous employons le mot régionale de préférence au terme convention d'état, parce que les divisions politiques ne correspondent pas toujours à celles qu'il convient d'adopter pour nos fins d'organisation—la partie du bien à faire qui n'est pas soumise à des principes uniformes, puisque des changements dans cette sphère peuvent être exécutés dans un lieu et rejetés dans un autre sans qu'il en résulte aucun inconvénient.

“ Une pareille organisation devrait infailliblement être beaucoup plus efficace que celle qui a prédominé jusqu'aujourd'hui. Elle serait aussi beaucoup moins onéreuse. Les frais de voyage des délégués à une convention régionale seraient peu élevés ; toutes les sociétés, mêmes les plus pauvres, seraient en état de se faire représenter. La convention, ses délibérations terminées, choisirait à son tour, dans son sein, deux ou trois délégués à la convention générale. Les dépenses de ces délégués étant réparties directement sur toutes les sociétés de la région, ne seraient pas non plus très obérantes.

“ Ces délégués aux conventions générales seraient les véritables représentants de toutes les sociétés de leur région, des hommes choisis, capables. Ils parleraient avec autorité, et s'éclaireraient des renseignements détaillés soumis aux réunions locales, ils jetteraient sur notre situation un jour

nouveau, fixeraient les doutes et indiqueraient la route à suivre.

“ En laissant à chaque société sa liberté pleine et entière, de même qu'à chaque convention, l'on profiterait des expériences diverses qu'elles tenteraient ; l'on créerait entre elles une émulation qui les aiguillonnerait sans cesse à trouver le meilleur régime.”

Cette esquisse d'une constitution est celle qui vient d'être adoptée par les Forestiers Catholiques, et qui avait déjà été mise en pratique par toutes les grandes sociétés d'assurance mutuelle.

Son adoption par les sociétés St-Jean-Baptiste, permettrait d'étendre dans toutes les localités où il y a une vingtaine de canadiens, les bienfaits de l'organisation et de l'assurance, et on formerait ainsi un lien moral et matériel entre tous les groupes dispersés sur le continent.

Les avantages mêmes de l'assurance ne sont plus à discuter. En partageant les risques, en multipliant le nombre des assurés, on facilite le paiement de l'assurance, et par conséquent, une association comprenant un ou deux mille membres est toujours plus avantageuse que celle qui n'en comprend que deux ou trois cents.

Les sociétés locales ne sont pas des associations d'assurance avantageuses, pour cette raison additionnelle qu'elles ne garantissent jamais à l'assuré un montant déterminé. Durant des années une société peut compter, disons, trois cents membres. Durant toutes ces années les membres auront payé \$300 d'assurance à ceux qui seront morts. Mais un beau jour arrive une chicane dans la société, ou toute autre cause, qui réduit le nombre des membres de moitié. Cela se voit assez souvent. Eh bien, la conséquence sera que les membres dévoués qui resteront ne retireront à leur mort que \$150 après avoir souscrit assez toute leur vie pour une assurance de \$300.

Autre exemple. Une épidémie passe sur une localité, ou

bien par accident, par le simple effet du hasard, plusieurs membres meurent presque en même temps. Les deux premiers auront leur assurance en temps convenable ; mais les autres devront attendre deux, trois, plusieurs mois peut-être. Or, l'on sait que les temps qui suivent immédiatement la mort du chef sont les plus durs pour la famille. Une assurance qui ne garantit pas avec certitude le paiement du montant stipulé aussitôt après la mort n'est pas digne du nom d'assurance.

Pour rendre les sociétés nationales populaires, pour y attirer tous les Canadiens il faut faire disparaître ces objections en établissant la solidarité de tous les groupes.

Ce serait le moyen le plus efficace d'empêcher nos compatriotes d'entrer dans des sociétés étrangères, où leur foi et leur langue sont également menacées.

Entre toutes les sociétés canadiennes-françaises, l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal est celle qui pourrait le mieux prendre l'initiative d'établir cette grande organisation patriotique et de bienfaisance. Elle a les capitaux, elle a le prestige, elle a les hommes. Qu'elle marche de l'avant, qu'elle établisse un système d'assurance et nous sommes certains que la grande majorité des Canadiens des Etats-Unis seront fiers de s'enrôler sous sa bannière pour maintenir l'unité de la race et faire le bien-être des individus.

CHAPITRE XVIII.

ORGANISATION PAROISSIALE.

Les sociétés nationales ont un grand rôle à jouer aux Etats-Unis pour la conservation de notre race ; mais leur propre existence dépend dans une large mesure de l'organisation paroissiale. Là où elle n'est pas soutenue par un curé sympathique, la société nationale, après avoir lutté pendant quelques années, finit par faiblir et tomber dans un état de léthargie qui atteste la dégénérescence du patriotisme chez nos compatriotes.

Le prêtre canadien est appelé à jouer aux Etats-Unis le même rôle qui incombait à notre clergé national au lendemain de la conquête. Au sein de ces colonies pauvres, désorientées, où les hommes instruits sont rares et sans moyens d'action sérieux, le curé est le seul chef accepté qui puisse avoir une influence assez considérable sur le peuple pour lui faire faire les sacrifices nécessaires pour perpétuer l'idée nationale. C'est le curé qui pourra parler avec le plus d'autorité à ces émigrés des gloires du passé, des glorieuses destinées qui nous attendent, des bienfaits qui peuvent résulter d'une bonne éducation dans les deux langues; comme c'est lui seul qui pourra recueillir l'argent nécessaire pour maintenir une église et une école canadiennes, les seuls ramparts efficaces de notre nationalité.

Le curé canadien en général comprend son devoir, et il le remplit avec honneur et succès. Mais la première et la plus grande difficulté pour nos compatriotes, c'est d'obtenir ce prêtre canadien.

La difficulté provient de causes multiples et variables. Il se peut que l'évêque soit pénétré d'une loyauté exagérée envers les institutions américaines, ce qui lui fait ambitionner de faire disparaître le plus tôt possible les langues étrangères et tous les liens qui unissent l'immigrant à son pays natal.

Il se peut aussi que les catholiques dans une certaine localité, ne soient pas assez nombreux pour se diviser en plusieurs paroisses, et alors le desservant, qui est le plus souvent un irlandais, trouve plus simple pour la pratique du ministère de n'avoir qu'une langue ; il cherche donc à faire désapprendre le français à ses ouailles.

Presque toutes les paroisses catholiques du Michigan ont été à l'origine des congrégations mixtes, composées de Canadiens, d'Irlandais et d'Allemands. Lorsque la population est devenue assez nombreuse pour permettre à aucune de ces nationalités d'avoir son église propre, une autre difficulté bien naturelle a surgi, celle de la division de la propriété paroissiale amassée en commun.

De toutes ces causes il est résulté de nombreuses luttes, dans lesquelles nos compatriotes se plaignent d'avoir été victimes de grandes injustices.

C'est surtout dans le diocèse de Détroit, qui comprend la partie sud-est de l'état, que nous avons le plus à souffrir. Les plaintes des Canadiens contre l'évêque du diocèse remontent au contrat fait en 1836 avec Mgr. Rézé, par lequel il entra en possession des biens de la fabrique de Sainte-Anne sous des conditions qui ne furent jamais observées par les évêques. Au lieu de donner aux Canadiens l'asile et les écoles qu'on leur avait promis, les évêques employèrent les biens de la vieille paroisse canadienne, péniblement amassés par les premiers colons, à établir de nouvelles institutions et de nouveaux temples, d'où le français est aujourd'hui exclu. C'est ainsi que Mgr. Lefebvre, Belge d'origine et peu en sympathie avec les Canadiens, vendit

trois "sections" de terre appartenant à la fabrique de Sainte-Anne, dans le comté de Monroe, et s'en appropriâ le produit qu'il employa à la construction d'une nouvelle église, celle de Saint-Pierre et Saint-Paul, dont il fit sa cathédrale. Vers le même temps les paroissiens de Sainte-Anne étaient obligés de se cotiser pour la réparation de leur église. En 1845, M. Prisque Coté, un des marguilliers de Sainte-Anne, légua à la paroisse de Sainte-Anne un terrain situé sur l'avenue Woodward. L'évêque exigea que le titre de la propriété fut passé à son nom ; et l'évêché retirait de cette propriété un revenu annuel de \$4,000 il y a quelques années. Sainte-Anne n'a jamais retiré un sou de cet argent.

En 1868, Mgr Lefebvre mourut, et l'année suivante Mgr Borgess lui succéda. Le nouvel évêque était un partisan avancé de l'idée américaine. Allemand d'origine, il ne voulut jamais encourager en aucune manière ses propres compatriotes à conserver leur langue maternelle. Toute sa politique tendit à rendre plus difficile l'entretien ou l'organisation des paroisses divisées d'après la nationalité des paroissiens. Voyant ce qui se préparait, les marguilliers de Sainte-Anne, en tête desquels se trouvait M. E. V. Cicotte, commencèrent une agitation énergique pour faire résilier le bail de 999 ans, par lequel l'évêque avait obtenu possession des biens de la fabrique. Mgr Borgess leur répondit qu'un examen des livres de la paroisse depuis 1834 démontrait que les dépenses avaient excédé les recettes d'environ \$50,000 ; et qu'il consentirait à résilier le bail sur paiement de cette somme. Après de longues négociations on en vint à un compromis. Par acte du 28 décembre 1875, Mgr Borgess rétrocédait à la fabrique de Sainte-Anne les terrains bornés par les rues Larned, Bates, Congress et Randolph, sur lesquels se trouvait l'église, et il gardait le reste pour s'indemniser des pertes que l'évêché prétendait avoir subies durant sa gestion des affaires de la paroisse. La vente des propriétés retenues par Mgr Borgess a depuis rapporté à

l'évêché \$165,000. Si on ajoute à cette somme la valeur des terrains dans le comté de Monroe et la propriété de Prisque Côté, on verra que la paroisse de Sainte-Anne se trouve avoir donné à l'évêché plus de trois cent mille dollars en biens fonds.

Cependant, sur les biens qu'on lui laissait, on imposa à la fabrique de Sainte-Anne l'obligation de pourvoir aux besoins des Canadiens dans les parties éloignées de la ville.

L'église Sainte-Anne, construite par l'abbé Richard, se trouvait juste au centre de la ville, dans le quartier commercial, tandis que la population canadienne s'était groupée aux deux extrémités, Est et Ouest. Après le règlement avec Mgr Borgess, il fut proposé de vendre la propriété qui restait à la fabrique et de construire une nouvelle église à chaque bout de la ville. Mais ce projet rencontra de l'opposition de la part des anciens Canadiens qui désiraient conserver Sainte-Anne comme relique, et de la part des marguilliers, qui voyaient dans la nouvelle proposition une tactique pour mettre fin à leur existence légale.

En effet, pour des raisons de discipline, la pratique générale aux Etats-Unis est que le titre de toutes les propriétés ecclésiastiques doit être au nom de l'évêque.

La corporation des marguilliers de Sainte-Anne, constituée civilement en 1808 par la législature territoriale, était la seule du genre, et il ne plaisait pas à l'évêque de lui voir garder le contrôle des biens de la paroisse. Ces biens vendus et l'ancienne église démolie, l'évêque forcerait les marguilliers à se démettre en refusant son consentement à l'érection d'une nouvelle église jusqu'à ce qu'on lui eut donné le titre des biens nouvellement acquis. Les marguilliers auraient à se soumettre ou à apostasier. On ne se trompait pas sur les intentions de Mgr Borgess.

Tandis que l'on discutait, l'évêque et M. l'abbé Théophile Anciaux, qui était curé de Sainte-Anne depuis 1875, engagèrent la majorité des marguilliers à consentir à la vente

d'une partie des biens de la fabrique pour la somme de \$100,000. Cet argent fut prêté aux paroisses étrangères pour vingt ans, à trois pour cent, tandis que le taux courant de l'intérêt était de six et sept pour cent.

Cependant M. l'abbé Maxime Laporte, prêtre du diocèse de Montréal, qui avait été appelé à Détroit en 1874, pouvait à peine obtenir cinq mille dollars pour ériger une chapelle, une école et un presbytère dans la partie Est de la ville. Néanmoins, c'est autour de cette petite chapelle, desservie par un compatriote, que se groupèrent le plus grand nombre des Canadiens qui arrivaient de la province de Québec, de sorte qu'en 1885, lorsque la division de la paroisse fut décidée, la grande majorité de la population française se trouvait dans l'Est de la ville.

La vente des biens de l'ancienne paroisse rapporta en tout \$198,000. Comptant que cet argent serait divisé à parts égales entre les deux nouvelles paroisses, M. l'abbé Laporte entreprit la construction d'une nouvelle église dans sa paroisse, qui venait de recevoir le nom de St-Joachim. Il reçut alors défense de l'évêque de dépenser plus de \$40,000 pour cette nouvelle église, tandis que le nouveau temple érigé dans la partie Ouest, dans un quartier où il y avait peu de Canadiens, gardait le nom de Sainte-Anne et devait coûter au-delà de \$100,000. De là une vive agitation de la part de M. l'abbé Laporte et de ses paroissiens. Mgr Borgess crut trancher la difficulté en ordonnant à M. Laporte de retourner dans son diocèse de Montréal; mais celui-ci résista et en appela à Rome.

Cependant Mgr Borgess avait confié la desserte de l'église Saint-Joachim à la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, qui envoyèrent comme curé le R. P. Dangelzer. Ce prêtre, alsacien d'origine, parlait le français avec un fort accent allemand, et n'était rien moins que diplomate. Les Canadiens le reçurent comme un adversaire de leur cause, et l'agitation alla en augmentant. Un soir quatre

hommes masqués entrèrent dans le presbytère, revolver au poing, et ordonnèrent au R. P. Dangelzer de déménager, ce qu'il fut obligé de faire séance tenante. Cet acte de violence fit sensation ; et il fut énergiquement désavoué par la grande majorité des Canadiens, qui gardèrent toujours le plus grand respect pour le clergé et pour l'Eglise.

Rome s'étant prononcé contre M. l'abbé Laporte en 1886, il retourna à Montréal, et l'agitation populaire se calma. Les RR. Pères du Saint-Esprit eux-mêmes cependant n'ont cessé de protester contre l'injustice dont leurs paroissiens ont été victimes, et ils ont fini par obtenir quelques compensations, après la retraite de Mgr Borgess, en 1888.

Aujourd'hui cependant on a commencé à introduire la pratique de parler l'anglais dans les deux églises de Sainte-Anne et de Saint-Joachim, sous le prétexte que les jeunes canadiens ne comprennent pas le français. Durant les difficultés, beaucoup de Canadiens ont pris l'habitude d'aller aux autres églises, où on ne parle pas le français. De leur côté les Protestants ont profité du mécontentement pour faire des prosélytes, et les Baptistes ont formé une congrégation canadienne qui peut compter une centaine de familles.

La même chose s'est répétée à Monroe, où on a taillé deux paroisses irlandaises dans le domaine des Canadiens. Dans tout le diocèse de Détroit, il n'y a pas une seule paroisse distinctement canadienne.

Les résultats de cette politique sont suffisamment indiqués par le fait que dans la ville de Grand Rapids seulement M. l'abbé Samson a relevé l'existence de près de trois cents familles canadiennes devenues protestantes. Aussi, lorsque le diocèse de Grand Rapids fut érigé en 1882, Mgr Richter, qui fut nommé, s'attachait-il à attirer des prêtres canadiens pour rallier et organiser nos compatriotes. Grâce à sa bonne direction des paroisses canadiennes ont été établies depuis une dizaine d'années à Muskegon, à Alpena, à

Manistee, à East Saginaw et à West Bay City, ce qui avec Bay City, donne six paroisses purement canadiennes. Des prêtres canadiens autant que possible desservent aussi Cheboygan, Ausable, Ludington et autres localités où les Canadiens forment la majorité de la population catholique.

Dans le diocèse de Marquette un mouvement semblable se produit aussi. Les Canadiens forment maintenant des paroisses distinctes à Marquette, à Ishpeming, à Lake Linden, à Calumet, à Menominee et à Escanaba. Dans la plupart des autres localités du diocèse les Canadiens ont des prêtres qui parlent leur langue ; souvent ils forment la majorité dans la congrégation mixte, et ils conduisent les affaires.

Une fois l'église canadienne construite, il faut songer à l'école, car la question de l'instruction est une de celles qui ont la plus haute importance pour les canadiens émigrés. Dans le comté d'Essex, nos compatriotes se prévalent de la loi des écoles séparées. Dans le Michigan, le maintien d'une école paroissiale demande de grands sacrifices, car l'état n'accorde aucune aide pour les institutions confessionnelles. Néanmoins, de bonnes écoles paroissiales ont été établies depuis quelques années à Détroit, à Bay City, à Muskegon, à Manistee, à Alpena et dans les autres centres qui possèdent des églises canadiennes. Il se trouve parmi les Canadiens les plus ignorants, des parents qui voudraient s'opposer à l'enseignement du Français à leurs enfants, sous prétexte que cela les retarde dans leurs cours anglais ; mais ces préjugés ne tiennent pas si le prêtre les combat et insiste sur l'enseignement du Français.

C'est là qu'on voit combien l'avenir des émigrés dépend du clergé. A cause de cela même, la question de l'assimilation des catholiques d'origine étrangère a fait le sujet de retentissantes discussions entre les membres du clergé aux Etats-Unis.

Nous l'avons dit, les prêtres irlandais s'opposent en gé-

néral à la perpétuation des langues étrangères, mais ils ont trouvé de zélés adversaires chez tous les autres membres du clergé qui voient dans l'assimilation un danger pour l'église même.

M. l'abbé Walburg, dans sa brochure : " La question nationale aux Etats-Unis, dans ses rapports avec l'église catholique," nous fait connaître ce que c'est que la nationalité américaine proprement dite. Voici :

" Les descendants des " Pèlerins " constituent la nationalité anglo-saxonne ou anglo-américaine. Ce sont eux qui ont fondé le gouvernement des Etats-Unis, rédigé la constitution fédérale, et ont toujours eu le pouvoir de direction et de contrôle en ce pays. Ils ont, par conséquent, droit à l'honneur d'être appelés les éléments constitutifs de la nationalité américaine.

" Malgré sa prééminence, la nationalité américaine a plus d'un défaut. Elle est souvent la serre-chaude du fanatisme, de l'intolérance et des doctrines radicales et outrées dans les questions politiques et religieuses. Toutes les rêveries du spiritisme, du mormonisme, de l'amour libre, de la prohibition, de l'impiété, du matérialisme, ont généralement leur origine dans la nationalité américaine. Là aussi, nous trouvons la dissimulation et l'hypocrisie. Qui sont les employés, les fonctionnaires publics auxquels le peuple accordait une confiance sans bornes et qui se sont montrés ensuite des hypocrites, des imposteurs, des concussionnaires ? Qui composent ces syndicats, ces corporations, ces " combines," ces immenses monopoles qui écrasent les pauvres et qui engraisent les riches ? Qui sont les adorateurs de Mammon, les spéculateurs effrénés, les faussaires, les joueurs, les employés malhonnêtes ? Ce ne sont pas des Allemands ou des Irlandais, mais des Américains. Parmi ceux-ci, nous rencontrons le raffinement du mal sous toutes les formes : le scélérat instruit, le voleur habile, le criminel qui opère avec sang-froid et avec calcul. La religion ne

produit aucune impression sur cette nationalité. Les Américains sont aussi hostiles à l'église aujourd'hui que jadis.

" Et maintenant, on nous demande de nous fusionner avec cet élément-là ! d'adopter ses us et coutumes, ses sentiments, ses mœurs, sa manière d'agir ! Une telle assimilation ne saurait se faire qu'au détriment de l'Eglise. Allons-nous conduire dans le tourbillon de la vie américaine, dans ce milieu mondain, corrompu, nos Allemands, nos Irlandais, simples, droits et honnêtes, pour que la voix de leur conscience soit étouffée, pour que leurs meilleurs sentiments y soient foulés aux pieds ? Jamais ! Dénationaliser, c'est démoraliser."

Voyons maintenant tout le mal que l'assimilation a fait dans le passé. M. l'abbé Walburg dit :

" L'église a fait des progrès merveilleux en ce pays. Ces progrès, cependant, n'ont pas été réalisés en américanisant les éléments hétérogènes qui nous arrivent, mais en maintenant vivaces les langues et les nationalités de ces éléments étrangers. Bien que cela ne flatte pas autant notre vanité, ce serait peut-être plus profitable pour nous de considérer les pertes que nous avons subies, au lieu de nous réjouir des gains que nous avons faits en apparence. Le général Von Steinwehr, un excellent statisticien, donne les chiffres suivants pour l'année 1870 : Anglo-saxons, 8,340,000 ; Irlandais, 10,855,000 ; Allemands, 8,930,000 ; Français, 1,016,000 ; Hollandais et Scandinaves, 728,000 ; autres origines, 4,286,000. Population totale en 1870, 33,595,000. La population actuelle des Etats-Unis est estimée à 60 millions. La même proportion entre les diverses origines nous donneraient maintenant environ 20,000,000 d'origine irlandaise et 16,000,000 d'origine allemande. Or, il devrait y avoir 18 millions d'Irlandais catholiques, environ 5 millions d'Allemands catholiques, et 2 millions parmi les Américains, les Polonais, les Italiens, etc., soit un total de 25,000,000. Mais selon le "directory" de Hoffmann, le nombre des

catholiques pour 1889 est de 8,157,676. Ce qui accuse pour l'Église une perte des deux tiers de la population catholique. Cette perte immense peut, dans une très grande mesure, s'attribuer à l'assimilation ; en s'américanisant, les catholiques ont perdu la foi."

Ce tableau n'est pas fait pour surprendre. M. l'abbé Walter Elliott dans un sermon célèbre faisait toucher du doigt les causes qui ont amené ce résultat en disant que les Américains, avec leur passion innée pour l'indépendance, leur esprit sceptique et inquisiteur, leur nature froide, sont peu disposés à accepter une domination absolue—même spirituelle—et à se laisser influencer par un rite somptueux et imposant.

Les vues de M. l'abbé Elliott sont justifiées par l'histoire de l'Église depuis sa fondation. Cette histoire nous montre que l'Église n'a jamais exercé qu'un empire précaire sur les races saxonnes, et que la Papauté n'a jamais eu d'influence efficace sur elles.

Luther et les autres réformateurs, en réformant le culte comme ils l'ont fait, ne faisaient qu'obéir à leurs instincts de saxon, et leurs compatriotes les ont immédiatement compris. Au contraire, ce n'est que par un contre-coup que le protestantisme a pénétré en France, chez les races latines : et malgré les influences politiques qui l'ont favorisé au début, il n'a pas tardé d'en être expulsé. L'alliance latine avec la Papauté était dès lors inébranlable ; la France jouissait depuis des siècles du titre de fille aînée de l'église.

De nos jours, la situation n'est pas matériellement changée. Les peuples anglo-saxons, fidèles à leur passé, fidèles à leur nature, gardent leur attitude d'hostilité permanente pour Rome, leur répugnance instinctive pour tout ce qui vient de la ville éternelle. Les conversions qui s'opèrent chez eux, se font presque toutes parmi la classe d'élite ; car il faut que ces peuples fassent un effort pour accepter les sublimes enseignements de notre religion.

Cependant l'Eglise trouve encore en France, comme dans les siècles passés, ses plus vaillants soldats. En dépit des philosophes et des politiciens qui s'agitent à la surface, le Pape jouit toujours de la vénération et de l'attachement du peuple français au point qu'aucun homme politique sérieux ne voudrait avoir à combattre son influence.

Au dehors, l'on peut encore dire, comme par le passé, de la nation française: "Gesta Dei per Francos." En Asie, en Afrique, en Amérique, partout on trouve le Français missionnaire, travaillant avec un zèle, un dévouement, un succès que les missionnaires des autres nationalités n'ont jamais su égaler. Le Français a tellement contribué à répandre le catholicisme, que parmi les nègres des déserts africains, les indolentes peuplades de l'Orient ou les sauvages de l'Ouest, son nom est également synonyme de catholique.

Devons-nous parler plus particulièrement de notre branche de la famille française? Partout sur ce continent, le Canadien a été le premier et pendant longtemps le seul à enseigner les vérités saintes du catholicisme. Nous avons été, nous sommes encore un peuple de missionnaires.

C'est que le Français, canadien ou européen, a le don inné de l'apostolat; et il a si longtemps vécu dans l'atmosphère du catholicisme, son esprit a été pendant si longtemps pétri dans le moule romain, que même dans le cas où il la réprouve, sa langue, les idées qu'elle exprime, fait encore la besogne de l'Eglise; ainsi qu'un vase où l'on peut mettre tous les poisons, mais qui répand partout l'ancien parfum dont il est imprégné. En un mot l'Eglise a profité par le passé de son alliance avec la race française, elle en profite encore dans le présent, elle pourra en profiter dans l'avenir.

Loin de favoriser l'anglicisation des peuples catholiques qui vivent aux Etats-Unis, c'est notre humble opinion que l'Eglise devrait les encourager à conserver leur langue et leurs traditions, tout imprégnées qu'elles sont de l'esprit

catholique. Nous croyons que l'Église devrait envisager avec crainte l'avenir d'un peuple comme les Canadiens-français, s'ils venaient à se fondre dans la grande agglomération où s'agitent tant d'éléments qui lui sont hostiles. C'est l'occasion de dire avec un illustre prélat canadien : "Le jour où le peuple canadien regretterait d'avoir remis ses destinées entre les mains du clergé serait un jour funeste pour la religion et pour la patrie."

QUELQUES CONTEMPORAINS.

L'HON. SÉNATEUR CASGRAIN.

L'honorable Charles Eugène Casgrain, C.M., M.D., appartient à l'une des plus remarquables familles du Canada, originaire du Poitou. Jean-Baptiste Casgrain, qui vint en Canada en 1756, en compagnie de monsieur Letellier de Saint-Just, était un vétéran qui avait combattu contre les Turques et à Fontenoy, et qui, sans protection et sans instruction, mais par sa bravoure avait conquis le grade de sergent-major. Le fils de ce brave soldat devint seigneur de Rivière-Ouelle et de l'Islet. Du côté maternel, M. Casgrain descend des Baby,

Le père de M. Casgrain, l'honorable Charles-Eusèbe, était lieutenant-colonel, et représenta l'ancien comté de Cornwallis dans l'assemblée du Bas-Canada de 1830 à 1834, puis fut appelé au conseil spécial formé durant la suspension de la constitution en 1838. A l'époque de sa mort il occupait la position d'assistant-commissaire des Travaux Publics pour le Canada. La mère de M. Casgrain, Elizabeth-Anne Baby, était fille de l'honorable Jacques Dupéron-Baby, qui fut président du conseil du Haut-Canada. Elle était douée d'un goût littéraire très distingué : elle a écrit une biographie de son mari, dont il a été imprimé une édition privée, qui est d'un style très correct et très agréable. Ses inclinations littéraires ne l'empêchaient pas d'être une excellente mère de famille ; elle eut quatorze enfants, parmi lesquels M. l'abbé Henri-Raymond Casgrain, le brillant procureur canadien, et Philippe-Baby Casgrain, membre du parlement fédéral.

L'honorable Charles-Eusèbe, qui fait le sujet de cette biographie, est l'aîné de ces enfants ; il est né à Québec le 3 août 1825. Après avoir fait un cours d'études classiques au collège Ste-Anne de Québec, il alla étudier la médecine à l'université McGill de Montréal. En 1851 il épousa Melle Charlotte Chase à Détroit, et commença à pratiquer dans cette ville. Cinq ans plus tard il vint se fixer à Sandwich, où il se fit rapidement une clientèle considérable. Il devint capitaine de la milice, chirurgien des troupes envoyées à Windsor et à Sarnia durant les difficultés de 1861 à 1864, puis coroner et médecin des prisons pour Essex. Il a fait partie du conseil municipal de Windsor, et depuis 18 ans il est membre du comité de l'instruction. M. Casgrain a toujours pris une part active à tous les mouvements pour organiser nos compatriotes et raviver leur ardeur patriotique. Il a été le premier président de la société St-Jean-Baptiste dans le comté d'Essex, et président général de toutes les sociétés canadiennes du comté en 1883. En cette dernière qualité il présida à la grande démonstration de 1883 à Windsor. En 1884, M. Casgrain a été décoré de l'ordre du Saint-Sépulchre par le Saint-Père ; enfin en 1887 il a été appelé au Sénat du Canada. C'était la première fois qu'un Canadien-français était nommé à ce poste élevé dans la province la plus anglaise de la Puissance. Cette nomination fut donc à la fois une preuve éclatante de la haute estime du gouvernement pour le Dr Casgrain et du progrès incessant de nos compatriotes dans cette région.

M. Casgrain est le père de T. Chase Casgrain, procureur-général de Québec, de M. Charles W. Casgrain, avocat de la ville de Détroit, et du Dr Raymond Casgrain, qui succède à son père comme médecin à Windsor.

JOSEPH GRÉGOIRE.

M. Joseph Grégoire auquel l'on a décerné par acclamation le titre de "père des Canadiens du lac Supérieur," est

filz de cultivateur et petit-fils d'un des braves qui vainquirent pour la France à Carillon. Il avait vingt-et-un ans quand il vint au lac Supérieur en 1854. Sa première étape fut à la mine Norwich, dans le comté d'Ontonagon, où il passa l'hiver de 1854-55. Le printemps suivant, il partit pour Superior City, dont la renommée naissante parcourait la région. Le bateau qui le porta fut le premier à accoster sur l'unique quai de la précürseresse de Duluth. Il ne resta pas longtemps inactif. Maniant la hache comme tout bon Canadien, il fut d'abord simple bûcheron, puis équariseur, puis menuisier, et fit preuve d'assez de talent pour arriver au grade de "foreman." C'est lui qui fournit le bois pour la première scierie qui fut érigée à Superior City.

Au bout d'un an, M. Grégoire était entrepreneur, et obtenait le contrat pour construire le premier quai et le premier entrepôt de Duluth. Il entreprit ensuite, avec plusieurs associés, de fonder le village de Portland ; mais la fortune lui fut infidèle et il perdit presque tout ce qu'il avait amassé.

C'est alors, en 1859, que M. Grégoire vint à Houghton, où il se fit encore entrepreneur. L'année suivante, en escomptant sa bonne réputation, il acheta une étendue de terre à bois et fournit des billots pour la première scierie à Ripley, sur le lac Portage. Cette entreprise le remit à flot. Il avait déjà fourni du bois aux mines, quand en 1865, il fit l'acquisition d'un bateau-remorqueur et fit un contrat pour couper 7,000 cordes de bois de chauffage pour elles.

Les affaires allèrent ainsi toujours en prospérant et en 1867, s'étant associé avec MM. Louis Deschamps et Normandin, il érigea une scierie sur le lac Torch, à l'endroit actuellement occupé par Grégoireville. En 1872, M. Grégoire acheta les parts de ses associés, et prit seul la conduite de la scierie, qui fut rebâtie sur une plus grande échelle.

Il y ajouta aussi une grande fabrique de portes et fenêtres. Il achevait la construction de cet édifice, quand sa scierie fut rasée par le feu, lui causant un perte de \$20,000 au-delà du montant de l'assurance. Sans perdre un instant, M. Grégoire fit disposer les scies sous un toit temporaire, et employant le pouvoir moteur de la fabrique, il put en une seule saison, remplir tous ses contrats et scier le bois pour la reconstruction d'une nouvelle scierie, qui fut érigée plus grande et plus belle encore que les précédentes.

Aujourd'hui, M. Grégoire se trouve à la tête d'un des plus beaux établissements pour travailler le bois, autour duquel ses employés ont groupé leurs demeures, formant ainsi un petit village auquel l'on a donné le nom de Grégoireville. Il possède aussi une grande étendue de terres à bois, sur lesquelles il fait couper en hiver les billots qui alimentent ses scieries.

M. Grégoire n'a pas bravé impunément pendant trente ans les misères et les privations inévitables dans les montagnes et les forêts, qu'aucune route ne traversait quand il est arrivé, qu'il lui fallait parcourir en canot ou sur des raquettes, en toutes saisons ; sa santé est fortement ébranlée. Mais il n'est pas de ceux qui se laissent mourir par apathie, et il a pris le parti de voyager pour sa santé. En 1884-85, il a fait le voyage d'Europe, et depuis, il va passer l'hiver en Californie.

Dans ses voyages, il trouve, outre le repos, l'occasion précieuse pour lui d'acquérir des connaissances nouvelles, de suppléer à l'éducation qui lui a été refusée dans sa jeunesse.

Cependant, si M. Grégoire n'a pas cette politesse intellectuelle que l'on puise dans les collègues, il a, ce qu'on y trouve pas, un esprit logique et perspicace, que l'on retrouve dans sa conversation et dans ses actes. A ces qualités de la tête, il joint celles encore plus précieuses du cœur. Jamais une entreprise méritoire, un homme digne, une cause juste ne

lui ont fait appel en vain ; l'on ne compte plus les individus et les institutions qui ont profité de sa générosité.

Pendant quinze ou seize ans, M. Grégoire a été élu *super-visor* du township de Schoolcraft. Il est aussi président honoraire de la Société St-Jean-Baptiste de Lake Linden. Avec plus d'ambition il aurait pu facilement arriver à des positions éminentes dans la politique. Il est un des hommes influents dans le parti démocrate.

P.S.—Au moment où ces lignes allaient sous presse, une dépêche annonçait la mort de M. Grégoire arrivée à Lake Linden.

PROSPER ROBERT.

M. Prosper Robert est un type du Canadien de l'Ouest digne de prendre place à côté des Langlade, des Aubry et des Pambrun dans le beau livre de M. Tassé, sur ces pionniers de la civilisation. Il a l'activité fébrile, la hardiesse et le courage, le goût de la vie des bois avec ses privations, mais aussi avec ses plaisirs imprévus ; en un mot, c'est un explorateur de naissance. S'il eût vécu au temps de la domination française au Canada, il aurait porté le nom français jusque dans les retraites les plus reculées de la barbarie. Telle qu'elle est, sa vie est suffisamment remplie d'aventures pour faire le sujet d'un intéressant volume.

Né près de Montréal, le 2 janvier 1837, M. Robert vint au lac Supérieur en 1854. Il visita d'abord Copper Harbor ; mais il n'y resta que quelques mois, et revint à Marquette où il conduisit une scierie pendant environ trois ans. Il fut ensuite employé pendant trois ans pour la Jackson Mining Co., de Negaunee. En 1865, il vint se fixer à Houghton, et l'année suivante, il entra à l'emploi de la "Hecla Mining Co." Ce fut lui qui érigea le premier bâtiment sur l'emplacement de cette compagnie. Durant les trois années qu'il resta au service de cette compagnie, M. Robert résidait à Lake Linden, où il fit ériger un grand hôtel.

M. Robert fut élu premier trésorier du township de Schoolcraft le 4 septembre 1866.

Vers 1870, M. Robert fit transporter son hôtel sur des barges à l'Anse où il alla demeurer pendant un an. Il revint alors au Lake Linden où il a depuis demeuré.

Depuis 20 ans, M. Robert a surtout donné son attention à la coupe du bois pour différentes compagnies par contrat, et à la spéculation sur les propriétés forestières et minières. Il a exploré pour son propre compte ou pour celui de ses patrons toute la haute-péninsule du Michigan, et il connaît la région avec toutes ses ressources aussi bien que s'il s'agissait d'un jardin. Ses connaissances lui ont valu d'être choisi par la maison Charles Hebbard & Sons, grands marchands de bois, pour diriger leurs chantiers, choisir leurs terres à bois, etc. M. Robert reçoit pour ses services un salaire qu'un sénateur ou un juge envierait. En 1882, il a visité et exploré dans l'intérêt de ses patrons toute la région au nord du lac Supérieur jusqu'à la hauteur des terres. Son ambition serait de reprendre son voyage et de pénétrer jusqu'à la baie d'Hudson, puis de revenir par le nord de la province de Québec.

M. Robert a été servi par un esprit perspicace et un jugement sûr dans ses spéculations, et il se trouve aujourd'hui possesseur d'une fortune considérable.

En 1862, M. Robert épousa, à Marquette, Mlle. Sophie Longtin, et il est le père de plusieurs enfants.

Bien que petit de stature, M. Robert est doué d'une robuste santé qui a résisté à toutes les privations et les fatigues de sa carrière longue et ardue. Ses traits indiquent une énergie indomptable, et sa figure est toujours empreinte d'une expression de bonhomie et de gaieté qui laisse deviner les qualités du cœur et de l'esprit qui en font l'un des hommes le plus populaires parmi ceux qui viennent en contact avec lui.

RAYMOND GOULET.

M. Raymond A. Goulet est né à Berthier le 25 mars 1851. Il est fils de M. Côme Iréné Goulet, qui était en 1851 instituteur à Berthier, mais qui devint quelques années après surintendant du chemin de fer Lanoraie et Joliette. Raymond fit ses études au collège de Joliette, où il eut pour directeurs les pères Lajoie, Beaudry et Rivet. Au sortir du collège il entra dans une maison de commerce de Joliette et après s'être familiarisé avec les affaires, il partit en 1869 pour Warren, R. I., où d'abord, il enseigna l'école. De là il passa, quelques mois plus tard, à Fall River où il fit affaire sous son nom pendant une couple d'années.

En 1872 M. Goulet prit le parti de venir dans l'Ouest ; il alla d'abord se fixer à Calumet. Dans l'automne de l'année suivante il descendit à Lake Linden et prit une position chez North & Briggs, marchands généraux, comme commis du département des nouveautés. M. Goulet resta attaché à cette maison pendant plusieurs années et devint premier commis. Son intégrité, sa stabilité, la connaissance qu'il avait des affaires et sa popularité auprès du public le faisaient hautement estimer.

En 1889, après avoir passé plus de 15 ans dans ce magasin, M. Goulet dut donner sa démission, les positions publiques qu'il occupait, alors lui rendant trop fatigantes les charges de premier commis. Il est néanmoins resté dans le commerce.

M. Goulet fut élu greffier du township de Schoolcraft en 1887 et de nouveau en 1888 et en 1889, et en 1888 il fut aussi membre du conseil municipal. Durant ce même temps, c'est-à-dire de 1881 à 1889 il était syndic et trésorier de la paroisse Saint-Joseph de Lake Linden.

Lors du grand feu de 1887, M. Goulet avait en sa possession toutes les archives du township et ceux de la paroisse, ainsi que plusieurs centaines de dollars appartenant à cette

dernière. Quand les flammes enveloppèrent le village, le premier soin de M. Goulet fut de sauver les propriétés publiques confiées à ses soins, laissant ses propres meubles pour être dévorés par les flammes, et avant même que la confusion fut apaisée il remettait à qui de droit l'argent et les comptes du township et de l'église. Cet acte d'honnêteté est d'autant plus remarquable que l'on n'avait pas exigé de caution de M. Goulet comme trésorier de la paroisse et qu'il était par conséquent parfaitement libre.

M. Raymond A. Goulet a été le deuxième président de la Société St-Jean-Baptiste de Lake Linden. Il fut élu à cette position en 1887 et de nouveau en 1888, mais il donna sa démission quelque temps après. Il est un des membres fondateurs de la Société et fut pendant cinq ans son secrétaire.

Depuis 1894, M. Goulet occupe une place de confiance dans un des plus beaux magasins de Calumet.

En 1875 M. Goulet épousa Melle Joséphine Perreault, qui mourut quelques mois plus tard. En 1881 il se remariait avec Melle Elizabeth Sutton, née à Houghton, Mich., mais qui a reçu son instruction à Québec au couvent de St-Roch, et à Ottawa au couvent du Bon Pasteur.

M. L'ABBÉ MÉNARD.

M. l'abbé Pierre C. Ménard, curé à Escanaba, est né à Verchères, P. Q., le 28 septembre 1845. Il fit ses études classiques au séminaire de Joliette et se fit dès lors une réputation. Après avoir étudié la théologie au grand séminaire de Montréal, M. Ménard vint à Marquette où il fut ordonné prêtre le 23 avril 1875. Il fut presque aussitôt nommé curé à Menominee. Cette paroisse comprenait alors une région d'environ cent milles carrés, recouverte de forêts au milieu desquelles étaient dispersés des scieries et les camps de bûcherons. La population toujours flottante était le plus souvent très pauvre et peu reli-

gieuse ; trouver les moyens de subvenir aux dépenses de la paroisse et faire observer les commandements étaient deux tâches également difficiles. M. Ménard les aborda avec toute l'ardeur de la jeunesse et tout l'enthousiasme du saint missionnaire son homonyme et son prédécesseur dans cette région, et quand il fut appelé à Calumet en 1880, il avait jeté, partant d'Escanaba à la baie Verte du Wisconsin, une féconde semence dont les fruits sont déjà beaux et nombreux. M. Ménard ne fut qu'un an à Calumet ; il fut en 1881, nommé curé de St-Joseph de Linden.

Sous sa direction on a presque refait en neuf l'ancienne église en l'agrandissant de moitié, et l'on a bâti une magnifique école et un presbytère. A la suite de toutes ces améliorations, les Canadiens de Lake Linden ont pu encore trouver l'argent pour payer plusieurs milliers de dollars aux Allemands et aux Irlandais qui voulaient bâtir une autre église pour eux, et aujourd'hui ils se trouvent en possession d'une des plus belles propriétés paroissiales du diocèse. M. Ménard a remplacé M. Martel, décédé à Escanaba en 1891.

J. A. VANNIER.

M. J. A. Vannier était l'un des fils de Basile Vannier, ex-instituteur d'école modèle et depuis nombre d'années secrétaire trésorier du comté de Chateauguay, P. Q.

Il naquit le 8 juillet 1850, à Sainte Martiné, comté de Chateauguay. Il fit ses éléments et un cours commercial (anglais et français) sous la direction de son vieux père. Il passa aux Etats-Unis à l'âge de dix-neuf ans en 1870. Il a fondé une maison de bijouterie et de bric-à-brac à Marquette dont il fit un succès complet.

Il a occupé plusieurs charges honorifiques, entre autres, celle de membre du bureau d'éducation (School Board).

M. Vannier était très populaire parmi la population américaine, et s'il n'avait pas eu le malheur d'être démocrate

dans un comté républicain il n'y a pas de doute qu'il eût été élu à d'importantes charges publiques. Il a été choisi à diverses reprises par le parti démocrate pour porter son drapeau, surtout pour la position d'auditeur-général du Michigan, en 1892, mais son armée n'étant pas en nombre il n'a pu arriver à la victoire.

M. Vannier est l'un des fondateurs de la société Saint-Jean-Baptiste de Marquette, qu'il a représentée aux conventions de Rutland et de Nashua.

M. Vannier était gentilhomme dans l'acception la plus étendue du mot. Affable et doué d'un tact exquis il se faisait des amis de tous ceux qui venaient en contact avec lui.

Il est décédé à Marquette en 1893, laissant une fortune d'environ \$20,000.

PIERRE PRIMEAU.

M. Pierre Primeau est né à Chateauguay, province de Québec, le 30 avril 1846. Il reçut son instruction au collège de Beauharnois puis à l'école Normal Jacques-Cartier de Montréal, d'où il sortit pour devenir principal de l'Académie de Mascouche. Il y resta deux ans, puis il enseigna encore deux ans à Ste-Philomène. Lassé alors de l'enseignement, qui ne répondait pas à ses goûts pour une vie plus active, il vint se fixer à Marquette, Mich. C'était en 1870. Il prit une part active au mouvement national, et fut l'un des fondateurs de la société St-Jean-Baptiste de Marquette en 1875.

En 1877, M. Pierre Primeau alla s'établir à Lake Linden. Deux ans plus tard il fondait, avec quelques amis, la société St-Jean-Baptiste de Lake Linden, dont il fut élu le premier président. Cette charge de président, il l'a occupée tant qu'il a demeuré à Lake Linden.

Il fonda aussi, le 16 mars 1881, la société St-Jean-Baptiste de Calumet, Mich., dont il fut élu président honoraire.

En 1886, il était président de la convention de Lake Linden, et il fut choisi par la convention de Rutland comme commandant de l'Alliance St-Jean-Baptiste des Sociétés Nationales pour les Etats-Unis.

En même temps qu'il s'occupait d'organisation nationale M. P. Primeau prenait une part active à la politique dans les intérêts du parti démocrate. Pour récompenser ses services, le président Cleveland le nomma maître de poste de Lake Linden, dans le mois de février 1886. L'automne suivant, il fut élu greffier et régistrateur du comté de Houghton sur le ticket démocrate, et il a été réélu à la même position en 1888 et en 1890.

Battu en 1882, il fut nommé au bureau des terres à Marquette, où il demeure aujourd'hui.

M. L'ABBÉ ROUSSEAU.

M. l'abbé Rousseau est un des doyens du diocèse de Marquette. Né le 9 novembre 1833, à St-Valier, province de Québec, il consacra plusieurs années à l'enseignement ; et, après un cours d'étude, fut ordonné prêtre en 1875 par monseigneur Mrak, à Marquette, Mich.

Après avoir passé un an à la cathédrale, il fut chargé de la mission de Fayette où il demeura 18 mois et bâtit l'église et le presbytère. De là il fut envoyé à Norway où il bâtit également l'église et le presbytère au coût de \$7,000, il y demeura un an et demi. Il fut ensuite chargé de la congrégation d'Ishpeming où il fit réparer l'église, construire le presbytère et ériger un couvent qui coûta \$16,000.

En 1889 il se démit de sa cure pour visiter la Terre-Sainte. A son retour il fut nommé à la cure de St-Ignace, puis à celle de Menomenee où il est mort en 1892.

BRUNO NADEAU.

A 36 milles de Menomenee se trouve un joli village de 45 familles Canadiennes-françaises et belges ou de langue fran-

çaise. On y voit aussi quelques autres familles de diverses nationalités.

Cette piace a été établie en 1873, par M. Bruno Nadeau, compatriote né dans l'Etat du Maine, mais resté toujours Canadien dans l'âme.

En arrivant dans cette localité, M. Nadeau s'acheta une terre de cent vingt acres sur laquelle est situé le village qui porte son nom. C'est lui, en effet, qui est le véritable fondateur de ce petit centre progressant à vue d'œil.

Il y a 14 ans il fit construire 10 fourneaux à charbon de bois, qu'il fit bientôt suivre d'une scierie et d'un magasin général.

Les campagnes environnantes de Nadeau sont peuplées de fermiers Canadiens français et Belges.

Cette congrégation n'était qu'une mission, de 1874 à 1889, dépendante de Spalding. Durant les six premières années, la maison de M. B. Nadeau servait d'église, le dimanche, et donnait en même temps l'hospitalité aux missionnaires.

Il n'est pas rare de rencontrer dans tout l'Ouest des maisons de compatriotes qui ont vu naître des congrégations catholiques composées non seulement de Canadiens, mais de toutes nationalités.

Il y a 10 ans, on a commencé à construire à Nadeau une église. Elle a été achevée il y a quatre ans, moins le clocher qui a été terminé dernièrement.

Depuis 1890 la paroisse de Nadeau a son pasteur.

Presque toutes les affaires de la localité sont sous le contrôle de la famille Nadeau. Comme on peut en juger, M. Nadeau et ses fils jouissent d'une fortune enviable, légitimement acquise.

M. Bruno Nadeau a rempli jusqu'aujourd'hui plusieurs fonctions publiques, comme l'office de maire, de shérif, de juge de paix, etc. Il est actuellement maître de poste. On peut dire qu'il a figuré avec honneur dans toutes les charges publiques.

DR. EUGÈNE GRIGNON.

Le Dr Eugène Grignon, de Menomenee, descend de la même souche que les pionniers de Michilimackinac et de Green Bay. Son grand'père, Jean-Baptiste Grignon, fut l'un des fondateurs de la paroisse de St-Eustache. Quand le mouvement en faveur de la colonisation "du Nord" commença la famille Grignon, poussée par cet instinct de découverte dont l'influence a été si puissante sur ses destinées, se rendit dans la ville naissante de St-Jérôme. C'était en 1834.

Parmi les fils de Jean-Baptiste Grignon se trouvait alors Médard, qui épousait quelques années plus tard mademoiselle Henriette Lalande. C'est de ce mariage que naquit Eugène, le 1 janvier 1857.

Madame Grignon était une femme d'une forte éducation, foncièrement chrétienne, et grâce à ses soins intelligents et attentifs, sa famille grandit dans les meilleures dispositions. Elle compte parmi ses enfants une fille mariée au registraire Lachaine, un avocat et trois médecins.

Eugène fit de fortes études classiques et commerciales ; puis, désirant connaître le monde il prit le chemin de l'Ouest. Il parcourut la Californie, cette terre qui se prête tant aux illusions de la jeunesse, en lutte avec les caprices de la fortune. Après une couple d'années de cette existence aventureuse il retourna au pays, plus sage et décidé à embrasser la noble profession de médecin, qui avait toujours eu des attrait pour lui. Il passa quatre ans à l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal. Ce temps fut employé consciencieusement à l'étude et au travail. En mars 1865 il passait un brillant examen et était admis à la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Il se rendit peu de temps après à Menomenee, Mich., où il exerça sa profession avec un succès remarquable. Son dévouement aux œuvres nationales et religieuses, ses hautes qualités du cœur et de l'esprit, ne tardèrent pas à lui créer une popularité qui s'est continuée jusqu'à ce jour.

Lors de son arrivée les Canadiens-français de Menomenee souffraient d'un défaut presque complet d'organisation. Il se mit aussitôt à l'œuvre pour remédier à cet état de chose déplorable et peu de temps après le résultat de son influence se faisait sentir dans la création d'une société St-Jean-Baptiste. Il prit aussi une part importante dans la fondation de la paroisse canadienne-française de Menomenee, tant par son influence que par ses dons généreux. Il fut l'un des officiers choisis pour mettre en pratique le projet d'Alliance Nationale des sociétés Canadiennes-française. En 1886 il était élu coroner du comté de Menomenee par une grande majorité et presque malgré lui.

En 1887, désirant tenter la fortune dans une grande ville, il vint à Détroit pour exercer sa profession, mais sur les instances réitérées de ses amis de Menomenee, il se décida à y retourner. L'absence n'avait rien effacé des bons sentiments que lui avaient conquis sa générosité, son zèle et son esprit. Il reprit sa carrière de succès, et il est devenu l'un des citoyens les plus influents de la ville de Menomenee. En 1892 il était élu greffier du comté, position lucrative et qui lui permettait de continuer l'exercice de sa profession. Jeune encore, il a devant lui un brillant avenir.

LÉON MATHIAS CÔTÉ.

M. Léon Mathias Côté, un des pionniers de Menomenee, est né à Montréal, le 24 février 1823. Il descend de Jean Côté, un des premiers Français venus au Canada, et qui épousa à Québec, en 1635, Anne Martin, fille d'Abraham, lequel a donné son nom aux célèbres plaines d'Abraham. En 1878, M. Côté, voulut comme tant d'autres Canadiens, venir tenter fortune dans l'Ouest. Il se fixa d'abord à Green Bay, puis en 1860, il se rendit à Menomenee, où il a demeuré depuis. Durant sa longue carrière, M. Côté a été tour à tour, et souvent aussi à la fois, fermier, boucher et commerçant. Pendant plus de vingt ans il a été le proprié-

taire du "Montreal House," une auberge très-populaire. Mais dans toutes les branches du commerce ou de l'industrie où il s'est essayé, il a toujours déployé un jugement sûr et une grande habileté, par lesquels il a suppléé à l'instruction qui lui faisait défaut. En maintes circonstances, M. Côté a été honoré de marques non équivoques de l'estime et de l'amitié de ses concitoyens, et il a occupé pendant plusieurs années les positions de trésorier du bureau des écoles publiques, de grand voyer, de membre du conseil municipal et de marguillier de l'église canadienne. En 1874, M. Côté épousa Thasile Lacombe, fille d'Alexis, cultivateur de Rigaud, et il a eu quinze enfants, dont six sont encore vivants, mariés et établis à Menomenee ou dans les environs. En somme, M. Côté a été sous tous les rapports un digne Canadien ; et il transmet à ses enfants un nom dont ils peuvent être fiers.

JOSEPH GARON.

M. Joseph Garon est né à la Baie du Febvre, comté de Yamaska, le 7 janvier 1838. En 1857, à l'âge de 19 ans, il prit la route de l'Ouest et vint se fixer à Menomenee, alors un village de moins de trois cents âmes. Sur ce nombre on ne comptait qu'un petit nombre de Canadiens, parmi lesquels les familles Gauthier, Brouillet, Fréchette, et Eméry. Les États-Unis étaient alors en proie à une grande crise commerciale, par suite de certaines manipulations de la monnaie. Quoique M. Garon eût appris le métier de cordonnier, il préféra travailler dans les scieries. En 1868, il entra au service de la compagnie Kirby & Carpenter, et il y est encore aujourd'hui, possédant au plus haut degré la confiance de ses patrons.

Lorsque M. Garon arriva dans cette partie du Michigan il n'y avait pas d'église ; les Canadiens ne recevaient qu'à de rares intervalles la visite des prêtres résidant à Oconto ou Peshtigo, Wisconsin. En 1866, les catholiques

de Marinette et de Menomenee, commencèrent l'érection d'une chapelle dans cette première localité, et en 1872, M. l'abbé Fox fut envoyé pour organiser une paroisse à Menomenee même. M. Garon travailla activement pour faciliter la tâche du clergé dans ces temps difficiles. Ses services furent reconnus dans le temps, et on le nomma marguillier à Marinette, puis à Menomenee. Depuis ce temps, M. Garon a toujours été un chef dans tous les mouvements pour améliorer la condition spirituelle et sociale de nos compatriotes, et il a aidé grandement de ses conseils et de sa bourse. Il est un des membres-fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste, de la société de tempérance, et des "Catholic Knights," et pendant plusieurs années il a été trésoriers de ces associations.

M. Garon a épousé en 1863, Mademoiselle Marie Leclerc, fille de M. Charles Leclerc, de Green Bay, dans le temps l'homme le plus en vue parmi les Canadiens de cette localité, pour sa générosité et son zèle pour notre nationalité. Il est aujourd'hui père de quatre filles et cinq garçons qui grandissent avec l'exemple des vertus de leur père à imiter.

SAMUEL RIOUX.

M. Samuel Rioux, lieutenant dans la marine américaine, et demeurant à Détroit, est né à Trois-Pistoles, le 18 juillet 1845. A l'âge de 12 ans il s'embarqua sur une goelette, et depuis cette époque il a presque toujours vécu à bord. Pendant huit ans il parcourut le Saint-Laurent inférieur, s'initiant par une dure expérience à tous les secrets de la navigation. Il passa même un hiver entier sur la côte d'Anticosti, où il avait été envoyé par des frères Julien, de Québec, pour garder un navire naufragé. Dans l'automne de 1867, il prit la route de l'Ouest et il s'employa durant l'hiver suivant dans les chantiers de la vallée du Saginaw. Au printemps, il s'embarqua sur un des gardes-côtes du gouvernement américain. Pendant cinq ou six ans il vécut

ainsi l'été sur les lacs, et l'hiver dans les chantiers. Enfin il entra d'une manière permanente au service du département des phares, comme timonier. Par son habileté et une stricte attention à ses devoirs, il ne tarda pas à s'acquérir la confiance de ses supérieurs, et bien qu'il n'eut pas l'avantage d'avoir reçu la moindre instruction, il fut élevé en 1875, au grade de deuxième lieutenant. Il s'acquitta de ses nouveaux devoirs avec autant de bonheur que par le passé, et comme résultat, il devenait cinq ans plus tard premier lieutenant. Depuis quinze ans, M. Rioux remplit les devoirs de cette charge à son honneur et à la grande satisfaction de ses inférieurs aussi bien que de ses supérieurs. Sa grande expérience dans son métier, son zèle au travail, sa bonne humeur, en font un favori de ceux qui viennent en contact avec lui.

SAMUEL PELTIER.

M. Samuel Peltier de Menominee, est né à l'Epiphanie, comté de l'Assomption, en 1847. Il est le frère de M. A. C. Peltier qui fut député du comté de l'Assomption. Ayant laissé son village natal à l'âge de 17 ans, M. Peltier vint directement à Menominee, où il entra à l'emploi de M. Samuel Stephenson, marchand de bois. Le jeune Peltier à l'encontre de beaucoup d'autres de ces compatriotes, était économe. En 1876, ayant acquis un petit capital, il fonda l'hôtel "Traveller's Home," dont il est encore le propriétaire. Les affaires de M. Peltier ont marché heureusement depuis cette époque, grâce à son intelligente direction, et il se trouve aujourd'hui le possesseur d'une jolie fortune. Il est propriétaire d'une grande étendue de terrain à Menominee, et il est actionnaire dans plusieurs banques et autres entreprises industrielles. M. Peltier a été à plusieurs reprises honoré de la confiance de ses concitoyens, qui l'ont élu successivement assistant-shérif, grand-voyer et membre du conseil municipal. M. Peltier a épousé en 1878 Melle Parent, originaire de Rimouski.

UBALD-R. LORANGER.

M. Ubald R. Loranger, avocat, de Bay City, est né à L'Avenir, Québec, en 1863. Son père, M. Josué F. Loranger, était cousin des honorables juges Loranger de Montréal. En 1877, M. Loranger vint avec ses parents dans le Michigan, et il termina ses études à l'université du Michigan. S'étant livré à l'étude du droit, il fut admis à la pratique de cette profession en 1887. Il eut alors l'honneur d'être appelé comme associé dans un des premiers bureaux de Bay City, et le succès lui sourit dès le début. Ayant pris part aux luttes politiques, en faveur des républicains, M. Loranger a été élu avocat de la ville de Bay City en 1892.

HENRI ROUTHIER.

M. Henri Routhier, d'Ishpeming, est réellement un Canadien des Etats-Unis, puisqu'il est né à Montpelier, Vermont, en 1850. Lorsqu'il eut atteint l'âge de cinq ans ses parents retournèrent au Canada. Mais à l'âge de 16 ans le jeune Routhier reprenait la route des Etats-Unis. Il travailla d'abord dans les états de l'Est comme commis, puis en 1878 il vint s'établir à Ishpeming, où il est actuellement surveillant des trains sur le chemin de fer Duluth and South Shore. M. Routhier s'est toujours occupé des intérêts de nos compatriotes et des affaires publiques, et la preuve de son mérite se trouve dans sa popularité. Membre fondateur de l'Union Canadienne-française d'Ishpeming il en a été le premier président, et depuis il a été réélu sept ou huit fois à cette charge d'honneur. Il était trésorier de l'ancienne congrégation mixte, et lors de la formation de la paroisse canadienne il fut unanimement continué dans cette charge. Il s'imposa alors un travail considérable pour protéger les intérêts des Canadiens dans la division des biens de l'ancienne fabrique. Membre du conseil municipal d'Ishpeming depuis plusieurs années, M. Routhier a eu l'honneur d'en

être élu le président. Il est aussi le chef de la brigade des pompiers, qu'il représentait à la grande convention de Montréal en 1894. Enfin, M. Routhier a eu l'honneur d'être élu en 1886 pour représenter le comté de Marquette dans la législature du Michigan.

JOSEPH-C. MAYNARD.

M. Joseph Maynard, de Negaunee, est né à Laprairie en 1857. Jeune encore il laissa le Canada pour aller tenter la fortune à Suncook, N.H. Il y passa six ans, puis il s'en vint à Oconto, Wis., où il se lança dans le commerce pour son propre compte. Il obtint assez de succès, mais pour des raisons de santé, il dut en 1887 laisser Oconto. C'est alors qu'il vint à Negaunee, où il ouvrit une épicerie. Mais la maladie l'a encore forcé à se retirer des affaires. Néanmoins, M. Maynard a trouvé le moyen de faire des économies considérables et aussi de s'intéresser aux affaires publiques. Il a été élu membre du conseil municipal à Oconto et recorder à Negaunee. Dans la société des Chevaliers de Lafayette il a eu l'honneur d'occuper les charges de secrétaire-archiviste, de secrétaire-financier et de président.

JOSEPH-HILAIRE PRIMEAU.

M. Joseph-Hilaire Primeau, de Negaunee, est né à Ste-Martine, comté de Chateauguay, le 30 avril 1843. Il suivit les cours du collège de Montréal et du collège Masson, et après avoir terminé ses études classiques, il passa par l'école militaire de Québec, d'où il sortit en 1864 avec ses certificats de premières et de deuxième classe. Il commença ensuite l'étude du droit, mais trouvant les codes trop arides, il vint en 1868 à Negaunee, où il trouva de l'emploi dans le commerce. En 1871 il se transporta à Marquette, où il fut encore commis. En 1873 il était élu recorder de Marquette, position qu'il garda pendant sept ans. Durant cette période M. Primeau donna beaucoup de temps à l'enseigne-

ment du français. Il contribua aussi en 1874 à l'organisation de la société St-Jean-Baptiste du comté de Marquette. En 1881 nous le retrouvons à Negaunee, où il ouvrit un bureau de courtier d'assurance. Le printemps suivant il fut élu juge de paix. En 1886 il fut élu recorder, et depuis il a occupé cette position à plusieurs reprises. Orateur puissant, M. Primeau a souvent été appelé pour adresser la parole dans les divers centres canadiens du Michigan. Il a fondé la société St-Jean-Baptiste de Negaunee et il a été un des chefs dans les conventions des Canadiens du Haut Michigan.

CYRILLE HOULE.

M. Cyrille Houle, de Negaunee, est né à Gentilly, en 1849. Parti de sa paroisse natale à l'âge de dix ans pour Montréal, il passa à l'âge de 16 ans à Pétroleum, Penn. Il resta trois ans en cet endroit, puis il vint en 1868, se fixer à Negaunee. Il est actuellement à l'emploi des chemins de fer comme télégraphiste et directeur de gare. M. Houle est un membre zélé des sociétés nationales. Il a été membre du bureau des écoles publiques, et en 1883, il fut l'adversaire heureux de M. Hilaire Primeau pour la position de recorder de Negaunee.

ZACHARIE JACQUES.

M. Zacharie Jacques, l'un des Canadiens les plus respectés du lac Supérieur, est né dans la paroisse de St-Barthélemi, comté de Berthier, en 1833. Fils de cultivateur, il apprit le métier de charpéntier-menuisier, et à l'âge de vingt-deux ans, il alla tenter la fortune à Goodrich. Il ne demeura pas longtemps à cet endroit toutefois. Le 7 juin 1857, il arrivait au Portage, nom que l'on donnait alors aux villes de Houghton et Hancock. Après avoir exercé son métier, comme employé des MM. Sheldon, puis pour son propre compte, M. Jacques entra en 1869, au service

de la "Lake Superior Copper Co," comme contre-maître des charpentiers, position qu'il remplit avec honneur depuis plus d'un quart de siècle. Lorsque M. Jacques vint dans le comté de Houghton, il n'y avait qu'une seule mine en exploitation, et il fallait aller débarquer à Eagle Harbor. Il a vu naître la ville de Hancock, et il a co-opéré avec zèle à toutes les œuvres religieuses et patriotiques. Il a été le président de la Société St-Jean-Baptiste de Houghton et Hancock durant les quatre premières années de son existence. En même temps qu'il donnait généreusement à toutes les entreprises méritoires, il a su, par son esprit d'ordre et son jugement, s'acquérir plusieurs propriétés dans Hancock, Lake Linden et Dollar Bay. M. Jacques épousa Mademoiselle Clara O'Neil, institutrice à St-Barthélemi, en 1859, et sa famille vint le rejoindre au lac Supérieur, en 1870. Il est aujourd'hui le père d'une famille qui lui fait honneur. Deux de ses filles sont religieuses dans l'ordre de St-Joseph, et les plus âgés de ses fils occupent d'excellentes positions dans Hancock.

CHARLES O. OLIVIER.

M. Charles Onésime Olivier, de Hancock, est né en 1865, à Berthier. Il est le fils de Louis Olivier, cultivateur, cousin germain de l'honorable juge Olivier. Après avoir fait d'excellentes études, M. Olivier entra à dix-huit ans dans le commerce, et en 1884, il vint à Hancock, où il trouva facilement de l'emploi. Il était premier commis dans le magasin Ryan, le plus important de l'endroit, lorsqu'il se décida, en 1890, à ouvrir une épicerie pour son propre compte. La fortune lui a souri, et il occupe aujourd'hui une position influente parmi les citoyens de Hancock. En 1894, il a été greffier de cette municipalité, et il peut compter sur l'avenir. M. Olivier a épousé en 1886, Mademoiselle Octavie Jacques, fille de M. Zacharie Jacques.

JOSEPH CROZE.

M. Joseph Croze, de Houghton, l'un des plus riches Canadiens des Etats-Unis, est né à Saint-Henri de Mascouche, le 8 février en 1841. Après avoir reçu une éducation élémentaire, il prit la route du lac Supérieur, et en 1859, il débarqua à Eagle River, dans le comté de Keweenaw. Il travailla à la mine Cliff pendant quelques temps, puis il devint contre-maître à la mine Garden City. Il fut ensuite quatre ans commis dans un hôtel, et en 1869, il vint à Houghton. Il entra au service de MM. Smith & Harris, marchands, et garda cette position pendant huit ans. A cette époque, M. Croze avait déjà réalisé des économies, et en 1876, il acheta un remorqueur de M. Joseph Grégoire, de Lake Linden, et depuis 1879, il s'est surtout consacré à développer cette entreprise. Il est aujourd'hui propriétaire de plusieurs navires, il possède un bassin de radoub à Houghton, et il fait un commerce considérable de charbon. Il exploite aussi les pêcheries, et il est réputé être un des plus grands propriétaires de terrains inexploités dans la région du lac Supérieur. M. Croze est un républicain convaincu, et il exerce une grande influence dans son parti. Il s'intéresse beaucoup au sort de ses compatriotes, et il a fait des sacrifices considérables pour établir un journal français dans le comté de Houghton.

LAURENT JACQUES.

Les Canadiens-français de Lake Linden ont l'honneur de voir l'un des leurs occuper la position importante de trésorier du township de Schoolcraft. M. Laurent Jacques, qui a rempli cette charge durant plusieurs années, est né à St-Barthélemi, comté de Berthier, le 1er septembre 1847. Il vint aux Etats-Unis à l'âge de 22 ans, et après quelques temps passés dans l'Est, il vint, en 1874, se fixer à Lake Linden où il ouvrit une forge et une manufacture de voi-

tures. Ses affaires ont toujours grandi et prospéré, et il se voit aujourd'hui à la tête d'un des meilleurs établissements du genre de la région.

M. Jacques, avant d'être trésorier du township de Schoolcraft, fut évaluateur du village de Lake Linden ; et depuis trois ans il est aussi trésorier de la société St-Jean-Baptiste dont il est un des membres-fondateurs.

M. Jacques épousa Eugénie Bussière en 1871 à Woonsocket, R.I. Devenu veuf en 1874 il a marié en seconde noce, en 1882, mademoiselle Victorine Trépanier.

EUCCHARISTE BRULÉ.

Les positions de greffier du village de Lake Linden et du township de Schoolcraft ont aussi été occupées par un Canadien-français, M. Euchariste Brulé.

M. Brulé est né le 25 février 1837 dans la paroisse de St-Barthélemi, comté de Berthier, province de Québec. Après avoir terminé son éducation au collège de Joliette, il s'engagea comme commis-marchand à St-Ambroise de Kildare, d'où en 1852, il passa à Montréal où il obtint encore une position dans un magasin de gros de nouveautés.

C'est dans l'été de 1855 que M. Brulé vint dans la région du cuivre du lac Supérieur. Le 16 juin il prenait le vapeur "Illinois" à Détroit, et deux jours plus tard il était au Saut Ste-Marie et assistait à l'ouverture du canal à cet endroit.

Arrivé à Houghton M Brulé s'engagea à la compagnie Mine Royal et garda cet emploi pendant environ un an. Depuis cette époque jusqu'en 1887, M. Brulé fut toujours employé dans des magasins généraux ou de nouveautés. En 1873 il alla à Lake Linden et s'associa à la maison J-B. Ormsby & Cie. Vers 1876 il céda ses intérêts, et alla passer quelques mois dans le comté de Kalamazoo. Il revint à Lake Linden et fut employé pendant quelques années chez Harris.

Durant son séjour à Houghton, M. Brulé occupa pendant

dix ans la position de greffier de township, et fut pendant sept ans juge-de-peace. Il a été le premier notaire à Lake Linden, l'un des premiers syndics de l'école de cette localité, et le premier inspecteur d'école du township de Schoolcraft. Il a été plusieurs fois réélu à ces diverses positions. En 1887 il fut nommé par le président Cleveland à la position de maître de poste, qu'il dut naturellement abandonner lors de l'arrivée des républicains au pouvoir.

FÉLIX ROULEAU.

M. Félix Rouleau, l'un des plus beaux types du cultivateur canadien dans le Michigan, est originaire de St-Cuthbert, comté de Berthier. Né en 1827, il partit à l'âge de vingt-ans pour le Saut Ste-Marie. Un an plus tard il se rendait à Grand Rapids. Dans ce voyage il fit 300 milles à pied par des routes quasi inexplorées. Durant son séjour à Grand Rapids, il descendit le Mississipi plusieurs fois jusqu'à St-Louis sur des radeaux. Au bout de deux ans il alla se fixer à Wausah, Wis., où il resta sept ans. Durant tout ce temps M. Rouleau prenait des contrats pour la coupe du bois. En 1859 il arriva dans le comté de Houghton, et après avoir travaillé pendant onze ans à fournir du bois aux mines, il décida de se faire cultivateur. En 1871 il fit l'acquisition de 300 acres de terre, et depuis il a considérablement agrandi son patrimoine. Sa terre se trouve à quelques milles de la ville de Hancock. Malgré des incendies qui lui ont souvent fait subir des pertes, M. Rouleau se trouve à la tête d'une petite fortune. A travers sa longue et aventureuse carrière, M. Rouleau est resté fervent chrétien, et il est un des piliers de l'église canadienne et de la société St-Jean-Baptiste de Houghton et Hancock.

ANTOINE GRIGNON.

M. Antoine Grignon, de Houghton, né à Montréal en 1836, est devenu un des citoyens les plus respectés de sa

ville d'adoption. Après avoir reçu une bonne éducation commerciale et avoir appris le métier de menuisier, M. Grignon quitta Montréal en 1870 pour la Nouvelle-Orléans. Il ne resta pas longtemps en Louisiane, et après un court séjour à Chicago, il vint en 1873 se fixer à Houghton, où il se fit entrepreneur. Intègre en tout, charitable et franc, M. Grignon a conquis l'estime de tous ceux qui le connaissent. Il a été président de la société St-Jean-Baptiste.

AUGUSTE JOYAL.

M. Auguste Joyal, président de la société St-Jean-Baptiste de Lake Linden, est né à St-David, Yamaska, en 1855. D'abord télégraphiste, il se fit ensuite comptable, et en 1881 nous le voyons à Lake Linden occupant cette position dans un des premiers magasins de Lake Linden. Aujourd'hui il fait affaire pour son compte. Dans la société St-Jean-Baptiste, M. Joyal a occupé toutes les charges d'honneur et de confiance, preuve de sa popularité.

CHARLES ANGERS.

M. Charles Angers, un des pionniers du lac Supérieur, vint dans cette région en 1846, à l'âge de treize ans. Il était originaire de Québec. Après avoir couru des aventures dans les bois avec les Sauvages il vint à Ontonagon en 1848, où il vécut 22 ans. Soit comme contremaître ou comme entrepreneur il eut du succès et s'acquit un joli capital. En 1870 il se transporta à Hancock et deux ans plus tard il obtenait le contrat pour la construction du chemin de fer Mineral Range. Il est depuis toujours resté à l'emploi de cette compagnie, comme surveillant des travaux. Excellent catholique, M. Angers a construit deux églises et a toujours pris un intérêt actif aux entreprises religieuses et nationales.

JOSEPH PARENT.

M. Joseph Parent, de Menomenee, est né à St-Germain-de-Rimouski le 31 mai 1860. Il vint à Lake Linden en 1879, et de là à Menomenee en 1883. Après avoir travaillé comme commis pendant quelques années il s'est lancé dans le commerce pour son propre compte en 1887, et il réussit grâce à la confiance qu'il su inspirer à tous ses compatriotes. Dans la société St-Jean-Baptiste il a été honoré de la charge de président.

EMMANUEL ST-JACQUES.

M. Emmanuel St-Jacques, d'Escanaba, est né le 25 décembre 1855 à St-Benoit, comté des Deux-Montagnes. Etabli à Escanaba depuis 1872, il travailla d'abord comme forgeron, et en 1885 il se lança dans le commerce d'épiceries, dans lequel il a réussi. Un des premiers membres de l'Institut Jacques-Cartier d'Escanaba, M. St-Jacques a été pendant trois ans trésorier de cette société et il en a été président en 1890 et 1891. M. St-Jacques a été élu évaluateur de son quartier, membre du conseil municipal, et à d'autres charges qui attestent sa popularité. Cette popularité, il l'a dignement conquise par son intégrité et son intelligent dévouement à toutes les œuvres patriotiques et d'intérêt publique.

FRANÇOIS BRACKETT.

François Brackett, né à Waterville, Maine, de parents qui étaient eux-mêmes nés aux Etats-Unis, M. Brackett parle cependant encore le Français. Il naquit en 1859, et après avoir séjourné quelques temps à Oldtown, Maine, ses parents l'amènèrent dans le Wisconsin. Il retourna ensuite à Providence, R.I., puis en 1883 nous le trouvons établi près de Muskegon, Mich. Enfin en 1886 il vint à Cheboygan, où il ouvrit une pharmacie. M. Brackett se mêla aux Canadiens qui l'estimèrent beaucoup et l'élirent président de leur société St-Jean-Baptiste.

PIERRE BISSONNETTE.

M. Pierre Bissonnette, né dans le comté de Napierville en 1844, laissa sa paroisse natale à l'âge de treize ans pour aller travailler dans le nord de New-York. En 1862 il s'en vint dans l'Ouest, visita Grand Traverse City, Toledo, St-Louis et Chicago, et finalement en 1865 il vint fixer sa tente dans le comté de Houghton. Doué d'une force herculéenne, M. Bissonnette s'était déjà fait remarquer dans les chantiers. Il se fit entrepreneur et fut assez heureux pour amasser une petite fortune. Après avoir été quelques années dans le commerce des viandes, M. Bissonnette s'est retiré en 1891. Il est le père de huit enfants dont l'aîné se destine à la pratique du droit, après avoir fait des études classiques à Bourbonnais.

ADOLPHE MAGNAN

M. Adolphe Magnan, originaire du comté de l'Assomption, arriva à Manistee en 1855, époque à laquelle commençait la colonisation de cette localité. Obligé d'abord d'aller travailler dans les chantiers, M. Magnan se fit remarquer bientôt par son intelligence, et de grade en grade, il est arrivé à être l'homme de confiance d'un des plus grands marchands de bois du Michigan et le chef reconnu des Canadiens de Manistee, qui l'ont maintenu à la tête de leur société St-Jean-Baptiste. Républicain dévoué, M. Magnan a aussi été élu successivement juge au bureau des tutelles et maire de la ville de Manistee.

L'ABBÉ ROCH MAGNAN.

M. l'abbé J. Roch Magnan, frère du précédent, curé de la paroisse canadienne de Muskegon depuis 1885, est né à l'Assomption le 18 janvier 1857. Ordonné prêtre en 1881, il resta professeur de belles-lettres au collège de l'Assomption jusqu'à l'époque où il fut appelé à la cure de Mus-

kegon par Mgr Richter. Dans cette position il a fait un bien immense. Il est un des plus énergiques organisateurs du mouvement patriotique, et c'est lui qui fut chargé de présenter le rapport sur l'organisation de l'union des sociétés à la Convention Générale de Chicago en 1892.

ANTOINE-E. CARTIER.

M. Antoine-E. Cartier, de Ludington, l'un des plus riches Canadiens du Michigan, vint dans cette région en 1857. D'abord simple bucheron, puis entrepreneur, il est aujourd'hui propriétaire de scieries d'une grande valeur. M. Cartier a deux fois été élu maire de la ville de Ludington, et il est considéré comme un des citoyens les plus utiles de l'endroit.

GASPARD PACAUD.

M. Gaspard Pacaud, frère cadet de M. Ernest Pacaud de Québec, vint à Détroit en sortant du collège en 1879. Peu de temps après il contribuait à la fondation du *Progrès* de Windsor, Ontario. Ce journal devint bientôt un instrument utile pour le parti libéral, et M. Pacaud qui avait aussi prêté le concours de sa parole, était choisi en 1886 comme candidat libéral aux élections provinciales. Après une lutte acharnée il avait l'honneur d'être élu pour représenter le comté d'Essex Nord dans la législature d'Ontario. C'était la première fois qu'un Canadien-français arrivait à ce poste. Battu aux élections de 1889, par suite de divisions entre les libéraux anglais et français, M. Pacaud s'est fait admettre à la pratique du notariat et il continue à rédiger *Le Progrès*.

JACQUES-A. VISGER.

La famille Visger est d'origine flamande et n'a rien de commun avec les Vigers du Canada. Nous sommes portés à croire qu'elle vint à Détroit d'Albany ou de New-York immédiatement après la conquête, en 1763. Quoiqu'il en

soit cette famille s'est complètement identifiée aux premiers pionniers de Détroit. Nous voyons par les registres du temps, que dès 1774, Windert Visger et Jacobus Visger étaient engagé dans le commerce. Ce dernier, qui fut le grand-père de M. Jacques A. Visger, eut une carrière des plus honorables et des plus utiles à ses concitoyens.

En 1781 et de nouveau en 1783. Jacob Visger est mentionné comme faisant un commerce considérable en société de M. Graverat. En 1795 il reçut une étendue considérable de terrain des Sauvages. Cependant la législature du territoire du Nord-Ouest ayant été organisée, il fut élu pour y représenter le comté de Wayne en 1799. L'année suivante il devenait "county commissioner" et juge de la cour des "Common Pleas." Il retint cette dernière position jusqu'en 1805 alors que la cour cessa d'exister. Deux ans plus tard, en 1807, une cour ayant juridiction en matière civile et commerciale ayant été établie, il devint aussitôt juge assistant, et en 1809, juge-en-chef de cette cour. En 1821 il était juge-de-paix. Il fut pendant plusieurs années capitaine de la milice et en cette qualité prit part à la guerre de 1812.

Joseph Visger, fils du précédent, naquit en 1794. Lors de la guerre de 1812 il figure comme volontaire dans une compagnie de "scouts" organisée pour mettre un terme aux ravages des Sauvages. Il fut tour à tour trésorier, "town clerk" et "supervisor" d'Ecorce. Il mourut du choléra en 1849. Il avait épousé Nancy Godfroy. De cette union naquit M. Jacques A. Visger, à Springwells, le 30 juillet 1824. Dix ans plus tard sa famille alla demeurer à Ecorce. Jacques travailla sur la ferme jusqu'à l'âge de 21 ans. A cet âge il fut élu trésorier du "town" d'Ecorce. Il occupa cette position pendant sept ans, et par son intégrité et son soin donna une satisfaction générale. Il occupa par la suite la position de "town clerk." En 1862 il était élu "supervisor" d'Ecorce. En 1868 il abandonna cet emploi pour

accepter le poste d'auditeur du comté de Wayne. Il devint ensuite, en 1874, "supervisor" d'Hamtramck. Il retint encore cette position pendant sept ans. De 1885. à 1891 il a été député-registrateur du comté de Wayne.

JOSEPH CUSSON.

M. Joseph Cusson, de Bay City, né dans la province de Québec en 1834, passa dans l'Etat de New-York à l'âge de douze ans. Ayant appris le métier de menuisier il vint à Bay City en 1851, où il a réussi à se faire une position honorable. Il a été trésorier de la ville en 1881-82 puis inspecteur des salines. Il fut l'organisateur de la société Lafayette et il reste l'un des plus dévoués amis de toutes les entreprises patriotiques.

ALBERT-J. PAULI.

Albert J. Pauli, marchand, de Menominee, est né à Paris, France, le 24 juin 1858. Il est fils de Jacques-Marie Pauli, Alsacien, qui émigra à Paris en 1855. M. Pauli reçut une bonne instruction dans les écoles communes et au collège Colbert de Paris. Dès cette époque il montrait un goût prononcé pour les affaires. Dans l'automne de 1872 il vint à Menominee et obtint une position dans le magasin de Harter & Harvath. Il resta au service de cette maison jusqu'en 1875, alors qu'il entra dans celle de George Harvath. En 1880 il fonda un magasin à son nom; et par son tact et son attention aux affaires il en a fait la principale maison de Menominee dans le genre. Cédant aux instances de ses nombreux amis, M. Pauli se laissa mettre en nomination par le parti républicain en 1888 pour la position de trésorier du comté de Menominee. Il a été élu deux fois à cette position de haute responsabilité, la dernière dans l'automne de 1892, par une majorité de plus de mille voix. Ce fait suffit à lui seul pour établir la grande considération dont jouit

M. Pauli dans toutes les classes de la société—considération qu'il s'est gagné du reste par ses talents, l'intégrité et l'affabilité qu'il déploie en toutes circonstances. Le nom de M. Pauli est particulièrement populaire parmi les Canadiens qui sont toujours assurés de trouver en lui un ami capable de comprendre leurs sentiments et leur langue.

L'ABBÉ MICHEL LETELLIER.

M. L'abbé Michel Letellier de St-Just, frère de l'ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, vint d'abord exercer son ministère apostolique dans l'Illinois, où il releva les ruines du sanctuaire de Ste-Anne de Kankakee renversé par l'apostat Chiniquy. Il signala son arrivée dans le Michigan en organisant la paroisse canadienne de Muskegon en 1883. De là il passa à Alpena en 1884, où il organisa encore nos compatriotes en paroisse distincte, et fit ériger une école et un couvent.

Passant dans le diocèse de Marquette il fut, en 1887, chargé d'organiser la paroisse canadienne de Menominee. Cet infatigable missionnaire qui, quelques mois auparavant, était venu à la porte du tombeau par suite de tous ses labours apostoliques, mit le pied dans Menominee pour la première fois, la seconde semaine d'octobre. Dans le mois de novembre suivant, il sépara nos compatriotes de la congrégation mixte de St-Jean-Baptiste et il organisa la nouvelle congrégation. Les propriétés actuelles de l'ancienne paroisse furent évaluées d'un commun accord à \$13,000. Le Père Letellier, grâce à d'habiles négociations, put obtenir pour les Canadiens une part de \$4,800.

Sans perdre de temps, le Père Letellier fit jeter les fondations de la nouvelle église, et, pendant tout l'hiver, il parcourut les camps pour ramasser des fonds. C'est ainsi que, pour les intérêts de ses nationaux, ce prêtre dévoué a payé de sa personne, et, au printemps il avait réalisé la somme de près de \$1,500.

Enfin il fit si bien qu'il réussit en un an à ériger un magnifique temple valant \$20,000.

Voulant encore utiliser son zèle et son énergie, Mgr Vertin le chargea en 1890 de jeter les bases de la paroisse canadienne d'Ishpeming. Cette tâche heureusement accomplie, M. Letellier fut nommé à la cure de Lake Linden. Il reste toujours prêt à servir la cause nationale avec une énergie indomptable.

M. L'ABBÉ DASSYLVA.

M. l'abbé T. V. Dassylva est né à Québec le 27 mai 1859. Après un bon cours d'études au séminaire de Québec, il étudia la philosophie et la théologie à l'université Laval. Il embrassa l'état ecclésiastique en 1884 et reçut la tonsure la même année. Il se consacra deux ans à l'enseignement au collège St-Laurent, près de Montréal.

Il se rendit ensuite à Marquette, Mich., où Mgr Vertin lui donna le diaconat, le 19 juillet 1888, et l'ordonna prêtre le jour suivant.

Après avoir exercé le ministère à Houghton et à Ishpeming il fut nommé à la cure de l'Anse, puis à celle de Spalding.

CONCLUSIONS.

Le dernier recensement des Etats-Unis, fait en 1890, constate qu'il y avait alors dans le Michigan 183,000 personnes nées en Canada. Sur ce nombre l'expérience nous apprend qu'on peut compter au moins 90,000 Canadiens-français. Si nous ajoutons à ce nombre, les enfants de ces Canadiens-français qui sont nés aux Etats-Unis, soit au moins 50,000, nous arrivons à la conclusion que la population canadienne-française de l'état est aujourd'hui de 140,000 âmes. C'est-à-dire qu'elle s'est plus que doublée dans l'espace de vingt ans. Cette augmentation rapide est évidemment due à l'émigration de la province de Québec, qui a été continuelle depuis 1870. Cette émigration s'est surtout dirigée vers le nord de l'état, le long des lacs Huron, Michigan et Supérieur, où elle a formé ces paroisses canadiennes dont nous avons parlé dans un chapitre précédent. La ville de Détroit a reçu une immigration canadienne considérable, tant de la province de Québec que du comté d'Essex. On y comptait, en 1890 pas moins de 18,791 personnes nées en Canada. Mais dans les comtés environnants de Lenawee, de Monroe, de Washtenaw, d'Oakland, de Macomb et de St-Clair, les groupes canadiens qui s'étaient formés avant 1870 ont reçu peu de recrues du Canada. Il en a été de même pour le comté de Bay, où le nombre des personnes nées en Canada a considérablement diminué depuis 1880. En 1890 on ne comptait plus que 3,615 personnes nées en Canada dans la ville de Bay City.

En revanche une immigration récente et considérable s'est déversée dans les comtés circonvoisins de Huron, Tuscola, Saginaw, et Midland. Il y avait, en 1890, 6,821 Canadiens de naissance dans la ville de Saginaw. La ville de Grand Rapids et la région adjacente n'a pas reçu beaucoup d'immigrants canadiens depuis 1870. On y comptait en 1890, 2,968 personnes nées en Canada. D'un autre côté l'immigration canadienne s'est portée en grand nombre dans les comtés du centre de la péninsule inférieure, en partant de ceux de Clare et d'Osceola, vers le sud, jusqu'à la frontière de l'Indiana. Les groupes les plus considérables se trouvent dans les comtés de Kalamazoo, Calhoun, Jackson, Ionia, Clinton, Isabella, et Mecosta.

Dans le comté d'Essex, le nombre des Canadiens-français en 1881, d'après le recensement canadien, était de 14,658, et dans le comté de Kent, de 4,529. Le recensement de 1891 ne donne que 14,001 pour Essex, et 2,183 pour Kent. Il est certain que l'immigration de la province de Québec dans ces deux comtés a diminué depuis quelques années. Cependant depuis 1881 à 1891 le recensement constate une augmentation de la population catholique d'environ cinq pour cent, et cela indique sûrement une augmentation des Canadiens-français, qui forment les quatre-cinquièmes de cette population. Nous nous permettrons donc de porter la population canadienne-française de Kent et d'Essex à 20,000 en chiffres ronds.

Ajoutons encore au moins 25,000 descendants des anciennes familles établies dans le Michigan avant la conquête, et qui conservent encore leur langue maternelle, et 15,000 Français d'origine européenne, que nous n'avons pas encore fait entrer en ligne de compte. Nous arrivons ainsi à un grand total de 200,000 personnes parlant le français dans le Michigan et la péninsule d'Essex.

Se plaçant au point de vue catholique et Canadien-français, on se demandera : Faut-il se réjouir ou s'affliger de ces

chiffres qui attestent la force de reproduction de notre race, mais aussi l'énorme et continuelle émigration de la province de Québec ? Pour répondre à cette grave question, il faut se demander quelle est la condition sociale et matérielle des immigrants, quelles sont leurs chances d'avenir.

Dans un autre ouvrage, nous avons combattu énergiquement l'idée que les Canadiens-français aient en général amélioré leur position de fortune en se rendant aux Etats-Unis. Sans nous attarder de nouveau sur ce point, nous devons répéter ici même les conclusions auxquelles nous sommes arrivés après une enquête très longue et très complète, savoir : que si ceux qui vont chercher fortune aux Etats-Unis voulaient seulement mettre de côté l'orgueil et les préjugés qui ruinent la province de Québec, pour vivre et travailler comme ils le font à l'étranger, la majorité d'entre eux réussiraient mieux au milieu de leurs amis et de leurs parents que dans la république américaine. Dans un chapitre précédent nous avons cité à l'honneur de notre race l'exemple de quelques Canadiens qui ont réussi dans le Michigan depuis quarante ans. Mais ces hommes étaient doués des qualités qui donnent le succès partout.

Les Etats-Unis n'offrent plus, en dépit des idées qui ont cours, des chances quotidiennes de faire de ces fortunes merveilleuses dont le mirage attire et éblouit tant nos gens. En général les émigrés végètent pendant de longues années avant de se faire aux mœurs de leur patrie d'adoption, de pouvoir apprendre la langue, et de se mettre sur un pied d'égalité pour la lutte de l'existence avec ceux qui sont arrivés avant eux.

Les efforts de tous les hommes qui ont à cœur le bien de nos compatriotes doivent avoir pour but de les dissuader de ces voyages continuels, dans lesquels ils gaspillent leur capital et leur vie, sans profit pour eux-mêmes et sans avantages pour leur patrie.

C'est pour cette raison que, si d'un côté, nous sommes

fortement opposé à l'émigration de la province de Québec vers d'autres régions, nous voyons aussi quelque danger dans les mouvements de rapatriement. Il y a quelques mois seulement on lançait avec éclat une entreprise pour ramener les Canadiens de Lake Linden en Canada, et déjà on constate que la tentative n'a pas eu le succès qu'on en attendait, voire même qu'elle a été une cause de pertes désastreuses pour un grand nombre de familles. Si humble qu'elle soit, la position que les Canadiens ont réussi à se faire aux Etats-Unis représente le fruit de plusieurs années de sacrifices et de travail. Tout déplacement exige la vente à sacrifice des propriétés, la rupture de relations profitables ; et puis la désorganisation se met dans la paroisse canadienne ou la société nationale formée au prix de temps et de peine. Arrivé au Canada le rapatrié ne se retrouve plus chez lui ; il ne veut pas recommencer la tâche de se créer une position, et il reprend la route des Etats-Unis.

Tous les mouvements de repatriement ont échoué. Ce serait un rêve de croire que l'on pourra jamais ramener au Canada le plus grand nombre des Canadiens qui habitent maintenant les Etats-Unis.

Quelles sont donc leurs chances d'avenir, comme race distincte. Nous ne songeons pas à le cacher, notre nationalité a déjà souffert d'une déperdition considérable de force dans cette région, et tous les groupes dont nous écrivons l'histoire n'ont pas d'égales chances de résister à l'assimilation.

Les descendants des Canadiens-français venus dans le Michigan avant 1840, doivent former une population de cent mille âmes aujourd'hui : nous comptons qu'il n'y a qu'un quart d'entre eux qui puissent encore être classés comme Canadiens-français. Les trois autres quarts des descendants des premiers colons comprennent presque tous le français, mais ils refusent de le parler. C'est qu'ils n'ont reçu qu'une instruction anglaise. Ne pouvant parler le français cor-

rectement, et n'ayant ni le besoin, ni le loisir de l'apprendre, ils se contentent de l'anglais. S'ils sont fiers du rôle que leurs pères ont joué dans l'histoire du pays, ils sont aussi fiers d'être des citoyens américains, et ils ont puisé dans leur instruction, la conviction que la langue anglaise finira inévitablement par prédominer sur tout le continent. Ceux-là, sont perdus pour la nationalité.

Les vingt-cinq mille descendants des anciens colons que nous avons fait entrer en ligne de compte sont pour la plupart établis comme cultivateurs aux environs de Monroe et de Détroit. Peu instruits, ne s'occupant guère de l'avenir, ils sont restés Français parce qu'ils ont eu peu de rapports avec les étrangers. La langue française et le culte des traditions se transmettent naturellement chez eux de père en fils. Mais leur patriotisme ne les ferait pas lutter pour la conservation de leur langue, et l'instruction qu'ils reçoivent n'est pas de nature à faire monter dans leur estime la langue de leurs pères. Ceux-là aussi seraient perdus pour nous si leur mode d'existence changeait.

Les groupes canadiens dispersés dans l'intérieur de l'état, et ils peuvent comprendre en tout 25,000 ou 30,000, sont aussi en grand danger d'assimilation par le fait qu'ils sont disséminés en groupes si petits qu'il leur est difficile de s'organiser et de faire bande à part.

Il faut espérer que le zèle des prêtres canadiens, l'influence des sociétés nationales et les bonnes dispositions de l'épiscopat, qui ont produit de si excellents effets depuis dix ans, s'étendront avec le temps à tous ces groupes dont l'existence est menacée.

Il est indiscutable qu'aujourd'hui, en dépit des pertes et même des trahisons du passé, les Canadiens forment dans les régions dont nous écrivons l'histoire, un groupe plus fort, plus riche et mieux organisé qu'à aucune autre époque de notre histoire. Depuis trente ans ils ont suivi une marche ascendante ininterrompue. A mesure

que les moyens de communication deviennent plus rapides et moins dispendieux, que leur nombre augmente, que les journaux se multiplient, leur force de cohésion grandit.

Notre position est excellente au point de vue stratégique. Les groupes dont nous nous occupons touchent à d'autres colonies qui sont dans la même position et qui leur donnent au besoin un précieux concours. Au sud, il y a, sur le lac Érié, les colonies canadiennes du nord de l'Ohio, qui comptent bien 20,000 franco-canadiens, et sur le lac Michigan, celles de l'Illinois, qui forment une population de pas moins de 50,000 âmes. A l'Ouest, les groupes du lac Supérieur s'appuient sur ceux du nord du Wisconsin et du Minnesota, qui peuvent avoir une population canadienne-française de 60,000 à 70,000 âmes. Enfin, par le comté d'Essex et par le Saut Sainte-Marie à l'Est, les Canadiens du Michigan tendent la main à leurs frères de la vallée de l'Ottawa et de la baie Georgienne, qui s'avancent en rangs serrés, pour former une chaîne ininterrompue de postes français, qui s'appuieront sur la province de Québec même.

En présence d'un tel passé et de tels résultats nous sommes naturellement portés à rechercher dans quels desseins le Maître du monde a ainsi préservé l'élément français en Amérique des dangers multiples dont il l'entourait.

Ces dangers devaient inévitablement, d'après toutes les prévisions humaines, amener sa ruine complète. Encore aujourd'hui nous attacherions moins d'importance à nos triomphes passés, nous envisagerions l'avenir avec moins de confiance si nous n'avions pas dans chaque page de l'histoire contemporaine d'éclatants exemples de la vitalité prodigieuse de nationalités que nous avons appris à considérer comme n'existant plus que dans la mémoire des étudiants de l'antiquité.

En effet nous vivons dans un temps où il est plus que jamais évident que le sentiment de la nationalité est la principale force qui dirige les événements politiques et qui fait l'histoire.

Le dix-huitième siècle avait à peine pris sa place au rang des âges révolus que l'empire des Osmanlis, qui jadis menaçait d'écraser l'Europe entière, était secoué par le réveil des peuples qu'il avait subjugués aux jours de sa grandeur. A côté de lui l'Autriche voyait s'opérer chez elle le même travail inattendu.

Ces nationalités qui sortaient vivantes du tombeau qu'on avait creusé pour elles avaient pourtant souffert tout ce que des conquérants peuvent infliger d'humiliations et de tortures. Vivant sur le théâtre où depuis des siècles l'Europe et l'Asie venaient se livrer bataille, elles étaient les premières victimes de la lutte. Les armées des deux partis ne les voyaient que pour piller leurs maisons, violer leurs femmes et brûler leurs villages. Elles n'échappaient à aucune des misères que trainent après elles l'extrême barbarie et l'extrême civilisation. Rien n'avait surnagé dans le terrible naufrage ; les archives de ces peuples étaient dispersées dans toutes les capitales de l'Europe, leurs mœurs corrompues, leurs monuments détruits ; c'est à peine si l'on retrouvait encore dans les vieilles chansons suspendues aux lèvres des chasseurs et des montagnards quelques échos du langage antique. Réduits par une si grande et un si persistante adversité aux métiers serviles et infâmes, ils semblaient y être attachés comme par une seconde nature. Certes, nul n'aurait soupçonné que ces êtres dégénérés fussent encore capables de se passionner pour une grande cause.

Mais voici que des patriotes inspirés ont réuni tous les souvenirs du passé et font entendre un nouveau langage, leur montrant ce qu'ils ont été autrefois, ce qu'ils pourraient être encore. Aussitôt ces brigands, ces marchands avides, ces pâtres ignorants, ces vagabonds serviles, — Grecs, Roumains, Bulgares, Tchèques, — renaissent à la vie politique ; ils se passionnent pour ce passé qu'ils ignoraient hier, comme des êtres qui auraient vécu dans une caverne

obscur se passionneraient pour le soleil quand un de ses rayons parviendrait enfin jusqu'à eux ; soutenus par l'idée de la patrie, ils redeviennent des hommes de cœur, ayant le courage de vaincre.

Aujourd'hui il n'est pas un homme d'état qui voudrait engager sa parole que dans vingt-cinq ans ces nationalités ressuscitées n'aient pas complètement renversé les empires turque et autrichien.

Tandis que ces événements se déroulent dans l'Europe orientale, l'Angleterre trouve aussi chez elle des preuves que le sentiment national ne se détruit pas facilement. L'Irlande vingt fois vaincue sur le champ de bataille, gouvernée par des étrangers depuis des siècles, l'Irlande qui a oublié sa langue, qui a vu ses industries ruinées et ses enfants, chassés par la faim, combattant sur d'autres rives pour d'autres causes, l'Irlande déchirée par les divisions intestines, est plus que jamais une nationalité distincte qu'il faut reconnaître. D'autre part l'Ecosse, qui a longtemps paru satisfaite d'être confondue avec sa puissante voisine, commence à s'agiter pour obtenir un gouvernement séparé. Il n'est pas jusqu'au petit pays de Galles qui ne demande un gouvernement autonome.

C'est encore l'esprit national qui, opérant dans une autre direction, a fait passer l'Italie du rang de "simple expression géographique," que lui assignait naguère Metternich, à celui d'une des nations respectées de l'Europe, et qui a facilité la reconstitution de l'empire germanique, qui paraît si naturelle quand on songe au travail pénible des conquérants ordinaires pour garder unis leurs peuples hétérogènes et ennemis.

Mais si tous ces peuples sont des preuves vivantes de la force et de la durée du sentiment de la nationalité, aucun d'eux ne peut montrer dans son passé autant ni de plus frappants exemples de l'intervention manifeste en sa faveur d'une puissance supérieure à la volonté des hommes que le peuple canadien-français.

Dès l'origine de notre nationalité cette intervention frappe l'esprit de l'observateur. Tous les premiers navigateurs qui ont traversé l'Atlantique désiraient par-dessus tout trouver un passage pour arriver aux fabuleux royaumes des Indes. Le golfe et le fleuve Saint-Laurent, s'étendant vers l'Occident à perte de vue, semblaient plus que toute autre nappe d'eau offrir le passage désiré. Cependant les Cabots, Cortéreal, Hudson—Anglais protestants ou Espagnols et Hollandais avides—s'attardent dans les glaces impénétrables du Labrador et ne voient pas la route royale qui s'ouvre devant eux au Sud. Au contraire le premier explorateur envoyé par la France vient directement planter sur les bords du grand fleuve l'étendard de sa patrie et la croix de son Dieu.

La France cependant n'est pas encore prête pour présider à la naissance d'un peuple catholique, car elle sera bientôt elle-même bouleversée par l'hérésie ; mais une autre nation ne songera pas à s'établir où doit naître un nouveau peuple très chrétien. Quand la France sera redevenue forte et calme elle retrouvera son drapeau encore debout sur le bord du Saint-Laurent ; elle sera libre de reprendre son œuvre de colonisation.

Alors encore une main invisible dirige les événements pour donner au peuple canadien son caractère particulier. Ce sont des marchands qui entreprennent de fonder une nouvelle France, mais pour mettre leur idée à exécution ils enverront un homme qui estime que la conversion d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire ; et durant plus d'un siècle la politique colonisatrice de la France sera conforme à cette maxime. En même temps que le gouvernement français travaillait activement à envoyer des colons en Canada et n'en pouvait trouver assez, il désirait vivement se débarrasser des huguenots. Sa ligne de conduite en pareil cas lui était toute tracée par la coutume du temps ; c'était d'envoyer les sujets embarrassants aux colo-

nies. Les huguenots eux-mêmes sollicitaient la permission d'aller s'établir dans la Nouvelle-France. Néanmoins Louis XIV décide que ce pays ne sera colonisé que par des catholiques et des hommes d'élite.

Voici la période des guerres qui commence. Les Iroquois, alliés aux colonies protestantes, semblent chaque année devoir écraser le peuple naissant ; celui-ci plie comme le roseau et chaque fois se relève plus robuste.

Un jour l'Angleterre veut tenter un suprême effort pour chasser du Nouveau Monde les quelques Français qui y soutiennent le drapeau de leur patrie : elle envoie une flotte de huit mille hommes contre Québec, tandis qu'une armée de quatre mille hommes doit marcher par terre sur Montréal. La Nouvelle-France ne peut ranger contre ces forces imposantes que quelques centaines de volontaires et une poignée de soldats réguliers. La ruine est certaine ; depuis le gouverneur jusqu'au dernier des soldats, tous attendent l'heure sans le moindre espoir. Seule, au fond d'un cloître, une sainte fille ne veut pas désespérer de son pays et répète sans cesse : Dieu ne le permettra pas. Et en effet, on apprend bientôt que la terrible flotte est allée se briser sur les écueils du Saint-Laurent, et l'armée de quatre mille hommes, consternée à cette nouvelle, bat une retraite précipitée.

Des années de paix succèdent à ces années de tourmente. La Nouvelle-France se développe, son commerce prospère, ses missionnaires et ses explorateurs vont porter la civilisation jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses ; elle accomplit sa mission et se prépare pour de nouvelles épreuves.

La France n'est plus la nation très chrétienne, ses représentants sur les bords du St-Laurent songent plus à s'enrichir qu'à diriger le peuple canadien dans sa mission civilisatrice. Dès lors les Canadiens seront soustraits à cette domination, qui pourrait corrompre leur foi et leurs mœurs, pour être placés sous une puissance étrangère : ils

pourraient se laisser influencer par les idées pernicieuses de leurs compatriotes, mais ils sont trop bien organisés et trop fiers pour ne pas résister aux tentatives d'assimilation de conquérants. Du reste, en les divisant contre eux-mêmes, Dieu va bientôt forcer ces conquérants à respecter les vaincus.

Le spectacle auquel nous assistons prouve assez la sagesse des combinaisons providentielles. Loin d'avoir perdu du terrain, après plus d'un siècle de domination étrangère, les Canadiens réalisent par des moyens pacifiques les plus ambitieux projets de conquête qu'aient jamais formulés les anciens gouverneurs français. Où la France ne pouvait envoyer naguère que des explorateurs pour ériger ses armes, ils ont planté de fortes colonies; sur l'emplacement des misérables cabanes où le missionnaire se trainait au risque continuel de sa vie, pour donner ces sublimes leçons d'amour et de charité aux barbares indigènes, ils ont élevé des temples dont la splendeur atteste leur foi et leur zèle. Ils sont en voie de franciser la Nouvelle-Angleterre qui fut pendant si longtemps l'ennemie acharnée de leurs pères. Enfin dans la province de Québec ils ont si bien résisté à toutes les tentatives des envahisseurs, que ceux-ci pourraient mettre en tête de leurs lamentations quotidiennes ce vers de Sully-Prudhomme :

Oui, plains moi, j'étais conquérant.

Cette histoire de plus de trois siècles ne signifierait-elle rien? Le peuple canadien n'a-t-il donc été doué de cette invincible force de cohésion commune à toutes les nationalités que pour périr misérablement à l'heure où les autres triomphent? Celui qui du haut des cieux dispose des hommes et des empires ne l'a-t-il donc soutenu que pour l'abandonner au moment où ses hommes d'état, ses orateurs, ses poètes et ses artistes commencent à faire entendre leur voix dans le concert universel? La race anglo-saxonne

divisée au moment où elle semblait n'avoir plus de rivale dans l'Amérique du Nord, serait-elle destinée à se réunir pour englober les autres éléments qui y ont pris pied depuis ?

C'est avec confiance que nous répondons négativement à toutes ces questions.

Mais d'abord, pour bien juger de ce que l'avenir promet aux nationalités en Amérique, il faut dépouiller tous les préjugés que peut avoir fait naître dans l'esprit le pompeux étalage de liberté politique et de grandeur mercantile que les Américains savent si bien faire miroiter aux yeux des étrangers. Ces préjugés ne tarderont pas à se dissiper devant un examen critique de l'histoire des États-Unis.

Dans l'ordre politique, leur constitution, loin d'être ce monument de sagesse toute prévoyante que l'on chante si haut les jours de fêtes patriotiques, n'était en réalité qu'une mesure de compromis, imposée par les circonstances. Il fallait, lorsque la convention constitutionnelle de 1787 s'assembla à Philadelphie, cimenter tant bien que mal les liens qui tenaient l'Union, parce qu'aucun des treize états qui la composaient n'était assez fort pour vivre indépendamment. C'était une question de vie ou de mort : la constitution fut donc adoptée, mais seulement comme expédient, aucun de ses auteurs n'en était satisfait. Si elle a duré jusqu'à ce jour, contre toute attente, c'est que les administrateurs qu'elle devait guider ne se sont jamais fait scrupule d'en violer l'esprit et la lettre et d'appuyer ces violations par la force quand il l'a fallu.

Dans l'ordre social et industriel les États-Unis ont, en effet, pris un développement prodigieux. Mais pour arriver à ce résultat ils ont eu recours au génie plus brillant que sage des agioteurs et des aventuriers de toute l'Europe. Leurs grandes fortunes, dont le chiffre colossal éblouit à première vue, sont le fruit de la spéculation plutôt que du travail. Ils ont adapté à leur sol vierge et fécond en res-

sources naturelles les procédés d'une civilisation vieille et corrompue. Pour réaliser à l'heure courante on a tout sacrifié, la terre, le peuple surexcité, l'avenir. On a oublié que dans certaines sphères l'on ne saurait gagner sur le temps qu'en se condamnant à une décrépitude prématurée.

“ Les Etats-Unis ont à peine cent ans, ” s'écrient leurs admirateurs. Oui ; et il n'est que trop évident qu'ils sont déjà vieux. Certains états voient leur population diminuer, leurs industries en ruine, le paupérisme augmentant avec une rapidité alarmante. Avec des millions d'acres de terres inhabitées, sur lesquelles peut encore se déverser le trop plein des vieux centres de population, avec des forêts et des mines d'une richesse incalculable qui attendent des bras et des capitaux pour les exploiter, les Etats-Unis sont déjà affligés des mêmes maladies sociales que les vieux pays de l'Europe, où les hommes sont entassés sur quelques pieds de terres ; ces barbares que lord Macaulay voyait sortir des grandes villes de la République font déjà entendre leurs cris, et les Américains les reconnaissent.

La misère, cette grande ennemie des constitutions et des législateurs, menace donc dès aujourd'hui les institutions américaines. D'autres causes qui contribueront aussi à amener leur ruine se dessinent déjà : ce sont la centralisation dans l'administration des affaires politiques et l'extension du territoire, qui demanderait la décentralisation.

La centralisation est à l'ordre du jour dans la république américaine. Chaque fois que le parti au pouvoir a une idée à imposer, un intérêt à servir, l'administration fédérale est mise en œuvre et les législatures d'état doivent plier. Les choses en sont rendues au point que ces dernières paraissent avoir renoncé à se prévaloir des garanties qu'elles se sont réservées par la constitution. Quiconque ose élever la voix en faveur de l'autonomie des états est dénoncé comme un rebelle, un traître à la nation.

De tels résultats sont toujours à prévoir dans une confédération.

Des individus ou des sociétés forment une association dans l'intention évidente d'y mettre le moins possible et d'en retirer le plus possible. Mais dans toute association il faut qu'il y ait un chef, un parti qui gouverne. Ce parti souverain conduit l'association pour son plus grand avantage ; et afin d'augmenter ses bénéfices, de mieux contrôler les autres membres, il cherche naturellement à les fondre dans l'organisation qu'il commande. Tant que les éléments de l'association ne sont pas trop disparates, même les membres qui ne sont pas particulièrement favorisés trouvent un certain avantage dans la protection qui leur est incidemment accordée, surtout s'ils sont faibles. Mais si l'association vient à prendre trop d'extension, il s'y trouve bientôt plusieurs factions qui se sentent assez fortes pour se suffire à elles-mêmes et qui, conséquemment, ne veulent rien sacrifier de leurs intérêts pour le bien général. Dès lors, l'équilibre est rompu, tout gouvernement devient impossible, et l'association se brise.

C'est là précisément le cas des Etats-Unis.

Lors de la fondation de la république, son territoire était relativement restreint, sa population homogène ; et aucune de ses parties n'était assez puissante pour s'ériger en gouvernement séparé. Mais dans un pays neuf comme l'Amérique, où les peuples ne commencent qu'à s'établir, le centre de la population et des intérêts change continuellement. Quand, par suite de la colonisation d'un territoire nouveau, l'équilibre établi se trouve rompu, il doit nécessairement y avoir lutte entre la section habituée à gouverner et celle qui aspire à prendre le pouvoir.

La guerre de sécession de 1861 était le résultat d'une de ces luttes. Les Etats du Sud, durant les premières années de l'existence nationale, avaient conduit le gouvernement à leur guise. Mais bientôt la Nouvelle-Angleterre, appuyée

par de nouveaux états de l'ouest, voulut leur arracher le sceptre. Après avoir lutté longtemps dans l'arène parlementaire, l'on dut avoir recours aux armes.

Pour une fois le pouvoir a triomphé au prix d'un sacrifice monstrueux d'hommes et d'argent. Mais vaincre ce n'est pas résoudre une question. Pour résoudre la question du Sud, il fallait le faire disparaître ou rendre ses intérêts et ses aspirations identiques à ceux du Nord. Les débats animés qui se font entendre chaque année au Capitole entre les représentants des deux sections prouvent assez qu'on a fait ni l'un ni l'autre.

De nouveaux intérêts surgiront avant longtemps et rendront encore plus difficile la tâche du gouvernement de Washington. Depuis quarante ans la République n'a pas fait de conquêtes, mais l'étendue de ses territoires habités s'est plus que doublée. A l'heure qu'il est de nouveaux états sont en formation ; et ils viendront demander à être admis dans l'Union.

Par le passé tout contribuait pour attacher ces nouveaux états de l'Ouest à la République. Leur plus grand et plus pressant besoin était d'avoir des routes pour faciliter la colonisation et des édifices publics pour orner leurs villes naissantes. Pourvu qu'ils fussent bien représentés au budget, ils abandonnaient volontiers les autres sphères de la politique à leurs aînés. Ils étaient, en outre, habités par une population venue entièrement de l'Est et qui s'était pénétrée là des principes qui guidaient le gouvernement.

Mais aujourd'hui plusieurs de ces états sont arrivés à l'âge viril, les autres y atteindront avant longtemps. Ils ne peuvent tarder à comprendre qu'ils ont des intérêts plus sérieux que ceux qu'on satisfait avec quelques dollars ; et ces intérêts seront différents suivant les lieux. L'étendue du territoire américain est telle, la diversité des climats et des produits si grande, qu'aucune loi générale ne pourra satisfaire une section sans être injuste pour dix autres, et

par conséquent deviendra impossible. Chose plus grave encore : quand les transmigrations périodiques qui ont lieu d'un territoire à un autre auront cessé et que la population sera devenue stable, l'impossibilité d'entretenir des rapports suivis entre toutes les parties de l'Union fera que la langue, les idées et les mœurs se modifieront dans des directions différentes dans chaque partie, et la diversité d'origine de la population actuelle aidant, l'on verra avec le temps autant de nationalités en Amérique qu'en Europe.

Certes, ce n'est pas sans un regret que les admirateurs des institutions américaines en arriveront à ces conclusions ; mais s'ils veulent se consoler ils n'ont qu'à jeter un regard dans l'histoire. Ils verront tous les grands empires qui ont ébloui le monde s'écroulant avec d'autant plus de rapidité qu'ils avaient été plus rapidement édifiés, semblables à ces montagnes de sable mouvant, soulevées par le vent dans les déserts brûlants de l'Afrique et aussitôt par la même cause dissipées.

Les puissances politiques sont d'immenses édifices érigés sur des bases plus ou moins solides, par des architectes plus ou moins prudents, mais qui ne sont jamais terminés. A mesure qu'il grandit, le monument perd en solidité ; un orage survient et il est renversé, ensevelissant les ouvriers dans ses décombres. Alors les voisins accourent et choisissent dans cet amas de ruines ce qui peut leur être utile.

Ce sont là des obstacles naturels que l'on ne saurait surmonter. Bien que cela rende impossible la réalisation des rêves des grands conquérants et des grands poètes qui voudraient voir l'humanité réunie en un seul peuple, nous aurions tort de nous plaindre. Ce que Dieu a fait est bien fait.

Pour me servir du magnifique langage de Lacordaire —
“ les nationalités restent distinctes pour s'évertuer par le travail de la civilisation, auquel doit concourir la diversité

des génies, pour se secourir dans leurs besoins, pour se défendre contre leurs défaillances, pour rompre, par la diversité des mœurs et des intérêts, ces courants de mort que l'erreur et le despotisme font parfois passer sur le genre humain."

Le jour où une race quelconque réussirait à imposer sa domination à tout un continent, on verrait la pensée se former dans un moule uniforme, le génie s'étioler, le progrès s'arrêter. En toute chose, le monopole engendre la stagnation, la mort.

Chaque nationalité a donc une mission à remplir, elle n'a pas le droit de renoncer à l'existence, l'on a pas le droit de la faire disparaître.

Les Canadiens-français ne désirent pas la destruction des institutions qui régissent aujourd'hui l'Amérique du Nord. Ils ne se trouvent pas parmi les agitateurs et les utopistes qui les attaquent en aveugles. Mais quand les causes que nous venons d'indiquer auront produit leurs effets ordinaires, ils prendront leur place au rang des nations autonomes.

Est-ce à dire que nous serons encore dans ces temps lointains, trait pour trait, le vivant portrait des premiers colons venus sur les bords du Saint-Laurent? Non, certes! Puisqu'un écrivain a pu dire avec vérité que "jamais, sur la terre, il n'est arrivé qu'un peuple subjugué disparut complètement sans laisser une goutte de son sang dans les veines du vainqueur ni un mot dans sa langue," il est à plus forte raison évident que nous n'arriverons pas à reprendre notre ascendant perdu avant d'avoir adopté quelque chose de la langue et des manières de vivre de nos vainqueurs. La langue et les mœurs sont du reste des choses essentiellement variables.

Ce qui ne changera pas, c'est le fond de notre nature; ce que nous garderons de français, c'est ce dévouement chevaleresque pour les nobles causes, ce saint enthousiasme

pour les grandes idées, cet amour inné du beau, en un mot, toutes ces belles et généreuses qualités qui ont fait de la France la nation la plus aimée du monde entier. Notre mission est suffisamment indiquée par notre passé; elle sera de continuer l'œuvre d'apostolat que nous avons commencée dans le Nouveau-Monde et dont le catholicisme le premier parmi les religions et la France la première parmi les nations ont compris le devoir.

APPENDICE.

LES CONVENTIONS DES CANADIENS DES ETATS-UNIS.

Le 6 février 1861, une convention des Canadiens de New York et des environs se réunissait au Central Hall, dans la rue Grand, berceau de la société St-Jean-Baptiste de la ville de New York.

Cette réunion était dûe à l'initiative de M. Geo. Batchelor de New York, qui fut le véritable fondateur de cette institution.

Le résultat immédiat de cette convention fut de ranimer l'intérêt des Canadiens de New York dans la société St-Jean-Baptiste et de donner un nouvel élan à cette association.

Cela était bien calculé pour fortifier la foi de M. Batchelor dans le bien que pouvait produire de semblables réunions. Lorsqu'en 1865 il fut élu président de la société St-Jean-Baptiste, il envoya, sous le nom de cette société, une invitation aux associations sœurs de se faire représenter à une convention qui devait se réunir à New York le 6 septembre de cette année. Cette réunion est reconnue comme la première convention des Canadiens-français des Etats-Unis.

Les sociétés canadiennes à cette époque n'étaient pas nombreuses. On en comptait à peine cinq ou six. Aussi les deux conventions de New York, en 1865 et 1866, sous la présidence de M. Batchelor; et celle de Troy en 1867, sous la présidence de M. Joseph LeBœuf, avaient plutôt le caractère d'une réunion d'amis que d'un congrès. Cependant ceux qui s'y rendirent revinrent fortement convaincus

de la nécessité d'une union plus intime entre les sociétés, dont le nombre commençait à s'accroître rapidement.

La 4^{ième} convention, qui se réunit à Springfield, le 7 et 8 octobre 1868, prouva l'intérêt croissant de nos compatriotes au mouvement. Les délégués se rendirent en procession, escortés par plus de mille personnes, à leur salle de réunion où le maire de Springfield vint leur souhaiter la bienvenue dans un discours des plus sympathiques. Les délégués, qui étaient au nombre de trente-deux, représentaient les centres suivants: St-Albans, Vt., Détroit, Mich., Cohoes, Biddeford, New York, Concord, Chicopee Falls, Worcester, Manchester, Albany, Springfield, Troy, Lowell, Holyoke.

La presse de Montréal était représentée par A. Roy, avocat, et Médéric Lanctot. M. Jos. LeBœuf fut appelé à présider la convention. Les autres officiers étaient: vice-présidents, A. D. Lapierre, H. G. Deare, E. Prudhomme, H. J. Lord, J. Marchessault et Siméon Desjardins; secrétaires, J. B. Paradis, Charles Longtin, L. H. Biron et F. Frédette, M.D.

La convention de Springfield passa des résolutions en faveur de la tempérance et de la fondation de sociétés St-Jean-Baptiste, recommandant d'appointer un organisateur pour chaque état. Elle reconnut aussi, par une résolution spéciale, le bien que faisaient les quelques rares missionnaires canadiens déjà à l'œuvre.

Mais son ouvrage le plus important fut l'adoption, à l'unanimité, d'une constitution pour l'Union Canadienne de Secours Mutuel. Cette constitution, rédigée par un comité composé de H. J. Deare, J. B. Paradis, A. Paré, Ferdinand Gagnon et Ant. Moussette, créait une assemblée des délégués, investie du pouvoir suprême, laquelle devait se réunir annuellement. L'assemblée devait se choisir un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire; et ces officiers, avec trois membres adjoints, formaient le comité exécutif de l'Union.

Il est à remarquer que quoique l'Union fut essentiellement une confédération des sociétés de bienfaisance, chaque centre canadien avait droit d'envoyer des délégués à son assemblée. Un autre point faible de cette constitution c'est qu'elle n'établissait aucun système régulier d'impôts, les sociétés s'engageant simplement "à faire tout en leur pouvoir pour satisfaire aux demandes d'argent qui peuvent leur être faites par le comité ou l'assemblée."

C'est à la suite de cette convention qu'eut lieu celle de l'Étroit. Pour compléter le rapport que nous en avons déjà fait au Chapitre XVI, nous reproduirons ici le rapport officiel publié par les délégués dissidents qui s'opposèrent au mouvement annexioniste.

Voici ce rapport :

" Nous avons cru devoir publier dans l'intérêt général, le rapport de la cinquième convention tenue à Détroit, Mich., le 14 octobre 1869. Comme cette convention avait été convoquée dans le but d'achever la grande œuvre de l'Union des différentes sociétés, et que beaucoup de ces dernières n'ont pu s'y faire représenter, nous nous faisons un devoir de transmettre à tous le rapport suivant, qui contient la constitution et les règlements de l'Union projetée de toutes les sociétés, afin qu'il en soit pris connaissance avant la réunion de la prochaine convention des Canadiens-français des États-Unis, qui doit s'assembler dans quelques semaines à St-Albans, Vt.

" La cinquième convention annuelle des Canadiens-français aux États-Unis eut lieu à la Biddle House, Détroit, Mich., le 14 octobre 1869.

" M. C. Mousette, délégué de New York, ouvrit la convention. Il rappela en termes éloquentes ce qu'avaient fait les conventions précédentes, et surtout celle de Springfield, démontra les fruits précieux que cette dernière avait porté, et ceux plus précieux encore que la convention de Détroit devait produire. M. Mousette termina en disant

combien il regrettait que la division eût été jetée parmi les délégués de l'Est et de l'Ouest par des personnes qui n'avaient seulement pas le droit de s'introduire dans la convention. Que pour lui, il avait reçu ordre exprès de la part de la société qu'il représentait, de s'opposer à l'introduction de la politique dans la convention. Tous les autres délégués avaient aussi reçu des instructions semblables.

Un comité de cinq fut ensuite nommé pour dresser des résolutions.

Membres du comité.—MM. C. Moussette, A. Paré, C. M. Rousseau, H. J. Lord et A. Moussette.

Après quoi la séance ajourna à 7½ p.m.

SÉANCE DU SOIR.

M. C. Moussette est nommé président pour le temps de la convention ; C. M. Rousseau, vice-président ; A. Paré, sec.-archiviste.

Rôle des Délégués.—C. Moussette, société St-Jean-Baptiste, New York, N.Y. ; E. Prudhomme, soc. St-Jean-Baptiste, New York, N.Y. ; A. Moussette, soc. St-Jean-Baptiste, St-Albans, Vt. ; A. Paré soc. St-Jean-Baptiste, Biddeford, Me. ; H. J. Lord, Institut Canadien-Français, Biddeford, Me. ; C. M. Rousseau, soc. St-Jean-Baptiste de Wayne, Détroit, Mich. Motion par M. A. Moussette, secondée par C. M. Rousseau, que lecture soit faite du *Prot t* publié dans les journaux de ce jours.—Adopté.

PROTÊT.

Nous, soussignés délégués à la cinquième convention annuelle des Canadiens-français des États-Unis à Détroit, Mich., ayant suivi les procédés de cette convention depuis l'ouverture, hier, jusqu'à aujourd'hui, déclarons tels procédés inconstitutionnels et annonçons que la cinquième convention aura lieu à la Biddle House ce soir à 7½ p.m.

Signé, A. Moussette, E. Prudhomme, C. Moussette, Alphonse Paré, H. J. Lord et C. M. Rousseau.

RAPPORT DU COMITÉ.

Motion par A. Moussette, secondée par E. Prudhomme, que les résolutions soient prises en considération et adoptées, l'une après l'autre.

RÉSOLUTIONS.

Attendu, que le but principal de cette convention est d'achever l'œuvre commencée à la quatrième convention nationale tenue à Springfield, Mass., à savoir l'Union des Sociétés Canadiennes-françaises de Secours Mutuel aux Etats-Unis, et l'adoption d'une constitution générale pour la règle de cette organisation.

Il est résolu, que nonobstant le petit nombre de délégués présents, nous procédions à accomplir l'objet qui nous a réunis.

Résolu, que nous recommandons à nos compatriotes en général, l'encouragement et autant que possible l'introduction de l'étude de la langue française dans les écoles publiques.

Résolu, que nos remerciements soient donnés au clergé catholique, principalement à Sa Grandeur Mgr. de Burlington, Vt., pour le dévouement et le zèle qu'ils ont déployé dans la fondation d'une maison de missionnaires canadiens, dont le besoin se faisait depuis si longtemps sentir.

Résolu, que nous considérons très avantageux ainsi que très utiles à tous les Canadiens, la publication de pamphlets contenant un rapport complet des procédés de la convention, une liste des délégués, officiers et membres de chaque société dans l'Union.

Résolu, que nous devons travailler, autant qu'il est possible, à l'éducation morale et religieuse de la jeunesse canadienne.

Résolu, que nous félicitons le Rév M. Druon, éditeur-proprétaire du *Protecteur Canadien* pour ses efforts à obtenir le recensement des Canadiens aux Etats-Unis.

CONSTITUTION DE L'UNION CANADIENNE DE SECOURS MUTUEL.

Les sociétés canadiennes de Secours Mutuel aux Etats-Unis ayant été fondées dans le double but de servir la cause de la nationalité française en Amérique et d'établir des relations fraternelles entre tous les membres de cette nationalité, considèrent qu'elles ne pourraient que très imparfaitement remplir leur mission si elles restaient séparées dans leur action, étrangères les unes aux autres comme elles ont été jusqu'à présent. C'est pourquoi elles s'unissent aujourd'hui, et se forment en une organisation commune, ordonnant pour la règle de cette association, la constitution suivante :

Art. I. Nom de l'Association.—Cette organisation se nomme : L'Union Canadienne de Secours Mutuel.

Art. II. Composition de l'Association.—Clause 1ère. L'Union Canadienne de Secours Mutuel se compose d'un nombre indéterminé de sociétés de langue française, fondées dans le but énoncé dans le préambule de cette constitution.

Clause 2ème. Pour être admise dans cette association, une société doit remplir les conditions et formalités suivantes : Faire application au comité exécutif, lui fournir des renseignements précis sur la date de la fondation et le nombre de ses membres, lui faire tenir, en même temps, une copie de sa constitution ou lui donner une idée de celle qu'elle se propose d'adopter, et faire signer celle de l'Union par un ou plusieurs délégués, à la prochaine réunion de l'assemblée si celle-ci agréé son application.

Art. III. Assemblée des Délégués.—Clause 1ère. La régie de cette organisation est assignée à une assemblée composée de délégués.

Clause 2ème. L'assemblée des délégués se réunit au moins une fois l'an. Elle est l'interprète de la constitution et est investie de tous les pouvoirs non réservés à d'autre autorité instituée par cet acte.

Clause 4ème. Elle ne peut en aucune manière taxer les sociétés.

“ Clause 5ème. En séance, à huis-clos, elle peut exiger des rapports sans réserve de tous les fonctionnaires de l'association.

“ Clause 6ème. Tous ses procédés se font en langue française.

“ Clause 7ème. Les délégués dont les lettres de créance ont été vérifiées sont seuls admis à voter.

“ Clause 8ème. Sur demande des deux tiers des sociétés de l'Union le président convoque l'assemblée en session extraordinaire.

“ Clause 9ème. Aucun délégué ne sera admis dans la convention qui n'aura pas été membre régulier d'une société au moins trois mois.

“ *Art. IV. Comité Exécutif.*—Clause 1ère. Quand l'assemblée n'est pas en session, tous ses pouvoirs, excepté ceux spécifiés dans d'autres parties de cette constitution, comme lui étant réservés en propre, sont exercés par un comité de sept membres et dit : Le comité exécutif.

“ Clause 2ème. Le comité doit se procurer des renseignements complets au sujet de toute société faisant application pour être admise dans l'Union et faire son rapport en conséquence à l'assemblée.

“ Clause 3ème. Le président du comité doit le convoquer sur demande de trois de ses collègues, et donner avis de toute convocation au moins quinze jours d'avance. Le quorum est de quatre, mais le consentement, tacite ou exprimé, de cinq membres est nécessaire pour autoriser une séance.

“ *Art. V. Des Officiers.*—Clause 1ère. Les officiers de l'Union Canadienne de Secours Mutuels sont : Un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces officiers plus trois membres adjoints, composent le comité exécutif.

“ Clause 2ème. Le président préside les séances du comité exécutif et celles de l'assemblée quand il le juge nécessaire,

ou sur demande de deux sociétés ou de trois membres du comité, il convoque toutes sociétés, chacune dans son lieu accoutumé en séance extraordinaire. Il pourvoit au remplacement de tout officier démis usant, pour ce, de pouvoirs discrétionnels excepté lorsque la plupart des membres du comité sont d'accord sur un choix quelconque. Il est tenu de faire un rapport général de l'état de l'organisation une fois par année,—rapport qu'il fait publier en entier ou en partie, ce que la discrétion lui commande, dans les journaux désignés par l'assemblée pour le service de l'organisation.

“ Clause 3ème. Le vice-président aide le président dans ses fonctions, et le remplace en cas d'absence ou de démission.

“ Clause 4ème. Le secrétaire tient un journal séparé des travaux de l'assemblée et de ceux du comité. Il doit aussi tenir une liste de toutes les sociétés, avec la date de leur fondation, celle de leur admission dans l'Union, le nom de leurs présidents, de leurs secrétaires, le nombre de leurs membres à la date de chaque rapport du président du comité, et le montant fixé par chacune comme contribution régulière de ses sociétaires. Il exécute les documents voulus tant pour ce qui concerne la charge du président, (si cet officier le lui demande) que pour ce qui dépend de la sienne propre.

“ Clause 5ème. Le trésorier est le dépositaire des fonds de l'association et ne peut rien déboursier que sur l'ordre de l'assemblée ou du comité. Il tient un registre de tout don fait à l'organisation, et du nom du donateur. Il rend ses comptes à toutes les assemblées du comité exécutif, et fait un rapport complet de l'exercice de ses fonctions à toutes les réunions de l'assemblée des délégués.

“ Clause 6ème. Les officiers et les autres membres du comité exécutif sont élus par l'assemblée, au scrutin secret, pour le terme d'un an et sont investis de leur charge aussitôt après leur élection.

“ Clause 7ème. Lorsque les deux tiers des sociétés protestent contre la conduite d'un fonctionnaire, quel qu'il soit, il se trouve, par là même, démis de sa charge.

“ *Art. VI. Membres Surnuméraires.*—Clause 1ère. Un membre peut passer d'une société à une autre et devient alors membre surnuméraire.

“ Clause 2ème. Pour être reçu dans une autre société, un membre surnuméraire doit produire son extrait d'admission.

“ Clause 3ème. Un membre surnuméraire, dans la société ou il figure comme tel, doit payer la contribution régulière pendant un an avant que son nombre soit porté sur la liste des membres réguliers. En cas de maladie, pendant ce laps de temps, il est à la charge de la société dont il tient son extrait d'admission, mais il reçoit immédiatement de celle où il se trouve tous les secours, et jouit, en s'y présentant, de tous les privilèges auxquels il a droit, aux termes de l'extrait susmentionné.

“ Clause 4ème. L'extrait d'admission est une carte donnée par une société à un membre qui la quitte sans cesser de faire partie de l'Union. Cette carte en certifiant la qualité de membre du porteur, fait connaître l'étendue des privilèges dont il jouit, le montant auquel il a droit en cas de maladie, et la date où il cessera d'être à la charge de la société qui la lui donne. Elle doit être revêtue de la signature du président et du secrétaire ainsi que du sceau de cette société.

“ Clause 5ème. Si un membre surnuméraire n'est pas demeuré assez longtemps dans une société pour y faire porter son nom sur la liste régulière, l'argent qu'il a payé doit être envoyé, pas plus de trois mois après son départ, à toute autre société de l'Union à laquelle il se serait aggrégé ; s'il ne s'est joint à aucune, cet argent est payable à la société dont il tient son dernier extrait d'admission ; si celle-ci est dissoute, l'argent doit être envoyé au président du comité exécutif.

“ Clause 6ème. Un membre quittant une société ne reste à sa charge qu'autant qu'il continue de lui payer sa contribution ou se joint à une autre faisant partie de l'Union et se conforme aux règles et règlements de la dite société.

“ Clause 7ème. Le paiement des contributions doit se faire à la même date dans toutes les sociétés.

“ Clause 8ème. La caisse du comité exécutif est responsable envers chaque société pour secours donnés à un membre d'une société-sœur, si celle-ci fait défaut à ses obligations.

“ *Art. VII. Des Sociétés.*—Clause 1ère. Les sociétés ont le droit de régler sur leurs affaires particulières. Toute question affectant deux ou plusieurs sociétés est du ressort de l'assemblée des délégués.

“ Clause 2ème. Chaque société, chaque centre de population canadienne aux Etats-Unis a le droit d'envoyer jusqu'à trois délégués à l'assemblée.

“ Clause 3ème. Lorsqu'une société ne peut envoyer un délégué à l'assemblée, il lui est loisible de s'y faire représenter par n'importe quel membre de l'Union à même d'y assister, lui envoyant des instructions, si le cas l'exige, et des lettres de créances.

“ Clause 4ème. Chaque société tient un journal de ses opérations et en fait un rapport à la convention annuelle.

“ Clause 5ème. Les sociétés s'engagent en signant cette constitution, à faire tout en leur pouvoir pour satisfaire aux demandes d'argent qui peuvent leur être faites par le comité ou l'assemblée.

“ Clause 6ème. Cette Union ne peut se dissoudre tant que trois sociétés s'y opposent.

“ Clause 7ème. Une société ne peut se retirer de l'Union qu'après avoir obtenu la sanction de la majorité absolue des sociétés.

“ *Art. VIII. Amendements.*—Toute proposition aux fins d'amender cette constitution doit être envoyée au secré-

taire, au moins six semaines avant la réunion de l'assemblée des délégués et publiée sous le soin de cet officier, trois fois dans les journaux de l'organisation. Si, ensuite, elle est recommandée par un vote des deux tiers dans l'assemblée des délégués, et, approuvée par les trois quarts des sociétés, elle devient partie intégrante de sa constitution.

“ Sur demande de E. Prudhomme, de New York, secondée par C. M. Rousseau de Détroit, cette constitution est adoptée à l'unanimité et signé :

“ Charles Moussette, New York, N. Y.

“ E. Prudhomme, New York, N. Y.

“ Antoine Moussette, St-Albans, Vt.

“ Alphonse Paré, Biddeford, Me.

“ H. J. Lord, Biddeford, Me.

“ Le président proclame alors l'Union Canadienne de Secours Mutuel aux Etats-Unis duement fondée et organisée.”

C'était le 4 octobre 1869.

Les sociétés St-Jean-Baptiste de St-Albans, New York, Biddeford et du comté de Wayne, et l'Institut Canadien de Biddeford ratifièrent l'ouvrage de leurs délégués et entrèrent dans l'association.

La convention suivante fut convoquée à St-Albans pour le 30 et 31 août 1870.

L'on y reçut l'adhésion de six nouvelles sociétés à la constitution de l'Union ; mais rien de bien important n'y fut agité.

La septième convention, qui se rassembla à Worcester, du 15 au 18 septembre, l'année suivante, eut plus d'éclat, grâce en grande partie aux soins du Rev. J.-B. Primeau, alors curé de Notre-Dame-des-Canadiens. Quarante-quatre délégués, venant de neuf états différents, s'y trouvèrent réunis.

Les partisans des conventions générales s'étaient de nouveau ralliés aux conventions de l'Union, et cette fois encore

ils tinrent le haut du pavé. Tout le premier jour, et la meilleure partie du deuxième furent consacrés à leurs délibérations. Mais il fut entendu qu'à l'avenir les affaires des sociétés auraient la préséance.

Lorsque la convention générale, qui avait été présidée par Ferd. Gagnon, fut terminée, M. G. Moussette ouvrit celle de l'Union de Secours Mutuel. Sept nouvelles sociétés se joignirent à l'association, ce qui porta à dix-huit le nombre des sociétés-membres.

Le comité pour organiser la convention suivante fut ensuite choisi. M. E. N. Lacroix, de Détroit, en était le président.

M. Lacroix convoqua la 8ième convention à Chicago, pour le mois d'août 1872. C'est à Chicago que l'on forma le plan d'une assurance mutuelle sur la vie entre les diverses sociétés ; mais l'on s'aperçut avant la fin de l'année que le projet adopté était impraticable.

La convention de Biddeford, la neuvième, se réunit le 13 août 1873. Trente délégués, représentant autant de sociétés, étaient présents. M. Alphonse Paré était président.

Les membres de la convention de Biddeford se mirent sérieusement à l'ouvrage pour remédier aux défauts existant dans la constitution. Ils en firent une révision complète.

La nouvelle constitution maintenait l'existence de la convention annuelle, lui donnant le pouvoir de taxer les sociétés jusqu'au montant de dix centins par membre, annuellement.

L'une des grandes difficultés de l'administration jusque là avait été le manque d'entente entre les divers officiers, qui se trouvaient dispersés dans tous les états. Pour remédier à cet inconvénient, la nouvelle constitution prescrivait que désormais la convention nommerait chaque année une société qui serait chargée de choisir dans son sein le bureau central auquel était laissé la direction des affaires. Le fonds fédéral était confié à la société dont le bureau central fai-

sait partie. Le bureau était intermédiaire entre les sociétés et jugeait sur les différends entre elles. Toute société pouvait en appeler de ses jugements à la convention suivante. Si, sur plainte, le bureau était trouvé indigne de ses fonctions, la société qui l'avait nommé devait en choisir un nouveau.

Les membres en voyage d'une société appartenant à l'association pouvaient se faire admettre à une autre société en présentant un certificat d'admission. En cas de maladie, ils pouvaient s'adresser au trésorier d'aucune société membre et exiger après avoir fait les preuves, le montant auquel ils auraient eu droit dans leur propre société. Cette dernière devait régler l'avance ainsi faite dans le délai de trente jours.

Un nouveau plan d'assurance sur la vie fut aussi accepté par la convention. L'inscription sur les rôles de l'assurance étant facultative pour les membres des sociétés unies, les assurés formaient une association distincte dite Société d'assurance sur la vie, laquelle avait pour officiers un président et un secrétaire. Ces officiers formaient la commission exécutive chargée de gérer les affaires de l'assurance.

En entrant dans la société d'assurance chaque membre devait payer deux versements de 25 cents qui restaient dans le trésor de la société locale, et 10 centins pour frais d'administration, qui étaient expédiés au comité. Lors d'un décès les membres devaient faire un nouveau versement de 25 cents, et le montant en était payé aux héritiers du défunt. Les sociétés locales étaient chargées de la perception de ces impôts.

La société de Chicago, comptant le plus grand nombre d'assurés, fut chargée de former la commission exécutive pour 1873-74 ; et le premier jour de novembre 1873 la Société d'Assurance Mutuelle fut proclamée fondée. Cette société languit pendant une couple d'années, et finit par succomber sous l'apathie générale.

Elle méritait un meilleur sort.

La convention de Biddeford s'occupa aussi de déterminer les rapports entre les partisans des conventions générales et l'Union. Il fut résolu qu'il ne devait y avoir qu'une seule convention, où les sociétés auraient la préséance ; mais il devait y avoir deux bureaux, dont chacun publierait sa proclamation et pourvoierait à ses dépenses.

Un résumé publié à la fin du rapport de cette convention montre que les 40 sociétés qui faisaient alors partie de l'Union comprenaient en chiffre ronds, 3,000 membres et qu'elles possédaient pour \$50,000 en valeurs.

On avait décidé, à Biddeford, que la convention suivante aurait lieu à New York ; mais, M. Fred. Houde, accédant au désir des organisateurs de la fête de Montréal, convoqua la convention générale des Canadiens des Etats-Unis, dont il était président, à Montréal, pour le 24 juin 1874. Cette réunion n'eut pas le caractère d'une convention des Canadiens émigrés.

Les sociétés aussi avaient été invitées à changer le lieu de leur réunion. Non seulement les organisateurs s'y refusèrent, mais ils accusèrent M. Houde d'avoir outrepassé ses droits en cassant les arrêts de la convention précédente.

Quarante-quatre délégués, représentant vingt-quatre sociétés, se trouvèrent présents à la convention de New York ; vingt-trois autres sociétés y étaient représentées par lettre ou par procuration.

L'Union était alors à l'apogée de sa prospérité ; mais l'on pouvait déjà prévoir sa décadence prochaine. Sur quarante-sept sociétés membres, seize seulement avaient satisfait à leurs obligations. La stérilité qui engendre l'apathie caractérisait toutes les délibérations des conventions. L'on tatonnait continuellement ; l'on amendait chaque année la constitution et l'on se trouvait toujours encore loin de tout résultat pratique.

Ces hésitations et ces changements sont toujours fatals ; quand l'on veut réussir, il faut avoir une idée claire et dé-

finie de ce que l'on veut faire, de ce que sera ce qui n'est encore qu'un embryon.

La démonstration de New York en 1874 fut belle, mais les travaux de la convention ne produisirent que quelques changements à la constitution.

Il en fut de même à la convention de Glenn's Falls, tenue les 16, 17 et 18 août 1875. Le principal amendement que l'on adopta avait trait à l'assurance, et prescrivait que les deux versements des membres seraient transmis à la commission exécutive au lieu de rester dans le trésor des sociétés locales.

C'était une grande amélioration, mais elle était faite trop tard. Le désordre était déjà dans les finances; bientôt après la discorde vint s'ajouter à l'apathie et donna le coup fatal à l'Union.

C'est dans la douzième convention, tenue à Holyoke, Mass., en 1876, que la division éclata pour la première fois parmi les sociétés unies. M. Geo. Batchelor s'étant retiré de la société de New York à la suite de certaines difficultés, il avait fondé l'Union Papineau, qu'il représentait à Holyoke. Cette société ayant été admise malgré l'opposition de la société St-Jean-Baptiste de New York, cette dernière se retira de l'Union.

Il fut décidé à Holyoke que par la suite, les conventions ne se réuniraient que tous les deux ans; que le bureau d'assurance et celui de l'Union seraient consolidés; et que chaque société nouvelle devrait faire partie de l'assurance.

Tous ces changements ne purent arrêter la ruine de l'association.

La 13ième convention s'assembla à Troy, en 1878. L'on n'y vit que treize délégués, représentant huit sociétés.

Il fut décidé de rendre de nouveau les conventions annuelles; et en conséquence la quatorzième convention se réunirait à Boston, les 19 et 20 août 1879. Cette convention

n'eut guère plus de succès que la précédente, et fut le dernier effort de l'Union.

Jusqu'à 1878, les conventions nationales avaient toujours été tenues en même temps que les conventions de l'Union ; mais elles ne furent pas affectées par la résolution adoptée alors rendant les conventions de l'Union annuelles ; et ce ne fut qu'en 1880, à Springfield, et sous la présidence de M. Benj. Lanthier, que la quatorzième convention nationale se réunit.

L'année 1880 coïncidait avec l'élection présidentielle ; et l'on crut devoir renvoyer les futures conventions générales à l'époque de chaque nouvelle campagne, c'est-à-dire tous les quatre ans.

En 1884 eut lieu la convention générale d'Albany, sous la présidence de M. F. Martineau, conformément à la résolution de la convention de Springfield. Mais à cette époque, on revint, par une nouvelle décision, au système des conventions tous les deux ans, et la seizième convention générale eut lieu à Rutland en 1886, et la dix-septième à Nashua en 1888. Le succès de ces deux réunions, comme démonstrations patriotiques, est encore présent à toutes les mémoires.

La dix-huitième convention a eu lieu à Chicago en 1892. C'est la plus récente. On se rappelle que l'on refusa la permission à feu l'honorable Honoré Mercier d'y parler d'indépendance. Les résolutions adoptées à cette convention expriment bien l'opinion générale des Canadiens des Etats-Unis.

Nous les reproduisons :

M. le Président et les Délégués,

Avant de terminer les travaux de cette convention, il est du devoir du comité des résolutions de faire le rapport suivant :

Messieurs,

Les membres de votre comité ont l'honneur d'offrir à votre considération les résolutions suivantes comme l'expression fidèle et unanime émise au cours de la discussion,

à l'exception de l'article II, sur notre position sociale aux Etats-Unis, qui a déjà reçu votre entière approbation.

1o. Résolu :—Qu'afin de promouvoir nos intérêts religieux, si intimement liés à tout ce qui nous est cher, nos compatriotes aident dans la mesure de leurs forces à toute organisation paroissiale partout où la chose est possible et désirable.

2o. Résolu :—Qu'il est du plus grand intérêt et avantage pour tout Canadiens-français venant demeurer aux Etats-Unis, de se faire naturaliser afin d'avoir sa légitime part dans l'administration des affaires publiques. Que les membres de cette convention de la presse, de tout club, même du clergé favorisent cette grande question " La Naturalisation " par tous les moyens à leur disposition.

3o. Résolu :—Que nous reconnaissons l'utilité, même la nécessité de la langue française et que le moyen le plus effectif pour la conserver est qu'elle soit la langue du foyer, de l'église et la langue officielle de toutes associations et démonstrations nationales.

4o. Résolu :—Que la presse canadienne-français, celle des Etats-Unis de préférence, est indispensable pour la conservation de tout ce qui est cher à notre race et l'avancement des nôtres dans l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens américains.

Que pour maintenir cette presse il faut l'appui moral et pécuniaire de tous les Canadiens-français, et nous recommandons que chaque compatriote se fasse un devoir non seulement de s'abonner à un journal mais d'en payer la souscription.

5o. Résolu :—Que nous recommandons l'érection de l'école paroissiale, partout où la chose est possible, et que l'on y enseigne le français sur un même pied d'égalité que la langue officielle du pays, et que le son des écoles soit établi pour aider à son maintien.

6. Résolu :—Que l'établissement des bibliothèques paroiss-

siales serait un des moyens les plus puissants pour conserver la langue française; que toute association ayant un but littéraire, suivant sa constitution, ait sa bibliothèque.

70. Résolu :—Que pour procurer des amusements honnêtes à la jeunesse et l'éloigner de tout danger, nous conseillons la fondation de clubs littéraires, dramatiques, musicaux, etc., etc.

80. Résolu :—Que l'éducation supérieure est nécessaire pour former parmi nous des hommes qui soient aptes à remplir toutes les positions sociales et qu'en conséquence nous devons favoriser nos propres institutions classiques aux Etats-Unis, telles que le collège St-Viateur, à Bourbonnais, Illinois, le collège du Saint-Nom de Marie, Portland, Me., le collège Apostolique, Ogdensburg, le seul établissement de ce genre existant aujourd'hui dans ce pays et où nos enfants puiseront mieux qu'à l'étranger les connaissances qu'ils leur conviennent comme Canadiens-français des Etats-Unis.

90. Résolu :—Que pour assurer le respect des autres races aux nôtres et travailler à leur bien moral et physique, nous recommandons les sociétés de tempérance et toutes autres organisations tendant à obtenir le meilleur but."

A part ces conventions générales, des conventions d'état ont eu lieu dans le New York, le Massachusetts et le Connecticut. Elles se sont toutes prononcées à peu près dans le même sens.

INDEX DES NOMS.

	PAGE		PAGE
A			
Albanel, Rév. Père.....	34	Beaudry, famille.....	157
Allard, Jacques.....	149	Beaufait, famille.....	186
Allouez, Rév. Père Claude . . 9, 11, 21, 26	169	" Louis, fils.....	192, 218
Amiot, notice généalogique.....	169	Beaufort, Louis.....	192
Amyot, ".....	169	Beaujeu, Louis Liénard de.....	114, 120
André, Rév. Père.....	37	" Charles Villemonde de..	141
André, Jacques.....	189	Beaulieu, Antoine.....	230
Angers, Charles, notice biograph.	297	Beaulieu, Georges.....	228, 229, 234, 241
Ange, Michel.....	182	Belanger, Philippe.....	184, 189
Archambault, Laurent.....	230	" Joseph.....	227, 229, 230
Arcouet, Alexis.....	189	" Hypolite.....	236, 240, 248
Argenteuil, le sieur d'Ailleboust	71, 72, 103	" Henry.....	230
Armand, Paul.....	189	" Elie.....	230
Arseneau, Jean-Marie.....	189	" Damase.....	250
Askin, John.....	202	Belfell, Joseph.....	230
Auclair, Joseph-François.....	189	Bellefeuille.....	(voir Barthe)
Audet, F.....	234	Belleperche, famille.....	155
Audrain, Pierre.....	193, 194	" François.....	250
Aveneau, Rév. Père.....	34	Bellestre, Picote de.....	138, 142
B		Bellecourt, François.....	192
Baby, les freres, 180, notice génea.	184	Bengley, A.....	236
" Jacques Dupéron, 182, 184, 185, 204	185, 204	Beniteau, Israël J.....	226, 227, 233
" François.....	185, 204	Benoit, Pierre.....	330
" Raymond.....	204	Bernard, J.-B.....	184
Badeau, Louis.....	207	" Joseph.....	192
Bagard, E. G.....	230, 233	" Louis.....	192
Bagillier, Jacques.....	37	" Pierre.....	203
Barbeau, Pierre.....	218	Bergeron, Jean-Baptiste.....	230
Barbier, Frédéric.....	228, 235, 240, 241	Bertrand, Joseph.....	181, 189
Barette, Joseph.....	184	" François.....	184
" Al xis.....	184	" Jean-Baptiste.....	189
Barron, Antoine.....	192	Berthelet, famille.....	186
Barrois, famille.....	149	" Henri.....	102
Barthe dit Bellefeuille, famille.....	148, 162	Berthiaume, Joseph.....	189
Bassette, Jacques.....	230	" André.....	192
Batchelor, Georges.....	323, 337	Bibaud, François.....	37
Beaubien, famille.....	153	Bienvenue.....	(voir Deliste)
" Jean-Baptiste.....	123, 178	Bigras.....	(voir Fauvel)
" Antoine.....	202	Biguet, Jean.....	189
		Billiau.....	(voir L'Espérance)
		Bineau, famille.....	156
		Binet, J.-B.....	190
		Biron, Joseph.....	182
		" Xavier.....	202
		" L. H.....	324
		Bissonnet, J.-B.....	190
		Bissonnette, Pierre, notice biogr.	239

	PAGE		PAGE
Blais, Magloire.....	230	Caisse, M. l'abbé.....	248
Blanchet, Pierre.....	235, 237, 240, 242	Campau ou Campeau, famille.....	145, 146
Boishébert, Louis Henri, de.....	121, 124	Michel.....	91, 145, 146
Boete, Baptiste.....	184	Louis.....	177
Bogué, Denis.....	230	Simon.....	192
Boissonneau, N. J.....	230, 235, 241	Jean-Baptiste.....	192
Bondy, famille.....	158	Henri.....	205
Joseph.....	182, 192	Barnabé.....	202
Denis.....	192	Denis.....	202
Noël.....	202, 205	Joseph.....	202
Bonet, Louis.....	203	Louis, capitaine.....	205, 206
Bonneau, famille.....	162	Daniel.....	225, 226
Bombomme, Guillaume.....	37	Thomas.....	227
Bonvouloir, Alexis.....	230	Théo. J.....	233
Borde, famille.....	162	Campion, Etienne.....	182
Borgia, Pierre.....	190	Cantin, Magloire.....	227
Bosseron, famille.....	161	Cardinal, famille.....	150
Boucher, famille.....	161, 168	François.....	182
Bondor, le sieur.....	99	Cartier, Antoine, notice.....	300
Bourdon, Pierre.....	202	Cardiu, famille.....	171
Bourdignon, Louis.....	192	Carheil, Rév. P. Etienne.....	34, 64, 66, 83
Bourgois, Jean.....	190	Carnevin, Alphonse.....	230
Bourgmont, le sieur de.....	92, 93	Caron, famille.....	162
Bourque, Georges.....	229, 230, 234 235, 240, 241	Casgrain, hon. Charles Eugène, notice biographique.....	273
Bouron, famille.....	155, 176	Casgrain, l'abbé.....	249, 273
Bourrassa, famille.....	168	Cayoutte, David.....	230
Jean-Baptiste.....	182	Célonon, Pierre-Joseph, sieur de Blainville.....	125, 130, 132
Louis.....	192	Cesire, famille.....	162
Boutin, famille.....	162	Chabert..... (voir Joncaire)	
Boyer, famille.....	162	Chacornacle, lieutenant.....	79
Nicolas.....	184	Chaboiller, famille.....	169
Brabant, Joseph.....	226	Chalut, famille.....	168
Brackett, François, notice.....	298	Chapoton, famille.....	150
Brilliant, famille.....	168	Jean-Baptiste.....	180
Brisebois, le lieutenant.....	205	Benoit.....	184
Brossard, Hypolite.....	230	Louis.....	192
Brousseau, Firmin.....	230	Joseph.....	226
Brulé, Euchariste, notice.....	295	Chapeau, Stanislaus.....	197
Brunet, Benoit.....	206	Carbonneau, Moïse.....	230
Brunet, Jean.....	98	Louis.....	230
Buffet, Louis.....	190	Frédéric.....	230
Buteau, famille.....	149	Charron, le sieur.....	76
C			
Cabassier, famille.....	163	Chardon, le Rév. Père.....	96, 119
Cada, J. B.....	250	Charlevoix, Rév. Père.....	119
Caderon, Antoine.....	180	Charrier, Charles.....	229, 238, 240, 241
Cadet, Joseph.....	190	Cuauvin, famille.....	155
Georges.....	207	Charles.....	184
Cadillac, Antoine Laumet de La- mothe.....	58-64, 68, 75-98, 101, 102, 116	Antoine.....	184
Cadore, famille.....	163	Jacques.....	192
Joseph.....	203	Noël.....	192
Charles.....	203	Alexandre.....	250
Cadotte, famille.....	171	Cicotte ou Scicotte, famille.....	155
Jean-Baptiste.....	181, 195, 199	Jean-Baptiste.....	192, 203
Michel.....	199, 202	François.....	203
		Eouard.....	203
		J. J.....	229, 230, 235, 236-241
		F. X.....	227-30, 233
		Chavigny, François de la Chevro- tière, sieur de.....	37
		Chesne, famille.....	149

	PAGE		PAGE
Dumouchel, famille	171	Gamelin, Médard	180, 182
Duplessis-Fabert	140	Gauvin, Charles	230, 233, 234
Duprat, Robert	37	Gervaise, famille	164
Dupré, Louis	203	Gervais Baptiste	206
" François	203	Gerardin, A.	216
Dupuis, Famille	164	Girardin, C. F.	192
" Nicolas	37	" Jacques	192, 193
" Charles	203	" Jacques A.	233
" Georges-Auguste	230	" C. M.	234
" Boniface	250	Gignac, Simon	226
Durocher, famille	147	Giraud, J.	230
" Basile	184	Godbout, Théophile	230
" Laurent	208, 209, 218	Godefroy, famille	150
" François	192	" François, fils	193
Dusseault, Joël	218, 250	" Jean	203
Duvernay, Pierre C.	208	" Jacques	218
		" Pierre	218
E		Gobeil, Jean-François	189, 192
Enjalran, Rév. Père Jean	29, 34, 73	Godt	(voir Marentette)
Esteve	(voir Lajeunesse)	Goffinet, Joseph	227
		Gouin, famille	158
F		" Joseph	116
Facier, Joseph	202	" Robert	184
Fafart, famille	161	" Charles	192
Fauvel, famille	147	Gosselin, traiteur	74
Fézeret, René	68	" Pierre	190
Flaget, Mgr	209	Goudron, A.	227
Fillion, John	230	Goulet, Raymond, notice	279
Foisy, J. A.	248	Goudron, A.	227
Forville, famille	161	Goyau, famille	151
Fréchette, Louis H.	236, 237, 240-242	Gravier, J. P. B.	227, 235, 240
Fredette, docteur F.	324	Griffard, Louis	190
Freton	(voir Nantais)	" Laurent	190
		Grégoire, Joseph, notice	274
G		Grignon, famille	169
Gabrielle, François	203	" Pierre	182, 199
Gadois, Joseph	203	" Augustin	265
Gagné, A.	236	" Antoine, notice	296
Gagnier, Isaac	184, 189	" docteur Eugène	285
" Janvier	206	Guérin, Jean	8
Gagnon, A.	229	" Antoine	190
" Ferdinand	247, 324, 334	" Louis	226
Gareau, Rév. Père	5	Guignas, Rév. Père Michel	119
Garon, Joseph, notice biograph.	287	Guymonneau, Rév. Père	119
Gastignol, famille	158	Guyon, J. B.	182
Gauthier de la Verandrye	127		
" Alexia	178	H	
" T. L.	182	Haler, Jean B.	230
" Charles de Vierville	183, 197	Hamel, Augustin	184
" Médard	227	" Nazaire	230
" Pierre	230	Hamelin, famille	152
Gamelin, Eustache	186	" Hyacinthe	182
" Louis	192	Hébert, J. L.	227, 240
		Hennepin, Rév. Père	42, 45
		Herbin, Louis	141
		Hius, famille	170
		" Joseph	160
		Honde, Frédéric	336
		" Cyrille	282

	PAGE
Hossannah, Charles.....	230
Huguet, famille.....	168
Hubert, Louis.....	230
Hunault, Toussaint.....	190
" Joseph.....	190
J	
Jacques, Zacharie, notice.....	292
" Laurent, notice.....	292
Jadot, famille.....	167
Janisse, Joseph.....	229
Janson, Charles.....	190
Jarrait, Séraphin.....	230
" Octave.....	230
" Pierre.....	230
" Richard.....	230
" Charles.....	230
" John.....	230
Jobin, Joseph.....	190
Jogues, Rév. Père.....	2, 3, 6
Joliet, Louis.....	16, 26, 37
" Zacharie.....	55
Joncaire, famille.....	156
" François Chabert de.....	182, 192
Jourdain, famille.....	164
Joviel, Jacques.....	37
Jovuit, Pierre.....	229, 234
Joyal, Auguste.....	297
Jubainville, Joseph.....	249, 250
Juchereau, le sieur.....	54
Jumonville, le sieur de.....	125
L	
Labady, famille.....	157
" Alexandre.....	192
Labutte, Claude.....	180, 182
Labrosse, famille.....	164
LaCorne, Louis de.....	125
Lacroix, Dominique.....	182
" Paul.....	202
" Edouard N.....	217, 224-230,
" 233, 234, 235, 240, 242, 247, 334	
" Hubert.....	208
Laderoute, famille.....	161
Ladurantaye, Olivier Morel de.....	49, 52-56, 68
Laferté, famille.....	167
" Louis V.....	192
Lafontaine, (voir Robert, Gamelin et Langeron),	
Lafoy, Auguste.....	193
Laframboise, Alexis.....	197
" H.....	250
Laforest, François Daupin, sieur de.....	45, 104, 108, 109, 117
Lagarde.....	(voir Goyau)

	PAGE
Lagarde, Jean.....	184
Lahontan, le baron de.....	53, 54
Lajeunesse, famille.....	147
Lamarche, Rév. Père.....	96
Lamarque, le sieur de.....	116
Lamoureux, François.....	98
Lamorandière, Damours de la.....	125
LaMorinerie, Rév. Père.....	130, 176
Lanctot, Mederic, 234, 236, 240-246, 324	
Landry, Claude.....	179
" Firmin.....	179
Langeron, Etienne.....	190
Langlade, famille.....	170
" Augustin.....	142
" Charles.....	138, 181, 183, 202
Langlois, famille.....	167
" Jean.....	184
" Napoléon.....	250
Lanoux, Priisque.....	184
La Noue, Zacharie.....	109, 104
Lantagnac, Adhémar de.....	121
Lanthier, Benjamin.....	338
Lapalmie.....	(voir Janson)
Laparle, W. B.....	236
Lapernouche, le chevalier de.....	121
Laporte, abbé Maxime.....	265
Lapierre, A. D.....	324
Laplante, Pierre.....	190
L'Arche, Charles.....	182
L'archevêque, famille.....	170
Larue, J. B.....	190, 218
LaRoude, Louis Denis de.....	125, 126
Larose, Joseph.....	230
Larivière, François.....	206
LaSalle, Cavalier de.....	14, 18, 43-46
Laselle, famille.....	166
" Jacques.....	180, 181, 192, 194
" Hyacinthe.....	202
" François.....	208
Latour, Amable.....	184, 188
" François.....	188
LaVerdure, le sieur.....	99
Lauzon, famille.....	159
LeBoème, Rév. F.....	25
Lebourdeux, Pierre.....	202
Lebœuf, Joseph.....	236, 240, 242, 247
Leclerc, Jean-Baptiste.....	188
" famille.....	175
Leduc, famille.....	159
" A.....	236
Lefranc, Rév. Père Louis.....	119, 176
Lefebvre, Joseph.....	182
" Mgr.....	262
Legrand, famille.....	166
" le juge.....	178
Legros, famille.....	150
Lemay, Théophile.....	188
" Pierre.....	188
Lenoir, François.....	184
Leonard, Rév. Père Bonaventure	118
L'Estang.....	(voir Brunet)
Lespérance, famille.....	168

	PAGE		PAGE
Lespérance, François.....	224	Maure, Laurent.....	184
Letellier..... (voir Tellier)	303	Meloche, famille.....	189
" l'abbé Michel, notice.....	303	Menard..... (voir Montour)	
Lévesque, Henri A.....	218	" Rév. Père René.....	5, 8, 27
" D.....	250	" l'abbé Pierre C., notice.....	280
" Charles.....	250	Mercier, Jean.....	203
Le Vasseur, Joseph.....	202	" l'honorable Honoré.....	338
Lièvre, Louis, Charles père, et		Mermet, Rév. Père.....	84
Charles fils.....	208	Messayer, Rév. Père C. M.....	119
Lignery, François Marchand de		Mesny, famille.....	184
111, 114, 119, 142	142	Métay ou Mété, famille.....	192
Linctot, le sieur.....	114, 125	Théodore.....	203
L'Halle, Rév. Père Constantin de	93	Métivier, famille.....	171
Longtin, Hubert.....	230	" François.....	203
Charles.....	229, 230, 234, 235	Métot, famille.....	165
240, 241, 324	324	Michel, Nicolas.....	188
Longueuil, le chevalier de.....	181, 131	Mingo, Jules.....	226
Loranger, Joseph.....	206	Mirandean, Jean-Baptiste.....	197
Ubalde R.....	290	Monnier, F. X.....	230
Lorain, Joseph.....	192	Montour, famille.....	166
Lord, H. J.....	236, 237, 240, 324, 326, 333	Montreuil, J.-B.....	184
Louis, Jean.....	203	" Luc.....	226, 250
Louvigny, Louis de la Porte, sieur		Montigny, le sieur Testard de	
de.....	55-58, 90, 103, 109, 114	" Jean-Baptiste.....	114, 125, 139
Lyon, Benjamin.....	182	" Louis.....	165
Lucier, J. B. et Charles.....	230	" Charles.....	206
		" Henri.....	209
M		" Antoine.....	250
Magnan, l'abbé Roch.....	299	Moras, famille.....	187
Adolphe.....	299	" Antoine.....	182
Magras, Jacques.....	37	Moreau, Pierre, sieur de la Taupine	37
Mailloux, famille.....	188	Mousette, Antoine.....	236, 240, 247
" Jacques.....	234	" C.....	236, 240, 325, 326, 333, 334
" F. G.....	237, 239	Muy, Jacques Daneau, sieur de.....	138
" F. X.....	230		
Maisonville, Alexandre, fils.....	184	N	
Maingot, Joseph.....	230	Nadeau, Bruno, notice.....	263
Mainville, Michel.....	230	Nantais, famille.....	167
Malhiot, François Victoire.....	199	Navarre, famille.....	180
Mallet, famille.....	143	" Robert.....	180, 192
" Jean-Baptiste.....	183	" Robert.....	203
Malo, Clément.....	230	" François.....	181, 202
Mantet, le sieur de.....	84, 90	" Pierre.....	192, 202, 204
Marentette, famille.....	165	Nicolet, Jean.....	1
Marcheteau, famille.....	159	Niverville..... (voir Boucher)	
Marin, Pierre Paul.....	125, 139	Nolin, Jean-Baptiste.....	201
Marin, Rév. Père.....	119	" Auguste.....	202
Maréat, Rév. Père Joseph.....	83, 84, 98	Noyan, Pierre Jacques Payen de.....	124
110, 119	110, 119	Nouvel, Rév. Père Henri.....	28, 28, 29
Marquette, Rév. Père Jacques.....	25, 27	Noyon, de.....	74
Marnac, Robert.....	192		
" François.....	192	O	
" G.....	192	Olette, D. B.....	250
" Joseph.....	206, 297	Olivier, Charles, notice.....	282
Massé, Denis.....	37		
Martel, Prosper.....	230		
Martin, Joseph.....	230		
" François.....	230		
Martineau, F.....	388		
Maysère, Jean.....	37		
Maynard, Joseph C., notice.....	291		

	PAGE
Ouellette, généalogie.....	186
“ Elie.....	203
“ Isaac.....	203
“ T. P.....	229
“ P.....	250

P

Page, Joseph.....	230
Pageat, Joseph Thomas.....	187
Paldi, Angel.....	226
Paradis, J. B.....	324
Paré, Jean-Baptiste.....	188
“ C. L.....	250
“ Alphonse, 236, 240, 324, 326, 333, 334	
Parent, famille.....	160, 171
“ Joseph.....	298
Pauli, Albert J. notice.....	302
Paulus, Auguste.....	233
Payette, Pierre.....	230
Patry, Edouard.....	230
“ Jean.....	230
Péan, Hughes Jacques.....	127
Pellerin, Louis.....	230
Pelletier, famille.....	81, 152
“ Baptiste, T., Alexis,	
“ Jacques et Charles.....	182
“ Louis, Isidore, François	
“ Antoine.....	208
“ Charles.....	213
“ Samuel.....	280
“ Charles.....	230, 233
Perreault, Louis.....	192
“ Jean-Baptiste.....	196, 202
Petit, Anselme.....	206
“ Edouard.....	206
Perrot, Nicolas.....	20, 37, 49, 56, 64, 70, 71
Picard, famille.....	160
“ Joseph.....	230
Picoté.....	(voir Bellestre)
Pierson, Rév. Père Philippe.....	28
Pilet, famille.....	160
Pinet, Rév. Père.....	168
Pitré, Jean-Baptiste.....	188
“ Charles.....	188
Pizau, John.....	230
Plamondon, Jean.....	120
Plante, François.....	187
Ponainville, Michel.....	250
Porlier, famille.....	167
“ Joseph.....	184, 202, 205
Pateret, Pierre.....	37
Potier, Rév. Père Nicols.....	34
“ Rév. Père Pierre.....	176, 177, 183
“ Toussaint.....	98, 201
Poulin, L. J.....	216
Pouget, famille.....	167
Poupart, famille.....	190
Poupart, Charles.....	184
Pratte, François.....	187

	PAGE
Prieur, Xavier.....	250
Primeau, François.....	184
“ Pierre.....	282
“ Henri.....	291
“ l'abbé J. B.....	333
Prud'homme, famille.....	165
“ E.....	324, 326, 333

Q

Quesnel, Jacques.....	187
Qainé, Eusebe.....	230

R

Racine, Etienne.....	230
Racottelle, Jean-Baptiste.....	207
Rainville, Joseph.....	205
Rascio, François.....	230
Ravadoux, l'abbé.....	191
Raymbault, Rév. Père.....	2, 3
Raymond, Joseph.....	139
Réaume, famille.....	169
“ Charles.....	184
“ Robert.....	224
“ Adolphe.....	330
Remonville, le sieur de.....	103
Renaud, Laurent.....	98
“ Plumarais.....	98
“ famille.....	155
“ Adolphe.....	230
Repentigny, Louis Legardeur de.....	140
Resé, Mgr. Frédéric.....	211, 217, 262
Richard, l'abbé Gabriel, 191, 193, 202, 209	
Richardie, Rév. Charles de la	
“ 119, 129, 176	
Richardville.....	(voir Drouet)
Riopelle, famille.....	187
“ Toussaint.....	192
Rioux, Samuel, notice.....	288
Rivard, famille.....	166
“ Charles, Michel, Jean-	
“ Baptiste et Pierre.....	192
Rivet, Charles.....	226
Robert, Prosper, notice.....	277
Rocheleau, famille.....	167
Rocoux, famille.....	161
Roquant, Pierre.....	92
Robiliard, Antoine.....	202
Robitaille, Joseph.....	230
Rolette, Joseph.....	201, 205
Rosette, François.....	184
Rouleau, Charles.....	192
“ Félix, notice.....	230
Rousseau, Charles M.....	228, 230, 234
“ 235, 240, 326, 333	
“ l'abbé, notice.....	283
Roussel, famille.....	161

	PAGE		PAGE
Roussel, Auguste	230	Tonti, Alphonse de, 72, 73, 79, 81, 91, 92	113, 119
Roy, famille	161	Tremblay, famille	165
" Pierre	81	" Baptiste	192
" André	182	" Léon, Joseph, Médard	247
		" Hypolite	230
S		Trottier, famille	153
Saint-Aubin, Gabriel	192	" François	187
" Georges, Pierre	203	" Jean-Baptiste	207
" Germain	(voir Lamoureux)	Turpin, Jean-Baptiste	96
" Jacques Emmanuel	208	Turcotte, Joseph	230
" Jean, Ludger	250		
" Lusson, Simon-Daumont de		V	
14, 20, 21, 36		Vailant, Rév. Père	79, 83
" Onge	(voir Chesne)	Vaillancourt, Joseph	202
" Jacques	230	" François	202
" Ours, Deschailons	114, 120, 121	" Jean	202
" Pé, Rév. Père Jean	119	" Henri	202
" Pierre, LeGardeur de, 114, 125, 132		Vallée, Pierre	184
" Joseph	230	" Jean-Baptiste	217
Sabrevois, Jacques Charles, 109, 114, 117		Vandame, Gustave	234
124, 137		Vandyke, A.	227
Sage, Michel	240	Vanier, J. A., notice	281
Salleneuve, Rév. Père	176	Vaudreuil, Rigaud de	139
Samson, l'abbé	267	Vermet, famille	187
Sanguinet, Joseph	182	" Antoine	192, 203
Sandriette, Alexandre	208	Vesina, Samuel	226
Sanspitié, Antoine	208	" Louis	230
Sauver, Emile	230	Vessiére	(voir Laferté)
Schutzes, l'abbé J. H.	222	Viger, Joseph Pascal	187
Seguin	(voir Laderoute)	Villiers, Coulon de	111, 126, 139
Senecal, Alphonse	230	Vincelette	(voir Amyot)
Sicotte	(voir Cicotte)	Vincennes, Bissot de	72, 90, 103, 105, 108, 114
Soffers, M. l'abbé	228, 230	Visger, Jacob	192
		" Jacques	300
T		Voyer, Josué	192, 193
Tabeau, Baptiste	182		
Tellier, famille	190	W	
Tessier, Paul	98	Whiteford, docteur E. D.	228, 230, 236, 240, 241
Testard	(voir Forville et Montigay)	Willemain, Désiré	248
Tétreau, Alexandre	230		
Thibeault, Joseph	182		
Tonti, le chevalier de, 44, 45, 46, 53, 109			

193

1335 4

